

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING (CDM) SAS
N° CDL/LSHI/RCCM/14-B-1494
ID.NAT.: 01-122-N 46244W
N° impôt A0712822W

Siège social : n° 888, Route Likasi, Quartier Joli Site, Commune Annexe, ville de
Lubumbashi

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA
RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE
MINIERE CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING
(CDM) SAS VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES DU VILLAGE
KAWAMA DANS LE SECTEUR DE BUKANDA, DU
VILLAGE KASHIMBALA DANS LA CHEFFERIE KAPONDA
ET DES QUARTIERS KASAPA ET KAMATETE DANS LA
COMMUNE ANNEXE AFFECTEES PAR SON PROJET
D'EXPLOITATION MINIERE**

VERSION
FINALE

JANVIER 2023

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING (CDM) SAS
N° CDL/LSHI/RCCM/14-B-1494
ID.NAT.: 01-122-N 46244W
N° impôt A0712822W

**Siège social : n° 888, Route Likasi, Quartier Joli Site, Commune Annexe, ville de
Lubumbashi**

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA
RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE
MINIERE CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING
(CDM) SAS VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES DU VILLAGE
KAWAMA DANS LE SECTEUR DE BUKANDA, DU
VILLAGE KASHIMBALA DANS LA CHEFFERIE KAPONDA
ET DES QUARTIERS KASAPA ET KAMATETE DANS LA
COMMUNE ANNEXE AFFECTEES PAR SON PROJET
D'EXPLOITATION MINIERE**

JANVIER 2023

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
LIMINAIRES	8
CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIETALE.....	8
TABLEAU SYNTHETIQUE DES BESOINS CONVENUS PAR COMMUNAUTE.....	11
A. DESCRIPTION DES PROJETS SECTEUR BUKANDA (VILLAGE KAWAMA)	17
PROJET 1 : AMELIORATION DE LA DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE A TRAVERS LA DOTATION D'UN TRANSFORMATEUR	17
PROJET 2 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE A KAWAMA.....	22
PROJET 3 : APPUI EN INTRANTS AGRICOLES ET ACQUISITION D'UN TRACTEUR AUX AGRICULTEURS DU VILLAGE KAWAMA	38
1. Présentation sommaire du projet	38
1.1. Titre : Appui en intrants agricoles aux agriculteurs de KAWAMA	38
1.2. Localisation	38
1.3. Bénéficiaires.....	Erreur ! Signet non défini.
a. Bénéficiaires Directes.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4. Montant du Budget :	Erreur ! Signet non défini.
1.5. Durée : 5 ans.....	38
1.6. Secteur d'intervention : Agriculture	38
2. Contexte et justification	38
3. Description du projet	39
3.5. Les critères de sélection des bénéficiaires	40
4. Localisation du projet	40
5. Bénéficiaires du projet	40
6. Objectifs du projet	40
6.1. Objectif général	40
6.2. Objectifs spécifiques	40
7. Résultats attendus	40
8. Activités pour atteindre les résultats	41
9. Stratégie de mise en œuvre du projet	41
10. Chronogramme détaillé d'activités.....	43
11. Mécanismes de suivi-évaluation.....	44
PROJET N°4. PRISE EN CHARGE DE SCOLAIRITE DES ELEVES DEMUNIS DU VILLAGE KAWAMA.....	17
PROJET 5. ADDUCTION D'EAU.....	48
Secteur d'intervention : Développement Rural	48
1. Contexte et justification	48
2. Brève description du projet.	48

3. Objectifs du projet	48
4. Localisation.	49
5. Bénéficiaires :	49
6. Résultats attendus	49
6.1. Activités pour réaliser les résultats	49
6.2. Indicateurs des résultats	49
7. Stratégie de mise en œuvre.....	50
8. Mécanisme de suivi-évaluation	50
9. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DES ACTIVITÉS	51
10.DEVIS DETAILLE POUR LE FORAGE DES Puits ET BORNES FONTAINES	52
PROJET N°6. CONSTRUCTION DE 4 POSTES DE SANTE AU VILLAGE KAWAMA.....	56
Secteur d'intervention : Santé	56
1. Contexte et Justification.....	56
2. Brève description	56
3. Objectif du projet.....	56
4. Localisation	57
5. Bénéficiaires	57
6. Résultats attendus	57
6.1. Activités pour atteindre les résultats	57
6.2. Indicateurs des résultats	57
7. Stratégie de mise en œuvre.....	58
8. Mécanisme de suivi-évaluation	58
10.DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DETAILLE.....	60
PROJET N°7 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE PROFESSIONNEL A KAWAMA.....	68
PROJET 9 : CONSTRUCTION DE TROIS SALLES DE CLASSE AU CENTRE	
D'APPRENTISSAGE ET REINTEGRATION DES ENFANTS ORPHELINS (CAREO)	82
LES DIFFERENTS ACTES DE CESSIION DU VILLAGE KAWAMA	96
B. DESCRIPTION DES PROJETS POUR LE VILLAGE KASHIMBALA DANS LA	
CHEFFERIE KAPONDA.....	97
PROJET 01 : AMELIORATION DE LA DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE A	
TRAVERS LA DOTATION D'UN TRANSFORMATEUR	97
PROJET 02 : APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES DE KASHIMBALA	
EN INTRANTS AGRICOLES AUX AGRICULTEURS	102
1. Présentation sommaire du projet	102
1.2. Localisation	102
1.3. Bénéficiaires.....	102
a. Bénéficiaires Directes.....	102
1.4. Montant du Budget : 79 090 USD	Erreur ! Signet non défini.

1.5. Durée : 5 ans.....	102
1.6. Secteur d'intervention : Agriculture	102
2. Contexte et justification.	102
3. Description du projet	103
3.5. Les critères de sélection des bénéficiaires	104
4. Localisation du projet	104
5. Bénéficiaires du projet	104
6. Objectifs du projet	104
6.1. Objectif général	104
6.2. Objectifs spécifiques	104
7. Résultats attendus	104
8. Activités pour atteindre les résultats	105
9. Stratégie de mise en œuvre du projet	105
10. Chronogramme détaillé d'activités.....	107
11. Mécanismes de suivi-évaluation.....	108
PROJET 03. ADDUCTION D'EAU.....	109
Secteur d'intervention : Développement Rural	109
1. Contexte et justification	109
2. Brève description du projet	109
3. Objectifs du projet	109
4. Localisation.	110
5. Bénéficiaires :	110
6. Résultats attendus	110
6.1. Activités pour réaliser les résultats	110
6.2. Indicateurs des résultats.....	110
7. Stratégie de mise en œuvre.....	111
18. Mécanisme de suivi-évaluation	111
10.DEVIS DETAILLE POUR LE FORAGE DES Puits ET BORNES FONTAINES	112
11. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DESACTIVITÉS.....	114
PROJET 04 : APPUI A L'ELEVAGE DES POULES DE CHAIR A KASHIMBALA	117
1. Présentation sommaire du projet.....	117
2. Titre : Appui aux éleveurs des poulets de chair du village KASHIMBALA	117
3. Localisation.....	117
4. Bénéficiaires.....	117

PROJET 05. CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE AU VILLAGE KASHIMBALA	
.....	123
Secteur d'intervention : Santé	123
1. Contexte et Justification.....	123
2. Brève description	123
3. Objectif du projet.....	124
4. Localisation	124
5. Bénéficiaires	124
6. Résultats attendus	124
6.1. Activités pour atteindre les résultats	124
6.2. Indicateurs des résultats	125
7. Stratégie de mise en œuvre.....	125
8. Mécanisme de suivi-évaluation	126
9.DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DETAILLE	126
Projet 06 : CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE A KASHIMBALA.....	136
Secteur d'intervention : Education et Infrastructures.....	136
1. Contexte et justification	136
2. Description du projet	136
4. Localisation	138
6. Résultats attendus	138
6.1. Indicateurs des résultats	138
6.2. Activités pour atteindre les résultats	139
7. Stratégie de mise en œuvre.....	139
9. Mécanisme de suivi-évaluation	140
10. Devis détaillé de la construction du complexe scolaire et bâtiments administratifs	141
11. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SCOLAIRE	143
PROJET 07 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF A KASHIMBALA	151
1 Secteur d'intervention : INFRASTRUCTURES ET DERU.....	151
2 Contexte et Justification.....	151
3 Brève description du projet	151
4 Bénéficiaires	151
5 Résultats attendus	151
6 Stratégie et organisation	152
7 Suivi et évaluation du projet	152
8 DEVIS DETAILLE DU BATIMENT ADMINISTRATIF	152

Plan d'un bâtiment administratif	156
LES DIFFERENTS ACTES DE CESSIION DU VILLAGE KASHIMBALA	159
C. DESCRIPTION DES PROJETS COMMUNE ANNEXE	160
I. QUARTIER KASAPA	160
PROJET 01. PRISE EN CHARGE DE LA SCOLAITE DES ENFANTS DEMUNIS DU QUARTIER KASAPA.....	160
PROJET 02 : ADDUCTION D'EAU	163
Secteur d'intervention : Développement Rural	163
1. Contexte et justification	163
2. Brève description du projet.	163
3. Objectifs du projet	163
4. Localisation.	164
5. Bénéficiaires :	164
6. Résultats attendus	164
6.1. Activités pour réaliser les résultats	164
6.2. Indicateurs des résultats	164
7. Stratégie de mise en œuvre.....	164
8. Mécanisme de suivi-évaluation	165
9. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DES ACTIVITÉS.....	166
Projet 03 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DANS LES ENCEINTES DU COMPLEXE SCOLAIRE LEMERA.....	171
10. Devis détaillé de la construction du complexe scolaire et bâtiments administratifs.....	176
PROJET 4. D'AMENAGEMENT/REHABILITATION DES AVENUES AU QUARTIER KASAPA D'UNE LONGUEUR DE TROIS KILOMETRES EN TERRE BATTUE ET COUVERTURE EN PLANTULES ANTIEROSIFS	186
PROJET 05 : CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS AU MARCHE KASAPA	190
1. Contexte et justification	190
2. Description sommaire du projet	190
3. Localisation du projet	191
PROJET 06 : AMELIORATION DE LA DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE AU QUARTIER KASAPA A TRAVERS LA DOTATION D'UN TRANSFORMATEUR	204
LES DIFFERENTS ACTES DE CESSIION DU QUARTIER KASAPA	210
II. QUARTIER KAMATETE	211
PROJET 1 : ADDUCTION EN EAU POTABLE.....	211
Secteur d'intervention : Développement Rural	211
1. Contexte et justification	211
2. Brève description du projet	211
3. Objectifs du projet	211
4. Localisation.	212
5. Bénéficiaires :	212
6. Résultats attendus	212

6.1. Activités pour réaliser les résultats	212
6.2. Indicateurs des résultats	212
7. Stratégie de mise en œuvre.....	213
8. Mécanisme de suivi-évaluation	213
18. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DES ACTIVITÉS.....	214
10.DEVIS DETAILLE POUR L'ADDUCTION ET LES BORNES FONTAINES.....	214
PROJET 2 : PRISE EN CHARGE DE LA SCOLAITE DES ENFANTS DEMUNIS DU QUARTIER KAMATETE	217
PROJET 3 : AMELIORATION DE LA DESSERTTE EN ENERGIE ELECTRIQUE AU QUARTIER KAMATETE A TRAVERS LA DOTATION D'UN TRANSFORMATEUR.....	220
PROJET 4 : AMENAGEMENT/REHABILITATION DES ROUTES D'UNE LONGUEUR DE SIS ET DEMIE KILOMETRES EN TERRE BATTUE ET COUVERTURE EN PLANTULES ANTIEROSIFS AU QUARTIER KAMATETE	225
DISPOSITIONS FINALES	230
ANNEXE 1 : PREUVE DE SUPERVISION.....	231
ANNEXE 2 : PROCES-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS.....	232

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACE : Agence Congolaise de l'Environnement

BA. : Béton armé

BPEM : Bureau de Protection de l'Environnement Minier

CC : Cahier des charges

CDM : Congo Dong Fang International Mining

CLD : Comité local de développement

CLS : Comité local de suivi

Cm : Centimètre

C.M : Code Minier

ETD : Entité Territoriale Décentralisée

Fo : Fenêtre

Ha : Hectare

HGR : Hôpital Général de Référence

Kg : Kilogramme

PDL : Plan Local de Développement

PIA : Plan d'Investissement Annuel

R.M : Règlement Minier

OCE : Observatoire congolais de l'environnement

OMS : Organisation mondiale de la santé

PE : Permis d'exploitation

PT : Prix total

Po : Porte

PU : Prix unitaire

RCCM : Registre de commerce et de crédit mobilier

RDC : République Démocratique du Congo

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

USD : Dollar américain

LIMINAIRES

CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIETALE

Entre

1. **Les communautés locales** affectées par l'exploitation minière de l'entreprise CONGO DONG FANG INTERNATIONAL MINING SAS composées de :

- **Village KAWAMA**, groupement Shindaika dans le Secteur de Bukanda, Province de Haut-Katanga, République Démocratique du Congo ;
- **Quartiers KAMATETE et KASAPA** dans la Commune Annexe, ville de Lubumbashi, Province de Haut-Katanga, République Démocratique du Congo ;
- **Village KASHIMBALA**, Groupement Inakiluba dans la Chefferie KAPONDA, Province de Haut-Katanga, République Démocratique du Congo.

Représentées par et pour le compte du Village KAWAMA, secteur de BUKANDA :

- **Robert MULAMBENI KOJI**, Président du CLD KAWAMA
- **Beatrice SHALA NGOIE**, Vice-présidente du CLD KAWAMA
- **David KAYEMBE KAYEMBE**, Conseiller du CLD KAWAMA

Représentées par et pour le compte du village KASHIMBALA, Chefferie de KAPONDA :

- **Dino MANEKA KAPONDA**, Président du CLD KASHIMBALA
- **Lucien KABEMBA SOLOKONI**, Vice-président du CLD KASHIMBALA
- **Jean Jacques FIBONGO SWETELA**, Secrétaire du CLD KASHIMBALA

Représentées par et pour le compte des quartiers KASSAPA et KAMATETE, Commune ANNEXE :

- **Walter SUBILA WA SUBILA**, Président CLD KASAPA
- **Patrick KABEYA WA KABEYA**, Vice-président CLD KASAPA
- **Helene SAM MUKAZ**, Secrétaire et Trésorière CLD KASAPA

- **Timothée MULEBA, Président CLD KAMATETE**
- **Robert KASONGA, Vice-président CLD KAMATETE**
- **Donatien SWEDI, Conseiller CLD KAMATETE**

Ci-après dénommées : « **Les communautés locales** » d'une part,

Et

2. **L'entreprise CONGO DONGFANG MINING SAS**

Immatriculée sous le numéro impôt A0712822W, ID.NAT.: 01-122-N 46244W, RCCM : 14-B-1494 (NRC : 9945 L'shi), numéro impôt : A0712822W et ayant son siège social au n° 888, Route Likasi, Quartier Joli Site, Commune Annexe, ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, en République Démocratique du Congo Représentée aux fins du présent cahier des charges par Monsieur SHEN JIANQUIN.

Et ci-après dénommée « **Entreprise minière** » d'autre part.

Etant entendu préalablement que :

L'entreprise minière CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING SAS est titulaire du Permis d'exploitation numéro 527 valide du 04 avril 2009 au 03 avril 2024, couvrant une superficie de 34 carrés.

Il y a lieu de souligner que le PE 527 précité n'a pas d'Arrêté d'octroi parce qu'il vient du Permis d'Exploitation N°3 de la Gécamines qui existait avant. Avec le nouveau code minier de 2002, le Gouvernement a demandé à la Gécamines de s'y conformer. Ainsi, le PE 3 est devenu PE 527. Voilà pourquoi sur le certificat d'exploitation du PE 527, la partie où le numéro de l'Arrêté ministériel devrait être repris dans le certificat qui, du reste, se trouve annexé dans le présent cahier est barré. CDM SAS est en train d'attendre le renouvellement de son PE 527 qui pointe déjà à l'horizon (avril 2024) pour avoir l'Arrêté d'octroi.

- Les communautés locales affectées de la concession minière concernée comprennent le Village KAWAMA dans le Secteur de Bukanda, le Village KASHIMBALA dans la Chefferie KAPONDA ainsi que les Quartiers KAMATETE et KASAPA dans la commune **Annexe**.

Cette concession est située à environ 18 km de Lubumbashi et fait partie de celles sur lesquelles les communautés locales ont de droits coutumiers ainsi qu'en atteste la carte en annexe établie à la suite d'une étude socio-économique et d'une cartographie participative.

Les limites de la concession minière concernée par le présent accord sont celles fixées par les titres miniers octroyés par l'Etat congolais et consignées dans le Plan environnemental (PAR, EIES, PGES, PdR) de la concession au moment de sa validation et de son approbation.

Monsieur NGOMBE KAZADI Jean – Marie, Chef de secteur BUKANDA ; Monsieur Remy MUNSENSE, Bourgmestre de la commune Annexe, et Honorable KAPONDA LUBENGE BWAYA N'SANKAKANI II, Chef de la chefferie KAPONDA assistent à la signature du présent cahier des charges en qualité des témoins et garants de la bonne application du présent accord en développement dont le contenu ci-dessous :



TABLEAU SYNTHETIQUE DES BESOINS CONVENUS PAR COMMUNAUTE

N°	Dénomination l'infrastructure/ projet à réaliser	Secteur à d'intervention	Localisation géographique de L'infrastructure/pr objet à réaliser	Brève description de l'infrastructure/projet à réaliser	Chronogra me de réalisation	Budget de l'infrastructure / projet en USD
A. AVEC LE SECTEUR DE BUKANDA : VILLAGE KAWAMA						
01.	Amélioration de la déserte en énergie Electrique	Energie	KAWAMA	Implanter 1 transformateur, des accessoires ainsi que la construction d'une cabine en vue de faciliter la distribution en énergie électrique.	2023	102 466,00
02.	Construction d'une salle polyvalente	Infrastructures	KAWAMA	Construire un bureau (3 pièces) et une salle polyvalente moderne d'une capacité d'accueil de 100 places et équiper en chaises, tables et matériels de sonorisation. Cette salle sera gérée par le CLD et lui servira de cadre pour ses réunions et d'unité de production, car elle sera aussi mise en location pour des fêtes ou d'autres événements.	2023	139 700,22
03.	Appui aux organisations paysannes de KAWAMA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et acquisition d'un tracteur.	Agriculture	KAWAMA	Appuyer les organisations paysannes reparties en regroupement au tour du village KAWAMA en intrants agricoles : KAWAMA, MAKAYA, KAMATETE, KINTU, MUHOMBE MASHINE, SANDUMBA, MIKALO, KIPIRI, Acquérir 1 tracteur+ ses accessoires pour le compte du Village KAWAMA pour l'amélioration de la production agricole.	Octobre 2023 Décembre 2027	166 900,00

04.	Prise en charge de la scolarité des élèves démunis du Village KAWAMA	Education & Social	KAWAMA	Payer les Frais scolaires de 100 élèves pour KAWAMA, 5 ans.	2023-2027	123 600,00
05.	Adduction d'eau	Développement Rural	KAWAMA	Forer 4 puits à panneaux solaires à KAWAMA dont : SANDUMBA 1, KIPIRI 1, KINTU 1, MAKAYI : 1 Pour améliorer la déserte en eau potable et contribuer à la réduction des maladies hydriques et des mains sales	2023 – 2024	160 057,28
06.	Construction de 4 postes de santé ainsi que leur équipement en matériels essentiels.	Santé	- SANDUMBA - MUOMBE - MAKAYI - KAMATETE KAWAMA	Construire 1 poste de santé dans chacun de ces 4 villages (1 local pour la réception, 1 local pour la consultation, 1 local pour les soins et une pharmacie et 1 local pour l'observation). L'équiper aussi en mobilier et matériels essentiels. Y prévoir un point d'eau, des toilettes (2 portes) et la clôture.	2025	317 266,80
07.	Construction d'un centre de formation professionnelle	Social	KAWAMA	Construire un bâtiment moderne de 3 locaux, un bureau, 6 latrines, et l'équiper en mobiliers et en matériels pour la menuiserie, la coupe-couture et l'informatique. Y prévoir un dispositif solaire. Appuyer la rémunération des prestataires de ce Centre.	2024 – 2025	179 238,96
08.	Aménagement/Réhabilitation de 3Km de l'avenue Beria – s Nyeka et reboisement de	Infrastructure	KAWAMA	Aménagement de la route BERIA-NYEKA au village KAWAMA longue de 3Km en terre battue et reboisement en plantes antiérosives ;	2023 - 2025	253 274,54

09.	Construction de trois salles de classe dans l'enceinte du centre de formation professionnelle de KAWAMA pour l'apprentissage et la réintégration des enfants démunis.	Social	KAWAMA	Construire 3 salles de classe, 4 latrines et leur équipement au Centre de Rattrapage Scolaire de KAWAMA afin de garantir de bonnes conditions d'études aux enfants démunis. Un bureau et un dépôt	Juin-décembre 2026	104 738,52
TOTAL POUR LE VILLAGE KAWAMA						1 547 242,32
B.AVEC LA CHEFFERIE DE KAPONDA : VILLAGE KASHIMBALA						
01.	Alimentation en énergie Electrique	Energie	KASHIMBALA	Implanter 1 transformateur, des accessoires ainsi que la construction des cabines en vue de faciliter la distribution en énergie électrique pour les ménages.	2023	102 466,00
02.	Appui aux organisations paysannes de KASHIMBALA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc)	Agriculture	KASHIMBALA	Appuyer les organisations paysannes de KASHIMBALA en intrants agricoles sur 100 Ha dont 50 pour maïs et 50 pour manioc avec les boutures améliorées.	Octobre 2023 - Décembre 2027	128 440,00
03.	Forage d'eau	Energie	KASHIMBALA	Forer de 6 puits à panneaux solaires à KASHIMBALA ;	2023	120 561,36
04.	Appui en l'élevage des poules de chair et de ponte	Elevage	KASHIMBALA	Construire, équiper et approvisionner 1 poulailler d'une capacité de 1000 poules pondeuses et de chaire pour ce village. Offrir aussi un accompagnement technique de la production pendant 6 mois à partir Juin 2026	2023 - 2027	40 550,00
05.	Construction d'un centre de santé	Santé	KASHIMBALA	Construire un centre de santé et l'équiper en mobilier et en matériels essentiels. Y prévoir un point d'eau, les latrines et la clôture.	2024	177 893,71
06.	Construction d'un complexe scolaire (Cycle Primaire et secondaire)	Education	KASHIMBALA	Construire une école de 12 classes, un bureau et 8 latrines, un forage d'eau, etc.	2024 - 2025	362 116,17

					Aménager un espace et disposer d'un terrain de football dans l'enceinte de cette école.		
07.	Construction d'un bureau administratif	bureau	Infrastructures	KASHIMBALA	Construire un bureau administratif de 3 pièces pour le Village KASHIMBALA et y prévoir un puit de forage ainsi que 4 latrines, pour faciliter la visibilité de l'Etat.	2023	91 324,80
TOTAL POUR LE VILLAGE KASHIMBALA							1 023 352,04

C. AVEC LA COMMUNE ANNEXE :

1. QUARTIER KASAPA

01.	Prise en charge des 50 élèves démunis du quartier KASAPA	Education & Social	KASAPA	Payer les Frais scolaires pour 50 élèves du quartier KASAPA, à raison de : 50 USD par élèves x 10 mois x 5 ans.	2023-2027	97 850,00
02.	Adduction d'eau	Energie	KASAPA	Forer 6 puits à panneaux solaires et construire des bornes pour multiplier le nombre puisage au quartier KASAPA afin de rapprocher l'eau à la population et soulager tant soit peu les ménages impactés.	2024 – 2026	120 042,96
03.	Construction d'une école primaire	Education	KASAPA	Construire une école primaire publique de six salles de classe, un bureau administratif et 8 latrines au quartier KASAPA afin de désengorger les autres écoles primaires publiques qui connaissent des effectifs pléthoriques suite à la gratuité de l'enseignement primaire. Et éventuellement d'accroître la capacité d'accueil. Y prévoir un forage à pompe immergée ainsi que les latrines et une clôture.	2023	207 457,92

04	Aménagement des infrastructures routières et reboisement de ces artères	des Infrastructures	KASAPA	Aménagement des 3 km des routes en terre battue (Avenue M ^{re} ZEE Laurent Désiré Kabila prolongée, Route CDM vers le home 9 du Campus, Emmanuel KIANDA vers le marché). Au quartier KASAPA	2023 -2024	173 776,00
05	Construction d'un marché public de deux hangars	Infrastructures	KASAPA	Construire un marché public de 2 hangars avec de capacité d'au moins 100 étalages chacun et y prévoir 4 latrines et un point d'eau.	2026	107 441,32
06	Alimentation en énergie Electrique	Energie	KASAPA	Implanter 1 transformateur, des accessoires ainsi que la construction des cabines en vue de faciliter la distribution en énergie électrique pour les ménages.	2024	117 362,39
TOTAL POUR LE QUARTIER KASAPA						823 930,59

2. QUARTIER KAMATETE

01.	Adduction en eau potable	Energie	KAMATETE	Desservir le quartier KAMATETE en eau potable à partir de la conduite de la REGIDESO se trouvant sur la route CDM sur une distance d'au moins 3000m	2023	294 722,24
02.	Prise en charge de la scolarité des 50 élèves démunis	Social & Education	KAMATETE	Payer les Frais scolaires pour 50 élèves du quartier KAMATETE,	2023-2027	74 992,75
03.	Alimentation en énergie Electrique	Energie	KAMATETE	Implanter 1 transformateur, des accessoires ainsi que la construction des cabines en vue de faciliter la distribution en énergie électrique pour les ménages.	2024	134 026,36

04.	Aménagement des infrastructures routières et reboisement des artères aménagées	Infrastructures	KAMATETE	Aménager 6,5 km des routes en terre battue avec drains et maçonnerie en moellon. Il s'agira de : - Avenue de l'Etoile (1,5km) - Avenue Sifa (0,6km) - Avenue Kalulwa (1km) - Avenue Ndala (1km) - Avenue Kayembe (1km) - Avenue Laurent Mbaz (0,9km). au quartier KAMATETE	2023 - 2026	352 387,60
TOTAL POUR LE QUARTIER KAMATETE						856 128,95

TOTAL GENERAL DES PROJETS DU CAHIER DES CHARGES	4.250 653,90USD
---	-----------------

A. DESCRIPTION DES PROJETS SECTEUR BUKANDA (VILLAGE KAWAMA)

PROJET 1 : AMELIORATION DE LA DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE A TRAVERS LA DOTATION D'UN TRANSFORMATEUR

1.2. Localisation : VILLAGE KAWAMA

Secteur : Energie

1.3. Bénéficiaires : 1) environ 25 000 habitants du village KAWAMA

1.5. Durée : 2023

1.6. Secteur d'intervention : Energie

1. Contexte et justification

Le présent projet trouve son fondement dans l'axe 5 du Plan de Développement Economique et Social de la province relative à la promotion du développement social. Il s'inscrit dans le programme de la promotion d'un cadre de vie sain avec comme actions clés entre autres l'amélioration des conditions de desserte en électricité industrielle et commerciale de moyenne et autre tension dans les centres urbains et ruraux ainsi que l'amélioration du réseau électrique de la SNEL.

Le village KAWAMA situé dans le secteur n'était pas urbanisée par le PDL, les milieux sont dans l'environnement immédiat des entreprises d'exploitation minière. Elles sont par conséquent devenues des centres d'attraction des populations et connaissent par le fait même une expansion démographique importante. Pour le secteur Bukanda, le réseau public de distribution d'électricité est saturé et nécessite d'être renforcé. Par contre, il totalement privé d'électricité qui est un levier de développement des populations à plusieurs égards. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales relatives au cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les communautés ce quartier, impactées par la CDM, ont inscrit parmi les priorités de développement la desserte en énergie électrique. Ce projet a été retenu lors des négociations du cahier des charges de l'entreprise CDM

en vue de répondre aux besoins d'urbanisation et de modernisation de la vie de ces communautés.

3. Description détaillée du projet.

Ce projet consiste à renforcer le réseau public de distribution d'électricité dans le village KAWAMA. Il s'agit concrètement d'installer un transformateur des cabines, d'acquérir tous les matériels de renforcement du réseau de distribution et de procéder aux travaux de desserte d'électricité dans les deux villages.

4. Localisation : village KAWAMA:

5. Bénéficiaires.

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les populations du village KAWAMA estimées respectivement à environ 25000 habitants. Les indirects sont notamment tous les visiteurs de cette agglomération.

6. Objectifs du projet.

6.1. Objectif général

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations rurales dans la Province

6.2. Objectifs spécifiques.

- Assurer la desserte en électricité au village
- Réduire les coupures intempestives d'électricité ;
- Promouvoir les activités commerciales et sociales nécessitant l'électricité.
- Contribuer à la diminution de l'insécurité

7. Résultats attendus.

- La desserte en électricité est assurée dans le village ;
- L'insécurité diminuée ;
- Le renforcement de la distribution d'électricité à Bukanda est réalisé ;
- Les coupures intempestives d'électricité sont réduites ;
- Les activités commerciales et sociales nécessitant l'électricité sont promues.

8. Activités pour réaliser les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction et les fournisseurs d'équipements :
- Préparation ;
- Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
- Evaluation des offres, passation des marchés.
- Travaux préliminaires : descente, visite et estimation ;
- Etude électrique : élaboration des plans et schémas ;
- Repérage, piquetage et traçage ;
- Implantation des poteaux et pose des isolateurs ;
- Construction lopin
- Tirage de la ligne d'alimentation MT ;
- Connexion transformateur ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Le transformateur ainsi que tous les matériels électriques à installer sur le réseau public de distribution sera un patrimoine de la population géré par l'entreprise responsable de ce réseau conformément au protocole d'accord qui sera signé. La cabine sera implantée sur un espace cédé à la communauté par l'autorité locale moyennant un acte de cession ou d'acquisition irrévocable. Sa gestion et sa maintenance seront assurées par le distributeur d'électricité dans cette contrée.

Par contre, CDM sera dégagée des travaux de maintenance ou d'entretien de cet équipement électrique. Elle pourra toutefois intervenir par des actions ponctuelles dans l'intérêt de la population. Un comité de gestion de ce patrimoine sera désigné et formé. Il travaillera à titre gracieux et sera chargé du suivi et de la mobilisation des partenaires pour assurer le bon maintien de l'ouvrage.

10. CALENDRIER DES ACTIVITES

N	ctivités	Année 2023			
		1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
		IMPLANTATION CABINE MT/BT			

01	Lancement d'appel d'offre (Préparation ; Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ; Evaluation des offres, passation des marchés)				
02	Travaux préliminaires (descente, visite et estimation)				
03	Etude électrique (plans et schémas)				
04	Levée, piquetage et tracé				
05	Implantation poteaux MT et pose des isolateurs				
06	Construction de la ligne				
07	Tracé de la ligne d'alimentation MT				
08	Connexion transformateur				
09	Mise en service de l'ouvrage à l'autorité locale				

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi et composé d'un (1) délégué CDM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux schémas et plans électriques, l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation.

En temps opportun, il communiquera à CDM calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

12. Budget et devis détaillé

Appareils					
N°	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total en USD
1	Transformateur	630 KVA	1	30.000	30.000
2	Disjoncteur	NSX900F	1	7500	7500
3	Fusible	HPC Gr 630A	20	500	10000
4	Jeux de barre	50X5 mm*2	8	250	2000
5	fil nue	95x1	100	13	1300
	fil pré-ensemble	35x4	50	5	250
6	Sectionneur	Gw9 série - 12/900	1	5000	5000
7	Câble	5x 90	20	30	600
8	Câble	4x75	100	25	2500
9	Poteau	MT	12	150	1800
10	Poteau	BT	10	100	1000
11	Isolateur	MT	36	50	1800
12	Isolateur	BT	40	7	280
13	bloc de brique	20x40	500	1,2	600
14	Ciment	standard	50	9,5	475
15	Sable	m*3	6	35	210
16	Gravier	m*3	6	50	300
15	Boitier de manouvre		1	500	500
18	Tôle		7	35	245
19	Charpente	métallique	1	600	600
20	Fer Rond	12	30	7	210
21	Coffrage		1	100	100
22	Came	diélectrique	1	200	200
23	Inspecteur		1	100	100
24	Toile	Isolante	5	50	250
	Imprévue		1		3000
A2	sous total				70 820
Numéro	Désignations			Prix en USD	
1	Transport				8000
	TOTAL				78 820
2	Main d'œuvre 30%				23 646
COUT TOTAL DU PROJET					102 466,00 USD

PROJET 2 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE A KAWAMA

Secteur d'intervention : SOCIALE

1. Contexte et justification

Le Plan de Développement Economique et Social de la Province du Haut-Katanga a inscrit dans ses priorités l'amélioration significative du développement social de la population. Il s'agit en clair de faire accéder les communautés en général et les populations vulnérables en particulier aux services de protection et de promotion sociale. Pour s'inscrire dans ce programme, les communautés de KAWAMA se sont saisies de l'opportunité offerte par les dispositions du Code minier révisé du 9 mars 2018 instituant le Cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières. Impactées par le projet minier CDM elles ont identifié parmi les besoins à mettre dans le cahier des charges de ladite entreprise la construction d'une salle polyvalente dans leur village. Ce projet a été retenu lors des négociations entre l'entreprise CDM et les communautés de KAWAMA.

Le présent projet se veut une contribution au développement social de KAWAMA. Il veut concrètement mettre à la disposition de ce village une infrastructure sociale devant servir de cadre d'échanges d'expériences communautaires, des formations en salle et d'activités culturelles. L'intérêt pour la question est essentiellement dicté par le fait de l'accroissement de la population de ce village dont l'encadrement dans les domaines social, culturel et de développement communautaire nécessite la construction d'un édifice susceptible d'accueillir les réunions de planification et d'évaluation d'activités collectives, les conférences ainsi que les débats sur les questions d'intérêt communautaire. La construction d'une salle polyvalente dans le village va permettre aux uns et aux autres de programmer sans entraves leurs activités à caractère communautaire, éducatives et culturelles.

2. Description sommaire du projet.

Le projet consiste à construire un bâtiment de 26,55 m de long et 16,03 m de large. Cet édifice comprendra une grande salle, un bureau, une cuisine, un dépôt, une salle technique, un salon, une chambre, une salle de bain, un bloc de latrines à 7 portes pour le public et un bloc sanitaire à 4 portes pour les ouvriers, un puits d'eau à

pompe immergée et panneaux solaires et une clôture métallique. Il disposera d'un mobilier en chaises, tables et d'un kit de sonorisation dans la salle technique. Des travaux d'aménagement extérieur notamment le parking, la canalisation des eaux et la plantation des arbres seront exécutés.

3. Localisation du projet.

Le présent projet va se réaliser à KAWAMA Secteur de Bukanda dans le territoire de Kipushi.

4. Bénéficiaires du projet.

Les **bénéficiaires directs** du projet sont essentiellement les populations du village de KAWAMA estimées à plus de 25 000 habitants. Les **bénéficiaires indirects** sont notamment les populations des villages voisins et certains services publics ou privés qui pourront solliciter l'utilisation de la salle pour l'une ou l'autre activité.

5. Objectifs du projet.

5.1. Objectif général.

- Contribuer à la promotion sociale, culturelle et éducative du milieu.

5.2. Objectifs spécifiques.

- Construire un édifice devant servir de salle polyvalente ;
- Equiper en mobilier et autres matériels de sonorisation de qualité.

6. Résultats attendus.

6.1. Résultat quantitatif.

1 édifice d'une capacité d'au moins 100 places assises est construit et équipé.

6.2. Résultat qualitatif.

Le cadre de la tenue des réunions de sensibilisation communautaire, des manifestations culturelles, des rencontres éducatives et ludiques ainsi que des cérémonies des mariages est amélioré.

6.3. Indicateurs des résultats.

- 1) Nombre de bâtiments construits : 1 bâtiment cloturé ;
- 2) Nombre de locaux présentés dans le plan de construction : 1 grande salle, 1 bureau, 1 cuisine, 1 salon, 1 chambre, 1 dépôt, 1 salle technique, 1 bloc des latrines à 4 portes, 1 salle de bain, 1 puits d'eau à pompe immergée et panneaux solaires et 1 réservoir de 200 litres placé sur un support métallique ;
- 3) Nombre de mobiliers et de matériels de sonorisation fournis : 100 chaises et 17 tables pour la grande salle, 1 kit de sonorisation, 1 table bureau et 3 chaises de bureau ;
- 4) Nombre de types de travaux d'aménagement extérieur exécutés : plantation d'arbres, parking, canaux de canalisation des eaux.

7. Activités pour atteindre les résultats.

➤ Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :

- Préparation ;
- Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
- Evaluation des offres, passation des marchés.

➤ Réalisation des études géotechniques et topographiques

➤ Exécution des travaux de construction :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement et fondations ;
- Travaux de gros œuvres ;
- Travaux de second œuvre.

➤ Equipement de la salle en mobiliers et autres matériels de sonorisation ;

➤ Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

8. Stratégie de mise en œuvre du projet

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

le terrain devant servir à la construction de la salle polyvalente moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain. Le financement ainsi que la gestion du projet sera assurée par CDM. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un fournisseur d'équipements et des matériels de sonorisation ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques de l'ouvrage.

CDM va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus encore équiper la salle en mobiliers et matériels de sonorisation bien spécifiés en recourant à un fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité locale par CDM. L'échéance des travaux est fixée à partir de Juillet 2023

9. Chronogramme détaillé du projet.

N	Activités et tâches	Echéance			
		Juillet 2023	Août 2023	Sept 2023	Oct.2023
1	Lancement des appels d'offre				
1.1	Préparation				
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ...				
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés				
2	Réalisation des études géotechniques et topographiques				
3	Exécution des travaux de construction				
2.1	Travaux préparatoires				
2.2	Terrassement				
2.3	Travaux des gros œuvres				
2.4	Travaux de second œuvre				

4	Equipement de la salle en mobiliers et en matériels de sonorisation				
5	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

10. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi et composé d'un (1) délégué CDM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans et aux prescriptions techniques de l'ouvrage, l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à CDM le calendrier de ses activités.

A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

11. Devis et budget détaillé.

N°	Désignation	Unité	Qté	PU/ USD	PT en USD
A	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE				
I	Travaux préliminaires				
1.1	Installation du chantier	Fft	1	1000	1 000,00
	SOUS TOTAL 1				1 000,00
II	FONDATION				
2.1	Fouille de fondation	m³	42,5	16	680,00
2.2	Béton de propreté dosée à 150kg/m³	m³	4,25	150	637,50
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	68	30	2 040,00
2.4	chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m³	m³	8,5	400	3 400,00
	SOUS TOTAL 2				6 757,50
III	ELEVATION				
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m²	714	6,71	4 790,94
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes	m³	10,6	400	4 240,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	100	1	100,00
	SOUS TOTAL 3				9 130,94
IV	TOITURE				

4.1	Charpente en bois scié 7x15				
4.2	Pannes en bois scié 5x7				
4.3	Gouttières métalliques	m²	402	25	10 050,00
4.5	Couverture en tôles BWG 28				
	SOUS TOTAL 4				10 050,00
V	REVETEMENT DES MURS				
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	765	5	3 825,00
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m²	457	6,5	2 970,50
	SOUS TOTAL 5				7 943,00
VI	REVETEMENT DES SOLS				
6.1	Sous pavement	m²	26,8	200	5 360,00
6.2	Carrelage	m²	335	35	11 725,00
	SOUS TOTAL 6				17 085,00
VII	PLAFOND				
7.1	Fourniture et pose de plafond en galope en bois	m²	335	20	6 700,00
	SOUS TOTAL 7				8 375,00
VIII	HUISSERIE				
8.1	Portes et fenêtres métalliques vitrées et grillagées	Pce	19	150	2 850,00
8.2	Portes intérieurs simples en bois massif	Pce	15	100	1 500,00
8.3	SOUS TOTAL 8				4 350,00
IX	SANITAIRE				
9.1	Coût forage +pompe immergée solaire + citerne (Voir projet n°11 forage)	Forage	1	10 366	10 366,00
9.2	Tuyauterie d'alimentation	Pce	25	10	250,00
9.3	Tuyauterie d'évacuation	Pce	25	15	375,00
9.4	WC turque +urinoirs	Pce	15	35	525,00
9.5	Porte savon	Pce	1	5,5	5,50
9.6	Porte essuie main	Pce	1	5,5	5,50
9.7	Porte papier hygiénique	Pce	15	5,5	82,50
9.8	Fosse septique de 100 usagers	Pce	1	450	450,00
9.9	Puits perdu	Pce	1	250	250,00
9.10	Cuves	Pce	5	150	750,00
9.11	Lavabo	Pce	5	80	400,00
	SOUS TOTAL 9				13 459,50
X	PEINTURE				
10.1	Latex sur murs intérieurs	m²	765	4	3 060,00
10.2	Latex sur murs extérieurs	m²	380,83	4	1 523,32
10.3	Email sur structures métalliques et murs intérieurs	m²	74,64	7	522,48
10.4	Vernis sur portes en bois +plafond	m²	98	8	784,00
	SOUS TOTAL 10	m²			5 889,80
XI	AMENAGEMENT INTERIEUR				
11.1	Parking	m²	45	1,25	56,25
11.2	Poubelles 120L	Pce	4	50	200,00
11.3	Plantation de jardin et les arbres	Pce	3	5	15,00
	SOUS TOTAL 11				271,25
	COUT INSTALLATION ELECTRIQUE	Fft			2 000,00
	AMENAGEMENT EXTERIEUR				2 000,00
	CLOTURE	FFT			2 891,68
	Les différentes études	Fft			1 000,00
	Main d'œuvre	30%			27 361,10
	COUT TOTAL (A)				119 564,77
B	EQUIPEMENT DU BATIMENT				
XII	GRANDE SALLE				

12.1	Table	Pièce	17	60	1020
12.2	Chaise avec mousse	Pièce	100	20	2 000
12.3	Ecran 43' Samsung+ Kit complet	Pièce	2	300	600
12.4	Climatiseur Samsung de 24 K btu	Pièce	10	600	6 000
12.5	Sonorisation (3 baffles, 1 mixeur à 16 pistes, 2 boîtes de 2 micros par boîte)	Kit	1	800	800
	Sous-Total 12				10 420,00
XIII	Bureau				
13.1	Chaise bureau LH-004 et table	Pièce	2	220	440
13.2	Armoire Steel Locker YD-CB2	Pièce	1	215	215
13.3	Climatiseur Samsung de 24 K btu	Pièce	2	600	1 200
13.4	Ecran 43' Samsung+ Kit complet	Pièce	1	300	300
	Sous-Total 13				2 155,00
XIV	Salon, Chambre et cuisine				
14.1	Salon en H/LL	Pièce	1	3 500	3 500
14.2	Ecran 43'Samsung+Kit complet	Pièce	1	300	300
14.3	Climatiseur Samsung de 24 K btu	Pièce	2	600	1 200
14.4	Literie	Kit	1	500	500
14.5	Cuisinière 4 PL 60 x 60	Pièce	1	410	410
14.6	Congélateur Westpool x-930 950 LTR	Pièce	1	1 000	1 000
	Sous-Total 14				6 910,00
	Total coût équipement (12+13+14)				19 485,00
XV	Transport équipements et imprévus	FFT			650,45
	COÛT TOTAL (B)				20 135,55
	TOTAL GENERAL (A) + (B)				139 700,22

• **Coût total de construction et équipement de la salle polyvalente :**
\$US 139 700,22

12. Prescriptions techniques.

01. Fouille de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable doit être exempté d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendres ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats, se conférer à la semelle de propreté.

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable, cfr. Semelle de propreté.

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : l= 0,15 m ; h= 0,20 m ; L=0,40 m
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir de nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ; Dans le cas échéant peinture lavable
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Huisserie.

- Les fenêtres sont vitrées et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile ;

12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;

- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

13. Autres matériaux.

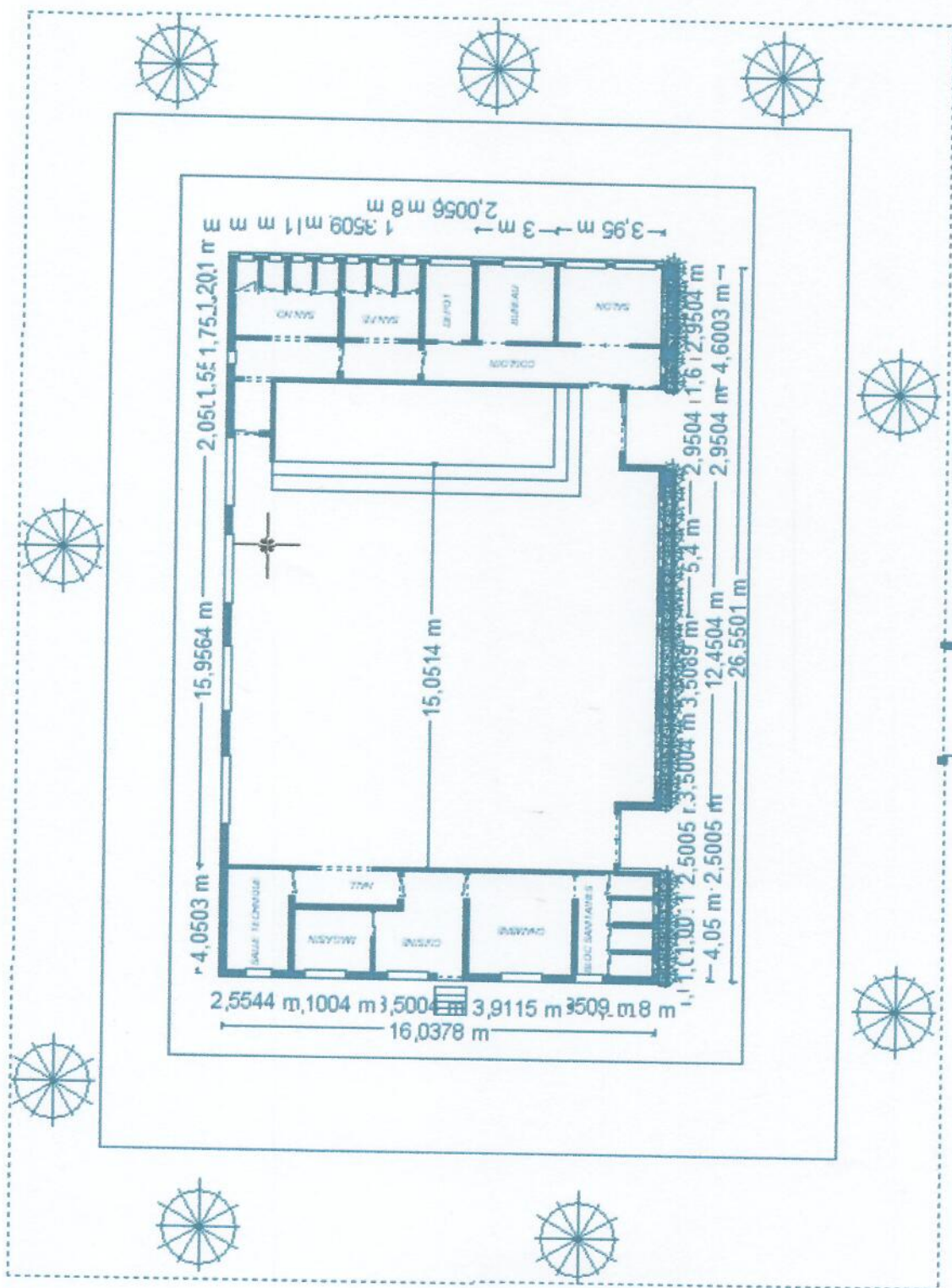
- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Le bois de coffrage doit être bien droit, pas tordu.

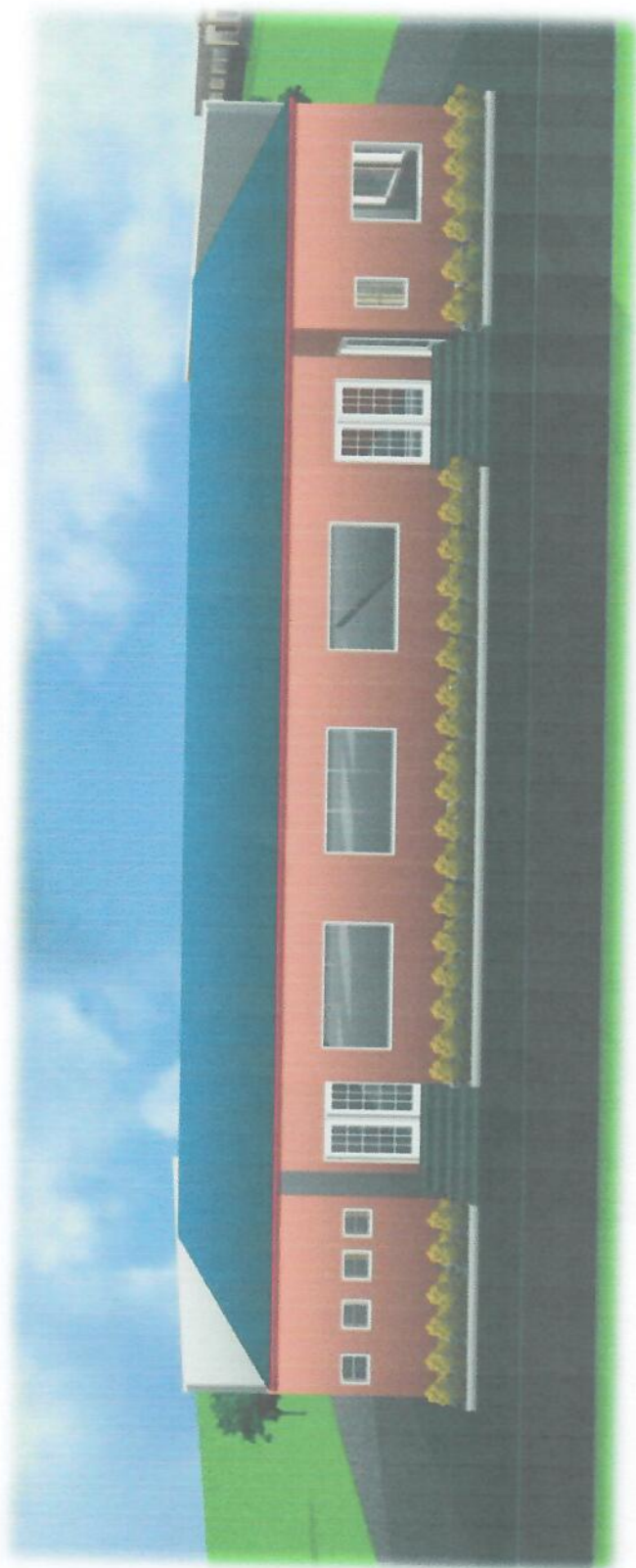
DIFFERENTS PLANS



Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS







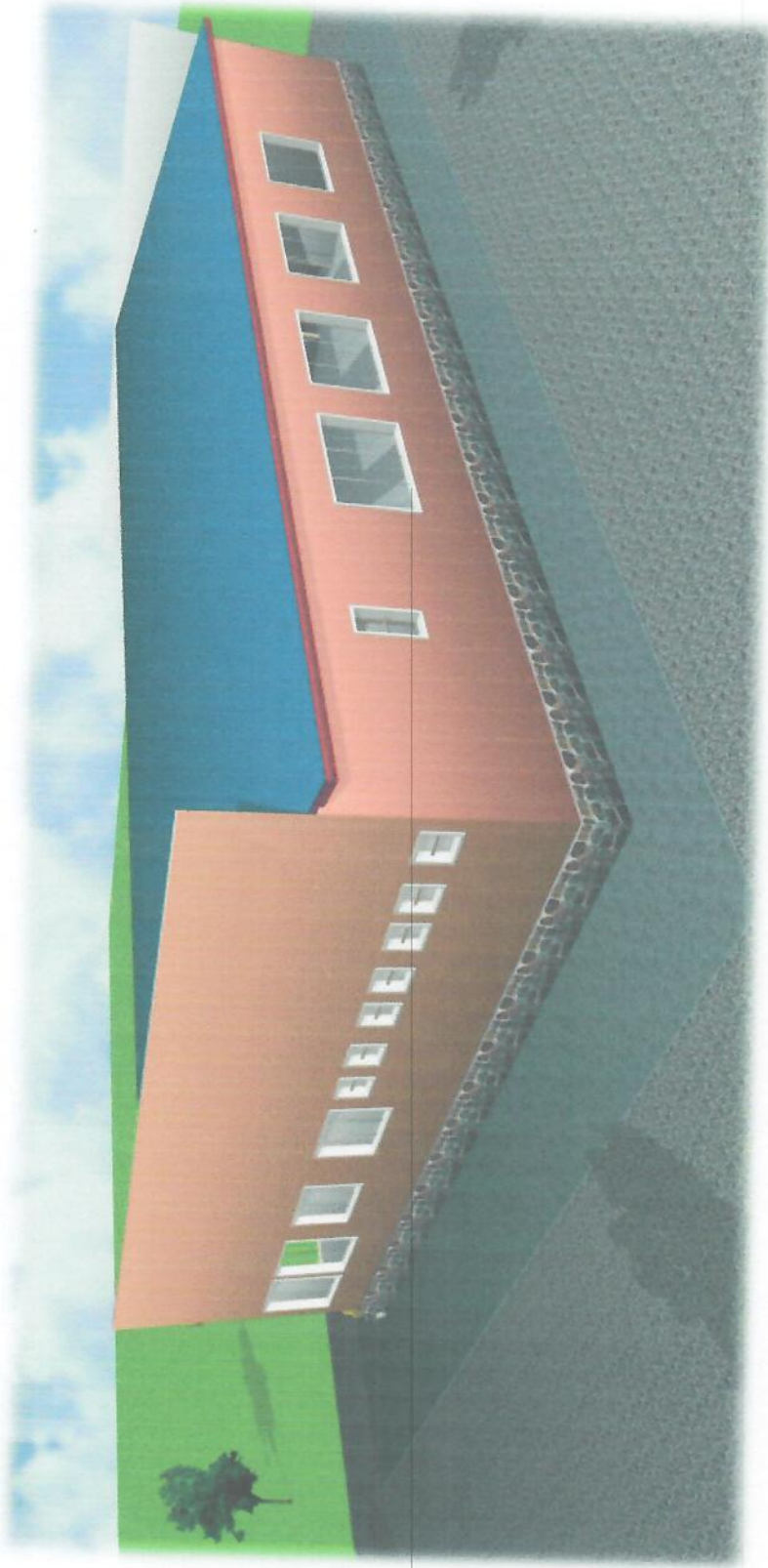
[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

PROJET 3 : APPUI EN INTRANTS AGRICOLES ET ACQUISITION D'UN TRACTEUR AUX AGRICULTEURS DU VILLAGE KAWAMA

1. Présentation sommaire du projet

1.1. Titre : Appui en intrants agricoles aux agriculteurs de KAWAMA

1.2. Localisation

Ce projet est à exécuter durant les cinq ans du cahier de charge dans le village de KAWAMA

1.3. Durée : 5 ans

1.4. Secteur d'intervention : Agriculture

2. Contexte et justification

L'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social de la province du Haut-Katanga concerne la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Parmi les programmes dudit axe, l'on note la relance de la production agricole, animale et halieutique. Dans ce programme, les actions à mener sont entre autres la production et la distribution de matériels génétiques améliorés d'arachides, de maïs, de haricot et de manioc ainsi que des intrants agricoles. La mise en œuvre de ce programme agricole provincial est encore loin de toucher tous les petits exploitants agricoles de la province en général et ceux des communautés du secteur Bukanda en particulier notamment ceux de KAWAMA.

Face aux contraintes de production agricole et celles d'assurer la sécurité alimentaire de leurs ménages, la population du village susmentionné a inscrit parmi ses priorités de développement l'acquisition des intrants agricoles. Grace à l'opportunité offerte par le nouveau Code minier en instituant le cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, le projet d'appui en intrants agricoles aux communautés impactées par l'entreprise minière CDM SAS a figuré sur la liste des besoins négociés et retenu dans le cahier des charges de cette société minière.

3. Description du projet

Ce projet consiste à distribuer les intrants agricoles à 150 ménages agriculteurs du village KAWAMA. Les intrants à distribuer sont notamment les semences de maïs, les engrais (NPK et Urée), les herbicides ainsi que les outils aratoires.

1.1. Les semences

La semence à utiliser est une semence composite, caractérisée par une hybridation et perte lente de qualités semencières dans le milieu paysan. Pour le maïs, c'est la variété UNILU qui sera utilisée.

3.2. Les engrais chimiques (NPK et Urée).

Les techniciens de l'entreprise ayant fait les études de fertilité du sol autour de CDM SAS, ont démontré que le sol est très altéré étant autour de Lubumbashi et d'autre part ferralitique (c'est-à-dire fait d'argile inorganique dont la stabilité structurale est faible), la présence des ions férriques ne peut être équilibrée que par une bonne formule d'engrais bien que la formule du gouvernement est standard (17-17-17) pour les N.P.K. Cela étant, il a été conseillé d'appliquer un engrais ayant une prédominance en phosphore trouvable sur le marché (10-20-10) en vue de permettre le phosphore à jouer le rôle de conservateur de fertilité du sol en évitant l'altération accélérée. En ce qui concerne l'urée, il est maintenu la politique du gouvernement qui la dose à 46%.

3.3. Les kits aratoires : houes, coupe-coupe, machettes.

Pour améliorer leurs rendements agricoles et, par conséquent, accroître leur production, les ménages agricoles vont bénéficier de l'accompagnement des agronomes dans leurs activités. En effet, jusqu'à ce jour, les ménages agricoles de ces agglomérations ont une production qui varie entre 2 -3 tonnes de maïs par hectare. Avec l'appui technique assurée par les techniciens et les intrants livrés, l'on compte améliorer la production jusqu'à 5-6 tonnes à l'hectare. Par ailleurs, pour éviter toute sorte de discrimination au sein de la communauté, il est prévu un taux de remboursement de 20% de la production brute de chaque ménage bénéficiaire pour extension du projet à d'autres bénéficiaires enfin de pérenniser le projet.

3.5. Les critères de sélection des bénéficiaires

- Être cultivateur habitant KAWAMA n'ayant pas d'appui d'autres partenaires dans ce secteur ;
- Disposer d'un espace de champ d'au moins 1 ha en cours d'exploitation depuis 2 ans dans le village ;
- Avoir un témoignage de fiabilité et de crédibilité d'au moins 10 ménages habitant KAWAMA ;

3.6. Le tracteur

Le tracteur acquis est de marque John Deere 6110, qui est la marque en vogue.

4. Localisation du projet

Village KAWAMA à 20 minutes à vol d'oiseaux de la ville de Lubumbashi.

5. Bénéficiaires du projet

1. Les bénéficiaires directs

Les habitants du Village KAWAMA

2. Les bénéficiaires indirects sont les populations des villages environnants et du centre urbain de Lubumbashi.

6. Objectifs du projet

6.1. Objectif général

- Contribuer à la promotion de sécurité alimentaire et au développement de l'agriculture durable.

6.2. Objectifs spécifiques

- Accroître la production agricole ;
- Augmenter les revenus des ménages agricoles ;
- Améliorer l'alimentation des ménages agricoles.

7. Résultats attendus

- La productivité agricole est améliorée : le rendement par hectare passe de 2 tonnes à 5 tonnes par hectare ;
- Les revenus agricoles des ménages augmentent d'au moins 70% ;

- L'alimentation des ménages est améliorée : les ménages consomment au moins 2 repas équilibrés par jour.

8. Activités pour atteindre les résultats

- 1) Recrutement des agronomes de la chefferie ;
- 2) Identification des bénéficiaires ;
- 3) Visite des superficies à emblaver ;
- 4) Signatures des protocoles d'accord définissant notamment les modalités de remboursement entre CDM SAS et les bénéficiaires en présence des membres du CLD ;
- 5) Acquisition des intrants agricoles et matériels aratoires ;
- 6) Labour et hersage ;
- 7) Distribution des intrants ;
- 8) Sessions d'encadrement par les agronomes ;
- 9) Récoltes et remboursements.

9. Stratégie de mise en œuvre du projet

- Identification des bénéficiaires par CDM SAS en collaboration avec les techniciens du Secteur (AGRI et DERU) et les représentants des communautés de 2 villages ;
- Signature des protocoles entre CDM SAS et les ménages agricoles bénéficiaires de l'appui ;
- Mise à disposition par CDM SAS des intrants agricoles et matériels aratoires pour les ménages agricoles ;
- Terrains à emblaver acquis par les ménages agricoles ;
- Préparation des terrains et toutes les opérations agricoles à charge des ménages agricoles ;
- Formations et autres appuis techniques (visites de terrain et supervision des cultivateurs) à charge de CDM SAS ;
- Stratégies agricoles envisagées :

- Gestion des remboursements, acquisition et stockage des intrants (semences, engrais + matériels aratoires) à charge de CDM SAS pour en assurer la protection et le gardiennage.

10. Chronogramme détaillé d'activités

N	Activité	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4		
		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
1	Invitation de l'agronome du secteur et recrutement des accompagnateurs												
2	Lancer officiellement le processus de sélection des bénéficiaires et invitation des fournisseurs d'intrants												
3	Vulgariser les techniques de mise en œuvre du projet (défrichage, labour, hersage, semis, sarclage, récolte, entreposage...)												
4	Préparation des dépôts d'intrants à KAWAMA												
5	Accompagner et faire le suivi de l'évolution des bénéficiaires												
6	Evaluer le projet à mi-parcours												
7	Partager l'expérience entre les bénéficiaires												
8	Evaluation Finale												

11. Mécanismes de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi et composé d'un (1) délégué CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de recrutement des agronomes, des critères de sélection des bénéficiaires et des échéances et du calendrier agricole, la conformité des intrants (semences, engrais et herbicide), l'audit des dépenses effectuées ainsi que les résultats attendus. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à CDM SAS le calendrier de ses activités.

A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM SAS dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la DPEM, le FNPSS et l'ACE effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

12. Budget et devis détaillés du projet.

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U en \$US	P.T en \$US
1.	Semences de maïs Hybride	Kg	675	3	2 025
2.	NPK 10-20-10	Kg	4500	1	4 500
3.	Urée 46%	Kg	4500	1	4 500
4.	Houe	Pce	30	5	150
5.	Coupe-coupe	Pce	30	5	150
6.	Machette	Pce	30	5	150
7.	Formation	-	01	3 000	3 000
8.	Accompagnateurs	personne	02	3000	6 000
	TOTAL (année agricole)				20 475
	Etudes de faisabilité (Hydro pédologique, hydrogéologique)				2 500
	Cout total pour 1 an				22 975
	Cout global du projet (pour 4 ans)				91 900
	Frais d'acquisition d'un tracteur				75000
	TOTAL				166 900

**TOTAL POUR L'ACTIVITE D'APPUI EN INTRANTS : (22 975USD x 4ans) 91900 USD
+75 000 USD=166 900 USD**

PROJET N°4. PRISE EN CHARGE DE SCOLARITE DES ELEVES DEMUNIS DU VILLAGE KAWAMA

Secteur d'intervention : Social et Education

Contexte et justification

Les dispositions du code minier interdisent la présence des enfants dans l'exploitation minière artisanale. Il se remarque malheureusement une présence clandestine de plus ou moins 200 enfants dans les mines de la société CDM. Cette situation brise leur scolarité et les expose à certaines maladies causées par certains minerais ; ce qui réduit sensiblement leur espérance de vie. Cette présence est due à l'impossibilité aux parents d'assurer la scolarité de leurs enfants. Suite à cette épreuve, l'entreprise CDM, dans le cadre de sa responsabilité sociétale et sur demande des communautés impactées, a souhaité soutenir les communautés dans l'éducation des enfants par l'octroi des bourses d'études aux enfants des parents démunis pour les rendre utiles à la communauté et les mettre sur les mêmes bases compétitives à l'emploi.

Brève description du projet

Sachant que l'éducation de base est la clé du développement d'une nation, ce projet consiste à identifier les familles incapables de financer l'enseignement primaire et secondaire de leurs enfants en âge scolaire et de leur apporter assistance à travers l'octroi des bourses d'études. L'octroi des bourses se fera sur base du critère de sélection basée sur la capacité intellectuelle et les moyens financiers. Seuls les enfants intelligents et provenant des familles démunies bénéficieront d'aide aux frais scolaires. Etant donné qu'il existe aussi à KAWAMA le *Centre d'Apprentissage et de Réintégration des Enfants Orphelins*, cette bourse sera également accordée aux enfants de ce centre remplissant les critères ci – dessous.

Il s'agira d'une prise en charge des 100 enfants fréquentant le cycle primaire, habitant le village KAWAMA et cela pendant 5 ans. Il y a lieu de souligner que ces enfants boursiers bénéficieront de la prise en charge psychologique du *Centre d'Apprentissage et de Réintégration des Enfants Orphelins précité* qui a de l'expertise en la matière.

Objectif du projet

Ce projet contribuera à la réduction du nombre d'enfants dans les mines artisanales, à faciliter l'accès à l'éducation scolaire de base des parents démunis ; qui est obligatoire à toutes les couches de la population et à stimuler les enfants à améliorer leurs performances scolaires

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directes sont les enfants excellents par leurs résultats de première primaire fréquentant le cycle primaire du village KAWAMA, ceux en âge d'étude primaire se trouvant dans les mines de la société CDM par faute des moyens aux parents pour leurs prises en charge scolaire ainsi que ceux fréquentant le Centre CAREO remplissant les mêmes critères.

Résultats attendus :

- La réduction du nombre d'enfants dans les exploitations minières artisanales clandestines ;
- L'enseignement de base est assuré aux enfants démunis.
- 100 enfants sont pris en charge pendant cinq ans.

Critères de sélection :

- Pour les enfants fréquentant déjà l'école, être parmi les dix premiers de la classe en première primaire et provenant d'une famille jugée démunie après consultation du mouvement de paiement des frais à l'école de l'enfant ou prioritairement être orphelin réunissant les conditions définies ci-dessus.
- Pour les enfants fréquentant les exploitations minières artisanales et les rues de KAWAMA, avoir six à dix ans d'âge et manifestant préalablement la volonté d'étudier.

DEVIS DETAILLE DU PROJET

LIBELLES	UNITES	QUANTITE	NOMBRE DE MOIS	PRIX UNIT. EN USD	PRIX TOT. EN USD
Paiement encadreur pédagogique	Pers.	1	10	100	1 000.00
Dotation du kit scolaire (uniformes, objets classiques, sac scolaire,...)	Kit	100	1	30	3 000.00
Paiement des frais scolaires et connexes	Pers.	100	10	20	20 000.00
SOUS TOTAL					24 000.00
Imprévu 3%					720.00
TOTAL POUR UNE ANNEE					24 720.00
TOTAL POUR 5 ANS					123 600,00

CHRONOGRAMME D'EXECUTION

PERIODE	2023				2024				2025				2026				2027			
	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄
Recrutement d'un spécialiste du domaine de l'éducation ou de la protection pour faciliter la mise en œuvre.																				
Constitution d'une base des données des enfants éligibles																				
Lancement de l'inscription de 100 élèves sectionnés la dans leurs écoles respectives																				
Lancement de la distribution du Kit scolaire aux élèves.																				
Paiement des frais scolaires et connexes des 100 élèves inscrits.																				
Supervision et le suivi de l'évolution du processus																				
Evaluation du projet à mi -parcours.																				
Evaluation globale du projet																				

Handwritten signatures and initials in blue ink.

PROJET 5. ADDUCTION D'EAU

Secteur d'intervention : *Développement Rural*

1. Contexte et justification

Se procurer une eau saine en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance, est une priorité absolue pour l'homme. Raison pour laquelle, dans le cadre de cahier des charges de l'entreprise CDM SAS la population a priorisé l'adduction en eau potable. Ceci dans l'intérêt de résoudre ce problème de distance à parcourir généralement par les femmes pour se procurer de l'eau potable dans ce milieu. La résolution de ce problème passe notamment par l'augmentation des sources d'approvisionnement tout en rapprochant ces dernières de la population. Personne n'est sans savoir que l'eau est une denrée de première nécessité pour tout être humain ; voilà la motivation principale qui a poussé les communautés impactées à opter pour les forages des puits d'eau. La consommation de l'eau de mauvaise qualité occasionne beaucoup de maladies d'origine hydrique surtout dans les milieux urbano-ruraux.

2. Brève description du projet.

Ce projet consiste à forer huit (8) puits (dont 4 en plein centre du village KAWAMA et 4 autres dans les villages SANDUMBA, KIPIRI, KINTU, et MAKAYI) d'eau à pompe immergée et panneau solaire munis des citernes des 5000 Litres chacune pour le stockage et des bornes fontaines de 4 robinets chacune pour le puisage.

S'agissant des indications techniques, chaque puits aura une profondeur de 150m, 140 mm de diamètre avec une pompe immergée solaire, 1.5Hp, une citerne de 5m³ et un support métallique pour la citerne, le tout sécurisé dans un enclos pour empêcher tout accès non autorisé. La pompe immergée aura les spécificités suivantes : type 4sDM10/5, 220V, 50hz, 1000w, débit 2.3m³/h. La source d'énergie est de 4 panneaux solaires de 240w chacun.

3. Objectifs du projet

- Assurer à la population l'accès à l'eau potable ;
- Réduire les distances à parcourir par les ménages pour accéder aux points d'eau potable ;
- Réduire la morbidité due aux maladies d'origine hydrique ;
- Assurer une gestion durable des ouvrages d'eau par l'implantation et la formation du comité de gestion d'eau.

4. Localisation.

Les sites d'implantation du présent projet seront : à KAWAMA et ses environs

5. Bénéficiaires :

Les bénéficiaires de ce projet sont les communautés des villages appuyés notamment celles du centre KAWAMA et des villages SANDUMBA, KIPIRI, KINTU, et MAKAYI impactés par le projet minier de l'entreprise CDM SAS.

6. Résultats attendus

- 8 forages à pompe immergée et panneaux solaires réalisés ;
- Les distances parcourues pour atteindre un point d'eau réduites ;
- La morbidité due aux maladies d'origine hydrique réduite ;
- 8 bornes fontaines construites ;
- Les comités de gestion d'eau des forages implantés sont formés.

6.1. Activités pour réaliser les résultats

1. Lancement des appels d'offre des entreprises de forage et des bureaux d'études ;
2. Etudes hydrogéologiques ;
3. Forage et installation des bornes fontaines ;
4. Etudes hydro – chimiques
5. Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus) ;
6. Construction de la clôture de sécurité ;
7. Désignation et formation des comités de gestion des forages ;
8. Remise des ouvrages à l'autorité locale.

6.2. Indicateurs des résultats

- 8 puits d'eau potable forés dont 4 puits à KAWAMA, 1 puit au village SANDUMBA, 1 puit au village KINTU, 1 puit au village MAKAYI et 1 puit au village KIPIRI dans les espaces ayant les actes de session en annexe de ce cahier ;
- 8 bornes de fontaines construites avec une rampe de 4 robinets chacune ;
- 8 enclos de sécurité construits par puit ;
- 8 comités de gestion des forages d'eau formés à raison d'un comité par puit.

7. Stratégie de mise en œuvre

Les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM SAS. En ce qui concerne les forages qui seront exécutés dans l'enceinte des établissements scolaires, l'horaire de travail sera adapté de commun accord avec les chefs d'établissements des différentes structures scolaires pour ne pas perturber le déroulement normal des cours. Les chefs desdits établissements doivent être sensibilisés afin d'éviter l'appropriation des patrimoines communautaires ou les assimiler aux patrimoines de l'école. Quant à ceux qui seront exécutés hors des établissements scolaires, des actes de cession doivent être fournis. Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par CDM SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de forage et d'un Bureau d'études devant effectuer les études hydrogéologiques et hydro chimiques. Les travaux de forage seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de la passation des marchés publics.

L'entreprise CDM SAS va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études hydrogéologiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus encore procéder à la construction des murs de sécurisation des forages et à la formation des comités de gestion d'eau pour inscrire les ouvrages dans la pérennité. A la fin des travaux interviendra la remise des ouvrages à l'autorité locale par L'entreprise CDM SAS. L'échéance des travaux est fixée à 3 mois par ouvrage au cours des années suivantes : 2^{ème} semestre de 2023 (4 puits) à KAWAMA et 1^{er} semestre 2024 (4 puits) dans les villages SANDUMBA, KIPIRI, MAKAYI et KINTU.

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS effectueront en tant que services étatiques effectueront un contrôle à un second niveau.

Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché

public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kipushi. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a le pouvoir d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de l'entreprise CDM SAS, dès lors, ce rapport est opposable à toutes les parties. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DES ACTIVITÉS

N°	Activités	2 ^{ème} SEMESTRE 2023			
		1 ^{er} Sem.	2 ^{ème} Sem.	3 ^{ème} Sem.	4 ^{ème} Sem.
FORAGE DE 4 PUIITS A KAWAMA					
01	Lancement d'appel d'offre				
02	Etudes hydrogéologiques				
03	Forage et installation des bornes fontaines				
04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)				
05	Construction de la clôture de sécurité				
06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				
FORAGE DE 4 PUIITS dans les villages SANDUMBA, KIPIRI, MAKAYI et KINTU.					
N°	Activités	1 ^{IER} SEMESTRE 2024			
		1 ^{ier} Sem.	2 ^{ème} Sem.	3 ^{ème} Sem.	4 ^{ème} Sem.
01	Lancement d'appel d'offre				
02	Etudes hydrogéologiques				

03	Forage et installation des bornes fontaines				
04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)				
05	Construction de la clôture de sécurité				
06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

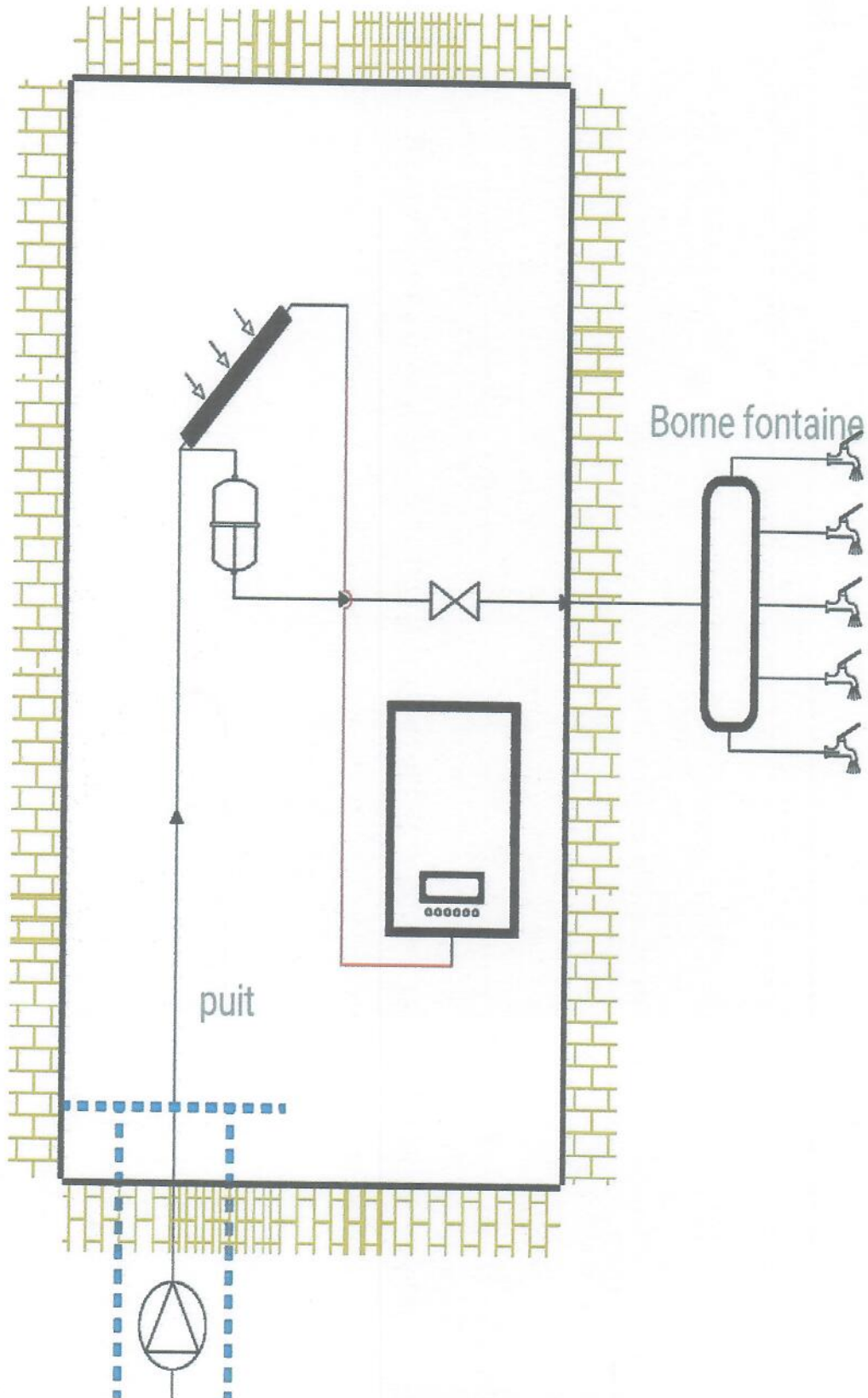
10.DEVIS DETAILLE POUR LE FORAGE DES Puits ET BORNES FONTAINES

APPAREILAGE						
Numéro	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total	Total en \$
1	Forage du puit	par mètre	140	70 000	9 800 000	4 900,00
2	Tuyaux HP	1"	150	4 500	675 000	337,50
3	Fil électrique	4X4	120	8 000	960 000	480,00
4	Tableau de commande		1	10 000	10 000	5,00
5	cornière	50x5	10	80 000	800 000	400,00
6	Tôle noire	2mm	2	380 000	760 000	380,00
7	tuyau IPS	1"	5	55 000	275 000	137,50
8	Robinet	1"	5	20 000	100 000	50,00
9	paumelle	120	4	2 000	8 000	4,00
10	Roulette		6	8 000	48 000	24,00
11	pinceau	3"	4	3 000	12 000	6,00
12	Scotch		2	25 000	50 000	25,00
13	téflon		8	4 000	32 000	16,00
14	hermétique		5	5 000	25 000	12,50
15	Anti-rouille verte	par litre	8	11 000	88 000	44,00

16	Peinture à huile	par litre	80	15 000	1 200 000	600,00
17	Vanne	1" HP	2	20 000	40 000	20,00
18	Té Ips	1"	5	5 000	25 000	12,50
19	manchons galv	1"	2	10 000	20 000	10,00
20	raccord	1"	2	5 000	10 000	5,00
21	Câble de sois	100Kg	2	100 000	200 000	100,00
22	Coude Ips	1"	5	5 000	25 000	12,50
23	Pompe immergée	750 Watt	1	2 500 000	2 500 000	1 250,00
24	panneau	250 Watt	4	490 000	1 960 000	980,00
25	Disjoncteur	Biphasé 32A	1	35 000	35 000	17,50
A2	<i>sous total</i>				19 658 000	9 829,00
Accessoires						
Numéro	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total	Total en \$
1	fer rond	10	10	12 000	120 000	60,00
2	fer rond	6	7	7 500	52 500	26,25
3	gasoil	litre	100	4 000	400 000	200,00
4	disque à coupée	230x3	10	13 000	130 000	65,00
5	fil barbelé	par mètre	20	20 000	400 000	200,00
6	Electrode	Boite	10	50 000	500 000	250,00
7	Disque a mêler		3	20 000	60 000	30,00
8	Projecteur		2	185 000	370 000	185,00
9	Verrou		1	20 000	20 000	10,00
10	Cadenas		1	25 000	25 000	12,50
11	Fil à ligature	par Kg	2	8 000	16 000	8,00
12	gravier	par mètre cube	3	180 000	540 000	270,00
13	sable	par mètre cube	6	170 000	1 020 000	510,00
14	bois	2x22	15	30 000	450 000	225,00
15	ciment	ordinaire	30	16 000	480 000	240,00
16	Bloque de ciment	15x30	500	2000	1 000 000	500,00

17	Citerne	5m ³	1	1 800 000	1 800 000	900,00
18	Imprévus		1	1 954 370	1 954 370	977,19
A3	sous total				9 337 880	4 668,94
AA	sous total		28 995 880			14 497,94
Numéro	Désignations	Prix en FCD		Taux	2 000,00	
1	Transport 3%	869 880,00		\$434,94		
2	out des études (hyro – physiques et chimiques) 5%	1 449 800,00		\$724,90		
3	Main d'œuvre 30%	8 698 760.00		\$4 349,38		
AB	Sous total			<u>\$5 509,22</u>		
0	Total général (AA + AB)	40 014 320,00		\$20 007,16		
0	TOTAL DE PUITs A FORER : 8 X20 007,16 =				\$160 057,28	

SCHEMA HYDROLIQUE



PROJET N°6. CONSTRUCTION DE 4 POSTES DE SANTE AU VILLAGE KAWAMA

Secteur d'intervention : Santé

1. Contexte et Justification

Le territoire de Kipushi étant vaste, la population du village KAWAMA a besoin des structures médicales pour lui administrer les premiers soins avant de rejoindre le centre de référence. A ces jours, il n'existe pas dans ce village une structure médicale publique pouvant offrir à la population les soins de santé à moindre coût. Le centre de santé assure la proximité entre la population et les structures de santé de référence dans la mesure où il constitue un point de récupération et de secours des patients. C'est ainsi que la population a mis parmi ses priorités la construction d'un centre de santé dans ce milieu lors des négociations du cahier des charges avec l'entreprise CDM SAS.

2. Brève description

Ce projet consiste en la construction de quatre postes de santés en raison d'un poste de santé public au village KAWAMA par an, c'est-à-dire 2024-2027 pour rapprocher l'administration des soins de santé à moindre coût à la population impactée par les activités minières.

Il sera constitué :

- d'une salle de reception;
- d'une salle des soins
- d'une de consultation ;
- un bureau de l'Infirmier Titulaire (I.T)
- de deux salles d'observation(1 pour les femmes et 1 pour les hommes) ;
- d'une maternité équipée ;
- d'une pharmacie ;
- des équipements appropriés ;
- d'un incinérateur construit ;
- d'un trou à ordures ;
- d'un trou à placentas ;
- d'un point d'eau ;
- d'une clôture
- ainsi que des sanitaires dont « (3)internes ,2 externes et des douches (3)internes ,2 externes ».

3. Objectif du projet

- Donner les soins primaires à la population du village et de ses environs ;

- Assurer à la population la proximité à une structure des soins de santé moderne ;
- Donner les soins de santé à moindre coût ;

4. Localisation

Le centre de santé sera construit au village KAWAMA, secteur de BUKANDA, dans le territoire de Kipushi, province du Haut-Katanga.

5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les populations vivant au village KAWAMA et toutes les populations des villages environnants pouvant solliciter des soins appropriés dans ces centres de santé.

6. Résultats attendus

- Un centre de santé est construit en matériaux durables et équipé en matériels de qualité ;

- Accès aux soins de santé assuré à la population à moindre coût ;
- Une pharmacie est construite et dotée des médicaments.

6.1. Activités pour atteindre les résultats

- L'obtention du terrain par la communauté ou l'autorité locale ;
- Lancement de l'appel d'offre publique ;
- Sélection du maître d'œuvre ;
- Démarrage de la construction ;
- Equipement du centre de santé
- Remise de clé au médecin chef de zone en présence de l'autorité locale et des communautés.

6.2. Indicateurs des résultats

- ✓ 4 centres de santé construits au village KAWAMA et ses environs ;
- ✓ 1 trou à placenta et celui à ordures disponibles ;
- ✓ 5 lits par salle d'observation installés ;
- ✓ une maternité et une pharmacie respectivement équipée et fournie en

médicaments ;

- ✓ 1 incinérateur construit ;
- ✓ 1 point d'eau disponible ;
- ✓ 1 clôture et des sanitaires (3 toilettes et 3 douches) construites.

7. Stratégie de mise en œuvre

Conformément à la loi, le projet sera entièrement financé par CDM SAS qui se choisira le maître d'œuvre à l'issue d'un appel d'offre publique. Les entrepreneurs locaux seront privilégiés, à défaut les entrepreneurs nationaux. Il revient à l'autorité locale ou à un membre de la communauté de mettre à la disposition de l'entreprise CDM SAS un terrain au village CDM où le centre santé sera construit. A cet égard un acte de cession irrévocable sera requis. Le maître d'œuvre choisi a l'obligation de remplir toutes les conditions requises pour une entreprise de construction.

Les études topographiques et géotechniques sont à charges de l'entrepreneur au titre de son contrat.

L'entreprise CDM SAS en sa qualité du titulaire du droit minier, est répondant vis-à-vis de l'entrepreneur ; à ce titre ils sont les deux parties prenantes sur le plan contractuel, l'entreprise CDM SAS recevra l'ouvrage de l'entrepreneur et à son tour, il le remettra au Médecin chef de zone en présence de l'autorité locale et des communautés pour organiser la gestion.

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant que services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6)

mois sur demande de l'Administrateur de Kipushi. A chaque étape un rapport de suivi sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a le droit d'exiger des modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé conjointement par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué l'entreprise CDM SAS, dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Calendrier du déroulement des activités

N	Activités et tâches	Echéance(2025)					
		janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
I	Construction des postes de Santé à KAWAMA						
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation	X					
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre	X					
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés	X					
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires		X				

2.2	Terrassement		X	X			
2.3	Travaux des gros œuvres			X	X	X	
2.4	Travaux de second œuvre					X	
3	Equipement du centre de Santé						X
4	Remise des ouvrages au médecin chef de zone en présence de l'autorité locale et des communautés						X

10.DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DETAILLE D'UN POSTE DE SANTE

	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL USD
1.00	Installation du chantier	FF	1	800,00	800,00
	SOUS TOTAL 1				800,00
II	FONDATION				
1.00	Fouille de fondation	m3	19	5,00	95,00
2.00	Béton de propriété dosée à 150Kg/m3	m3	2,35	150,00	352,50
3.00	Maçonnerie de fondation en moellons	m3	31	100,00	3100,00
4.00	Chape sur fondation en BA dosé à 250kg/m3	m3	2,632	250,00	658
	SOUS TOTAL 2				4 205,5
III	ELEVATION				
1.00	Maçonnerie en briques cuites	m3	42,3	25,00	1 057,50
2.00	Béton armé pour linteau et colonnes 350kg/m3	m3	5,3	350,00	1 855,00
3.00	Béton de trottoir périphérique	m3	4,7	150,00	705,00
	SOUS TOTAL 3				3 617,5
IV	TOITURE				
1.00	Charpente en bois scié 5x15 y compris protection	PCE	52	20,00	1 040,00
2.00	Pannes en bois scié 4x11	PCE	27	18,00	486,00
3.00	Couverture en tôles ondulée galvanisée BG28	m2	112	15,00	1 680,00
	SOUS TOTAL 4				3 206,00
V	REVETEMENT DES MURS				
0.00	COUT INSTALLATION ELECTRIQUE				2500
1.00	Crépiage I & E mortier de ciment	m3	4	\$150,00	600,00
2.00	Crépiage au mortier de ciment à l'extérieur	m3	13	\$150,00	1 950,00

	SOUS TOTAL 5				5 050,00
VI	REVETEMENT DES SOLS				
1.00	Sous pavement	m3	6,58	200,00	1 316,00
2.00	Faïence	m2	29	24,00	696,00
3.00	Carrelage	m2	94	30,00	2 820,00
	SOUS TOTAL 6				4 832,00
VII	PLAFOND				
1.0	Plafond en feuille unalite y compris gitage en chevron 7x7	m2	94	40,00	3 760,00
	SOUS TOTAL 7				3 760,00
VIII	HUISSERIE				
1.00	Portes métalliques vitrées 1,50x2,10	Pce	1	250,00	250,00
2.00	Porte métalliques semi vitrée 90x2,10	Pce	1	100,00	100,00
3.00	porte intérieur en bois massif	Pce	8	150,00	1 200,00
4.00	Fenêtres métalliques semi vitrées 1.50x1.10m	Pce	9	150,00	1 350,00
	SOUS TOTAL 8				2900,00
X	PEINTURE				
1.00	Latex sur les murs I & E	m2	523	4,00	2092,00
2.00	Email sur structures métalliques et murs intérieurs, H=2,10	m2	24	6,00	144,00
	SOUS TOTAL 9				2 236
XI	SANITAIRE				
1.00	Tuyauterie d'évacuation et alimentation	Ff	1	180	180,00
2.00	WC TURC	Pce	2	50	100,00
3.00	Cuve + accessoires d'installation	Pce	1	150	150,00
4.00	Portes intérieure en bois (90x2,10)	Pce	1	150	150,00
5.00	Portes extérieures métalliques (70 x180)	Pce	2	\$70	140,00
6.00	Lave main	Pce	2	50	100,00
7.00	Fosse septique	Pce	1	1500	1500,00
8.00	porte papier hygiénique	Pce	2	8	16,00
9.00	Cout de forage +pompe solaire et citerne	FF	1	15 616	15 616,00
10.00	CLOTURE + AMMENAGEMENT EXTERIEUR	FF	1	3000	3000,00
	SOUS TOTAL 10				20 952,00
	SOUS TOTAL CONSTRUCTION(1+... 10) =				51 559,00
	ETUDES GEOTECHNIQUES	FF			2 500,00
	MAIN D'EOUVRE 30%	%			15 467,70
	TOTAL CONSTRUCTION				69 526,70
XII	EQUIPEMENT MEDICAL				
1.00	Lit d'hospitalisation	Pce	10	210	2 100,00
2.00	Matelas	Pce	10	70	700,00
3.00	Draps de lit	Pce	20	20	400,00
4.00	Plateau de soins	Pce	2	20	40,00
5.00	Table de bureau	Pce	1	100	100,00
6.00	Microscope binoculaire	Pce	1	400	400,00

7.00	Lit d'examen	Pce	1	300	300.00
8.00	Lit d'accouchement	Pce	2	350	700.00
9.00	Autoclave	Pce	2	900	1 800.00
10.00	Balance avec toise	Pce	1	250	250.00
11.00	Boite laparotomie	Pce	1	600	600.00
12.00	Aspirateur électrique	Pce	1	600	600.00
13.00	Table de mayo inox	Pce	1	300	300.00
14.00	COUT MEDICAMENTS EN PHARMACIE	FF	1	1500	1 500.00
	SOUS TOTAL 11				9 790,00
	TOTAL GENERAL POUR UN CENTRE				79 316,70

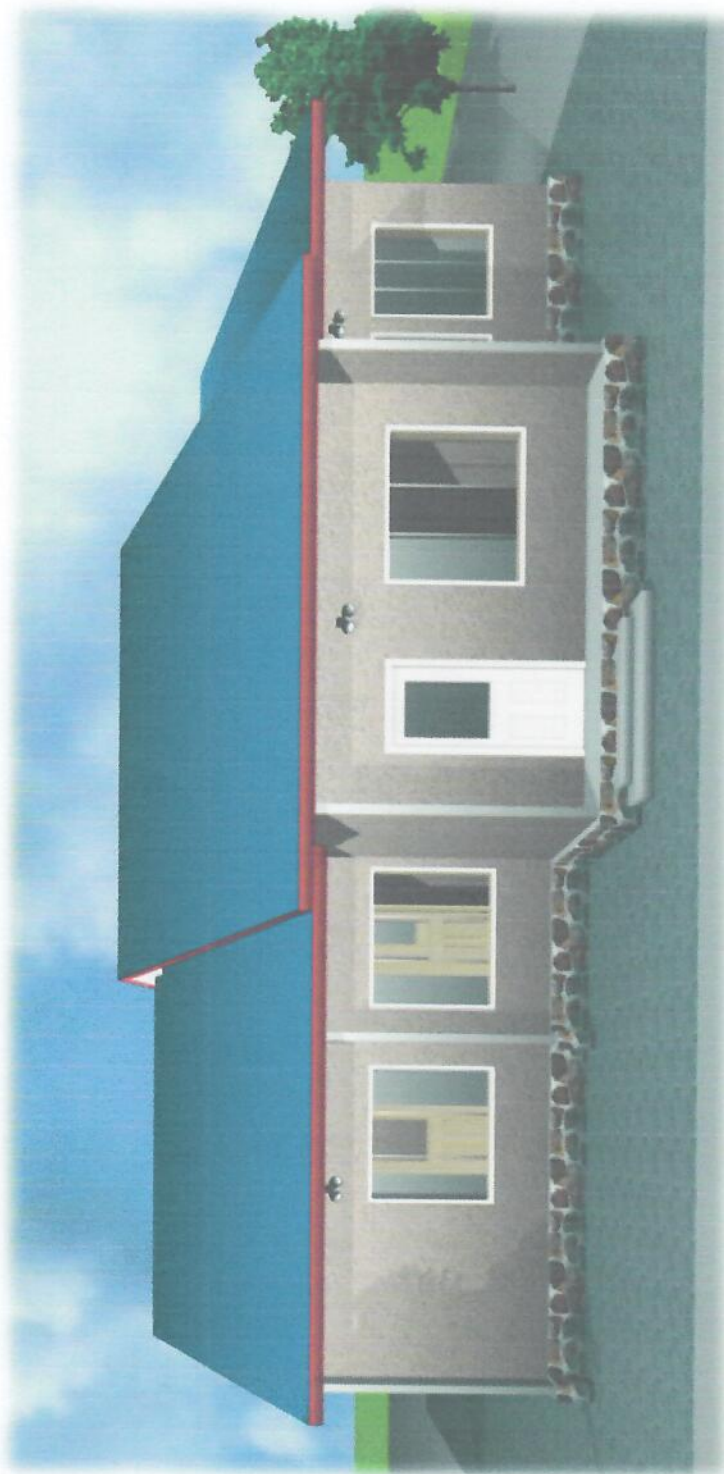
**COUT TOTAL DU PROJET EST DE : \$ 79 316,70X4
=317 266,80 USD**

LES DIFFERENTS PLANS



8





[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

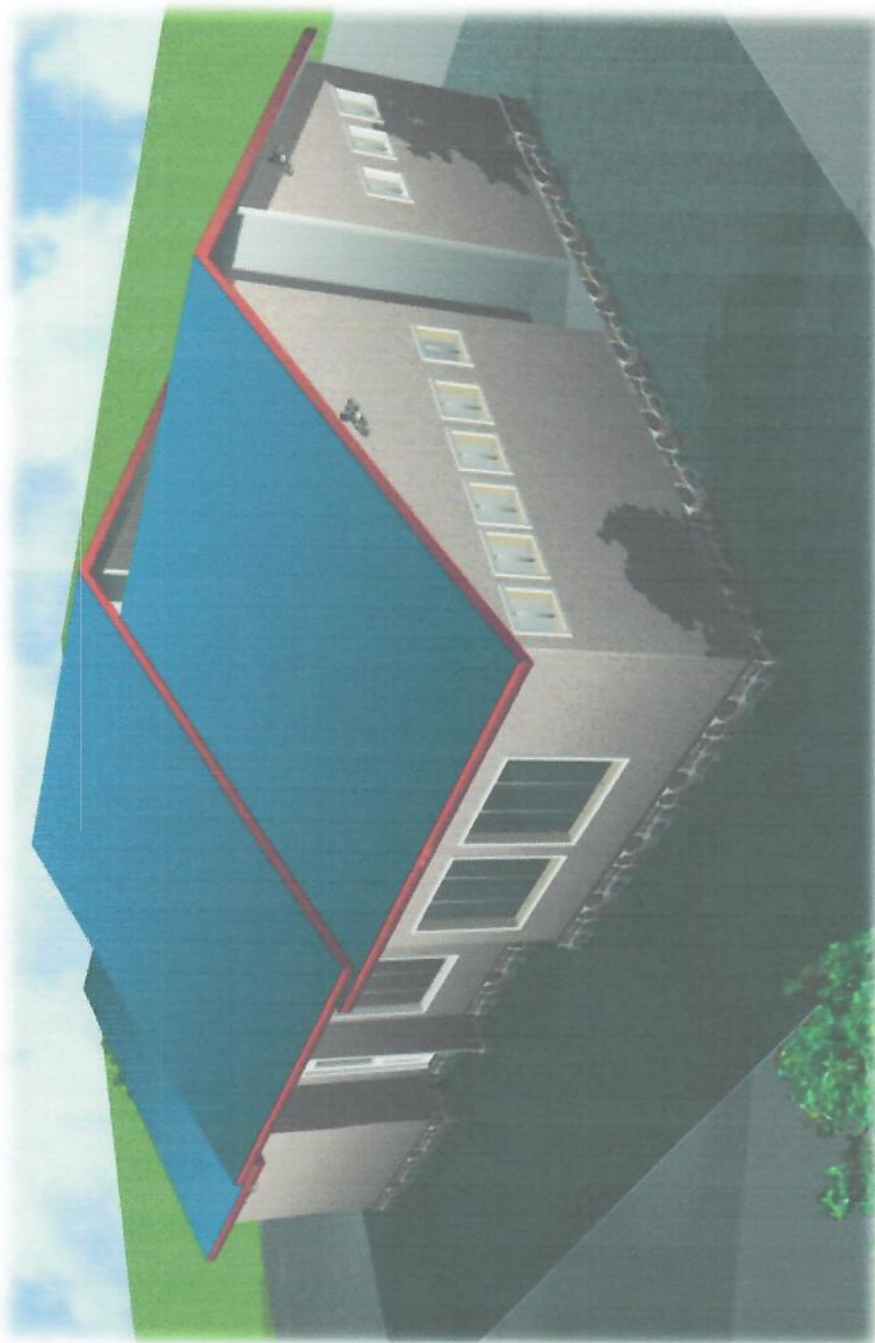
Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



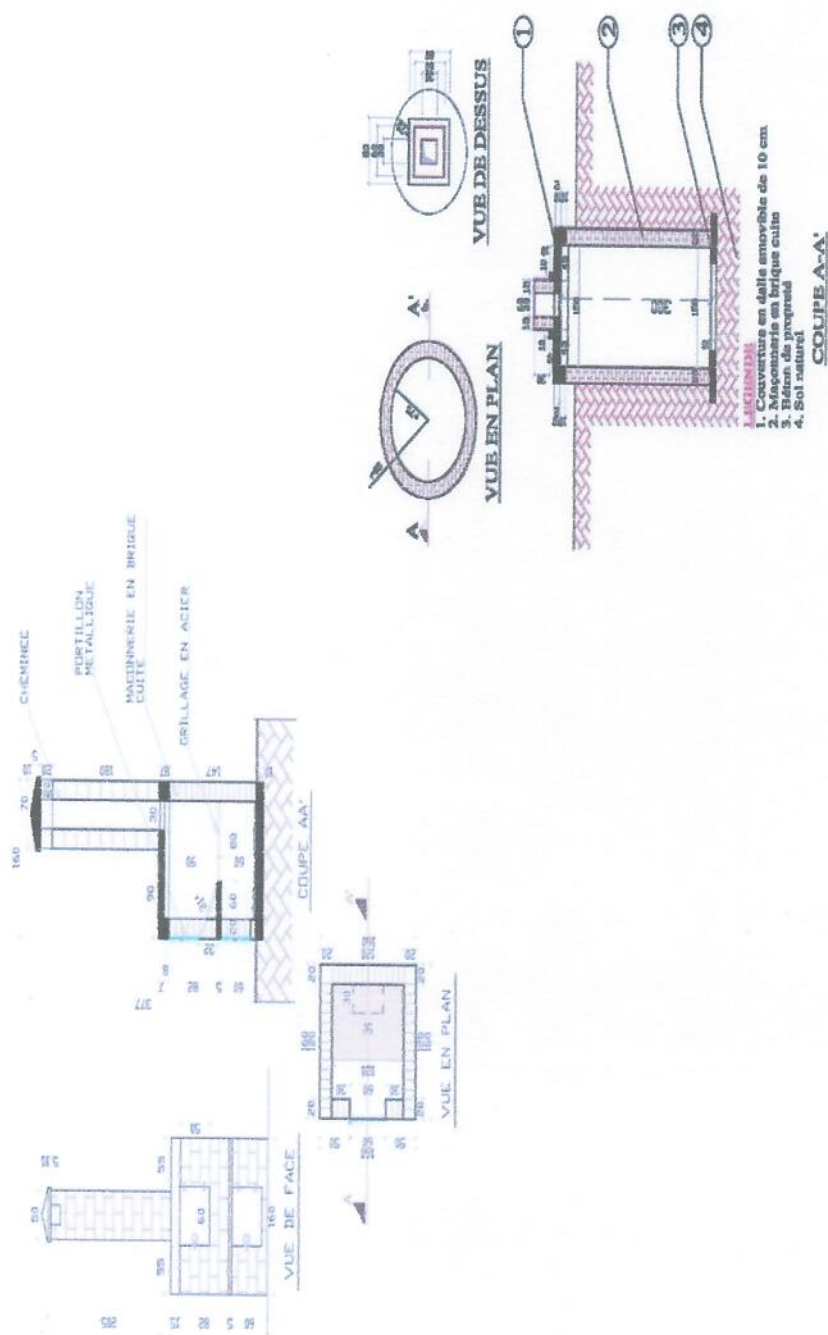
[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

PROJET N°7 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE PROFESSIONNEL A KAWAMA

Secteur d'intervention : INFRASTRUCTURES ET SOCIALE

1. Contexte et Justification

Les agglomérations du village KAWAMA regorgent un grand nombre des jeunes attirés par l'exploitation minière artisanale. Le programme actuel du gouvernement de la République Démocratique du Congo demande que tous les enfants soient enlevés dans les mines. La plupart d'enfants œuvrant dans les mines qui n'ont plus l'âge scolarisable nécessitent une formation de mise en train pour leurs rendre utile lors de leur intégration dans société.

Par ailleurs, la *Stratégie Nationale de Protection Sociale (2015)* prévoit de garantir « aussi vite que possible » à tous les enfants du pays un appui de qualité dans les domaines de : « *la santé, l'alimentation et l'éducation* » qui conditionnent directement leur bien-être et leur avenir. Pour ce faire, le Gouvernement avec l'appui de l'UNICEF cherche à développer des programmes pour garantir l'accès aux services sociaux de base des enfants les plus démunis, notamment dans trois domaines d'intervention :

- L'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire ;
- L'accès à une alimentation saine et équilibrée en milieu scolaire primaire, prioritairement en milieu rural et dans les étendues les plus défavorisées du pays ;
- Le renforcement des mesures spécifiques d'aide sociale aux enfants en situation difficile.

Pour répondre à cette préoccupation, les communautés de KAWAMA ont inscrit à leur priorité la construction d'un centre de formation professionnelle devant servir de cadre d'encadrement de tous ces enfants pour leur rattrapage scolaire lors de négociation du cahier des charges de la société CDM SAS.

Voilà pourquoi, avec l'opportunité offerte par le Code minier de 2018 instituant le Cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les communautés locales du village KAWAMA impactées par la société CDM SAS et représentées par leur Comité Local Développement (CLD) se sont saisies de

l'occasion pour tenter d'apporter une réponse au problème des enfants en situation difficile, notamment ceux qui se retrouvent dans les exploitations minières, afin de les en retirer, de les réinsérer socialement et de promouvoir dans le milieu un environnement protecteur des enfants.

Pour contribuer au développement de ces communautés, la société CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING SAS, entend appuyer ces dernières par la construction d'un centre de formation professionnelle dans les domaines de menuiserie, maçonnerie, coupe-couture et informatique pour faciliter l'intégration de tous ces jeunes qui rodent dans l'exploitation artisanale des mines.

2. Brève description

Le présent projet veut concrètement contribuer à la réduction du nombre d'enfants en âge scolaire dans les exploitations minières artisanales et dans les rues du village KAWAMA et ses environs. Pour y parvenir, le projet compte axer son action sur deux volets principaux à savoir :

1. La mise en place d'une infrastructure d'encadrement transitoire en divers métiers des enfants en rupture familiale et de ceux retirés dans les exploitations minières artisanales ;
2. L'accompagnement des enfants en formation jusqu'à leur réinsertion dans la société.

Ce projet consistera à construire un bâtiment moderne de 3 locaux, un bureau, 6 latrines, et l'équiper en mobiliers et en matériels pour la coupe-couture et la maçonnerie et y prévoir un dispositif solaire et un forage à pompe immergée. Il consistera également en l'appui à la rémunération de 4 formateurs + le gestionnaire ainsi que le personnel d'appoint du Centre de formation professionnelle pendant deux ans (24 mois).

Il sera construit deux salles de classe de (7m X 8m) pour chaque option (maçonnerie et coupe – couture) et il y aura ensuite un local de (7m x 10 m) qui servira d'atelier de maçonnerie.

Il y aura un local subdivisé en quatre bureaux définis comme suit :

- Une salle de réception de (4m X 4m) qui servira de secrétariat ;
- Deux bureaux de (4m X 4m) dont le rôle sera défini par les exploitants du bâtiment ;

- Un dépôt de (4m x 4m).

3. Objectif du projet

- Diminuer la présence des enfants dans les exploitations minières artisanales et dans les rues du village,
- Faciliter l'accès des jeunes dont l'âge scolaire est dépassé au rattrapage scolaire par la formation en métiers ;
- Faciliter l'intégration des jeunes en milieu socio – professionnel après leur formation par l'octroi des moyens de démarrage ;

4. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les populations vivant dans le **secteur de BUKANDA, village KAWAMA et ses environs** et tous ceux qui seront éventuellement attirés par les avantages du projet.

5. Résultats attendus.

- Un centre de formation et d'encadrement des jeunes œuvrant dans l'exploitation artisanale des mines et ceux errant dans les rues est construit et équipé ;
- Les jeunes retirés des mines artisanales et dans les rues du village sont formés et rendus utiles à leurs familles en particulier et la société en général.

Indicateurs de réalisation liés à la construction :

Un centre de formation en métiers « **de deux salles de classe de (7m X 8m) pour chaque option (maçonnerie et coupe – couture) et un local de (7m x 10m) qui servira d'atelier de maçonnerie et un local subdivisé en quatre bureaux définis comme suit : une salle de réception de (4m X 4m) qui servira aussi de secrétariat ; deux bureaux de (4m X 4m) dont le rôle sera défini par les exploitants du bâtiment et un dépôt de (3m x 5m)** » est construit, avec équipements, matériels de formation pour chaque filière et mobiliers des Bureaux des Encadrateurs, Dépôts, latrines, point d'eau, éclairage, aires des jeux et clôtures ;

Indicateurs de réalisation liés au fonctionnement et l'équipement :

- Nombre de personnel d'encadrement affecté au centre : 7 personnes à raison de 2 encadrateurs par filière de formation et 3 personnels de direction dont un gestionnaire du centre, un secrétaire et un personnel d'appoint ;

- Des matériels didactiques et de formation, des mobiliers des bureaux et équipements d'ateliers sont achetés.
- Des frais de fonctionnement du centre ;

Indicateur de réalisation lié à l'encadrement des jeunes :

L'apprentissage des jeunes en métiers, leur encadrement et leur intégration dans la vie sociale est assuré.

6. Activités pour atteindre les résultats :

6.1. Activités du résultat 1 : Construction et équipement du centre de formation professionnelle en métiers des jeunes.

➤ Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :

- Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Exécution des travaux de construction :
- Travaux préparatoires ;
 - Terrassement ;
 - Travaux de grosses œuvres ;
 - Travaux de second œuvre.
- Equipement du centre en matériels de formation pour chaque filière, en mobiliers des bureaux, et autres matériels didactiques ;
- Remise de l'ouvrage au Comité Local de Développement via l'autorité locale de l'ETD.

6.2. Activités du résultat 2 : L'identification et d'inscription des jeunes par filière sont assurées.

- Sélection par appel d'offre d'un gestionnaire spécialisé en pédagogie d'apprentissage ;
- Identification des jeunes selon leur choix des filières proposées.

6.3. Activités du résultat 3 : L'apprentissage des métiers pour les jeunes est assuré.

- Inscription des apprenants au centre de formation professionnelle ;

- Apprentissage des métiers ;
- Octroi des kits de sortie aux jeunes ayant appris les métiers.

7. Stratégie de mise en œuvre

Conformément à la loi, le projet sera entièrement financé par la société CONGODONGFANG INTERNATIONAL MINING SAS qui se choisira le maître d'œuvre à l'issue d'un appel d'offre publique. Les entrepreneurs locaux seront privilégiés, à défaut les entrepreneurs nationaux. Il revient à l'autorité locale de mettre à la disposition de la société CDM SAS un terrain à KAWAMA où le centre de formation sera construit. A cet égard un acte de cession irrévocable sera requis. Le maître d'œuvre choisi a l'obligation de remplir toutes les conditions requises pour une entreprise de construction.

La société CONGODONGFANG INTERNATIONAL MINING SAS en sa qualité du titulaire du droit minier, est répondant vis-à-vis de l'entrepreneur ; à ce titre ils sont les deux parties prenantes sur le plan contractuel, CDN SAS recevra l'ouvrage de l'entrepreneur et à son tour, il le remettra à l'autorité locale qui à son tour remettra les clés au gestionnaire recruté via les représentants des communautés.

Ces derniers, devront élaborer un règlement d'ordre fixant les modalités de gestion du centre qui sera soumis à l'autorité locale pour visa et devant régir le comité de gestion avec la structure. Le gestionnaire du centre est tenu à respecter scrupuleusement les prescriptions du règlement d'ordre, faute de quoi le contrevenant est puni par les articles prévus dans ledit règlement.

Notons également que dans l'effectivité de mise en œuvre du projet, la société CDM SAS prendra en charge le fonctionnement du centre pendant deux ans à partir de sa mise en service. En attendant la négociation du prochain cahier des charges, l'ETD BUKANDA bénéficiaire de la redevance minière, va couvrir la prise en charge du personnel et son fonctionnement.

Toutefois, tous les cahiers des charges de CDM SAS vis – à – vis des communautés impactées de KAWAMA devront obligatoirement prendre en charge le personnel de ce centre de formation professionnelle.

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Chef de secteur de BUKANDA. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de la société CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant que services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de chef de secteur de BUKANDA. A chaque étape un rapport sera établi par le CLS et un audit de financement du projet sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a le droit d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de la société CDM SAS. Dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou de conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Chronogramme détaillé d'activités.

N	Activités et tâches	Echéance							
		2024				2025			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Travaux de construction du centre de formation professionnelle en métiers								
1.1	Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs en construction, les	X							

	fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études								
1.2	Exécution des travaux de construction	X							
1.3	Equipement du centre		X						
1.4	Remise des clés à l'autorité locale		X						
2	L'identification et d'inscription des jeunes par filière souhaitée								
2.1	Sélection par appel d'offre d'un gestionnaire spécialisé en pédagogie d'apprentissage;			X					
2.2	Identification des jeunes selon leur choix des filières proposées			X	X				
3.	L'apprentissage des métiers pour les jeunes..								
3.1	Inscription des apprenants au centre de formation professionnelle ;				X	X		X	
3.2	Apprentissage des métiers ;				X	X	X	X	X
3.3	Octroi des kits de sortie aux jeunes ayant appris les métiers					X	X	X	X

10.DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DETAILLE POUR LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNIT E	QTE	PU. en USD	PT. En USD
BATIMENT A TROIS SALLES ET BUREAU					
1	Installation du chantier	FF			1 000.00
	SOUS TOTAL 1				1 000.00
I.	FONDATION				
1.1	Fouille de fondation	m ³	45	5.00	225.00
1.2	Béton de propriété dosée à 150kg/m ³	m ³	3,90	150,00	585.00
1.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	60	100,00	6000,00
1.4	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m ³ + fut de colonne	m ³	6,304	350,00	2 206,4
	SOUS TOTAL 2				9016.4
II.	ELEVATION				
2.1	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	345.37	11,00	3 799,07
2.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350kg/m ³	m ³	7,45	350,00	2 607,5,00

2.3	Maçonnerie des claustras	pce	40	2.00	80.00
	SOUS TOTAL 3				6 486,57
III.	TOITURE				
3.1	Charpente en bois scié 5/15 y compris protection	pce	85	20,00	1 700,00
3.2	Pannes en bois scié 7/7 y compris protection	pce	120	15,00	1 800,00
3.3	Chevrans 4/11	pce	110	10,00	1 100,00
3.4	Couverture en tôles BG28	m ³	325	15,00	4 875,00
3.5	Planches de rive	m ³	4	200,00	800,00
	SOUS TOTAL 4				10 275,00
IV.	REVETEMENT DES MURS				
4.1	Crépissage au mortier de ciment à l & E	M ²	26,32	100.00	2 632.00
	SOUS TOTAL 5				2 632.00
V.	REVETEMENT DES SOLS				
5.1	Sous pavement pour les bureaux et la salle coupe – couture	m ³	20	100,00	2000,00
5.2	Carrelage des bureaux et la salle de coupe – couture	m ²	104	30,00	3 120,00
5.3	Pavement aux mortiers lissés pour l'atelier de menuiserie et le dépôt	m ²	85	30.00	2 550.00
5.4	béton de trottoir périphérique	m ³	9,85	200,00	1 970,00
	SOUS TOTAL 6				9 640,00
VI.	PLAFOND				
	Plafond en feuille unalite y gitage en chevron 7x7	m ²	290	50.00	14 500.00
	SOUS TOTAL 7				14 500,00
VII.	HUISSERIE				
7.1	Portes métalliques semi-vitrées	Pce	5	250.00	1 250.00
7.2	Porte en bois pour les bureaux	Pce	3	200.00	600.00
7.3	Fenêtres métalliques vitrées pour salles de formation et atelier(1mx1.5m)	Pce	12	150	1 800.00
7.3	Fenêtres métalliques vitrées (1mx1m) pour les bureaux et dépôt	Pce	5	100	500.00
	SOUS TOTAL 8				4 150,00
VIII.	PEINTURE				
8.1	Latex sur les murs extérieurs et plafond	m ²	254	4.00	1 016.00
8.2	Email sur murs intérieurs, H=1,50	m ²	240	6.00	1 440.00
	SOUS TOTAL 9				2 456,00
IX.	SANITAIRE				
9.1	Fouille de fondation	m ³	6	5.00	30.00
9.2	Fondation en moellons	m ³	8,9	100.00	890.00
9.3	chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m ³	1.37	200.00	274.00
9.4	Béton de sous pavement	m ³	2	200.00	400.00
9.5	Rampe d'entrée sur 1 toilette - fille	m ³	0,045	400.00	18.00
9.6	Maçonnerie d'élévation	M ²	16	100.00	1600.00

9.7	Béton pose charpente	m ³	0,64	200.00	128.00
9.8	Béton de propriété dosée à 150kg/ m ³	m ³	1,045	200.00	209.00
9.9	Faïence H=2m	m ²	86	20.00	1 720.00
9.10	Carreaux anti dérapant	m ²	56	25.00	1 400.00
9.11	Couverture en tôle BG28	m ²	20	15.00	300.00
9.12	WC turc +urinoirs	Pce	6	50.00	300.00
9.13	Cuve + accessoires	pce	2	150.00	300.00
9.14	Plomberie + fosse sèche	FF			1 000.00
9.15	Construction fosse septique	FF	1		2000.00
9.16	cout de forage +pompe solaire et citerne	FF	1		14 000.00
SOUS TOTAL 10					24 569.00
X.	CLOTURE				
10.1	Déblai pour fondation	m ³	6	5.00	30.00
10.2	Béton de propriété dosée à 150Kg/ m ³	m ³	6	200.00	1 200.00
10.3	Maçonnerie en moellon	m ³	80	60.00	4 800.00
10.4	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	528	12.5	6 600.00
10.5	barre métallique	FF			1 000.00
SOUS TOTAL 11					13 630,00
XI.	EQUIPEMENT DU CENTRE				
11.1	Equipement salle de coupe –couture				
	Machines électriques + tables	Pce	10	100.00	1000.00
	Machines manuelles + tables	Pce	5	100.00	500.00
	Chaises de classe + enseignant	Pce	20	30.00	600.00
	Tableau en ARDOISINE verte	Pce	1	500.00	500.00
	Table pour enseignant en bois massif	Pce	1	75.00	75.00
11.2	Equipement salle de maçonnerie				
	Equipements en outillages atelier maçonnerie	FF			3 000.00
SOUS TOTAL 12					5 675,00
XII.	Aménagement extérieur et plantation d'arbres	FF			3 000.00
XIII.	Electricité	FF			5 000.00
SOUS TOTAL 13					8 000.00
SOUS TOTAL 14 = (S1+S2+...+S13)					112 029,97
	Etudes géotechniques	FF			3000,00
	Main d'œuvre 30%	%			33 608,99
COUT TOTAL CONSTRUCTION + EQUIPEMENT					148 638,96
XIV. PRISE EN CHARGE PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT					
14.1	Gestionnaire	Prs	1	300.00	300.00
14.2	Encadreurs	Prs	4	250.00	1 000.00
14.3	Secrétaire	Prs	1	200.00	200.00
14.4	Ménagère	Prs	1	150.00	150.00
14.5	Gardiennage	Prs	2	150.00	300.00
PRISE EN CHARGE PAR mois = 1 950 x 12					1 950,00
					23 400.00

14.6	Fonctionnement du centre pour 12 mois	FF			7 200.00
	TOTAL 16				30 600.00
	COUT TOTAL DU PROJET				179 238,96

Les différents Plans

Confer les plans jumelés sur le projet 9

OJET 8. AMENAGEMENT/REHABILITATION DE L'AVENUE BERIA-NYEKA D'UNE LONGUEUR DE TROIS KILOMETRES EN TERRE BATTUE ET COUVERTURE EN PLANTULES ANTIEROSIVES

Secteur d'intervention : INFRASTRUCTURES

Contexte et justification du projet

Les routes ciblées se trouvent dans un état de délabrement avancé qui ne facilite pas une bonne circulation aux communautés. La réhabilitation du tronçon d'une longueur de 3000 Mètres en terre battue facilitera une bonne accessibilité aux populations dans le trafic de transport des denrées alimentaires, des personnes. ...

Description du projet

Ce projet consiste essentiellement en aménagement de la route BERIA-NYEKA au village KAWAMA longue de 3Km en terre battue et reboisement en plantes antiérosives ;

Objectifs :

- Désenclaver les quartiers ;
- Lutter contre l'érosion routière avec les arbres au bord de la route ;
- Améliorer l'atmosphère de la cité avec les arbres le long des routes aménagées,
- Relier les périphéries et la nationale par une voie aménagée et accessible.

Bénéficiaires : Les populations des villages KAWAMA, tous ses quartiers et leurs environs.

Localisation du projet (lieu de mise en œuvre) : villages KAWAMA en passant par le village agricole, le bloc du champ communautaire de CLD et leurs environs.

Résultats attendus

- 3000 ML de route en terre battue chargés et stabilisés ;
- 1200 manguiers plantés et sarclés ;
- Accessibilité des biens et personnes améliorée ;
- Le transport des populations facilité.

Durée du projet 100 Jours ouvrables.

Période de commencement : 2^{ème} trimestre 2023

Stratégies et méthodologie d'exécution

- Installation chantier ;
- Exécution des travaux proprement dits ;

- Appuie à la formation des cantonniers par les services habilités pour la maintenance des routes ;
- Remise des routes au responsable de l'ETD en présence des communautés, des CLD et CLS

Suivi-évaluation :

Le Planning des travaux, cahier des attachements, fiche d'évaluation. Le suivi sera fait par le Comité Local de Suivi (CLS) conformément aux dispositions réglementaires de la République Démocratique du Congo.

Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)

- 3 kilomètres des routes en terres battues aménagées ;
- 1200 plantules des manguiers plantées et entretenues le long de ces trois Kilomètres pour prévenir les érosions.

Structure Responsable de l'Exécution A sélectionner après lancement d'appel d'offre.

Supervision des travaux Comité Local de suivi (CLS) à mettre en place

DESCRIPTION TECHNIQUE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EN TERRE BATTUES

COMPOSITION DE L'OUVRAGE :

- Emprise ;
- Assiette ;
- Plate -forme ;
- Chaussée ;
- Accotement ;

De l'ancien corps du chaussée (emprise) :

Les matériaux du corps de chaussée et toutes ses dépendances devront être scarifié sur toute partie concernée dans tous les cas et éloigné du site des travaux vers le site d'entreposage pour permettre un bon traitement du fond de chaussée ;

De l'assiette :

- Les matériaux (moellons) seront d'une bonne qualité, résistant jugés conforme aux travaux ;

- L'utilisation des matériaux ne sera possible que sur autorisation de l'Ingénieur chargé du contrôle.

De la plateforme :

Doit être compactée et répondant à la règle d'art en ce qui concerne la largeur, épaisseur de même pour ses accotements et parties en talus.

De la chaussée :

Faite des matériaux d'emprunt et latéritiques elle doit être compactée d'une manière stable et confortable et orientée de façon à permettre un ruissellement facile et une circulation facile et fluide sur l'ensemble.

Des accotements :

Travailler de manière à garder, stabilisé la chaussée, les accotements en terre battue devront être traités au compactage strict et rigoureux selon l'art l'exige et respect des pentes de ruissellement pour une bonne résistance et la pérennité de la vie de la chaussée.

DEVIS ESTIMATIF ROUTE ET VERGER

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	P.U en USD	P.U en USD
0	INSTALLATION CHANTIER	FF	1	1500	1500
	Sous total 1				1 500,00
1	TRAVAUX PREPARATOIRE ET TERRASSEMENT				
	ROUTE EN REMBLAIS LONGUEUR 3 KM				
1.1	Scarification de l'ancien corps de la chaussée	M ³	370	20	7 400,00
1.2	Travaux de traitement du fond de chaussée, pose des drains et compactage graduel	M ²	224	10	2 240,00
1.3	Fourniture et pose de la couche de stabilisation en moellons non gélives	M ³	32	500	16 000,00
1.4	Couche de roulement en matériaux d'emprunt	M ³	850	25	21 250,00
	SOUS TOTAL 2				46 890,00
	TRAVAUX DE LA PARTIE DE LA ROUTE SUR LE PLATEAU				
1.2	Reprofilage rapide et compaction	M	2700	10	27 000,00

1.3	Arrosage	FFt			5000,00
1.4	Couche de fondation en matériaux latérites	M³	520	10	5 200,00
1.5	Rechargement route en terre couche de roulement	M³	850	25	21 250,00
	Sous total 3				58 450,00
	TOTAL MATERIAUX				106 840,00
	Etudes géotechniques et topographiques	%	5		5 342,00
	Main d'œuvre	%	30		32 052,00
	Carburant pour engins	FFt			18 067,00
	les ouvrages d'assainissement	FFt			4000,00
	Sous total				59 461,00
semi d'arbres					
1.	Plantules	Pce	1 000	5	5000
2.	Main d'œuvre EMBALAGE ET SARCLAGE	FF	1000	3	3000
	Total semi d'arbre				8000,00
	TOTAL GENERAL (TTC)				253274 .538

**PROJET 9 : CONSTRUCTION DE TROIS SALLES DE CLASSE
DANS L'ENCEINTE DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE DE KAWAMA POUR L'APPRENTISSAGE ET
LA REINTEGRATION DES ENFANTS DEMUNIS.**

Secteur d'intervention : *Sociales, Education et Infrastructure*

1. Contexte et justification.

Le Plan de Développement Economique et Social de la Province du Haut-Katanga a inscrit dans l'axe d'intervention en rapport avec la Promotion du Développement Social le programme relatif au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement à savoir : Primaire, Secondaire et Universitaire. Parmi les actions retenues dans ledit programme, il est à noter entre autres la construction et la réhabilitation des écoles sur toute l'étendue de la province. La mise en application de la gratuité de l'enseignement primaire par le Gouvernement telle que prévue par la constitution réveille la problématique de la construction d'établissements scolaires pour la réussite de ce vaste programme du Gouvernement. Le nombre d'établissements scolaires publics dans le territoire de Kipushi en général est insuffisant, ce qui justifie la nécessité de ce projet qui apportera un appui considérable dans ce domaine.

La naissance des entreprises minières dans ce milieu accroît l'afflux des populations vers cette entité pour des raisons professionnelles et de survie. Par conséquent, cela crée également l'augmentation des enfants orphelins et démunis dans les Villages environnants les mines notamment au Village KAWAMA pour le cas échéant et comme dans tout le territoire de Kipushi. L'entreprise CDM SAS ne pouvait résister à cette proposition importante aussi bien pour son personnel résidant au Village KAWAMA que pour la population impactée.

2. Description du projet.

Ce projet consiste à construire un bâtiment d'un centre d'apprentissage des enfants démunis dans le même terrain où sera construit le Centre de Formation Professionnelle de KAWAMA. Ce bâtiment comprendra : 3 salles d'apprentissage, et un bloc sanitaire. Les salles d'apprentissage seront équipées en bancs de structures métalliques et des pupitres en bois massifs, des tableaux, des tables et des chaises

pour enseignants. Il sera de même pour le bureau qui sera également équipé en mobiliers de bureaux. Et pour assurer la sécurité des biens de l'école et des élèves contre les attaques extérieures, le bâtiment sera clôturé.

Ce centre sera construit en matériaux durables : fondation en moellons, élévation des murs en briques cuites ou en blocs cimentés avec colonnes et poutres en béton armé, toiture en tôles ondulées galvanisées (BG28). La structure et les dimensions du bâtiment scolaire sont les suivantes :

- 3 salles d'apprentissage de 8 m x 7 m ;
- Hauteur sous plafond à 3,5 m ;
- Un bureau pour la gestion du centre 4m X 4m et un dépôt 4m x 4m
- un raccordement au point d'eau déjà prévu dans l'enceinte au projet 7 sera effectué avec une citerne de 5000 litres et un point de puisage.

3. Objectifs du projet.

3.1. Objectif global.

- Contribuer au développement du système d'encadrement social à tous les niveaux de l'enseignement dans le territoire de Kipushi ;

3.2. Objectifs spécifiques

- Construire et équiper des salles au bénéfice des enfants démunis du Village KAWAMA;
- Assurer l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école ;
- Garantir l'éducation de qualité pour tous les enfants ;
- Améliorer le cadre de formation des enfants ;
- Réduire les distances parcourues par les enfants pour atteindre une école ;
- Réduire la déperdition scolaire.

4. Localisation : le centre d'apprentissage sera construit au village KAWAMA dans le Territoire de Kipushi.

5. Bénéficiaires : Les bénéficiaires sont les enfants de ± 6 ans à ± 12 ans vivants au village KAWAMA et ses environs.

6. Résultats attendus.

- Trois salles de classe sont construites et équipées ;
- Un bureau est construit et équipé ; et un dépôt.

- L'encadrement et éducation de qualité sont assurés pour tous les enfants de la contrée ciblée ;
- Le nombre d'enfants de ± 6 ans à ± 12 ans dans les rues de KAWAMA ou dans les mines est réduit ;
- Le cadre de formation est amélioré.

6.1. Indicateurs des résultats

- Une centre d'apprentissage de 3 salles d'apprentissage construite au village KAWAMA ;
- Un bâtiment administratif construit et équipé en meuble de bureau au village KAWAMA ;
- 2 cabines de latrines pour les filles et garçons ;
- Equipements des salles d'apprentissage, tables des bureaux et chaises pour les enseignants en classe ainsi que dans le bâtiment administratif.

6.2. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux de gros œuvres ;
 - Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement du bureau, de la salle des enseignants et des salles d'apprentissages respectivement en mobiliers et en bancs ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

7. Stratégie de mise en œuvre.

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM SAS. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet le terrain devant servir à la construction de l'école à l'aide d'un acte de cession irrévocable ou d'acquisition dudit terrain. Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par l'entreprise CDM SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un fournisseur d'équipements ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément à la procédure de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. L'entreprise CDM SAS va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va équiper l'école en mobiliers bien spécifiés en recourant à un fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité locale par l'entreprise CDM SAS. L'échéance des travaux est fixée à 6 mois à partir de 2023.

8.Mecanisme de gestion

Après remise du bâtiment par la société à l'autorité de l'ETD en présence des communautés, cette dernière le remettra au Centre d'Apprentissage et de Réinsertion des Enfants Orphelins (CAREO) de KAWAMA pour sa gestion ; en effet, le centre CAREO est un organisme spécialisé dans l'encadrement des enfants et qui peut continuer sous cet élan dans le bâtiment de la communauté et cela bien entendu, sous un contrat dûment signer avec le Chef de l'ETD et les communautaires « CLD » de KAWAMA.

Le centre CAREO bénéficiera de tous les avantages liés à la gestion dudit projet pour assurer un bon encadrement des enfants.

8. Chronogramme détaillé d'exécution du projet.

N	Activités et tâches	Echéance 2023					
		Juin	Juillet	Aout	Septem.	Octobre	Novem.
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation	X					
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre	X					
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés	X					
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires		X				
2.2	Terrassement		X	X			
2.3	Travaux des gros œuvres			X	X	X	
2.4	Travaux de second œuvre					X	
4	Remise des ouvrages à l'autorité locale						X

9. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation relève de la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS, en tant que services étatiques assureront à leur tour un contrôle pouvant être assorti des sanctions

conformément à la loi en cas de manquements graves dans la mise en œuvre du projet. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kipushi. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de l'entreprise CDM SAS ; dès lors, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Devis détaillé de la construction bâtiment de 3 salles

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
A	BATIMENT SALLES DE CLASSE				
1.00	Installation du chantier	FF	1	\$1 000	\$1 000,00
	SOUS TOTAL 1				\$1 000,00
II	FONDATION				
1.00	Fouille de fondation	m3	35	\$5,00	\$175,00
2.00	béton de propriété dosée à 150Kg/m3	m3	2,5	\$150,00	\$375,00
3.00	maçonnerie de fondation en moellons	m3	21	\$150,00	\$3150,00
4.00	chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3 + fut de colonne	m3	3	\$400,00	\$1 200,00
	SOUS TOTAL 2				\$4 900,00
III	ELEVATION				
1.00	maçonnerie en briques cuites	m2	315	\$6,00	\$1 890,00
2.00	béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m3	m3	5	\$400,00	\$2 000,00
	SOUS TOTAL 3				\$3 890,00
IV	TOITURE				

1.00	charpente en bois scié 5/15 y compris protection	pce	55	\$20,00	\$1 100,00
2.00	pannes en bois scié 7/7 y compris protection	pce	70	\$15,00	\$1 050,00
	chevrons 4/11	pce	70	\$10,00	\$700,00
5.00	couverture en tôles BG28	m2	230	\$15,00	\$3 450,00
	planches de rive	m3	4	\$200,00	\$800,00
	SOUS TOTAL 4				\$7 100,00
V	REVETEMENT DES MURS				
1.00	crépissage au mortier de ciment à I & E	m3	16	\$200,00	\$3 200,00
	SOUS TOTAL 5				\$3 200,00
VI	REVETEMENT DES SOLS				
1.00	sous pavement	m3	18	\$200,00	\$3 600,00
2.00	Carrelage	m2	210	\$40,00	\$8 400,00
3.00	béton de trottoir périphérique	m3	5	\$200,00	\$1 000,00
	SOUS TOTAL 6				\$13 000,00
VII	PLAFOND				
1.0	plafond en feuille unalite y compris gitage en chevron 7x7	m2	216	\$40,00	\$8 640,00
	SOUS TOTAL 7				\$8 640,00
VIII	HUISSERIE				
1.00	portes métalliques semi-vitrées	pce	3	\$250,00	\$750,00
2.00	fenêtres métalliques	pce	21	\$200,00	\$4 200,00
	SOUS TOTAL 8				\$4 950,00
IX	PEINTURE				
1.00	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m2	435	\$5,00	2175
2.00	Email sur plafond & murs intérieurs, H=1,50	m2	304	\$5,00	1520
	SOUS TOTAL 9				\$3 695,00
X	SANITAIRE				
1.00	Fouille de fondation	m3	3	\$5,00	15,00
2.00	fondation en moellons	m3	6,5	\$200,00	1 300,00
3.00	béton de sous pavement	m3	1	\$200,00	200,00
4.00	rampe d'entrée sur 2 toilettes	m3	0,09	\$400,00	36,00
5.00	maçonnerie d'élévation	m3	8	\$200,00	1 600,00
6.00	béton pose charpente	m3	0,64	\$200,00	128,00
7.00	béton de propriété dosée à 150kg/m3	m3	1,055	\$200,00	211,00
8.00	faïence H=2	m2	43	\$25,00	1 075,00
9.00	carreaux anti dérapant	m2	168	\$25,00	4 200,00
10.00	couverture en tôle BG28	m2	46	\$15,00	690,00
11.00	WC turc +urinoirs	pce	6	\$50,00	300,00
12.00	cuve + accessoires	pce	2	\$150,00	300,00
13.00	plomberie + fosse sèche		ff		6 500,00

14.00	chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	1,37	\$200,00	274,00
15.00	Construction fosse septique	FF	1	\$4 000,00	4 000,00
16.00	Citerne 5000 litres + accessoires raccordement	FF			1 500,00
	SOUS TOTAL9				\$18 729,00
	TOTAL CONSTRUCTION T1				\$69 104,00
	Main d'œuvre	%	30		\$20 731,20
	Imprévue	%	3		\$2 073,12
	ETUDES GEOTECHNIQUES	%	5		\$3 455,20
	TOTAL T2				\$26 259,52
XI	EQUIPEMENT SALLES D'APPRENTISSAGE				
1.00	Bancs pupitres	pce	60	100	6000,00
2.00	tables pour formateur en bois massif	pce	3	75	225,00
3.00	chaises pour formateur en bois massif	pce	3	50	150,00
	SOUS TOTAL 11				\$6 375,00
XIII	COUT ELECTRICITE		ff		\$2 000,00
XIV	AMENAGEMENT EXTERIEUR et Plantation d'arbres	FF	1	1000	\$1 000,00
	SOUS TOTAL12				\$3 000,00
	TOTAL GENERAL T1 +T2+S11 +S12				\$104 738,52

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DE CES TROIS CLASSES

01. Fouille de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m3 ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- La salle doit être exempte d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendre ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m3 ;

- Les agrégats, se conférer à la semelle de propreté.

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable, cfr. Semelle de propreté.

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : l= 0,5 ; h= 0,20 ;
L=0,40
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PLAN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Huisserie.

- Les fenêtres sont métalliques et semi-vitrées ;
- Les fenêtres sont vitrées et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile.

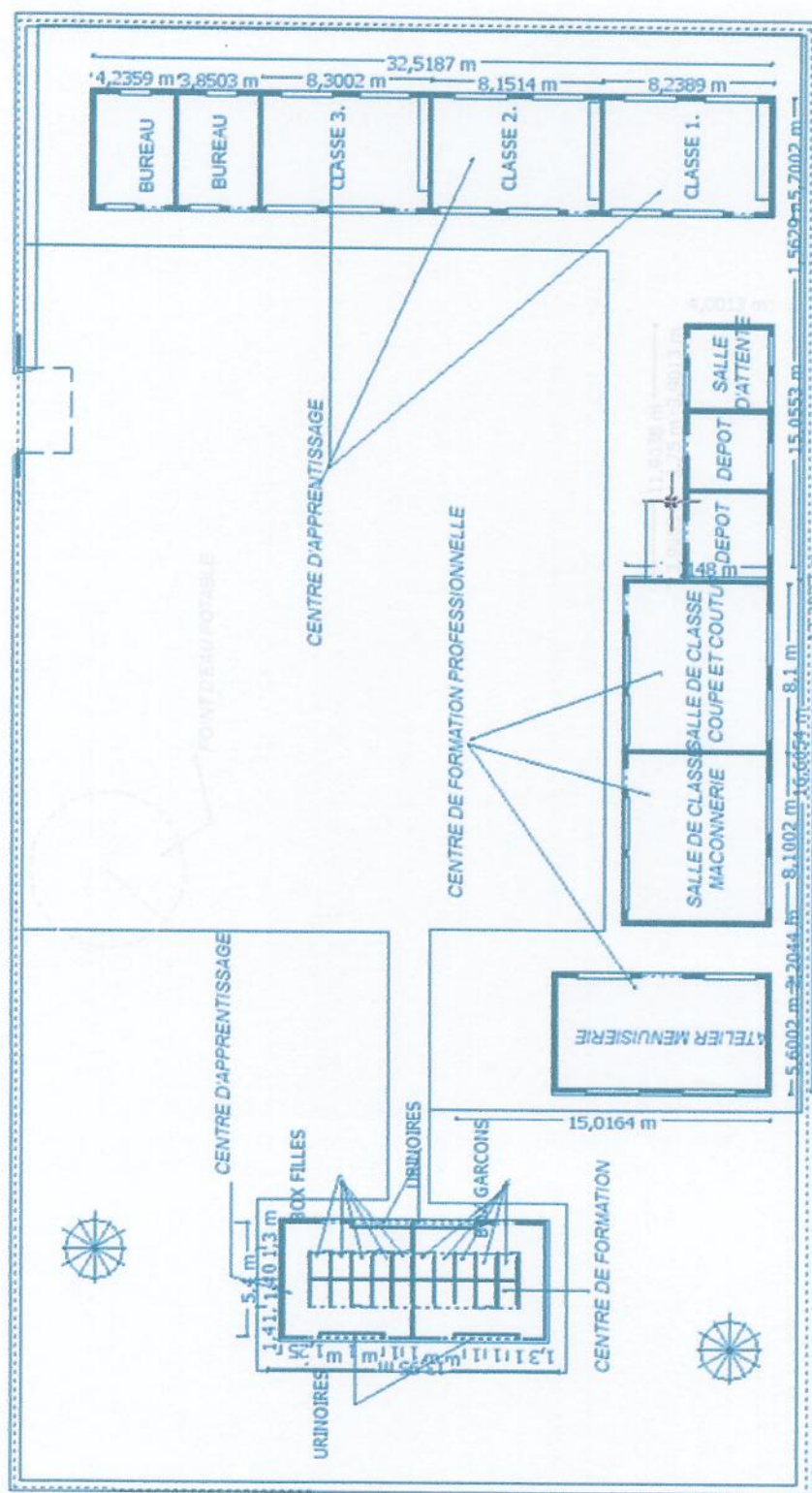
12. Le plafond.

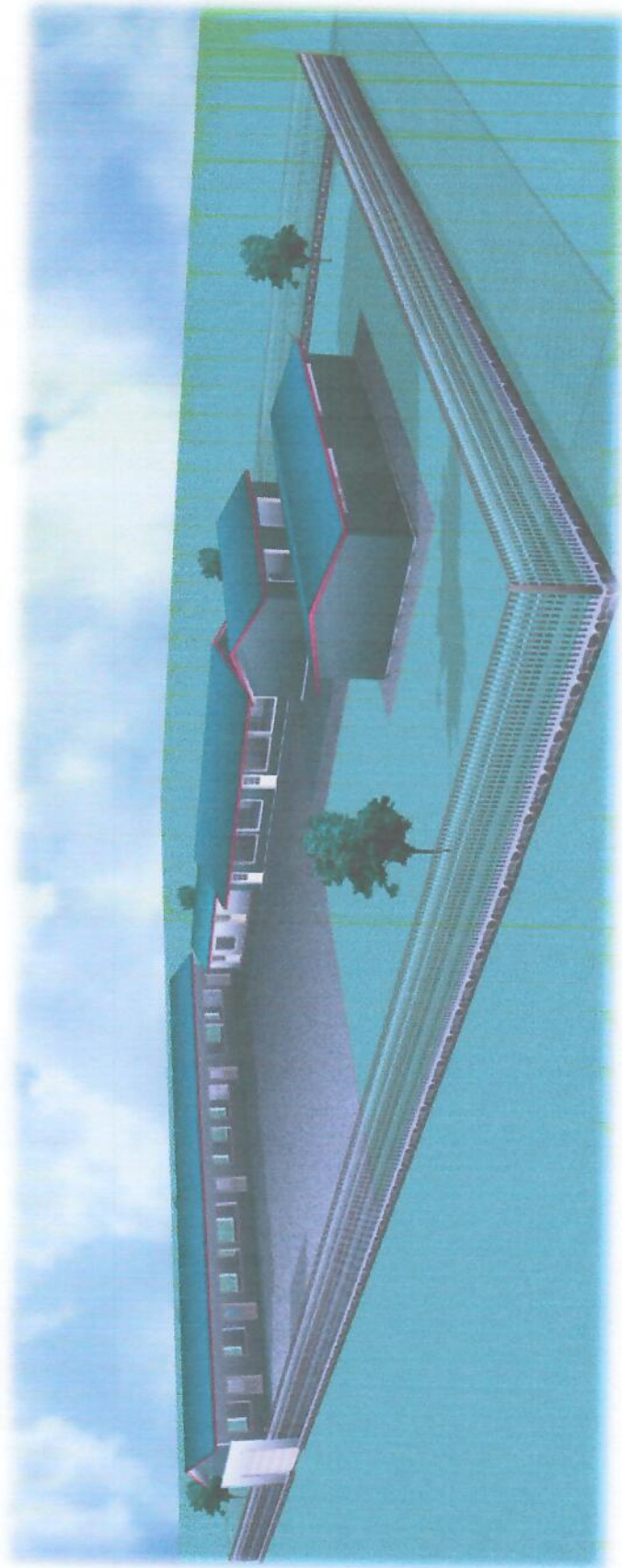
- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

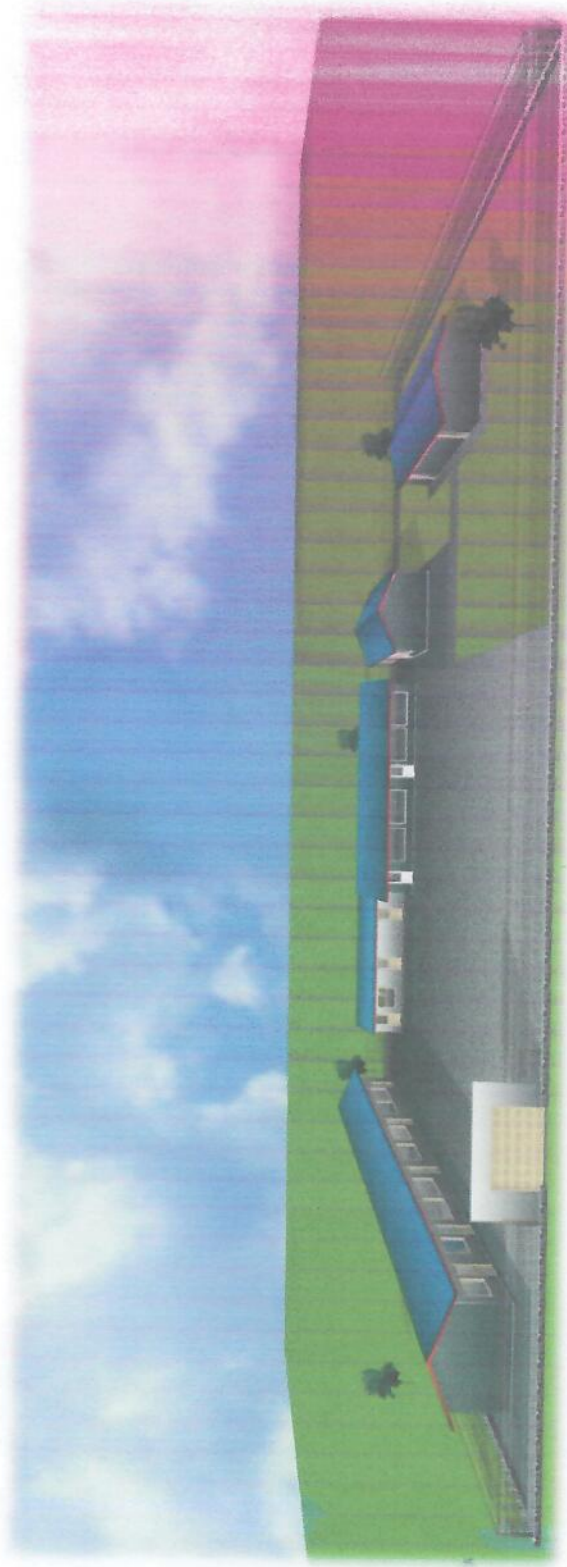
13. Autres matériaux.

- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Les bois de coffrage doivent être bien droit, pas tordus.

12. Les différents plans









LES DIFFERENTS ACTES DE CESSION DU VILLAGE KAWAMA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
SECTEUR DE BUKANDA
GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures communautaires Par C.D.M SAS

Nous Michel-Kakwele Chef du Village-kawame

Par Truchement du Notable THOMAS-Muyuka
Cédons par la présente une superficie de 5m²/5m² +
25m² mètres

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé : Construction d'un post-de santé
Forage 1 Bonne-fontaine à Sandumba

Chronogramme :

avis conforme et certifiée déclarons que le présent acte est

Annulation même à la longue. De ce fait il revêt un caractère définitif

MICHEL KAKWEI
CHIEF DE V. KAWAME
Pour l'octroi

Fait à KAWAME le 08/10

Pour réception



CLD
Tel: 0842164072



NGANDU ILUNGA
NOTAIRE



Placide KASONGO-MABO
KASHISHI III
GRAND CHEF DE GROUPEMENT SHINDAIKA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT KATANGA

TERRITOIRE DE KIPUSHI

SECTEUR DE BUKANDA

GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures communautaires Par C.D.M SAS

Nous

MICHEL - KAKWILE chef du village

Kawama

Cédons par la présente une superficie de (75) Septante-cinq mètres sur quarante mètres (45) au quartier-Belia.

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé :

Construction de la salle polyvalente

Chronogramme :

avis conforme et certifiée déclarons que le présent octroi ne souffrira d'une quelconque

Annulation même à la longue. De ce fait il revêt un caractère définitif

MICHEL KAKWILE
CHIEF DE KAWAMA

Pour l'octroi

Fait à KAWAMA le 5 / 10 / 2022



ATTESTATION DE LA SIGNATURE
DE M. MICHEL KAKWILE
APPROUVÉE EN SON NOM
KIPUSHI, LE 11 / 10 / 2022
LE NOTAIRE

Pour réception
ROBERT MULAMBENU KOJI

Président C.L.D.
Tél 0842164072

NGANDU ILUNGA
NOTAIRE
Notaire



Placide KASONGO-MABO
KASHISHI III
GRAND CHEF DE GROUPEMENT SHINDAIKA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT KATANGA

TERRITOIRE DE KIPUSHI

SECTEUR DE BUKANDA

GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures
continuitaires

NOUS

Michel-kakwela chef du village-kawama

Cédons par la présente une superficie de

20m

mètres sur

20m

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé :

Poste de santé à la sous-Notabilité Makayi

Chronogramme :

Pour avis conforme et certifiée ~~déclar~~ ons que le présent octroi ne souffrira d'une
quelconque

Annulation n'est pas le but. De ce fait il revêt un caractère définitif

MICHEL KAKWELI
CHIEF DE V. KAWAMA

Pour l'octroi

VU POUR L'EGALISATION DE LA SIGNATURE
DE M. MICHEL KAKWELI
APPOSER ICI DESSUS CONTRE AU VERSO
KIPUSHI, LE 11/10/2022
LE NOTAIRE

Pour réception

ROBERT MUJAMBENU KOI
Président C.D
Tel: 0842164072

Chef de secteur

IGANDUJUNGA
NOTAIRE

Chef de groupement

Placide KASONGO-MABOTE
KASHISHI III
GRAND CHEF DE GROUPEMENT SHINDAIKA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT KATANGA

TERRITOIRE DE KIPUSHI

SECTEUR DE BUKANDA

GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures communautaires Par C.D.M SAS

Nous

Michel - kakwele chef du village-kawama

Par truchement du Notable THOMAS-MUYUKA

Cédons par la présente une superficie de *(25) Vingt-cinq* (25)
Vingt-cinq mètres 'a Muombe-Mashini'

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé :

Construction du poste de santé

Chronogramme :

avis conforme et certifiée déclarons que le présent acte est la dernière et la plus

Annulation même à la longue. De ce fait il revêt un caractère définitif

MICHEL KAKWELE
CHIEF DE V. KAWAMA
Pour l'acte

Muombe 05 / 10 / 2022



Signature de Robert MUYUKA

CLD
Tél: 0842164072



NGANDU NUNGA
NOTAIRE



Placide KASONGO-MABOTE
KASHISHI III
GRAND CHEF DE GROUPEMENT SHINDAIKA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
SECTEUR DE RIJANDA
GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures communautaires Par C.D.M SAS

Nous Michel-Kakwele Chef du village-Kawama

Par Truchement du sous-notable Kayumba-Léopold

Cédons par la présente : 2 superficie de (15) Quinze mètres sur (15) mètres

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro Quinze chacun

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé : Cabine électrique Moyenne tension + BT
+1Borne-fontaine à Lukuni-gare.

Chronogramme : 2011

avis conforme et certifiée déclarons que le présent acte ne souffrira d'une quelconque annulation même a la longue. De ce fait il revet un caractère définitif

MICHEL KAKWELE
CHIEF DE V. KAWAMA

Pour l'octroi

En date du 05/10/2012

Pour réception

VU PAR LEGALISATION DE LA SIGNATURE
DE M. MICHEL KAKWELE
APPOSEE ET CESSIS CLONTRE AU VERSO
KIPUSHI, LE 11/10/2012
LE NOTAIRE

ROBERT MULAMBESU
Président C.D.M
Tel: 0842164072



NGANDU LUNGA
NOTAIRE



Placide KASONGO-MABOTE
KASHISHI III
GRAND CHIEF DE GROUPEMENT SHINDAIKA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
SECTEUR DE BUKANDA
GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures communautaires Par C.D.M SAS

Nous Michel - kakwele - chef du village - kawanda

Cédons par la présente une superficie de 20m sur 20m mètres

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro:

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé: Poste de santé Kamatete

Chronogramme:
avis conforme et certifiée: déclarations que le présent acte ne soumet à aucune condition de
Annulation même a la longue. De ce fait il revêt un caractère définitif

MICHEL KAKWELE
CHIEF DE V. KAWANDA

Pour l'octroi



20/10

Pour réception

VALIDATION DE LA SIGNATURE
DE M. KAKWELE ET M. NGANDU ILUNGA
APPOSE(E) CI-DESSUS, CI-CONTRE AU VERSO
KIPUSHI, LE 11/10/2012
LE NOTAIRE

CLD 0842164072
Tel 0842164072



NGANDU ILUNGA
NOTAIRE



Placide KASONGO-MABO
KASHISHI III
GRAND CHIEF DE GROUPEMENT SHINDAIKA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
SECTEUR DE BUKANDA
GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures communautaires

Nous chef du village Kipili

Cédons par la présente une superficie de soixante mètres sur soixante mètres

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé : bois fontaine d'eau potable

Chronogramme :

Pour avis conforme et certifiée de clamons que le présent octroi ne souffrira d'une quelconque

Annulation même a la longue. De ce fait il revêt un caractère définitif

Notable Kipili
Kitambala-Kulasa-7
Pour l'octroi
Michel
05132 9008-0998370894

Fait à KIPILI le 07/10/2022

Pour réception

ROBERT MULAMBENU KOJI

Président CLO
Tel: 0842164072

Chef de secteur

Notaire

Chef de groupement

Placide KASONGO-MABOTE
KASHISHI III
GRAND CHEF DE GROUPEMENT SHINDAIKA

VU POUR LEGALISATION DE LA SIGNATURE
DE M. MICHEL Kipili Kitambala-7
APPOSE(E) CI-DESSUS, CI-CONTRE AU VERSO
KIPUSHI, LE 11 10 20 22
LE NOTAIRE

NGANDU LUNGA
NOTAIRE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
SECTEUR DE BUKANDA
GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures communautaires Par C.D.M SAS

Nous Michel Kakwela chef du village Kawoma

Cédons par la présente une superficie de (40) Quarante mètres (30) Trente mètres

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé : Construction de l'école professionnelle

Chronogramme :
avis conforme et certifiée déclarons que le présent acte ne souffrira d'aucun effet de
annulation même à la longue. De ce fait il revêt un caractère définitif

MICHEL KAKWE
CHIEF DE V. KAWOMA
Pour l'octroi



Date à KAWOMA 04/10/2022

Pour réception

VOUPOUR LEGALISER LA SIGNATURE
DE M. MICHEL KAKWE
APPOSEZ ICI DES TIMBRES CONTRE AU VERSO
KIPUSHI, LE 11/10/2022
LE NOTAIRE

Projet C.D
Tel 0848164072



NGANDU KANGA
NOTAIRE



Placide KASONGO-MABOTE
KASHISHI III
GRAND CHEF DU TERRITOIRE DE KIPUSHI

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
SECTEUR DE BUKANDA
GROUPEMENT SHINDAIKA



Acte de cession des espaces en surface pour la construction des infrastructures communautaires

Nous chef du village Kipili

Cédons par la présente une superficie de soixante mètres sur soixante mètres

Au comité local de développement pour la construction du projet numéro

INSCRIT dans le cahier des charges. CDM SAS

Projet dénommé : bonne fontaine d'eau potable

Chronogramme :

Pour avis conforme et certifiée de clamons que le présent octroi ne souffrira d'une quelconque

Annulation même a la longue. De ce fait il revêt un caractère définitif

Notable Kipili
Kitambala-Kulasa-7
Pour l'octroi
MICHEL
025 132 9008-099877-0894

Fait à KIPILI le 07/10/2022

Pour réception

ROBERT MULAMBENU KOJI

Président CLO-
Tel: 0842164072

Chef de secteur



Notaire

Chef de groupement



Placide KASONGO-MABOTE
KASHISHI III
GRAND CHEF DE GROUPEMENT SHINDAIKA

VU POUR LEGALISATION DE LA SIGNATURE
DE M. M. M. M. Kipili Kitambala-7
APPOSE(E) CI-DESSUS, CI-CONTRE, AU VERSO
KIPUSHI, LE 11 10 20 22
LE NOTAIRE

NGANDU LUNGA
NOTAIRE

B. DESCRIPTION DES PROJETS POUR LE VILLAGE

KASHIMBALA DANS LA CHEFFERIE KAPONDA

PROJET 01 : AMELIORATION DE LA DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE A TRAVERS LA DOTATION D'UN TRANSFORMATEUR

1.2. Localisation : VILLAGE KASHIMBALA

Secteur : Energie

1.3. Bénéficiaires : 1) environ 25 000 habitants KASHIMBALA

1.5. Durée : 6 mois

1.6. Secteur d'intervention : Energie

2. Contexte et justification

Le présent projet trouve son fondement dans l'axe 5 du Plan de Développement Economique et Social de la province relative à la promotion du développement social. Il s'inscrit dans le programme de la promotion d'un cadre de vie sain avec comme actions clés entre autres l'amélioration des conditions de desserte en électricité industrielle et commerciale de moyenne et autre tension dans les centres urbains et ruraux ainsi que l'amélioration du réseau électrique de la SNEL.

Le village KASHIMBALA situé dans la chefferie KAPONDA n'est pas urbanisé, et est dans l'environnement immédiat des entreprises d'exploitation minière. Il est par conséquent devenu un centre d'attraction des populations et connaît par le fait même une expansion démographique importante. Pour le Chef KAPONDA, son village est totalement privé d'électricité qui est un levier de développement des populations à plusieurs égards. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales relatives au cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les communautés ce village, impacté par la société CDM SAS, ont inscrit parmi leurs priorités de développement la desserte en énergie électrique. Ce projet a

été retenu lors des négociations du cahier des charges de l'entreprise CDM SAS en vue de répondre aux besoins d'urbanisation et de modernisation de la vie de ces communautés.

3. Description détaillée du projet.

Ce projet consiste à installer le réseau public de distribution d'électricité dans le village. Il s'agit concrètement d'installer un transformateur de cabine, d'acquérir tous les matériels d'installation du réseau de distribution d'électricité et de procéder aux travaux de desserte d'électricité dans le village. La moyenne Tension sera tirée à plus de 600 mètres au point de pique de la REGIDESO par la société CDM SAS.

4. Localisation : VILLAGE KASHIMBALA

5. Bénéficiaires.

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les populations du village estimées respectivement à environ 25 000 habitants. Les bénéficiaires indirects sont notamment tous les visiteurs de cette agglomération.

6. Objectifs du projet.

6.1. Objectif général

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations rurales dans la Province.

6.2. Objectifs spécifiques.

- Assurer la desserte en électricité au village ;
- Promouvoir les activités commerciales et sociales nécessitant l'électricité dans la contrée,
- Diminuer l'insécurité.

7. Résultats attendus.

- La desserte en électricité est assurée dans le village ;
- Les activités commerciales et sociales nécessitant l'électricité sont promues.
- L'insécurité est diminuée.

8. Activités pour réaliser les résultats

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction et les fournisseurs d'équipements :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Travaux préliminaires : descente, visite et estimation ;

- Etude électrique : élaboration des plans et schémas ;
- Repérage, piquetage et traçage ;
- Implantation des poteaux et pose des isolateurs ;
- Construction lopin
- Tirage de la ligne d'alimentation MT ;
- Connexion transformateur ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Le transformateur ainsi que tous les matériels électriques à installer sur le réseau public de distribution sera un patrimoine de la population géré par l'entreprise responsable de ce réseau conformément au protocole d'accord qui sera signé. La cabine sera installée sur un espace cédé à la communauté par l'autorité locale moyennant un acte de cession ou d'acquisition irrévocable. Sa gestion et sa maintenance seront assurées par le distributeur d'électricité dans cette contrée.

Par contre, CDM SAS sera dégagée des travaux de maintenance ou d'entretien de cet équipement électrique. Elle pourra toutefois intervenir par des actions ponctuelles dans l'intérêt de la population. Un comité de gestion de ce patrimoine sera désigné et formé. Il travaillera à titre gracieux et sera chargé du suivi et de la mobilisation des partenaires pour assurer le bon maintien de l'ouvrage.

10. CALENDRIER DES ACTIVITES

N°	Activités	Année 2023			
		1 ^{er} Semestre		2 ^{ème} Semestre	
IMPLANTATION CABINE MT/BT					
01	Lancement d'appel d'offre (Préparation ; Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ; Evaluation des offres, passation des marchés)				

02	Travaux préliminaires (descente, visite et estimation)				
03	Etude électrique (plans et schémas)				
04	Repérage, piquetage et traçage				
05	Implantation poteaux MT et pose des isolateurs				
06	Construction du lopin				
07	Tirage de la ligne d'alimentation MT				
08	Connexion transformateur				
09	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale				

11. Mécanisme de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi et composé d'un (1) délégué de CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés publics, le respect des échéances, la conformité aux schémas et plans électriques, l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation.

En temps opportun, il communiquera à CDM calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat, à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

12. Budget et devis détaillé.

Appareils					
N°	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total en USD
1	Transformateur	630 KVA	1	30.000	30.000
2	Disjoncteur	NSX900F	1	7500	7500
3	Fusible	HPC Gr 630A	20	500	10000
4	Jeux de barre	50X5 mm*2	8	250	2000
5	fil nue	95x1	100	13	1300
	fil pré-ensemble	35x4	50	5	250
6	Sectionneur	Gw9 série - 12/900	1	5000	5000
7	Câble	5x 90	20	30	600
8	Câble	4x75	100	25	2500
9	Poteau	MT	12	150	1800
10	Poteau	BT	10	100	1000
11	Isolateur	MT	36	50	1800
12	Isolateur	BT	40	7	280
13	bloc de brique	20x40	500	1,2	600
14	Ciment	standard	50	9,5	475
15	Sable	m*3	6	35	210
16	Gravier	m*3	6	50	300
15	Boitier de manouvre		1	500	500
18	Tôle		7	35	245
19	Charpente	métallique	1	600	600
20	Fer Rond	12	30	7	210
21	Coffrage		1	100	100
22	Came	diélectrique	1	200	200
23	Inspecteur		1	100	100
24	Toile	Isolante	5	50	250
	Imprévue		1		3000
A2	sous total				70 820
Numéro	Désignations			Prix en USD	
1	Transport				8000
	TOTAL				78 820
2	Main d'œuvre 30%				23 646
COUT TOTAL DU PROJET					102 466 USD

PROJET 02 : APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES DE KASHIMBALA EN INTRANTS AGRICOLES AUX AGRICULTEURS

1. Présentation sommaire du projet

1.1. Titre : Appui en intrants agricoles aux agriculteurs de KASHIMBALA.

1.2. Localisation

Ce projet est à exécuter durant les cinq ans du cahier de charge dans le village de KASHIMBALA

1.3. Bénéficiaires

a. Bénéficiaires Directes

100 Ménages agriculteurs du village KASHIMBALA

1.3.B. Bénéficiaire indirects : tous les ménages de KASHIMBALA non bénéficiaires de cet appui et la ville de Lubumbashi.

1.4. Durée : 5 ans

1.5. Secteur d'intervention : Agriculture

2. Contexte et justification.

L'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social de la province du Haut-Katanga concerne la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Parmi les programmes dudit axe, l'on note la relance de la production agricole, animale et halieutique. Dans ce programme, les actions à mener sont entre autres la production et la distribution de matériels génétiques améliorés d'arachides, de maïs, de haricot et de manioc ainsi que des intrants agricoles. La mise en œuvre de ce programme agricole provincial est encore loin de toucher tous les petits exploitants agricoles de la province en général et ceux des communautés du Chefferie de KAPONDA en particulier notamment les agriculteurs de KASHIMBALA

Face aux contraintes de production agricole et celles d'assurer la sécurité alimentaire de leurs ménages, la population du village susmentionné a inscrit parmi ses priorités de développement l'acquisition des intrants agricoles. Grace à

l'opportunité offerte par le nouveau Code minier en instituant le cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, le projet d'appui en intrants agricoles aux communautés impactées par l'entreprise minière CDM SAS a figuré sur la liste des besoins négociés et retenu dans le cahier des charges de cette société minière.

3. Description du projet

Ce projet consiste à distribuer les intrants agricoles à 100 ménages agriculteur du village KASHIMBALA. Les intrants à distribuer sont notamment les semences de maïs, les engrais (NPK et Urée) et les herbicides ainsi que les outils aratoires.

2.1. Les semences

La semence à utiliser est une semence composite, caractérisée par une hybridation et perte lente de qualités semencières dans le milieu paysan. Pour le maïs, c'est la variété BABUNGO qui sera utilisée.

3.2. Les engrais chimiques (NPK et Urée).

Les techniciens de l'entreprise ayant fait les études de fertilité du sol autour de CDM SAS, ont démontré que le sol est très altéré étant autour de Lubumbashi et d'autre part ferralitique (c'est-à-dire fait d'argile inorganique dont la stabilité structurale est faible), la présence des ions féériques ne peut être équilibrée que par une bonne formule d'engrais bien que la formule du gouvernement est standard (17-17-17) pour les N.P.K. Cela étant, il a été conseillé d'appliquer un engrais ayant une prédominance en phosphore trouvable sur le marché (10-20-10) en vue de permettre le phosphore à jouer le rôle de conservateur de fertilité du sol en évitant l'altération accélérée. En ce qui concerne l'urée, il est maintenu la politique du gouvernement qui le dose à 46%.

3.3. Les kits aratoires : houes, coupe-coupe, machettes.

Pour améliorer leurs rendements agricoles et, par conséquent, accroître leur production, les ménages agricoles vont bénéficier de l'accompagnement des agronomes dans leurs activités. En effet, jusqu'à ce jour, les ménages agricoles de ces agglomérations ont une production qui varie entre 2 -3 tonnes de maïs par hectare. Avec l'appui technique assurée par les techniciens et les intrants livrés, l'on compte améliorer la production jusqu'à 5-6 tonnes à l'hectare. Par ailleurs, pour éviter toute

sorte de discrimination au sein de la communauté, il est prévu un taux de remboursement de 20% de la production brute de chaque ménage bénéficiaire.

3.5. Les critères de sélection des bénéficiaires

- Être cultivateur habitant KASHIMBALA n'ayant pas d'appui d'autres partenaires dans ce secteur ;
- Disposer d'un espace de champ d'au moins 1 ha en cours d'exploitation depuis 2 ans dans le village ;
- Avoir un témoignage de fiabilité et de crédibilité d'au moins 10 ménages habitant KASHIMBALA ;

4. Localisation du projet

Village KASHIMBALA à 15 minutes à vol d'oiseaux de la ville de Lubumbashi.

5. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directs sont :

1. Village KASHIMBALA

Les bénéficiaires indirects sont le reste de la population de ces deux agglomérations qui ne s'occupent pas de l'agriculture, les populations des villages environnants et du centre urbain de Lubumbashi.

6. Objectifs du projet

6.1. Objectif général

- Contribuer à la promotion de sécurité alimentaire et au développement de l'agriculture durable.

6.2. Objectifs spécifiques

- Accroître et diversifier la production agricole ;
- Augmenter les revenus des ménages agricoles ;
- Améliorer l'alimentation des ménages agricoles.

7. Résultats attendus

- La productivité agricole est améliorée : le rendement par hectare passe de 2 tonnes à 5 tonnes par hectare ;
- Les revenus agricoles des ménages augmentent d'au moins 70% ;

- L'alimentation des ménages est améliorée : les ménages consomment au moins 2 repas équilibrés par jour.

8. Activités pour atteindre les résultats

09. Recrutement des agronomes de la chefferie ;
 10. Identification des bénéficiaires ;
 11. Visite des superficies à emblaver ;
 12. Signatures des protocoles d'accord définissant notamment les modalités de remboursement entre CDM SAS et les bénéficiaires en présence des membres du CLD ;
 13. Acquisition des intrants agricoles et matériels aratoires ;
 14. Labour et hersage ;
 15. Distribution des intrants ;
 16. Sessions d'encadrement par les agronomes ;
 17. Récoltes et remboursements.
- #### **9. Stratégie de mise en œuvre du projet**
- Identification des bénéficiaires par CDM SAS en collaboration avec les techniciens du Secteur (AGRI et DERU) et les représentants des communautés de 2 villages ;
 - Signature des protocoles entre CDM SAS et les ménages agricoles bénéficiaires de l'appui ;
 - Mise à disposition par CDM SAS des intrants agricoles et matériels aratoires pour les ménages agricoles ;
 - Terrains à emblaver acquis par les ménages agricoles ;
 - Préparation des terrains et toutes les opérations agricoles à charge des ménages agricoles ;
 - Formations et autres appuis techniques (visites de terrain et supervision des cultivateurs) à charge de CDM SAS ;
 - Stratégies agricoles envisagées :

- Gestion des remboursements, acquisition et stockage des intrants (semences, engrais + matériels aratoires) à charge de CDM SAS pour en assurer la protection et le gardiennage.

10. Chronogramme détaillé d'activités

N	Activité	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4		
		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
1	Invitation de l'agronome de la commune et recrutement des accompagnateurs												
2	Lancer officiellement le processus de sélection des bénéficiaires et invitation des fournisseurs d'intrants												
3	Vulgariser les techniques de mise en œuvre du projet (défrichage, labour, hersage, semis, sarclage, récolte, entreposage...)												
4	Préparation des dépôts d'intrants à Kashimbala												
5	Accompagner et faire le suivi de l'évolution des bénéficiaires												
6	Evaluer le projet à mi-parcours												
7	Partager l'expérience entre les bénéficiaires												
8	Evaluation Finale												

11. Mécanismes de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de KIPUSHI et composé d'un (1) délégué CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de recrutement des agronomes et les critères de sélection des bénéficiaires, le respect des échéances et du calendrier agricole, la conformité des intrants (semences, engrais et herbicide), l'audit des dépenses effectuées ainsi que les résultats attendus. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à CDM SAS le calendrier de ses activités.

A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM SAS dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir LA DPEM, le FNPSS et L'ACE effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

12. Budget et devis détaillés du projet

N°	LIBELLE	UNITE	QTE	C.U	C.T en USD
1.	Semences de maïs	Kg	1000	3.0	3000,00
2.	Boutures de manioc	Kg	1000	2.5	2500,00
3.	NPK	Kg	4500	1.2	1 200,00
4.	Urée	Kg	900	1.2	5 400,00
5.	Houe	Pce	40	5	200,00
6.	Coupe-coupe	Pce	40	5	200,00
7.	Machette	Pce	40	5	200,00
8	Formation sur les nouvelles techniques		2	2 212,5	4 425
9.	Accompagnateur	Personne	2	3500	7000,00
	SOUS TOTAL				24125,00
8.	Etudes pédologiques	5%			781,50
9.	Imprévus	5%			781,50
	TOTAL GENERAL				25 688,00

TOTAL POUR 5 ANS POUR L'ACTIVITE D'APPUI EN INTRANTS : (25 688USD x 5 ans) = 128440,00 USD.

PROJET 03. ADDUCTION D'EAU

Secteur d'intervention : *Développement Rural*

1. Contexte et justification

Se procurer une eau saine en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance est une priorité absolue pour l'homme. Raison pour laquelle, dans le cadre de cahier des charges de l'entreprise CDM SAS, la population a priorisé l'adduction en eau potable. Ceci, dans l'intérêt de résoudre le problème de distance à parcourir généralement par les femmes pour se procurer de l'eau potable dans ce milieu. La résolution de ce problème passe notamment par l'augmentation des sources d'approvisionnement en eau potable tout en les rapprochant de la population. Personne n'est sans savoir que l'eau est une denrée de première nécessité pour tout être humain ; voilà la motivation principale qui a poussé les communautés impactées à opter pour les forages des puits d'eau potable. La consommation de l'eau de mauvaise qualité occasionne beaucoup de maladies d'origine hydrique surtout dans les milieux urbano-ruraux.

2. Brève description du projet

Ce projet consiste à forer six (6) puits d'eau à pompe immergée à panneau solaire munis des citernes des 5000 litres chacun pour le stockage et des bornes fontaines de 4 robinets chacun pour le puisage. Les 6 puits seront forés à KASHIMBALA.

S'agissant des indications techniques, chaque puits aura une profondeur de $\pm 120\text{m}$, 140 mm de diamètre avec une pompe immergée solaire, 1.5Hp, une citerne de 5m^3 et un support métallique pour la citerne, le tout sécurisé dans un enclos pour empêcher tout accès non autorisé et protéger la source. La pompe immergée aura les spécificités suivantes : type 4sDM10/5, 220V, 50hz, 1000w, débit $2.3\text{m}^3/\text{h}$. La source d'énergie est de 4 panneaux solaires de 240w chacun.

3. Objectifs du projet

- Assurer à la population l'accès à l'eau potable ;
- Réduire les distances à parcourir par les ménages pour accéder aux points d'eau potable ;

- Réduire la morbidité due aux maladies d'origine hydrique ;
- Assurer une gestion durable des ouvrages d'eau par l'implantation et la formation du comité de gestion d'eau.

4. Localisation.

Les puits seront forés en plein village de KASHIMBALA

5. Bénéficiaires :

Ce sont tous les habitants du village KASHIMBALA et ceux des environs impactés par le projet minier de l'entreprise CDM SAS.

6. Résultats attendus

- 6 forages à pompe immergée et panneaux solaires réalisés ;
- Les distances parcourues pour atteindre un point d'eau réduites ;
- La morbidité due aux maladies d'origine hydrique réduite ;
- 6 bornes fontaines construites ;
- Les comités de gestion d'eau des forages implantés et formés.

6.1. Activités pour réaliser les résultats

1. Lancement des appels d'offre des entreprises de forage et des bureaux d'études ;
2. Etudes hydrogéologiques et hydro - physique ;
3. Forage et installation des bornes fontaines ;
4. Etudes hydro – chimiques ;
5. Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus) ;
6. Construction de la clôture de sécurité ;
7. Désignation et formation des comités de gestion des forages ;
8. Remise des ouvrages à l'autorité locale.

6.2. Indicateurs des résultats

- 6 puits d'eau potable forés à KASHIMBALA dans les espaces ayant les actes de cession ;
- 6 bornes fontaines construites avec une rampe de 4 robinets chacune ;
- 6 enclos de sécurité construits dont un par puits ;

- 6 comités de gestion des forages d'eau formés.

7. Stratégie de mise en œuvre

Les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM SAS. En ce qui concerne les forages qui seront exécutés dans l'enceinte des établissements scolaires, l'horaire de travail sera adapté de commun accord avec les chefs d'établissements des différentes structures scolaires pour ne pas perturber le déroulement normal des cours. Les chefs desdits établissements doivent être sensibilisés afin d'éviter l'appropriation des patrimoines communautaires ou les assimiler aux patrimoines de l'école. Quant à ceux qui seront exécutés hors des établissements scolaires, des actes de cession doivent être fournis. Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par CDM SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de forage et d'un Bureau d'études devant effectuer les études hydrogéologiques. Les travaux de forage seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de la passation des marchés publics.

L'entreprise CDM SAS va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études hydrogéologiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus encore procéder à la construction des murs de sécurisation des forages et à la formation des comités de gestion d'eau pour inscrire les ouvrages dans la pérennité. A la fin des travaux interviendra la remise des ouvrages à l'autorité locale par L'entreprise CDM SAS. L'échéance des travaux est fixée à 3 mois par ouvrage au cours des années suivantes : 2^{ème} semestre de 2023 (3 puits) et 1^{er} semestre 2024 (3 puits).

9. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS effectueront en tant que services étatiques effectueront un contrôle à un second niveau.

Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation des marchés publics. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kipushi. A chaque étape, un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi, un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de l'entreprise CDM SAS. Dès lors, ce rapport est opposable à toutes les parties. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

10.DEVIS DETAILLE POUR LE FORAGE DES PUITES ET BORNES FONTAINES

APPAREILAGE						
Numéro	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total	Total en \$
1	Forage du puit	par mettre	140	75 000	10 500 000	5 250,00
2	Tuyaux HP	1"	150	4 500	675 000	337,50
3	Fil électrique	4X4	120	8 000	960 000	480,00
4	Tableau de commande		1	10 000	10 000	5,00
5	cornière	50x5	10	80 000	800 000	400,00
6	Tôle noire	2mm	4	380 000	1 520 000	760,00
7	tuyau IPS	1"	5	55 000	275 000	137,50
8	Robinet	1"	5	20 000	100 000	50,00
9	paumelle	120	4	2 000	8 000	4,00
10	Roulette		6	8 000	48 000	24,00
11	pinceau	3"	4	3 000	12 000	6,00
12	Scotch		2	25 000	50 000	25,00
13	téflon		8	4 000	32 000	16,00
14	hermétique		5	5 000	25 000	12,50
15	inti-rouille verte	par litre	8	11 000	88 000	44,00
16	Peinture à huile	par litre	80	15 000	1 200 000	600,00

17	Vanne	1" HP	2	20 000	40 000	20,00
18	Té Ips	1"	5	5 000	25 000	12,50
19	manchons galv	1"	2	10 000	20 000	10,00
20	raccord	1"	2	5 000	10 000	5,00
21	Câble de sois	100Kg	2	100 000	200 000	100,00
22	Coude Ips	1"	5	5 000	25 000	12,50
23	Pompe immergée	750 Watt	1	2 500 000	2 500 000	1 250,00
24	panneau	250 Watt	4	490 000	1 960 000	980,00
25	Disjoncteur	Biphasé 32A	1	35 000	35 000	17,50
26	Citerne	5m ³	1	1 800 000	1 800 000	900,00
A1	sous total		586	3 875 500	22 918 000	11 459,00
Accessoires						
Numéro	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total	Total en \$
1	fer rond	10	10	12 000	120 000	60,00
2	fer rond	6	7	7 500	52 500	26,25
3	gasoil	litre	100	4 000	400 000	200,00
4	disque à coupée	230x3	10	13 000	130 000	65,00
5	fil barbelé	par mètre	20	20 000	400 000	200,00
6	Electrode	Boite	10	50 000	500 000	250,00
7	Disque a mêler		3	20 000	60 000	30,00
8	Projecteur		2	185 000	370 000	185,00
9	Verrou		1	20 000	20 000	10,00
10	Cadenas		1	25 000	25 000	12,50
11	Fil à ligature	par Kg	2	8 000	16 000	8,00
12	gravier	par mètre cube	3	180 000	540 000	270,00
13	sable	par mètre cube	6	170 000	1 020 000	510,00
14	bois	2x22	15	30 000	450 000	225,00
15	ciment	ordinaire	30	16 000	480 000	240,00
16	Bloque de ciment	15x30	500	2000	1 000 000	500,00
A2	sous total				5 583 500	2 791,75

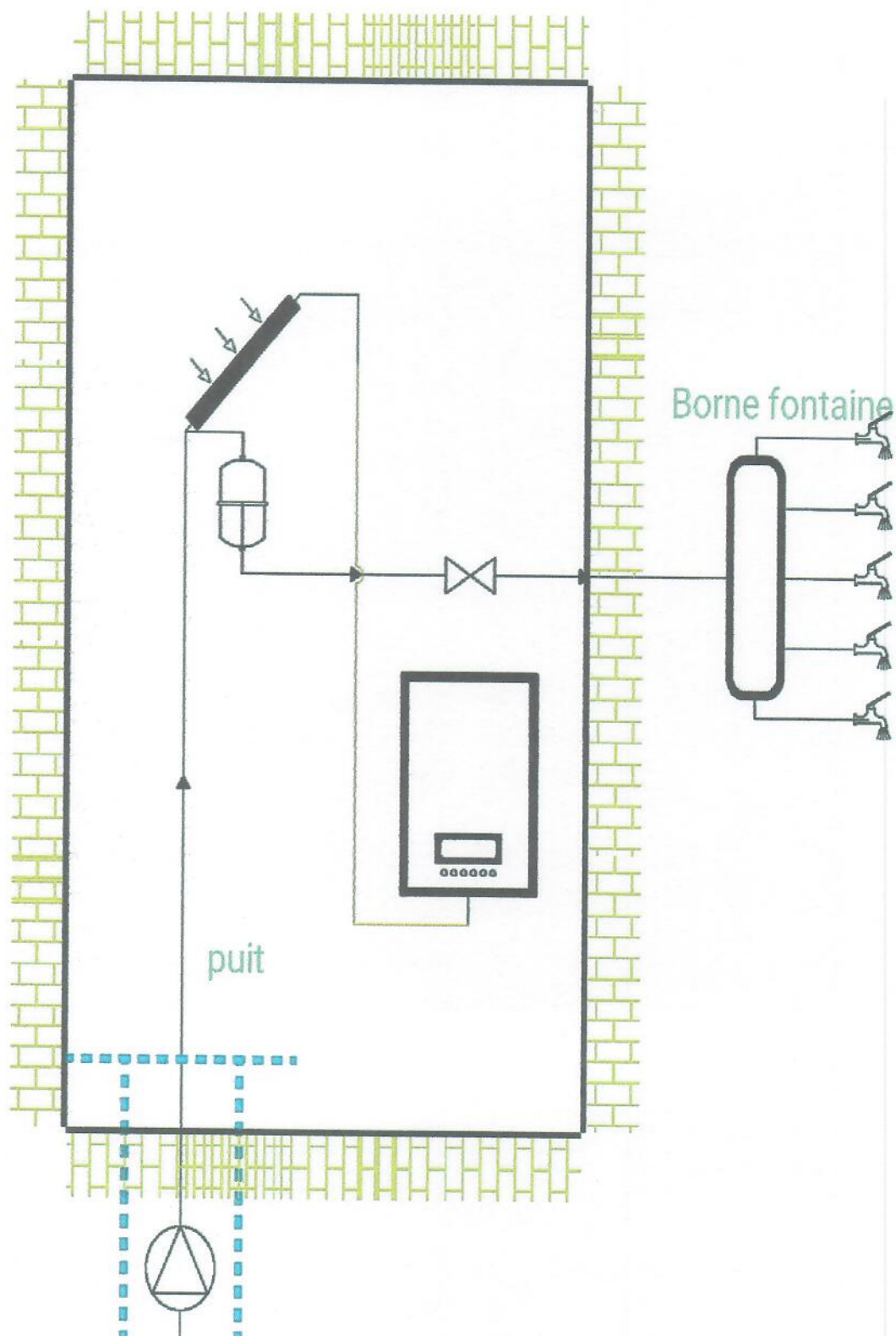
AA	sous total A1 +A2	28 501 500	14 250,75
Numéro	Désignations	Prix en FCD	Taux
1	Etudes (hydro – physiques et chimiques) 5%		712,54
2	Imprévu 3%		427,52
3	Transport 3%		
4	Main d'œuvre 30%		\$ 427,52
			\$ 4 275,23
A3	Sous Total	11 685 620	\$ 5 842,81
	TOTAL GENERAL POUR UN PUIT	40 187 120	20 093,56
0	TOTAL DE Puits A FORER : 6 X 20 093,56 =		\$120 561,36

11. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DESACTIVITÉS

ANNUAIRE DE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS					
N°	Activités	2 ^{ème} semestre 2023			
		1 ^{er} Semaine	2 ^{ème} Semaine	3 ^{ème} Semaine	4 ^{ème} Semaine
FORAGE AUX CORDONNÉES GÉOSPACIALES DE TROIS Puits					
1	Lancement d'appel d'offre	X			
2	Etudes hydrogéologiques		X		
3	Forage et installation des bornes fontaines		X		
4	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)			X	
5	Construction de la clôture de sécurité			X	
6	Désignation et formation des comités de gestion des forages				X
7	Remise des ouvrages à l'autorité locale				X
FORAGE AUX CORDONNÉES GÉOSPACIALES DE TROIS Puits					
N°	Activités	1 ^{er} semestre-2024			
		1 ^{er} Semaine	2 ^{ème} Semaine	3 ^{ème} Semaine	4 ^{ème} Semaine

1	Lancement d'appel d'offre	X			
2	Etudes hydrogéologiques		X		
3	Forage et installation des bornes fontaines		X		
4	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)			X	
5	Construction de la clôture de sécurité			X	
6	Désignation et formation des comités de gestion des forages				X
7	Remise des ouvrages à l'autorité locale				X

SCHEMA HYDRAULIQUE



PROJET 04 : APPUI A L'ELEVAGE DES POULES DE CHAIR A KASHIMBALA

1. Présentation sommaire du projet

2. Titre : Appui aux éleveurs des poulets de chair du village KASHIMBALA

3. Localisation

Ce projet sera exécuté au village KASHIMBALA

4. Bénéficiaires

a) Bénéficiaires directes

Les bénéficiaires directes sont les 100 éleveurs du village KASHIMBALA

b) Bénéficiaires indirectes

Les personnes qui bénéficient indirectement à ce projet sont ceux des agglomérations environnantes et celles de la ville de Lubumbashi.

5. Durée : 5 ans

6. Secteur d'intervention : Agriculture

2. Contexte et justification.

Le présent projet trouve son fondement dans le Plan de Développement Economique et Social à son troisième axe d'intervention relatif la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Il s'inscrit plus précisément dans le programme de la relance de la production agricole, animale et halieutique avec comme activités notamment la promotion en milieux ruraux de la pisciculture et de l'élevage par l'introduction des géniteurs améliorés.

A ce jour, ce Programme est loin de couvrir la totalité de l'espace provincial et les objectifs fixés sont encore loin d'être atteints. La Chefferie de KAPONDA avec sa communauté de KASHIMBALA, en l'occurrence, manifeste un gap important en matière de relance de la production animale et fait partie du nombre des entités administratives de la Province dont la question de la sécurité alimentaire reste une préoccupation.

Avec l'opportunité offerte par le nouveau Code Minier ayant institué le cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, la communauté de KASHIMBALA, soucieuse d'entreprendre les activités d'élevage pour assurer la sécurité alimentaire et diversifier les sources de ses revenus, a inscrit parmi les besoins prioritaires pour son développement le projet d'élevage. Impactées par les activités minières CDM SAS, la communauté précitée a négocié avec les responsables de l'entreprise ce projet qui, à l'issue des discussions, a été retenu dans le cahier des charges de ladite entreprise.

3. Description du projet.

Le présent projet consiste à distribuer à 250 ménages éleveurs sélectionnés et identifiés et possédant déjà leur lieu d'élevage de la volaille dans le village KASHIMBALA.

1. Distribuer 100 poussins améliorés par ménage éleveur.
2. Accompagnement par un zootechnicien
3. Distribuer les produits agrovétérinaires pour le soin de la volaille ;
4. Distribuer les matériels d'élevage.
5. Distribuer les aliments volailles

Le projet compte également assurer l'accompagnement des éleveurs en leur donnant un appui technique en termes de formation et de supervision (suivi de proximité) des activités d'élevage au sein des ménages éleveurs.

4. Critères de sélection

Les critères de sélection des bénéficiaires de ce projet sont les suivants :

- 1) Être habitant du village KASHIMBALA depuis au moins 3 ans ;
- 2) Être reconnu comme éleveur des poulets indigènes depuis au moins 2 ans.
- 3) Avoir un bon témoignage d'au-moins 10 ménages avec mention TB.

6. Objectifs du projet

6.1. Objectif général

- Contribuer à la promotion de sécurité alimentaire et à la diversification de sources des revenus.

6.2. Objectifs spécifiques

- Améliorer la pratique de l'élevage dans la contrée par l'introduction des souches de poussins ;
- Améliorer l'alimentation des communautés par l'accès aux protéines d'origine animale ;
- Assurer la diversification des sources des revenus des ménages et leur augmentation par l'accès aux marchés.

7. Résultats attendus.

- La pratique de l'élevage des poulets de chair dans la contrée est améliorée.

Indicateurs : introduction des souches des poussins ; accompagnement technique des ménages assuré ; adoption par les ménages des pratiques d'élevage résilientes ; augmentation de la production de la volaille dans la contrée ;

- L'alimentation des communautés est améliorée.

Indicateur : fréquence de consommation de la viande dans les ménages.

- Les sources des revenus sont diversifiées et l'augmentation des revenus assurée.

Indicateurs : pratique de l'élevage associée à une autre activité de subsistance dans un ménage ; taux d'augmentation du revenu familial avec la pratique de l'élevage.

8. Activités pour atteindre les résultats.

- Assurer l'accompagnement technique (expertise étatique) en matière d'élevage ;
- Identifier les éleveurs à KASHIMBALA ;

- Acquérir les poussins, les produits agrovétérinaires ainsi que les matériels d'élevage ;
- Organiser les sessions de formation sur les techniques d'élevage, de gestion financière d'une activité d'élevage ainsi que sur le travail en association d'éleveurs ;
- Distribuer les intrants, les produits agrovétérinaires et les matériels d'élevage ;
- Faire le suivi-évaluation des activités d'élevage auprès des ménages ;
- Organiser les sessions de partage d'expérience entre éleveurs ;
- Organiser une session d'évaluation finale du projet.

9. Stratégie de mise en œuvre du projet.

- Financement et gestion du projet assuré par CDM SAS ;
- Identification des bénéficiaires par CDM SAS en collaboration avec les techniciens de la chefferie (AGRI et DERU) et les représentants de la communauté de ce village ;
- Prise en compte du genre dans la sélection des bénéficiaires directs du projet ;
- Mise à disposition par CDM SAS des poussins, des produits agrovétérinaires ainsi que des matériels d'élevage ;
- Formations et autres appuis techniques notamment la supervision et le suivi des activités à charge CDM SAS.

10. Chronogramme détaillé d'activités

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

N°	Activités	2023	2024	2025	2026	2027
1	Invitation de l'agronome du chefferie et recrutement d'un moniteur zootechnicien					
3	Organiser les sessions de formation sur les techniques d'élevage, de gestion financière d'une activité d'élevage ainsi que sur le travail en association d'éleveurs.					
4	Distribuer les intrants et les produits agro vétérinaire paysans via l'accompagnateur;					
5	Faire le Suivi-évaluation de l'évolution de réalisations des organisations paysannes bénéficiaires					
6	Itinérance des géniteurs une année après lancement officiel du projet					
7	Evaluer le projet à mi-parcours					
8	Partager l'expérience					
9	Evaluation finale					

11. Mécanisme de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de KIPUSHI et composé d'un (1) délégué CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des critères de sélection des bénéficiaires, le respect des échéances, la conformité de la souche des poussins et de la race des porcs, des intrants et des matériels d'élevage, le croisement des porcs d'entre les groupes en vue d'éviter la consanguinité ainsi que l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à CDM SAS le calendrier de ses activités.

A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM SAS dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

DEVIS ACCOMPAGNEMENT AUX AVICULTEURS

Libellé	QUANTITE	COUT UNITAIRE \$	COUT TOTAL \$
100 poussins améliorés ;	25000	\$ 1,00	25000,00
Gomboro	150	\$ 5,00	\$ 750,00
Vaccin lasota	100	\$ 12,00	\$ 1 200,00
Vitamines ;	200	\$ 5,00	\$ 1 000,00
Antibiotiques et Amprolium	200	\$ 10,00	\$ 2 000,00
Abreuvoirs ;	100	\$ 3,00	\$ 300,00
Mangeoires.	100	\$ 3,00	\$ 300,00
Accompagnement par saison	10	\$ 1 000,00	\$10 000,00
Total			40 550,00

PROJET 05. CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE AU VILLAGE KASHIMBALA

Secteur d'intervention : Santé

1. Contexte et Justification

Le territoire de Kipushi étant vaste, la population du village KASHIMBALA a besoin d'une structure médicale pour lui administrer les premiers soins avant de rejoindre l'Hôpital Général de Référence. A ces jours, il n'existe pas dans ce village une structure médicale publique pouvant offrir à la population les soins de santé de qualité et à moindre coût. Or, le centre de santé assure la proximité entre la population et les structures de santé de référence dans la mesure où il constitue un point de récupération et de secours des patients. C'est ainsi que la population a mis parmi ses priorités la construction d'un centre de santé dans ce milieu lors des négociations du cahier des charges avec l'entreprise CDM SAS.

2. Brève description

Ce projet consiste en la construction d'un centre de santé public au village KASHIMBALA pour rapprocher l'administration des soins de santé à moindre coût à la population impactée par les activités minières de CDM SAS.

Il sera constitué :

- d'une salle de consultation et bureau du Médecin ;
- d'une salle des soins ;
- d'une salle d'opération ;
- un bureau de l'Infirmier Titulaire (I.T)
- de deux salles d'observation(1 pour les femmes et 1 pour les hommes) ;
- d'une maternité équipée ;
- d'une pharmacie ;
- des équipements appropriés ;
- d'un incinérateur construit ;

- d'un trou à placentas ;
- d'un point d'eau ;
- d'une clôture
- ainsi que des sanitaires dont « (3)internes ,2 externes et des douches (3)internes ,2 externes ».

3. Objectif du projet

- Donner les soins primaires à la population du village et de ses environs ;
- Assurer à la population la proximité à une structure des soins de santé moderne ;
- Donner les soins de santé à moindre coût ;

4. Localisation

Le centre de santé sera construit au village KASHIMBALA dans le territoire de Kipushi, province du Haut-Katanga.

5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les populations vivant au village KASHIMBALA et toutes les populations des villages environnants pouvant solliciter des soins appropriés dans ce centre de santé.

6. Résultats attendus

- Un centre de santé est construit en matériaux durables et équipé en matériels de qualité ;
- Accès aux soins de santé assuré à la population à moindre coût ;
- Une pharmacie est construite et dotée des médicaments.

6.1. Activités pour atteindre les résultats

- L'obtention du terrain par la communauté ou l'autorité locale ;
- Lancement de l'appel d'offre publique ;
- Sélection du maître d'œuvre ;
- Démarrage de la construction ;
- Equipement du centre de santé

- Remise de clé au médecin chef de zone, en présence de l'autorité locale et des communautés.

6.2. Indicateurs des résultats

- ✓ 1 centre de santé construit au village KASHIMBALA ;
- ✓ 1 trou à placenta et celui à ordures disponibles ;
- ✓ 5 lits par salle d'observation installés ;
- ✓ une maternité et une pharmacie respectivement équipée et fournie en médicaments ;
- ✓ une salle d'opération bien équipé avec des matériels modernes ;
- ✓ 1 incinérateur construit ;
- ✓ 1 point d'eau disponible ;
- ✓ 1 clôture et des sanitaires (3 toilettes et 3 douches) construites.

7. Stratégie de mise en œuvre

Conformément à la loi, le projet sera entièrement financé par CDM SAS qui se choisira le maître d'œuvre à l'issue d'un appel d'offre publique. Les entrepreneurs locaux seront privilégiés, à défaut les entrepreneurs nationaux. Il revient à l'autorité locale ou à un membre de la communauté de mettre à la disposition de l'entreprise CDM SAS un terrain au village CDM où le centre santé sera construit. A cet égard, un acte de cession irrévocable sera requis. Le maître d'œuvre choisi a l'obligation de remplir toutes les conditions requises pour une entreprise de construction.

Les études topographiques et géotechniques sont à charges de l'entrepreneur au titre de son contrat.

L'entreprise CDM SAS en sa qualité du titulaire du droit minier, est répondant vis-à-vis de l'entrepreneur. A ce titre, ils sont les deux parties prenantes sur le plan contractuel, l'entreprise CDM SAS recevra l'ouvrage de l'entrepreneur et à son tour, il le remettra au Médecin chef de zone en présence de l'autorité locale et des communautés pour organiser la gestion.

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kipushi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant que services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves.

Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation des marchés publics. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kipushi. A chaque étape, un rapport de suivi sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a l'obligation d'exiger des modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi, un rapport sera élaboré et signé conjointement par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué l'entreprise CDM SAS. Dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DETAILLE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN USD	PRIX TOTAL EN USD
1.00	Installation du chantier	FF	1	800	800,00
	SOUS TOTAL 1				800,00
II	FONDATION				
1.00	Fouille de fondation	m3	25	5	125,00
2.00	Béton de propriété dosée à 150Kg/m3	m3	3,35	150	502,50

3.00	Maçonnerie de fondation en moellons	m3	40	150	6 000,00
4.00	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	3.35	350	1 172,5
	SOUS TOTAL 2				7 800
III	ELEVATION				
1.00	Maçonnerie en briques cuites	m3	85	50	4 250,00
2.00	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m3	m3	5,3	400	2 120,00
3.00	Béton de trottoir périphérique	m3	4,7	150	705,00
	SOUS TOTAL 3				7 075,00
IV	TOITURE				
1.00	Charpente en bois scié 5x15 y compris protection	PCE	100	20	2 000,00
2.00	Pannes en bois scié 4x11	PCE	60	18	1 080,00
3.00	Couverture en tôles ondulée galvanisée BG28	m2	150	15	2 250,00
	SOUS TOTAL 4				5 330,00
V	REVETEMENT DES MURS				
1.00	Electrification + kits énergie solaire voltaïque	ff	1	4000,00	4000,00
2.00	Crépissage I & E mortier de ciment	m2	350	15	5 250,00
	SOUS TOTAL 5				9 250,00
VI	REVETEMENT DES SOLS				
1.00	Sous pavement	m3	6,58	200	1 316,00
1.00	Faïence	m2	29	24	696,00
4.00	Carrelage (salles + douches + WC)	m2	600	25	15 000,00
	SOUS TOTAL 6				17 012,00
VII	PLAFOND				
1.0	Plafond en feuille unalite y compris gitage en chevron 7x7	m2	600	15	9 000,00

	SOUS TOTAL 7				9 000,00
VIII	HUISSERIE				
1.00	Portes métalliques vitrées 1,50x2,10	pce	1	250	250,00
2.00	Porte métalliques semi vitrée 90x2,10	pce	1	100	100,00
3.00	porte intérieure en bois massif	pce	14	150	2 100,00
4.00	Fenêtres métalliques semi vitrées 1.50x1.10m	pce	9	150	1 350,00
5.00	Fenêtres métalliques semi vitrées 1.00m x 80 pour les sanitaires et douches	pce	6	100.00	600,00
	SOUS TOTAL 8				4 400,00
IX	PEINTURE				
1.00	Latex sur les murs I & E	m2	523	8	4 184,00
2.00	Email sur structures métalliques et murs intérieurs, H=2,10	m2	224	8	1 792,00
	SOUS TOTAL 9				5 976,00
X	SANITAIRE				
1.00	Tuyauterie d'évacuation et alimentation	ff	2	180	360,00
2.00	Fourniture et pose WC TURC internes	pce	2	70	140,00
3.00	Fourniture et pose cuve pour les travailleurs	pce	1	150	150,00
3.00	Lave main	pce	3	110	330,00
4.00	Fosse septique	pce	1	2 500	2 500,00
5.00	porte papier hygiénique	pce	3	8	24,00
6.00	Construction des sanitaires externes (2 WC + 2 DC)	ff	1	500	500,00
7.00	Cout de forage + pompe solaire et citerne	FF	1	14 000	14 000,00
	SOUS TOTAL 10				18 004,00
XI	SECURISATION				
1.00	Construction clôture + crépissage	ff	1	5 000,00	5 000,00
2.00	Barrière de sécurité	ff	1	1 000,00	1 000,00
	SOUS TOTAL 11				6 000,00
XII	INCINERATEUR, TROU A PLACENTA ET TROU A ORDURE				
	Incinérateur	m3	7	186	1 302,00
	trou à placenta	m3	5	110	550,00

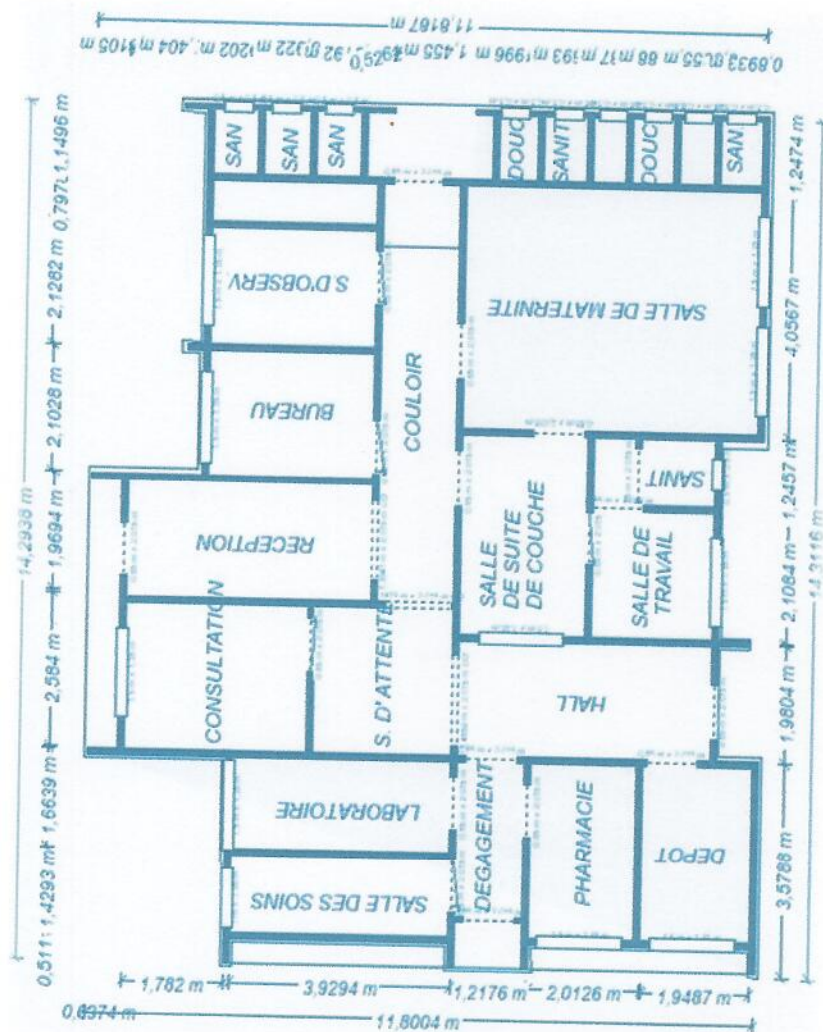
	Trou à ordure	m3	5	50	250,00
	sous total 12				2 102,00
	TOTAL 1				92 749
XIII	EQUIPEMENT POUR HOPITAL				
1.00	Lit d'hospitalisation	pce	10	210	2 100,00
2.00	Matelas	pce	10	70	700,00
3.00	Draps de lit	pce	20	20	400,00
4.00	Plateau de soins	pce	2	20	40,00
5.00	Tables de bureau	pce	3	100	300,00
6.00	Chaises de bureau	pce	3	70	210,00
7.00	Microscope binoculaire	pce	1	500	500,00
8.00	Lit d'examen	pce	1	350	350,00
9.00	Lit salle d'opération + matériels	ff	1	2 000	2 000,00
10.00	Lit d'accouchement	pce	1	700	700,00
11.00	Autoclave	pce	2	900	1 800,00
12.00	Appareils échographie portable	pce	1	2 500	2 500,00
13.00	Chaises garnies pour salles des malades	pce	10	50	500,00
14.00	Balance avec toise	pce	1	250	250,00
15.00	Banquettes visiteurs pour 10 personnes	pce	3	100	300,00
16.00	Réfrigérateurs	pce	2	1 300	2 600,00
17.00	Brancards ou civières LETY ou EXPERT	pce	1	1300	1300,00
18.00	Thermo flash	pce	2	60	120,00
19.00	KIT Césarienne		1	400	400,00
20.00	Boite laparotomie	pce	1	600	600,00
21.00	Aspirateur électrique	pce	1	600	600,00
22.00	Table de mayo inox	pce	1	300	300,00
23.00	COUT MEDICAMENTS EN PHARMACIE	FF	1	4000	4 000,00
	TOTAL				23 870,00
XV	TOTAL (1+2)				116 619,00
24.00	COUT ETUDES GEOTECHNIQUES 5%				3000
26.00	Main d'œuvre 30%				27 824,7
XV	TOTAL CONSTRUCTION				123 573,7
	COUT GLOBAL DU PROJET				177 893,71

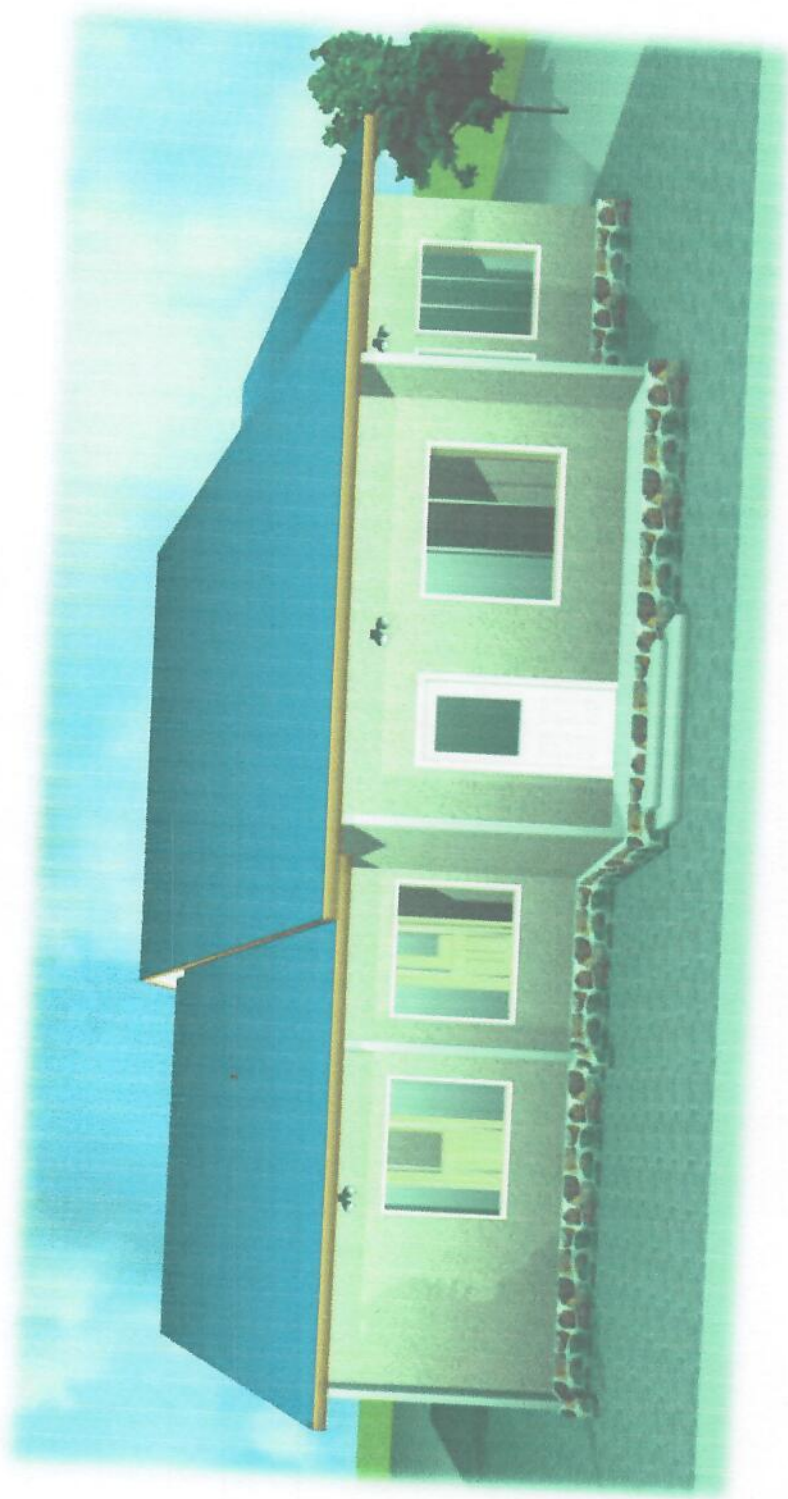
COUT GLOBAL DU PROJET 177 893,71 USD

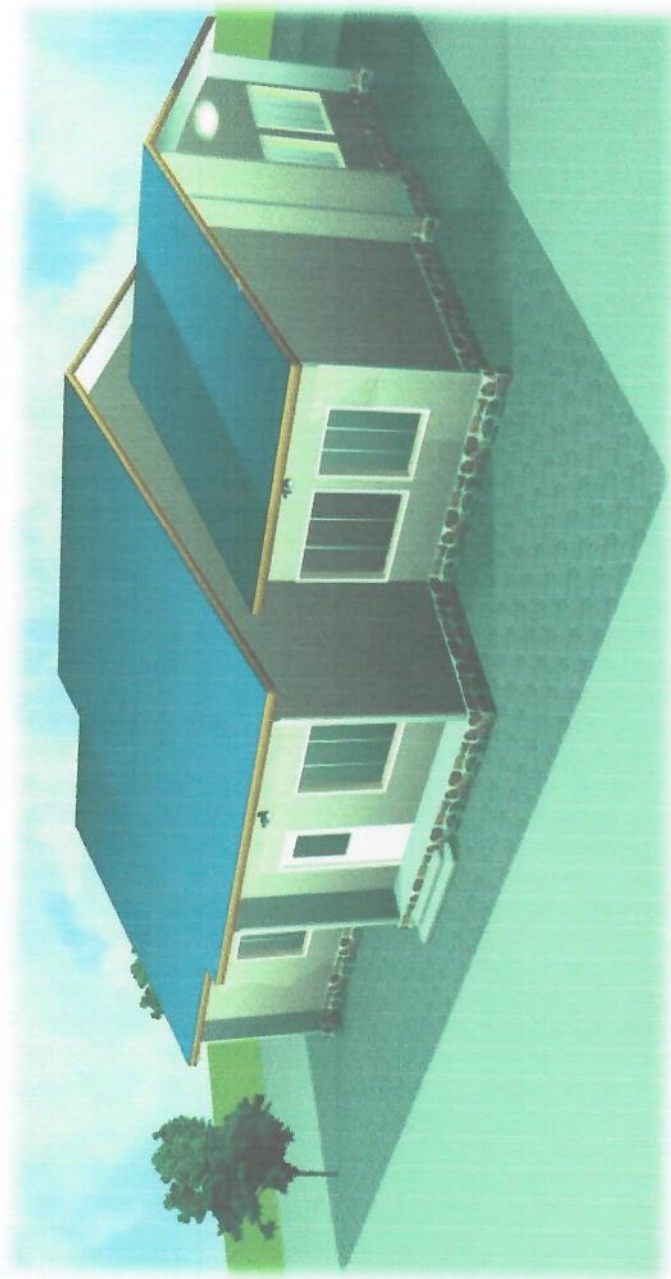
10 Calendrier du déroulement des activités

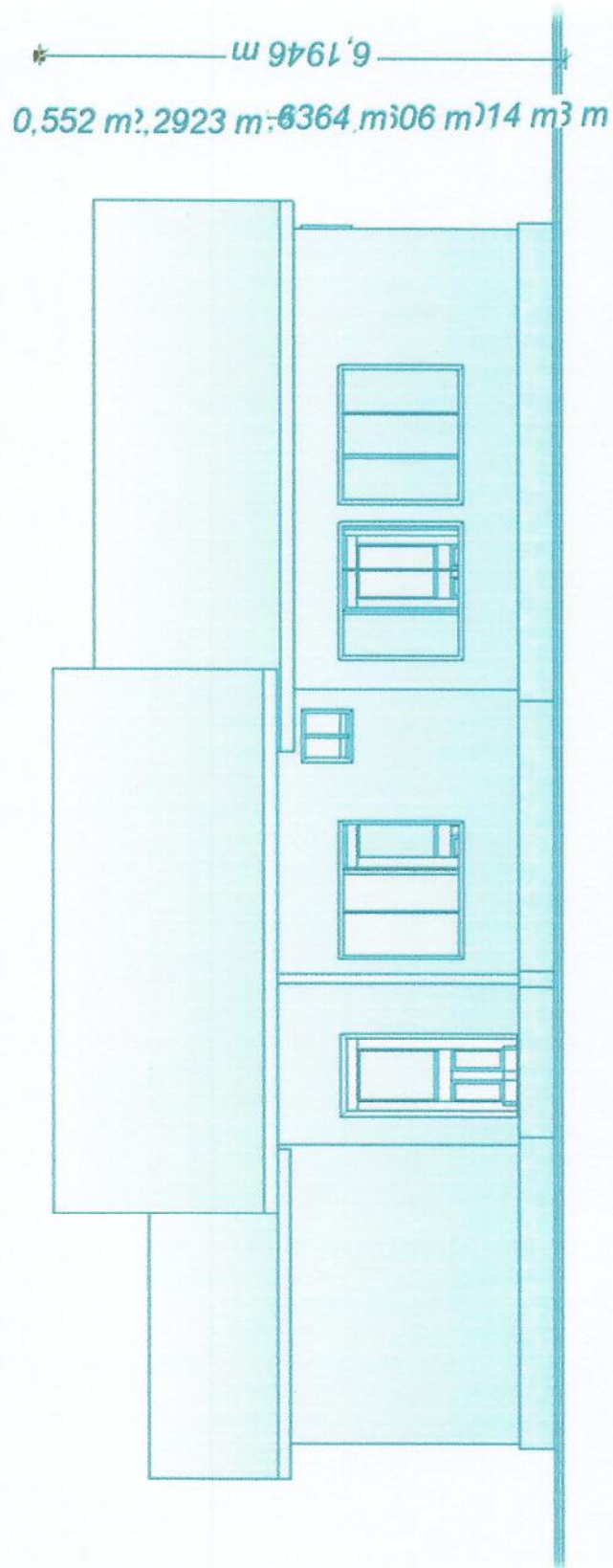
N	Activités et tâches	Echéance(2024)					
		Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
I	Construction de centre de Santé à KASHIMBALA						
1	<i>Lancement des appels d'offre</i>						
1.1	Préparation	X					
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre	X					
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés	X					
2	<i>Exécution des travaux de construction</i>						
2.1	Travaux préparatoires		X				
2.2	Terrassement		X	X			
2.3	Travaux des gros œuvres			X	X	X	
2.4	Travaux de second œuvre					X	
3	<i>Equipement du centre de Santé</i>						X
4	<i>Remise des ouvrages au médecin chef de zone en présence de l'autorité locale et des communautés</i>						X

LES DIFFERENTS PLAN

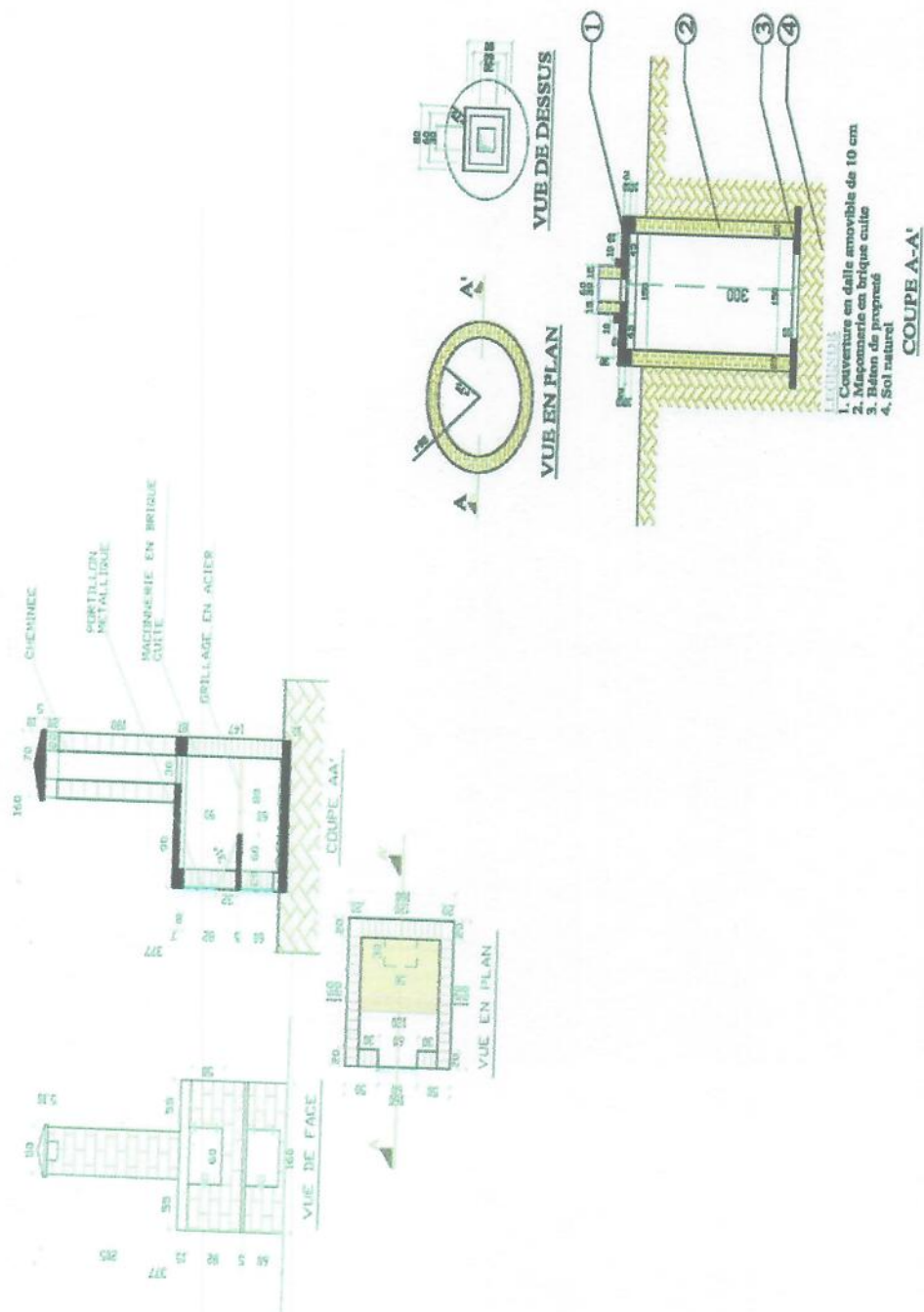








PLAN DE L'INCINERATEUR



Projet 06 : CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE A KASHIMBALA

Secteur d'intervention : Education et Infrastructures

1. Contexte et justification

Le Plan de Développement Economique et Social de la Province du Haut-Katanga a inscrit dans l'axe d'intervention en rapport avec la Promotion du Développement Social le programme relatif au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement à savoir : Primaire, Secondaire et Universitaire. Parmi les actions retenues dans ledit programme, il est à noter entre autres la construction et la réhabilitation des écoles sur toute l'étendue de la province. La mise en application de la gratuité de l'enseignement primaire par le Gouvernement telle que prévue par la constitution réveille la problématique de la construction d'établissements scolaires pour la réussite de ce vaste programme du Gouvernement. Le nombre d'établissements scolaires publics dans le territoire de Kipushi en général est insuffisant, ce qui justifie la nécessité de ce projet qui apportera un appui considérable dans ce domaine.

La naissance des entreprises minières dans ce milieu accroît l'afflux des populations vers cette entité pour des raisons professionnelles et de survie. Par conséquent, cela crée également l'augmentation des enfants en âge de scolarité dans les Villages environnants les mines, notamment au Village KASHIMBALA pour le cas échéant et comme dans tout le territoire de Kipushi. L'entreprise CDM SAS ne pouvait résister à cette proposition importante aussi bien pour son personnel résidant au Village KASHIMBALA que pour la population impactée.

2. Description du projet

Ce projet consiste à construire deux bâtiments, un pour l'école primaire et l'autre pour l'école secondaire dans deux terrains mitoyens de 25mx50m chacune soit 50mx50m pour tout ce complexe au village KASHIMBALA comprenant : 6 salles de classe chacun, un bureau administratif, un dépôt, un bloc sanitaire et une salle de professeur pour le secondaire. Les salles de classe seront équipées en bancs de structures métalliques et des pupitres en bois massifs, des tableaux, des tables et des chaises pour enseignants. Il sera de même pour le bureau qui sera également équipé

en mobiliers de bureaux. Et pour assurer la sécurité des biens de l'école et des élèves contre les attaques extérieures, le bâtiment sera clôturé.

Cette école sera construite en matériaux durables : fondation en moellons, élévation des murs en briques cuites ou en blocs ciments avec colonnes et poutres en béton armé, toiture en tôles ondulées galvanisées (BG28). La structure et les dimensions du bâtiment scolaire sont les suivantes :

- 12 salles de classe de 8 m x7 m ;
- 2 bâtiments comprenant :
 - 1 salle de (6x4) m pour les enseignants ;
 - 1 bloc sanitaire de 14 portes à raison de 10 portes pour les élèves et 2 pour le corps enseignant + 6 urinoirs pour les garçons et 2 latrines pour personnes vivant avec handicap conformément aux normes ;
 - 1 bâtiment administratif comprenant : 2 Bureaux, 1 dépôt ;
- Une clôture pour protéger l'école des interventions extérieures.
- 1 véranda,
- Hauteur sous plafond à 3,5 m ;
- 1 point d'eau à pompe immergée solaire ;
- Equipements (meubles de bureau + bancs).

3. Objectifs du projet.

3.1. Objectif global.

- Contribuer au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement dans le territoire de Kipushi ;

3.2. Objectifs spécifiques

- Construire et équiper une école au bénéfice de la population du Village KASHIMBALA ;
- Assurer l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école ;
- Garantir l'éducation de qualité pour tous les enfants ;
- Améliorer le cadre de formation des enfants ;

- Réduire les distances parcourues par les enfants pour atteindre une école ;
- Réduire la déperdition scolaire.

4. Localisation

Le complexe scolaire sera construit au village KASHIMBALA dans le Territoire de Kipushi.

5. Bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont les enfants de ± 6 ans à ± 18 ans vivants au village KASHIMBALA et ses environs.

6. Résultats attendus

- Un complexe scolaire est construit et équipé ;
- L'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école est assurée ;
- L'éducation de qualité est assurée pour tous les enfants de la contrée ciblée ;
- Déperdition scolaire réduite ;
- Distance parcourue par les enfants est réduite ;
- Le cadre de formation est amélioré.

6.1. Indicateurs des résultats

- Un complexe scolaire de 12 salles de classe construit au village KASHIMBALA ;
- Deux bâtiments administratifs construits et équipés en meuble de bureau au village KASHIMBALA ;
- 1 salle de professeurs de 6 m x 4 m construite et équipée en mobiliers pour école secondaire ;
- 2 blocs de latrines de 10 portes avec fosse sèche, 6 urinoirs et 2 portes pour les enseignants ;
- 4 cabines de latrines pour les personnes vivant avec handicap ;
- 1 forage à pompe immergée et panneaux solaires pour le complexe scolaire ;
- Equipements des salles de classe, tables des bureaux et chaises pour les enseignants en classe ainsi que dans le bâtiment administratif.

6.2. Activités pour atteindre les résultats

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux de gros œuvres ;
 - Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement du bureau, de la salle des enseignants et des salles de classes respectivement en mobiliers et en bancs ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

7. Stratégie de mise en œuvre

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM SAS. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet le terrain devant servir à la construction du complexe scolaire à l'aide d'un acte de cession irrévocable ou d'acquisition dudit terrain. Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par l'entreprise CDM SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un fournisseur d'équipements ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément à la procédure de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. L'entreprise CDM SAS va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va équiper l'école en mobiliers bien spécifiés en recourant à un Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité locale par l'entreprise CDM SAS. L'échéance des travaux est fixée à 6 mois à partir de Mars 2024.

8. Chronogramme détaillé d'exécution du projet

N	Activités et tâches	Echéance 2024					
		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation	X					
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre	X					
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés	X					
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires		X				
2.2	Terrassement		X	X			
2.3	Travaux des gros œuvres			X	X	X	
2.4	Travaux de second œuvre					X	
4	Remise des ouvrages à l'autorité locale						X

9. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation relève de la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS, en tant que services

Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

étatiques assureront à leur tour un contrôle pouvant être assorti des sanctions conformément à la loi en cas de manquements graves dans la mise en œuvre du projet. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kipushi. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de l'entreprise CDM SAS. Dès lors, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

10. Devis détaillé de la construction du complexe scolaire et bâtiments administratifs

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNI TE	QTE	P U en \$US	P.T. en \$US
BATIMENT A 6 SALLES DE CLASSE ET BUREAU					
I	ETUDES HYDROGEOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE	Fft			3000,00
	SOUS TOTAL 1				3000,00
II	INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1	1 025,00	1 025,00
	SOUS TOTAL 2				1 025,00
III	FONDATION				
3.1	Fouille de fondation	m ³	72,324	5	361,62
3.2	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m ³	m ³	5,166	150	774,9
3.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	34,44	100	3444
3.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	16,947	300	5 090,10
	SOUS TOTAL 3				9 670,62
IV	ELEVATION				
4.1	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	484,378	12	5 812,536
4.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350kg/m ³	m ³	26,445	300	7 933,50

4.3	Maçonnerie de claustras	Pce	148	1	148,00
	SOUS TOTAL 4				13 894,036
V	TOITURE				
5.1	Charpente en bois scié y compris protection	m ³	18,845	450	8 480,25
5.2	Pannes en bois scié y compris protection	m ³	5,583	450	2 512,35
5.3	Couverture en tôles BG28	m ²	568,755	20	11 375,1
5.4	SOUS TOTAL 5				22 367,7
VI	REVETEMENT DES MURS				
6.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	455,578	5	2 277,89
6.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	484,378	5	2 421,89
	SOUS TOTAL 6				4 699,78
VII	REVETEMENT DES SOLS				
7.1	Sous pavement	m ³	26,572	80	2 125,76
7.2	Pose des carreaux	m ²	336	25	8 400,00
	SOUS TOTAL 7				10 525,76
VIII	PLAFOND				
8.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m ²	309,925	20	6 198,50
	SOUS TOTAL 8				6 198,50
IX	HUISSERIE				
9.1	Portes métalliques	Pce	7	200	1 400,00
9.2	Portes en bois	Pce	3	175	525,00
9.2	Fenêtres métalliques	Pce	28	150	4 200,00
9.3	SOUS TOTAL 9				6 125,00
X	PEINTURE				
10.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	939,957	4	3 759,828
10.2	Email sur structures métalliques et murs	m ²	74,025	4,5	333,11
10.3	Vernis sur portes en bois + Plafond	m ²	315,865	4,5	1 421. 392
	SOUS TOTAL 10				5 514,33
XI	SANITAIRE				
11.1	Fouille de fondation	m ³	9,864	5	49,32
11.2	Fondation en moellons	m ³	4,932	100	4932
11.3	Béton de sous pavement	m ³	2,99	200	598,00
11.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	0,9	380	342,00
11.5	Maçonnerie d'élévation	m ²	127,255	12	1 527,06
11.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m ³	4,07	300	1 221,00
11.7	béton de propriété dosée à 150g/ m ³	m ³	0,9864	150	147,96
11.8	Faïence ; H=2	m ²	45	20	900,00
11.9	Carreaux	m ²	34,3	25	857,5,00
11.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	80,69	20	1 613,80
11.11	WC turc + urinoirs	Pce	6	70	420,00
11.12	Lave mains	Pce	6	120	720,00
11.13	Plomberie + fosse sèche	Fft	1	3000	3000,00
	SOUS TOTAL 11				16 328,64

XII	CLOTURE				
12.1	Fouille de fondation	m ³	62.92	5	314,60
12.2	Fondation en moellons	m ³	29.96	100	2996
12.3	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	14.74	300	4 422,00
12.4	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m ³	m ³	4.49	150	673,50
12.5	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	421.41	12	5 056,92
12.6	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	396.35	7	2 774,45
12.7	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	421.41	7	2 949,87
12.8	Fabrication et installation barrière				1000,00
	SOUS TOTAL 12				20 187,34
	TOTAL CONSTRUCTION				119 536,706
	MAIN D'ŒUVRE 30%				35 861,01
	TOTAL CONSTRUCTION				155 397,716
XIII	EQUIPEMENT 6 SALLES DE CLASSE ET BUREAU				
13.1	Banc pupitre	Pce	150	85	12 750,00
13.2	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6	75	450,00
13.3	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	6	50	300,00
13.4	Chaises pour bureau	Pce	3	50	150,00
13.5	Tables pour bureau	Pce	3	150	450,00
13.6	Armoires de bureau	Pce	3	200	600,00
	SOUS TOTAL 13				14 700,00
XIV	COUT ELECTRICITE	Fft	1	3000	10960.37
	SOUS TOTAL 14				25660.37
	TOTAL GENERAL				181058.086

TOTAL DEUX ETABLISSEMENTS : 181058.086X 2 écoles = 362116.172USD

11. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SCOLAIRE

01. Fouille de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;

- La salle doit être exempte d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendre ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats, se conférer à la semelle de propreté.

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable, cfr. Semelle de propreté.

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : l= 0,5 ; h= 0,20 ; L=0,40
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PLAN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Huisserie.

- Les fenêtres sont métalliques et semi-vitrées ;
- Les fenêtres sont vitrées et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile ;

12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

13. Autres matériaux.

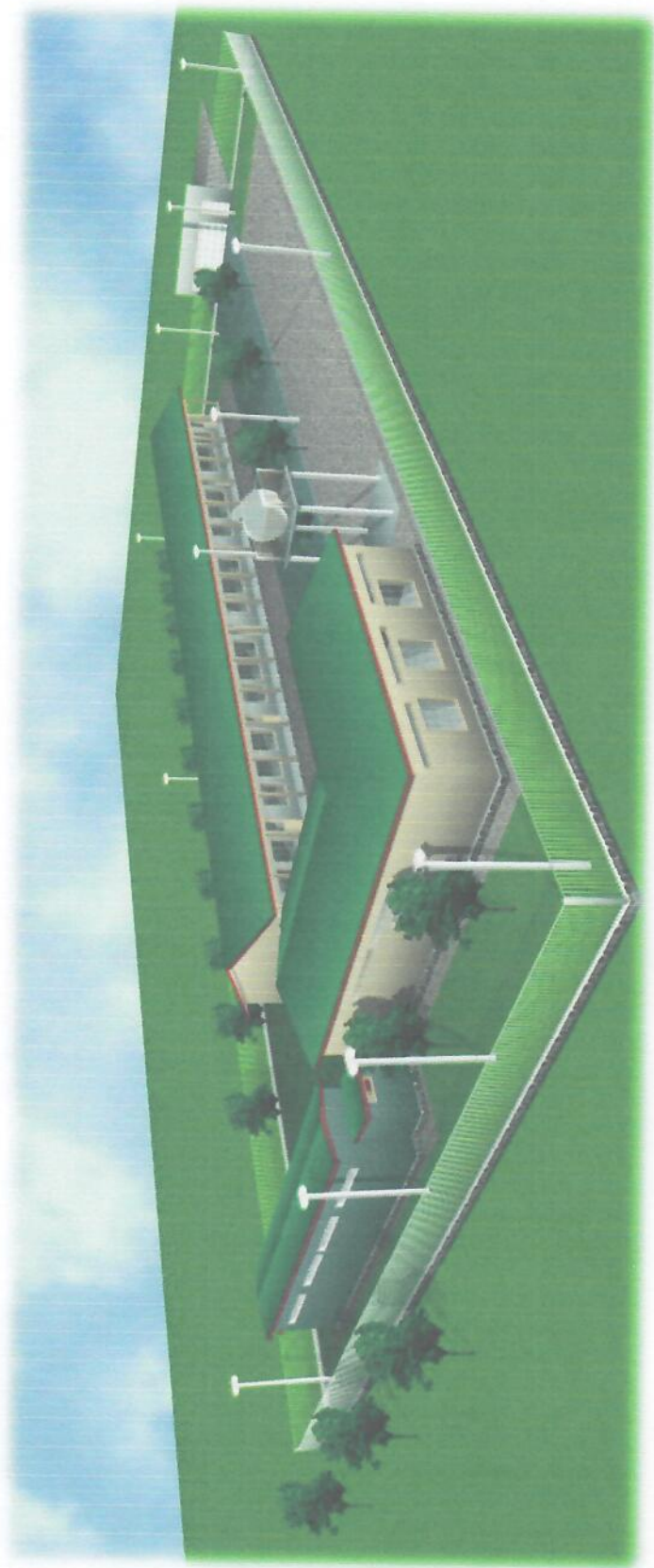
- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Les bois de coffrage doivent être bien droit, pas tordus.

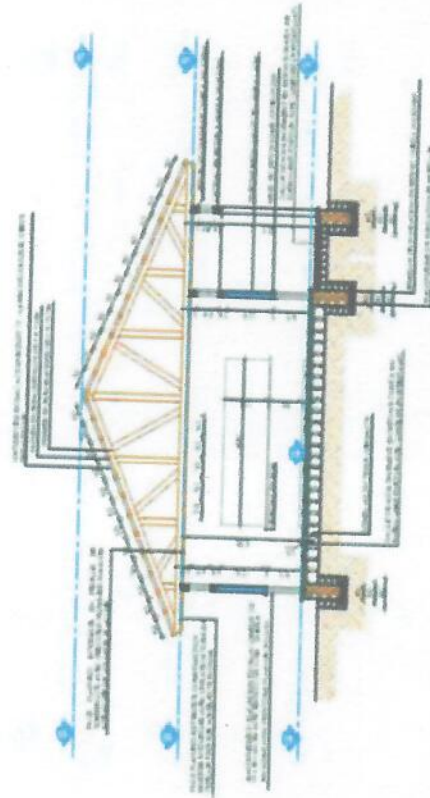
12. Les différents plans



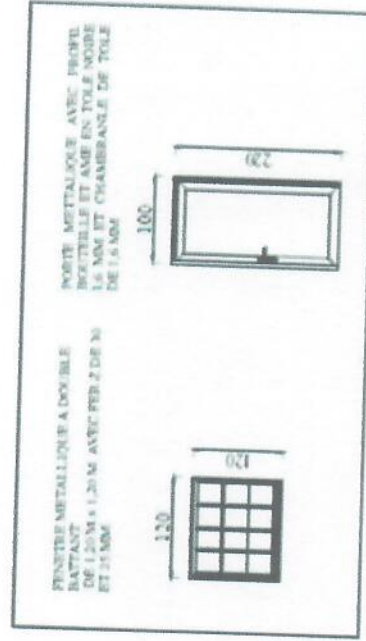


Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise CDM SAS

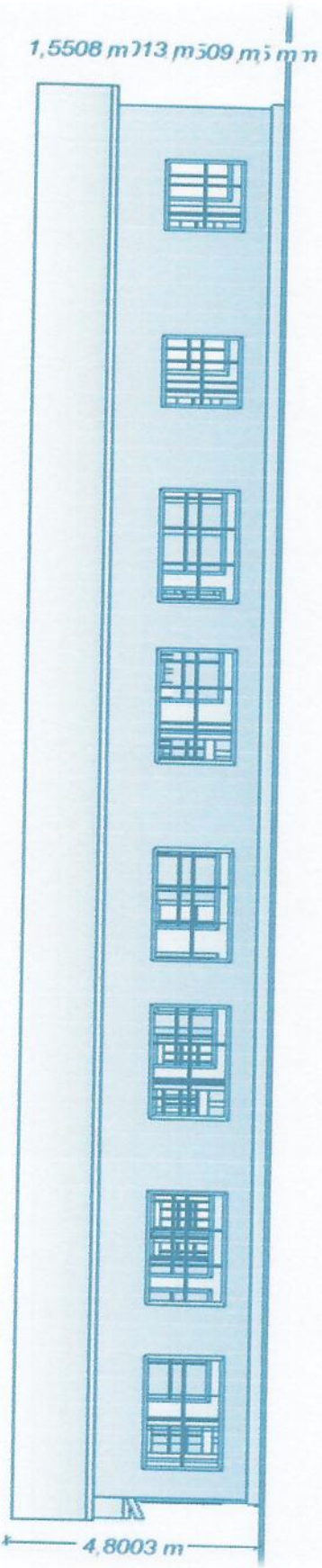




COUPE AA
Echelle : 1/100



DETAILS MENUISERIE
Echelle : 1/50



PROJET 07 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF A KASHIMBALA

1 Secteur d'intervention : INFRASTRUCTURES ET DERU

2 Contexte et Justification

Le manque d'infrastructures devant abriter certains services administratifs ou autres du groupement INAKILUBA constitue un problème crucial pour le bon fonctionnement de ces services censés interagir au quotidien avec les populations administrées. Ceci a pour conséquence que les populations sont préjudiciées lorsqu'elles doivent mener des démarches administratives quelconques. Pour ce faire, les communautés représentées par les CLD ont inscrit dans leurs priorités avec l'entreprise CDM SAS, la construction d'un bâtiment administratif au village KASHIMBALA, pour faciliter la visibilité des services étatiques et soulager tant soit peu les peines de l'administration et des administrés.

3 Brève description du projet

Il s'agit pour l'entreprise de construire un bâtiment constitué d'une salle pouvant servir de réception, trois bureaux plus une salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes, avec des installations sanitaires pour hommes et pour femmes. Ces locaux devront être équipés du mobilier nécessaire comprenant notamment des tables et chaises, des armoires etc. pour faciliter la sécurité à l'entité.

4 Bénéficiaires

Les bénéficiaires du présent projet sont les communautés de la chefferie KAPONDA en général et plus particulièrement celles du village KASHIMBALA.

5 Résultats attendus

- Amélioration des conditions de travail des services de l'administration publique dans leur mission de satisfaire l'intérêt général des communautés au niveau du village ;
- Facilitation de l'accès aux services de l'administration publique ;
- Amélioration de la visibilité des services de l'administration publique.

6 Stratégie et organisation

Le projet sera exécuté par un entrepreneur recruté par l'entreprise par appel d'offre. La priorité sera accordée aux entreprises locales pour autant que celles-ci justifient de l'expertise requise dans le domaine. La communauté locale est associée comme main d'œuvre dans l'exécution du projet en cas de besoin, conformément aux lois en vigueur en RDC.

Après les travaux, les clés sont remises au Chef du Village KASHIMBALA qui va organiser la gestion.

7 Suivi et évaluation du projet

Le suivi et l'évaluation du projet seront réalisés par le Comité local de suivi constitué par les personnes désignées à cet effet dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi. Il comprendra les représentants des communautés et de l'entreprise ainsi que des experts en la matière.

8 DEVIS DETAILLE DU BATIMENT ADMINISTRATIF

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
A	BATIMENT ADMINSTRATIF				
1.00	Installation du chantier	FF	1	500	500,00
	SOUS TOTAL 1				500,00
II	FONDATION				
2.00	Fouille de fondation	m3	23	5	115,00
2.01	Béton de propriété dosée à 150Kg/m3	m3	2,3	100	230,00
2.02	Maçonnerie de fondation en moellons	m3	36,8	100	3 680,00
2.03	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	3,68	300	1 104,00
	SOUS TOTAL 2				5 129,00
III	ELEVATION				
3.00	Maçonnerie en briques cuites	m2	276	6	1 656,00

3.01	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m3	m3	6,35	300	1 905,00
3.02	Béton de trottoir périphérique	m3	2,65	100	265,00
	SOUS TOTAL 3				3 826,00
IV	TOITURE				
4.00	Charpente en bois scié 5x15 y compris protection	Pce	30	15	450
4.01	Pannes en bois scié 4/11	Pce	36	8	288
4.02	Couverture en tôles ondulée galvanisée BG28	m2	120	15	1 800,00
	SOUS TOTAL 4				2 538,00
V	REVETEMENT DES MURS				
	Coût d'électrification	Ff			1 500,00
5.00	Crépissage I & E mortier de ciment	m3	16,4	100	1 640,00
5.01	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m2	285	7	1 995,00
	SOUS TOTAL 5				5 135,00
VI	REVETEMENT DES SOLS				
6.00	Sous pavement	m3	12	150	1 800,00
6.10	Faïence	m2	26	24	624,00
6.02	Béton du trottoir périphérique	m3	6	100	600,00
6.03	Carrelage	m2	165	30	4 950,00
	SOUS TOTAL 6				7 974,00
VII	PLAFOND				
7.00	Plafond en feuille unalite y compris gitage en chevron 7x7	m2	165	30	4 950,00
	SOUS TOTAL 7				4 950,00
VIII	HUISSERIE				
8.00	Portes métalliques vitrées 1,20x2,10	Pce	2	150	300,00
8.01	Porte métalliques 90 x 2.10	Pce	1	100	100,00

8.02	porte intérieure en bois massif	Pce	10	200	2 000,00
8.03	Fenêtres métalliques 2x2.20m	Pce	3	200	600,00
8.04	Fenêtres métalliques vitrées 1.20x1.10m	Pce	2	100	200,00
8.05	Fenêtres métalliques 0.65 m x1.03 m	Pce	5	70	350,00
	SOUS TOTAL 8				3 550,00
IX	PEINTURE				
9.00	Latex sur les murs I & E	m2	460	5	2 300,00
9.01	Email sur structures métalliques et murs intérieurs, H=2,10	m2	156	7	1 092,00
	SOUS TOTAL 9				3 392,00
X.	SANITAIRE				
10.00	Tuyauterie d'évacuation et alimentation	Ff	1	180	180,00
10.01	WC turc + Urinoirs	Pce	6	150	900,00
10.03	Lave main	Pce	2	80	160,00
10.04	Fosse septique	Pce	1	2500	2 500,00
10.05	Clôture	FF			4 500,00
10.06	Porte papier hygiénique	Pce	6	8	48,00
	SOUS TOTAL 10				8 288,00
XI.	EQUIPEMENT BUREAUX ADMINISTRATIFS				
11.00	Chaises de bureau	Pce	3	200	600,00
11.01	Tables bureau	Pce	3	250	750,00
11.02	Armoire bureau	Pce	3	200	600,00
11.03	Chaises salle de réunion + pour visiteurs bureau	Pce	30	100	3 000,00
11.04	Tables pour salle de réunion	Pce	1	1 000,00	1 000,00
11.05	Forage	ouvrage	1	14 000,00	14 000,00
	SOUS TOTAL 11				19 950,00
	SOUS TOTAL (S1 +S2 +S3 ++ S11)				65 232,00
12.00	Frais des études 5%				3 261,60

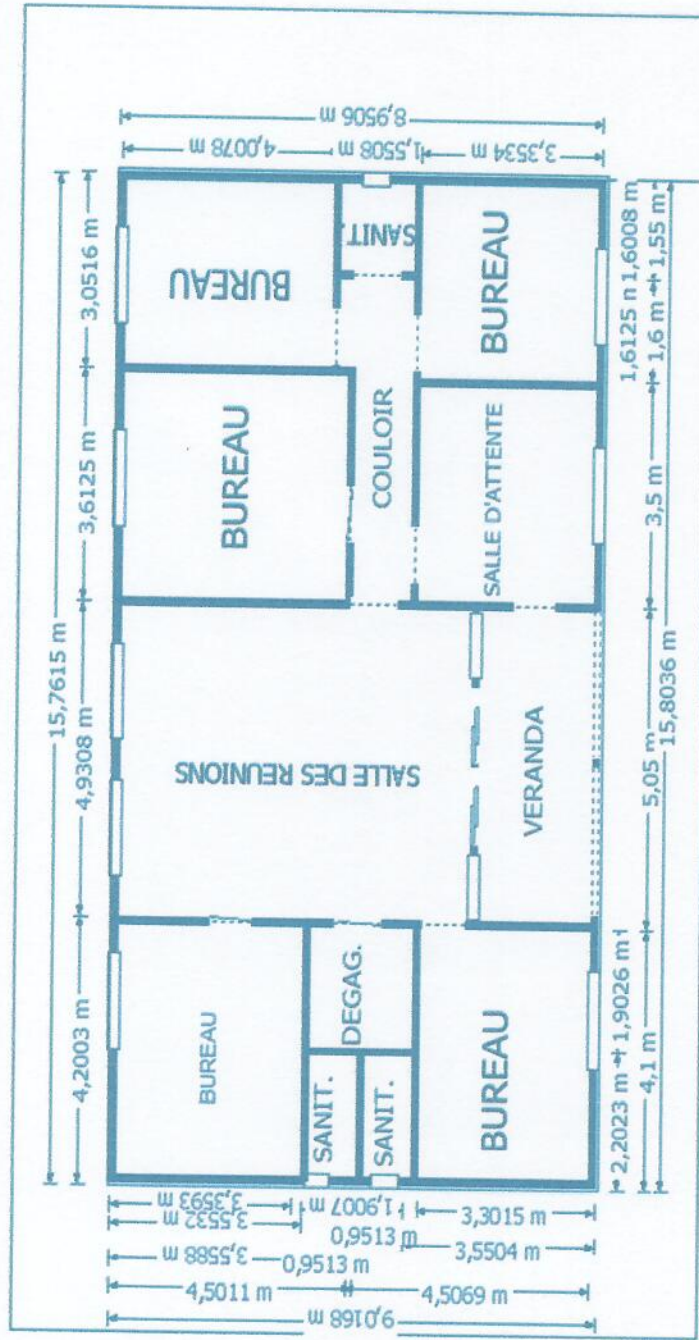
12.01	IMPREVU 5%				3 261,60
12.02	MAIN D'ŒUVRE 30%				19 569,60
	SOUS TOTAL12				26 092,80
	TOTAL GENERAL				91 324,80

Coût total du projet : 91 324,80 USD

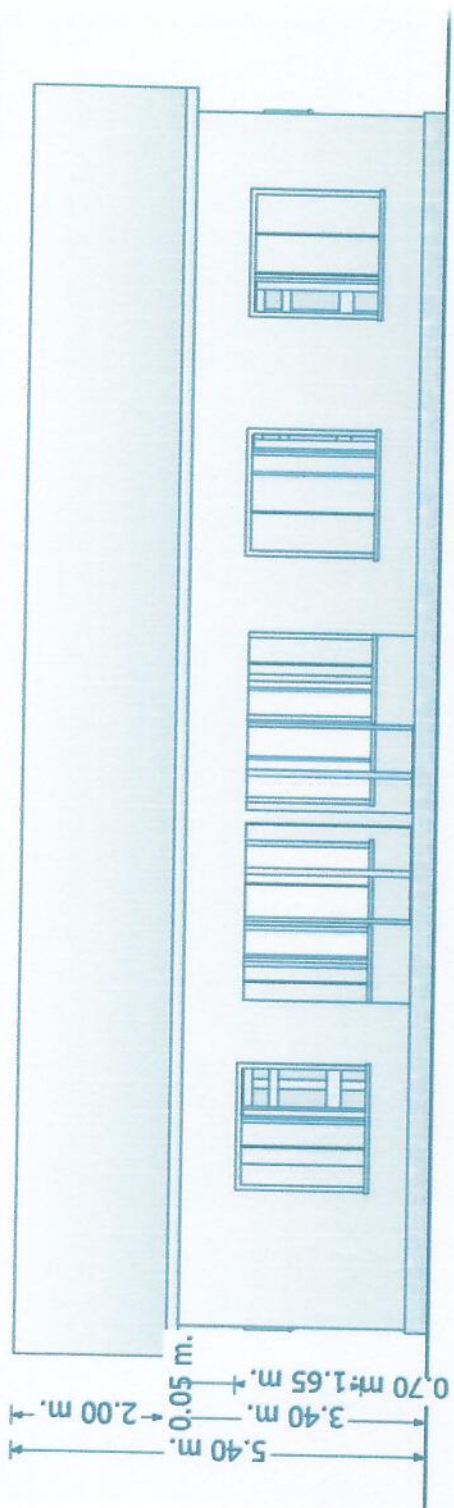
10. Calendrier du déroulement des activités

N	Activités et tâches	Echéance 2023					
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation	X					
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre	X					
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés	X					
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires		X				
2.2	Terrassement		X	X			
2.3	Travaux des gros œuvres			X	X	X	
2.4	Travaux de second œuvre					X	
4	Remise des ouvrages à l'autorité locale						X

Plan







LES DIFFERENTS ACTES DE CESSION DU VILLAGE KASHIMBALA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI

KASHIMBALA, le 13/10/2022



CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

Ref: N° 001/BUR/CLO-1/INAKILUBA

ACTE DE CESSION

Je soussigné KAMBALE Shadrac reconnais avoir cédé un terrain dont la superficie est de (5m²) cinq mètres carré à la communauté locale représenté par le comité locale de développement signataire du cahier des charges de la RSE du projet minier de l'entreprise minière CDM pour le forage d'un puit d'eau dans la village KASHIMBALA.

Les bénéficiaires

Président

DINO MANENA KAPONDA

Vice-Président

KABEMBA KONI KASHIMBALA

Lucien

Secrétaire Général

Johnny ILUNGA ILUNGA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI

KASHIMBALA, le 42/12/2022



CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

Ref: N° 001/BUR/CLD/INAKILUBA

ACTE DE CESSION

Je soussigné KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond chef du village KASHIMBALA reconnais avoir cédé un terrain dont la superficie est de (50ha) cinquante hectares de maïs ainsi que (50ha) cinquante hectares de manioc à la communauté locale représenté par le comité local de développement signataire du cahier des charges de la RSE du projet minier de l'entreprise minière CDM pour la construction d'un poulailler dans le village KASHIMBALA.

Les bénéficiaires

Président

DINO MANENA KAPONDA

Vice-Président

KABEMBA KONI KASHIMBALA

Lucien

Secrétaire Général

Johnny ILUNGA ILUNGA

Cédants

Chef du village

KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond

Visa du chef de groupement INAKILUBA pour l'attestation

MANILUBA LUTEMBA MUKWILA
NUNSHI MUKWILA
Chef de Groupement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI

KASHIMBALA, le 15/10/2022



CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

ACTE DE CESSION

Ref: N°004 /BUC/CLD/INAK

Je soussigné KABEMBA SOLOKONI
Lucien reconnais avoir cédé un terrain dont la superficie est de (5m²)
cinq mètres carré à la communauté locale représenté par le comité
locale de développement signataire du cahier des charges de la RSE du
projet minier de l'entreprise minière CDM pour le forage d'un puit
d'eau dans la village KASHIMBALA.

Les bénéficiaires

Président

DINO MANENA KAPONDA

Vice-Président

KABEMBA KONI KASHIMBALA

Lucien

Secrétaire Général

Johnny ILUNGA ILUNGA

Cédants

Chef du village

KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond

Visa du chef de groupement INAKILUBA pour



l'attestation

MUNKUBA LUKANGA MUSHIKA
MUNGA MUKULO
Chef de Groupement

PROVINCE DU HAUT-KATANGA



TERRITOIRE DE KIPUSHI
CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA

ACTE DE CESSION N° 2.16./B/INB 20.22...

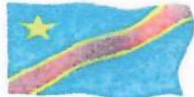
Je soussigné, LUKANGA MUSHIKA MUNSHA MUKULU Arnold
Grand Chef Coutumier de groupement INAKILUBA, avoir cédé un terrain de
construction dont la superficie est de 60m / 40m
A Mr/Mme la communauté locale du village KASHIMBALA (par)
Village KASHIMBALA, construction bureau, fourage
Notabilité KASHIMBALA



Fait à INERA KIPOPO le 12/09/2022

INAKILUBA LUKANGA MUSHIKA MUNSHA
Chef Coutumier

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI



CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

KASHIMBALA, le 43/10/2022

REF: 001/BUR/CLO/INAKILUBA

ACTE DE CESSION

Je soussigné MUJINGA SWETALA reconnais avoir cédé un terrain dont la superficie est de (5m²) cinq mètres carré à la communauté locale représenté par le comité locale de développement signataire du cahier des charges de la RSE du projet minier de l'entreprise minière CDM pour le forage d'un puit d'eau dans la village KASHIMBALA.

Les bénéficiaires
Président

DINO MANENA KAPONDA

Vice-Président

KABEMBA KONI KASHIMBALA

Lucien

Secrétaire Général

Johnny ILUNGA ILUNGA

Cédants

Chef du village

KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond

Visa du chef de groupement INAKILUBA pour l'attestation



MUJINGA SWETALA
BENSON MUKULU
Chef de Groupement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA



TERRITOIRE DE KIPUSHI
CHEFFERIE KAPONDA
Entité Territoriale Décentralisée

L'Autorité Coutumière

Kakoke, le 31/08/2022

N° Réf 551/3985/087 BUR-C-H/KAP/2022

Transmis Copie pour Information à :

- ✓ Son Excellence Monsieur le Ministre
Provincial des Mines du Haut-Katanga
- Monsieur le Chef de Division Provinciale
des Mines du Haut-Katanga
(Tous) à Lubumbashi

**Concerne: Désignation
Superviseur élaboration
cahier des charges.**

**A la Direction Générale de
l'entreprise Minière CONGO
DONGFANG INTERNATIONAL
MININGS SAS,
à LUBUMBASHI**

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que j'ai désigné Madame Lydiane NABAMI NYEMBO mon
Assistante en charge des Programmes de Développement de la chefferie
Kaponda pour accompagner le processus d'élaboration de cahier des
charges auprès de votre entreprise.

Toute en vous souhaitant bonne
réception, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur,
l'expression de ma profonde gratitude.

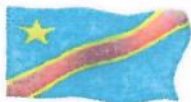
Sentiment Patriotique.

**Honorable KAPONDA LUBENGE BWALYA N'SANKA II
Le Grand Chef de Chefferie.**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI

KASHIMBALA, le 12/10/2022



CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

REF. N° 001 / BUA / CLD / INAKILUBA

ACTE DE CESSION

Je soussigné KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond chef du village KASHIMBALA reconnais avoir cédé un terrain dont la superficie est de (30/40m) trente mètres sur quarante à la communauté locale représenté par le comité locale de développement signataire du cahier des charges de la RSE du projet minier de l'entreprise minière CDM pour la construction d'un centre de santé et l'équiper au mobilier et en matérielle essentiel dans le village KASHIMBALA.

Les bénéficiaires

Président

DINO MANENA KAPONDA

Vice-Président

KABEMBA KONI KASHIMBALA

Lucien

Secrétaire Général

Johnny ILUNGA ILUNGA

Cédants

Chef du village

KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond



Visa du chef de groupement INAKILUBA pour
Attestation
MUNSHU MUKULU
Chef de Groupement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI

KASHIMBALA, le...../...../20....



CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

ACTE DE CESSION

Cef: N° 001/BUR/000/INAK

Je soussigné MWAMBUY Sarah reconnais
avoir cédé un terrain dont la superficie est de (5m²) cinq mètres carré à
la communauté locale représenté par le comité locale de développement
signataire du cahier des charges de la RSE du projet minier de
l'entreprise minière CDM pour le forage d'un puit d'eau dans la village
KASHIMBALA.

Les bénéficiaires

Président

DINO MANENA KAPONDA

Vice-Président

KABEMBA KONI KASHIMBALA

Lucien

Secrétaire Général

Johnny ILUNGA ILUNGA

Cédants

Chef du village

KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond

Visa du chef de groupement INAKILUBA pour
Attestation



INAKILUBA LUKANDA MUMBA
MUMBA MUMBA
Chef de Groupement

6850684101
0973451753

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI

KASHIMBALA, le 13/06/2022



CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

REF. N° 001/BUA/CLD/INAKILUBA

ACTE DE CESSION

Je soussigné KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond chef du village KASHIMBALA reconnais avoir cédé un terrain dont la superficie est de (40/60m) quarante mètres sur soixante à la communauté locale représenté par le comité local de développement signataire du cahier des charges de la RSE du projet minier de l'entreprise minière CDM pour la construction d'une école moderne de 12 classes dans le village KASHIMBALA.

Les bénéficiaires

Président

DINO MANENA KAPONDA

Vice-Président

KABEMBA KONI KASHIMBALA

Lucien

Secrétaire Général

Johnny ILUNGA ILUNGA

Cédants

Chef du village

KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond



Visé du chef de groupement INAKILUBA pour l'attestation
HUNSHA HUNSHA
Chef de Groupement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI

KASHIMBALA, le 13/11/2022



CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INAKILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

REF. H^oCCD/IBURICLD/INAKILUBA

ACTE DE CESSION

Je soussigné **KAPYA MANENA KASHIMBALA** Edmond chef du village KASHIMBALA reconnais avoir cédé un terrain dont la superficie est de (10m²) dix mètres carré à la communauté locale représenté par le comité locale de développement signataire du cahier des charges de la RSE du projet minier de l'entreprise minière CDM pour le projet en énergie électrique dans la village KASHIMBALA pour l'alimentation de 6000 ménages.

Les bénéficiaires

Président

DINO MANENA KAPONDA

Vice-Président

KABEMBA KONI KASHIMBALA

Lucien

Secrétaire Général

Johnny ILUNGA ILUNGA

Cédants

Chef du village

KAPYA MANENA KASHIMBALA Edmond



Vu et certifié par le chef de groupement INAKILUBA pour attestation

INAKILUBA LUMANDA MUSHIKA
MUNSHA MUSHIKA
Chef de Groupement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
CHEFFERIE DE KAPONDA
GROUPEMENT INA KILUBA
VILLAGE KASHIMBALA

ACTE DE CESSION

Je soussigné **KAPYA KASHIMBALA Edmond** Notable et chef du village, **KASHI MBALA** reconnais avoir cédé une portion de terre de 60 m² / 4 m à la communauté local développement (CLD)

Déclare et sincère.



Fait à Kashimbala le 12/09/2022

Chef du village
KAPYA KASHIMBALA Edmond

C. DESCRIPTION DES PROJETS COMMUNE ANNEXE

QUARTIER KASAPA

PROJET 01. PRISE EN CHARGE DE LA SCOLARITE DES ENFANTS DEMUNIS DU QUARTIER KASAPA

Secteur d'intervention : Education

Contexte et justification

Les dispositions du code minier interdisent la présence des enfants dans l'exploitation minière artisanale. Il se remarque une présence clandestine de plus en plus élevée des enfants dans les mines de la société CDM SAS. Cette présence est due à l'impossibilité aux parents d'assurer la scolarité de leurs enfants. Suite à cette épreuve, l'entreprise CDM SAS, dans le cadre de sa responsabilité sociétale et sur demande des communautés impactées, a souhaité soutenir les communautés dans l'éducation des enfants par l'octroi des bourses d'études aux enfants des parents démunis pour les rendre utiles à la communauté et les mettre sur les mêmes bases compétitives à l'emploi.

Brève description du projet

Sachant que l'éducation de base est la clé du développement d'une nation, ce projet consiste à identifier les familles incapables de financer l'enseignement primaire et secondaire de leurs enfants en âge scolaire et de leur apporter assistance à travers l'octroi des bourses d'études. La prise en charge se fera sur base du critère de sélection basée sur la capacité intellectuelle et les moyens financiers. Seuls les enfants intelligents et provenant des familles démunies bénéficieront d'aide aux frais scolaires.

Il sera accordé une prise en charge à 50 enfants fréquentant le cycle primaire, habitant le quartier KASAPA et cela pendant 5 ans. On procèdera préalablement à la sensibilisation des parents et des enfants à appuyer pour leur montre le bien fondé des études dans leur vie et dans leur milieu.

Objectif du projet

Ce projet consistera à la réduction du nombre d'enfants dans les mines artisanales et leurs faciliter l'accès à l'éducation scolaire de base qui est obligatoire à toutes les couches de la population.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directes sont les enfants excellents par leurs résultats de première primaire fréquentant le cycle primaire du quartier KASAPA et ceux en âge d'étude primaire se trouvant dans les mines artisanales par fautes des moyens aux parents pour leurs prises en charge scolaire.

Résultats attendus :

- La réduction du nombre d'enfants dans l'exploitation minière artisanale clandestine ;
- L'enseignement de base est assuré aux enfants démunis.
- 50 enfants sont pris en charge pendant cinq ans.

Critères de sélection :

- Pour les enfants fréquentant déjà l'école, être parmi les dix premiers de la classe en première primaire et provenant d'une famille jugée démunie après consultation du mouvement de paiement des frais à l'école de l'enfant ou prioritairement être orphelin réunissant les conditions définies ci-dessus.
- Pour les enfants fréquentant les exploitations minières artisanales, avoir six à dix ans d'âge et manifestant préalablement la volonté d'étudier.

DEVIS DETAILLE DU PROJET

LIBELLES	UNITES	QUANTITE	NOMBRE DE MOIS	PRIX UNIT. EN USD	PRIX TOT. EN USD
Païement encadreur pédagogique	Pers.	1	10	100	1 000.00
Inscription des élèves recrutés	Pers.	50	1	10	500.00
Dotation du kit scolaire (uniformes, objets classiques, sac scolaire,...)	Kit	50	1	30	15 00.00
Païement des frais scolaires et connexes	Pers.	50	10	20	10 000.00
Sensibilisation des enfants et des parents dans les mines	nombre	2	2	1500	6 000.00
SOUS TOTAL					19 000.00
Imprévu 3%					570.00
TOTAL POUR UNE ANNEE					19 570.00
TOTAL POUR 5 ANS					97 850.00

CHRONOGRAMME D'EXECUTION

PERIODE	2023				2024				2025				2026				2027			
ACTIVITES	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄
Recrutement d'un spécialiste du domaine de l'éducation ou de la protection pour faciliter la mise en œuvre.																				
Constitution d'une base des données des enfants éligibles																				
Lancement de l'inscription de 100 élèves sectionnés la dans leurs écoles respectives																				
Lancement de la distribution du Kit scolaire aux élèves.																				
Paiement des frais scolaires et connexes des 100 élèves inscrits.																				
Supervision et le suivi de l'évolution du processus																				
Evaluation du projet à mi-parcours.																				
Evaluation globale du projet																				

PROJET 02 : ADDUCTION D'EAU

Secteur d'intervention : *Développement Rural*

1. Contexte et justification

Se procurer une eau saine en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance, est une priorité absolue pour l'homme. Raison pour laquelle, dans le cadre de cahier des charges de l'entreprise CDM SAS, la population de KASAPA a priorisé l'adduction en eau potable. Ceci dans l'intérêt de résoudre ce problème de distance à parcourir généralement par les femmes pour se procurer de l'eau potable dans ce milieu. La résolution de ce problème passe notamment par l'augmentation des sources d'approvisionnement tout en rapprochant ces dernières de la population. Personne n'est sans savoir que l'eau est une denrée de première nécessité pour tout être humain. Voilà la motivation principale qui a poussé les communautés impactées à opter pour les forages des puits d'eau. La consommation de l'eau de mauvaise qualité occasionne beaucoup de maladies d'origine hydrique surtout dans les milieux nouvellement urbanisés.

2. Brève description du projet.

Ce projet consiste à forer six (6) puits d'eau à pompe immergée et panneau solaire munis des citernes des 5000 Litres chacune pour le stockage et des bornes fontaines de 4 robinets chacune pour le puisage. Les 6 puits seront forés à KASAPA.

S'agissant des indications techniques, chaque puits aura une profondeur de 150m, 140 mm de diamètre avec une pompe immergée solaire, 1.5Hp, une citerne de 5m³ et un support métallique pour la citerne, le tout sécurisé dans un enclos pour empêcher tout accès non autorisé. La pompe immergée aura les spécificités suivantes : type 4sDM10/5, 220V, 50hz, 1000w, débit 2.3m³/h. La source d'énergie est de 4 panneaux solaires de 240w chacun.

3. Objectifs du projet

- Assurer à la population l'accès à l'eau potable ;
- Réduire les distances à parcourir par les ménages pour accéder aux points d'eau potable ;
- Réduire la morbidité due aux maladies d'origine hydrique ;

- Assurer une gestion durable des ouvrages d'eau par l'implantation et la formation du comité de gestion d'eau.

4. Localisation.

Les sites d'implantation du présent projet seront : à KASAPA, Commune Annexe.

5. Bénéficiaires :

Les communautés du quartier KASAPA et leurs environs impactés par le projet minier de l'entreprise CDM SAS.

6. Résultats attendus

- 6 forages à pompe immergée et panneaux solaires réalisés ;
- Les distances parcourues pour atteindre un point d'eau réduites ;
- La morbidité due aux maladies d'origine hydrique réduite ;
- 6 bornes fontaines construites ;
- Les comités de gestion d'eau des forages implantés et formés.

6.1. Activités pour réaliser les résultats

11. Lancement des appels d'offre des entreprises de forage et des bureaux d'études ;
12. Etudes hydrogéologiques et hydro chimiques ;
13. Forage et installation des bornes fontaines ;
14. Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus) ;
15. Construction de la clôture de sécurité ;
16. Désignation et formation des comités de gestion des forages ;
17. Remise des ouvrages à l'autorité locale.

6.2. Indicateurs des résultats

- 6 puits d'eau potable forés à KASAPA dans les espaces ayant les actes de cession ;
- 6 bornes de fontaines construites avec une rampe de 4 robinets chacune ;
- 6 enclos de sécurité construits par puits ;
- 6 comités de gestion des forages d'eau formés

7. Stratégie de mise en œuvre

Les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM SAS. En ce qui concerne les forages qui seront

exécutés dans l'enceinte des établissements scolaires, l'horaire de travail sera adapté de commun accord avec les chefs d'établissements des différentes structures scolaires pour ne pas perturber le déroulement normal des cours. Les chefs desdits établissements doivent être sensibilisés afin d'éviter l'appropriation des patrimoines communautaires ou les assimiler aux patrimoines de l'école. Quant à ceux qui seront exécutés hors des établissements scolaires, des actes de cession doivent être fournis. Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par CDM SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de forage et d'un Bureau d'études devant effectuer les études hydrogéologiques et hydro chimiques. Les travaux de forage seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de la passation des marchés publics.

L'entreprise CDM SAS va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études hydrogéologiques effectuées par un Bureau d'études agréé et éventuellement faire des études hydro chimiques du forage pour rassurer la potabilité des eaux livrées aux communautés. Elle va plus encore procéder à la construction des murs de sécurisation des forages et à la formation des comités de gestion d'eau pour inscrire les ouvrages dans la pérennité. A la fin des travaux interviendra la remise des ouvrages à l'autorité locale par L'entreprise CDM SAS. L'échéance des travaux est fixée à 3 mois par ouvrage au cours des années suivantes : 1^{er} semestre de 2024 (3 puits) et 1^{er} semestre 2025 (3 puits).

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS effectueront en tant que services étatiques effectueront un contrôle à un second niveau.

Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande du Maire de

LUBUMBASHI. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de l'entreprise CDM SAS, dès lors, ce rapport est opposable à toutes les parties. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DES ACTIVITÉS

CHRONOLOGIE DU DEROULEMENT DES ACTIVITES						
N°	Activités	Avril 2024				
		1 ^{er} Semaine	2 ^{ème} Semaine	3 ^{ème} Semaine	4 ^{ème} Semaine	
FORAGE DE 3 PUIITS						
01	Lancement d'appel d'offre					
02	Etudes hydrogéologiques					
03	Forage et installation des bornes fontaines					
04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)					
05	Construction de la clôture de sécurité					
06	Désignation et formation des comités de gestion des forages					
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale					
FORAGE DE 3 PUIITS						
N°	Activités	Avril 2025				
		1 ^{er} Semaine	2 ^{ème} Semaine	3 ^{ème} Semaine	4 ^{ème} Semaine	
01	Lancement d'appel d'offre					
02	Etudes hydrogéologiques					
03	Forage et installation des bornes fontaines					
04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)					
05	Construction de la clôture de sécurité					

06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

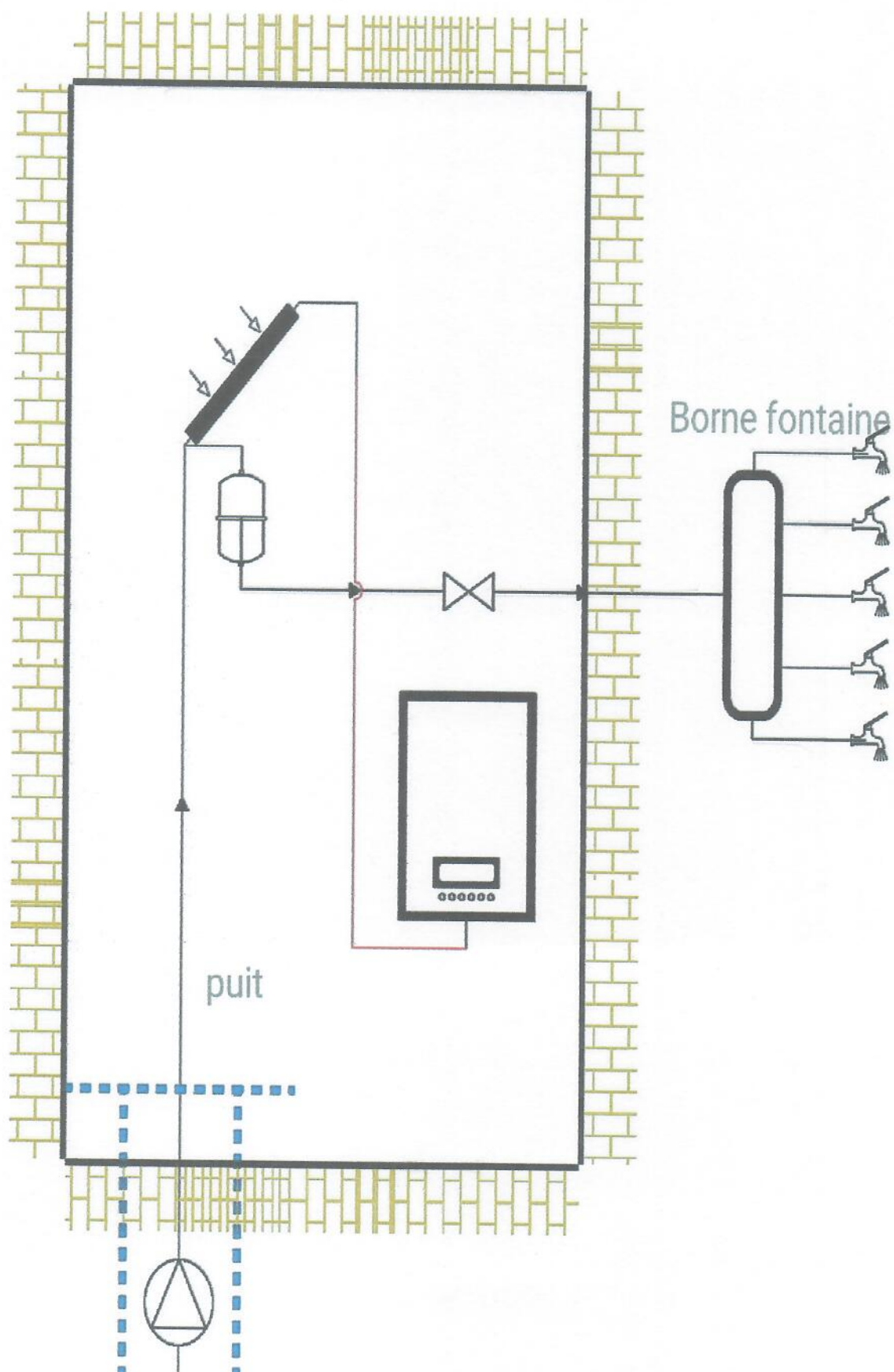
10.DEVIS DETAILLE POUR LE FORAGE DES PUITTS ET BORNES FONTAINES

<i>APPAREIAGE</i>						
Numéro	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total	Total en \$
1	Forage du puit	par metre	140	70 000	9 800 000	4 900,00
2	Tuyaux HP	1"	150	4 500	675 000	337,50
3	Fil électrique	4X4	120	8 000	960 000	480,00
4	Tableau de commande		1	10 000	10 000	5,00
5	cornière	50x5	10	80 000	800 000	400,00
6	Tôle noire	2mm	2	380 000	760 000	380,00
7	tuyau IPS	1"	5	55 000	275 000	137,50
8	Robinet	1"	5	20 000	100 000	50,00
9	paumelle	120	4	2 000	8 000	4,00
10	Roulette		6	8 000	48 000	24,00
11	pinceau	3"	4	3 000	12 000	6,00
12	Scotch		2	25 000	50 000	25,00
13	téflon		8	4 000	32 000	16,00
14	hermétique		5	5 000	25 000	12,50
15	Anti-rouille verte	par litre	8	11 000	88 000	44,00
16	Peinture à huile	par litre	80	15 000	1 200 000	600,00
17	Vanne	1" HP	2	20 000	40 000	20,00
18	Té Ips	1"	5	5 000	25 000	12,50
19	manchons galv	1"	2	10 000	20 000	10,00

20	raccord	1"	2	5 000	10 000	5,00
21	Câble de sois	100Kg	2	100 000	200 000	100,00
22	Coude Ips	1"	5	5 000	25 000	12,50
23	Pompe immergée	750 Watt	1	2 500 000	2 500 000	1 250,00
24	panneau	250 Watt	4	490 000	1 960 000	980,00
25	Disjoncteur	Biphasé 32A	1	35 000	35 000	17,50
A2	sous total				19 658 000	9 829,00
Accessoires						
Numéro	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total	Total en \$
1	fer rond	10	10	12 000	120 000	60,00
2	fer rond	6	7	7 500	52 500	26,25
3	gasoil	litre	100	4 000	400 000	200,00
4	disque à coupée	230x3	10	13 000	130 000	65,00
5	fil barbelé	par mettre	20	20 000	400 000	200,00
6	Electrode	Boite	10	50 000	500 000	250,00
7	Disque a mêler		3	20 000	60 000	30,00
8	Projecteur		2	185 000	370 000	185,00
9	Verrou		1	20 000	20 000	10,00
10	Cadenas		1	25 000	25 000	12,50
11	Fil à ligature	par Kg	2	8 000	16 000	8,00
12	gravier	par mètre cube	3	180 000	540 000	270,00
13	sable	par mètre cube	6	170 000	1 020 000	510,00
<u>14</u>	<u>bois</u>	<u>2x22</u>	<u>15</u>	<u>30 000</u>	<u>450 000</u>	<u>225,00</u>
15	ciment	ordinaire	30	16 000	480 000	240,00
16	Bloque de ciment	15x30	500	2000	1 000 000	500,00

17	Citerne	5m ³	1	1 800 000	1 800 000	900,00
18	Imprévus		1	1 954 370	1 954 370	977,19
A3	sous total				9 337 880	4 668,94
AA	sous total		28 995 880			14 497,94
Numéro	Désignations		Prix en FCD		Taux	2 000,00
1	Transport 3%		869 880,00		\$434,94	
2	Cout des études (hyro – physiques et chimiques) 5%		1 449 800,00		\$724,90	
3	Main d'œuvre 30%		8 698 760.00		\$4 349,38	
AB	Sous total				\$5 509,22	
0	Total général (AA + AB)		40 014 320,00		\$20 007,16	
0	TOTAL DE PUITTS A FORER : 6 X20 007,16 =				\$120 042,96	

SCHEMA HYDROLIQUE



Projet 03 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DANS LES ENCEINTES DU COMPLEXE SCOLAIRE LEMERA

Secteur d'intervention : *Education et Infrastructure*

1. Contexte et justification.

La gratuité de l'enseignement primaire secondaire et professionnel, bref de base a fait face à un obstacle bien connu ; celui de des écoles étatiques disponibles faisant une pléthore dans les écoles officielles parmi lesquelles, l'école LEMERA 1 la seule dans la contrée de cette gigantesque commune séparée de part et d'autre de 12 kilomètres pour rencontrer une école de cette envergure. Cette école accueillant les enfants de tous quartiers environnants car les écoles étatiques qui l'entourent sont inaccessibles suite à plusieurs raisons parmi lesquelles : Kiwele (Athénée de la ville), la distance demande le transport aux parents et le risque d'accidents de circulation dévient élever. Par ailleurs, la réalité de l'EP Kimbembe comme le nom l'indique parait très complexe pour y accéder.

La naissance de l'entreprise minière dans ce milieu accroît l'afflux des populations vers cette entité pour des raisons professionnelles et de survie. Par conséquent, cela crée également l'augmentation des enfants en âge de scolarité dans les Quartiers environnants les mines notamment aux Quartiers KASAPA et KAMATETE pour le cas échéant et comme dans toute la ville de Lubumbashi. L'entreprise CDM SAS ne pouvait résister à cette proposition importante aussi bien pour son personnel résidant au Quartier KASAPA que pour la population impactée.

2. Description du projet.

Ce projet consiste à construire un bâtiment d'une école primaire additive dans les enceintes du complexe scolaire LEMERA au quartier KASAPA comprenant : 6 salles de classe, un bureau administratif, et un bloc sanitaire. Les salles de classe seront équipées en bancs de structures métalliques et des pupitres en bois massifs, des tableaux, des tables et des chaises pour enseignants les salles de classe. Il sera de même pour le bureau qui sera également équipé en mobiliers de bureaux. Et pour assurer la sécurité des biens de l'école et des élèves contre les attaques extérieures, le bâtiment sera clôturé.

Cette école sera construite en matériaux durables : fondation en moellons, élévation des murs en briques cuites ou en blocs ciments avec colonnes et poutres en béton armé, toiture en tôles ondulées galvanisées (BG28). La structure et les dimensions du bâtiment scolaire sont les suivantes :

- 6 salles de classe de 8 m x 7 m ;
- 1 bloc sanitaire de 14 portes à raison de 10 portes pour les élèves et 2 pour le corps enseignant + 6 urinoirs pour les garçons et 2 latrines pour personnes vivant avec handicap conformément aux normes ;
- 1 bâtiment administratif comprenant : 2 Bureaux, 1 dépôt ;
- Une clôture pour protéger l'école des interventions extérieures.
- 1 véranda,
- Hauteur sous plafond à 3,5 m ;
- 1 point d'eau à pompe immergée solaire ;
- Equipements (meubles de bureau + bancs).

3. Objectifs du projet.

3.1. Objectif global.

- Contribuer au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement dans la ville de Lubumbashi ;

3.2. Objectifs spécifiques

- Construire et équiper une école au bénéfice de la population du Quartier KASAPA ;
- Assurer l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école ;
- Garantir l'éducation de qualité pour tous les enfants ;
- Améliorer le cadre de formation des enfants ;
- Réduire les distances parcourues par les enfants pour atteindre une école ;
- Réduire la déperdition scolaire.

4. Localisation : l'école primaire sera construite au quartier KASAPA dans la Ville de Lubumbashi.

5. Bénéficiaires : Les bénéficiaires sont les enfants de ± 6 ans à ± 12 ans vivants au quartier KASAPA et ses environs.

6. Résultats attendus.

- Une école est construite et équipée ;
- L'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école est assurée ;
- L'éducation de qualité est assurée pour tous les enfants de la contrée ciblée ;
- Déperdition scolaire réduite ;
- Distance parcourue par les enfants est réduite ;
- Le cadre de formation est amélioré.

6.1. Indicateurs des résultats

- Une école primaire de 6 salles de classe construite au quartier KASAPA ;
- Un bâtiment administratif avec un petit dépôt construit et équipé en meubles de bureau au quartier KASAPA ;
- 1 bloc de latrines de 10 portes avec fosse sèche, 6 urinoirs et 2 portes pour les enseignants ;
- 2 cabines de latrines pour les personnes vivant avec handicap ;
- 1 forage à pompe immergée et panneaux solaires pour l'école ;
- Equipements des salles de classe, tables des bureaux et chaises pour les enseignants en classe ainsi que dans le bâtiment administratif.

6.2. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de construction :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement et fondations ;
- Travaux de gros œuvres ;
- Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement du bureau, et des salles de classes respectivement en mobiliers et en bancs ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

7. Stratégie de mise en œuvre.

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM SAS. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet le terrain devant servir à la construction de l'école à l'aide d'un acte de cession irrévocable ou d'acquisition dudit terrain. Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par l'entreprise CDM SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un fournisseur d'équipements ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément à la procédure de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. L'entreprise CDM SAS va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va équiper l'école en mobiliers bien spécifiés en recourant à un fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité locale par l'entreprise CDM SAS. L'échéance des travaux est fixée à 6 mois à partir de 2023.

8. Chronogramme détaillé d'exécution du projet.

N°	Activités et tâches	Echéance 20203					
		Juin	Juillet	Aout	Sept	Octobre	Novemb.
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation	X					
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre	X					
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés	X					
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires		X				
2.2	Terrassement		X	X			
2.3	Travaux des gros œuvres			X	X	X	
2.4	Travaux de second œuvre					X	
4	Remise des ouvrages à l'autorité locale						X

9. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation relève de la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS, en tant que services étatiques assureront à leur tour un contrôle pouvant être assorti des sanctions conformément à la loi en cas de manquements graves dans la mise en œuvre du projet. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande du Maire de la

ville Lubumbashi. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de l'entreprise CDM SAS ; dès lors, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

10. Devis détaillé de la construction du complexe scolaire et bâtiments administratifs

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNI TE	QTE	P U en \$US	P.T. en \$US
BATIMENT A 6 SALLES DE CLASSE ET BUREAU					
I	ETUDES HYDROGEOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE	Fft			6000,00
	SOUS TOTAL 1				6 000,00
II	INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1	1 025,00	1 025,00
	SOUS TOTAL 2				1 025,00
III	FONDATION				
3.1	Fouille de fondation	m ³	72,324	5	361,62
3.2	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m ³	m ³	5,166	150	774,9
3.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	34,44	130	4 477,2
3.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	16,947	300	5 090,10
	SOUS TOTAL 3				10 703,82
IV	ELEVATION				
4.1	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	484,378	20	9 687,56
4.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m ³	m ³	26,445	300	7 933,50
4.3	Maçonnerie de claustras	Pce	148	1	148,00
	SOUS TOTAL 4				17 769,06
V	TOITURE				
5.1	Charpente en bois scié y compris protection	m ³	18,845	450	8 480,25
5.2	Pannes en bois scié y compris protection	m ³	5,583	450	2 512,35
5.3	Couverture en tôles BG28	m ²	568,755	22	12 512,61
5.4	SOUS TOTAL 5				23 505,49
VI	REVETEMENT DES MURS				

6.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	455,578	7	3 189,05
6.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	484,378	7	3 390,65
	SOUS TOTAL 6				6 579,70
VII	REVETEMENT DES SOLS				
7.1	Sous pavement	m ³	26,572	80	2 125,76
7.2	Pose des carreaux	m ²	336	30	10 080,00
	SOUS TOTAL 7				12 205,76
VIII	PLAFOND				
8.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m ²	309,925	20	6 198,50
	SOUS TOTAL 8				6 198,50
IX	HUISSERIE				
9.1	Portes métalliques	Pce	7	200	1 400,00
9.2	Portes en bois	Pce	3	175	525,00
9.2	Fenêtres métalliques	Pce	28	250	7 000,00
9.3	SOUS TOTAL 9				8 925,00
X	PEINTURE				
10.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	939,957	5,5	5 169,76
10.2	Email sur structures métalliques et murs	m ²	74,025	4,5	333,11
10.3	Vernis sur portes en bois + Plafond	m ²	315,865	5,5	1 737,26
	SOUS TOTAL 10				7 240,13
XI	SANITAIRE				
11.1	Fouille de fondation	m ³	9,864	5	49,32
11.2	Fondation en moellons	m ³	4,932	130	641,16
11.3	Béton de sous pavement	m ³	2,99	200	598,00
11.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	0,9	380	342,00
11.5	Maçonnerie d'élévation	m ²	127,255	20	2 545,10
11.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m ³	4,07	300	1 221,00
11.7	béton de propriété dosée à 150Kg/ m ³	m ³	0,9864	150	147,96
11.8	Faïence ; H=2	m ²	45	25	1 125,00
11.9	Carreaux	m ²	34,3	30	1 029,00
11.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	80,69	20	1 613,80
11.11	WC turc + urinoirs	Pce	6	70	420,00
11.12	Lave mains	Pce	6	120	720,00
11.13	Plomberie + fosse sèche	Fft	1	4 000	4 000,00
	SOUS TOTAL 11				14 451,54
XII	CLOTURE				
12.1	Fouille de fondation	m ³	62.92	5	314,60
12.2	Fondation en moellons	m ³	29.96	130	3 894,80
12.3	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	14.74	300	4 422,00
12.4	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m ³	m ³	4.49	150	673,50
12.5	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	421.41	20	8 428,20
12.6	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	396.35	7	2 774,45
12.7	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	421.41	7	2 949,87
12.8	Fabrication et installation barrière				2 500,00
	SOUS TOTAL 12				25 957,42

	TOTAL CONSTRUCTION				
	IMPREVU 5%				140 561,42
	MAIN D'ŒUVRE 30%				7 028,07
	TOTAL CONSTRUCTION				42 168,43
XIII	EQUIPEMENT 6 SALLES DE CLASSE ET BUREAU				189 757,92
13.1	Banc pupitre	Pce	150	85	12 750,00
13.2	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6	75	450,00
13.3	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	6	50	300,00
13.4	Chaises pour bureau	Pce	3	50	150,00
13.5	Tables pour bureau	Pce	3	150	450,00
13.6	Armoires de bureau	Pce	3	200	600,00
	SOUS TOTAL 13				14 700,00
XIV	COUT ELECTRICITE	Fft	1	3000	3 000,00
	SOUS TOTAL 14				3 000,00
	TOTAL GENERAL				207 457,92

11. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

01. Fouille de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- La salle doit être exempte d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendre ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats, se conférer à la semelle de propreté.

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable, cfr. Semelle de propreté.

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : l= 0,5 ; h= 0,20 ; L=0,40

- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PLAN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Huisserie.

- Les fenêtres sont métalliques et semi-vitrées ;
- Les fenêtres sont vitrées et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile ;

12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

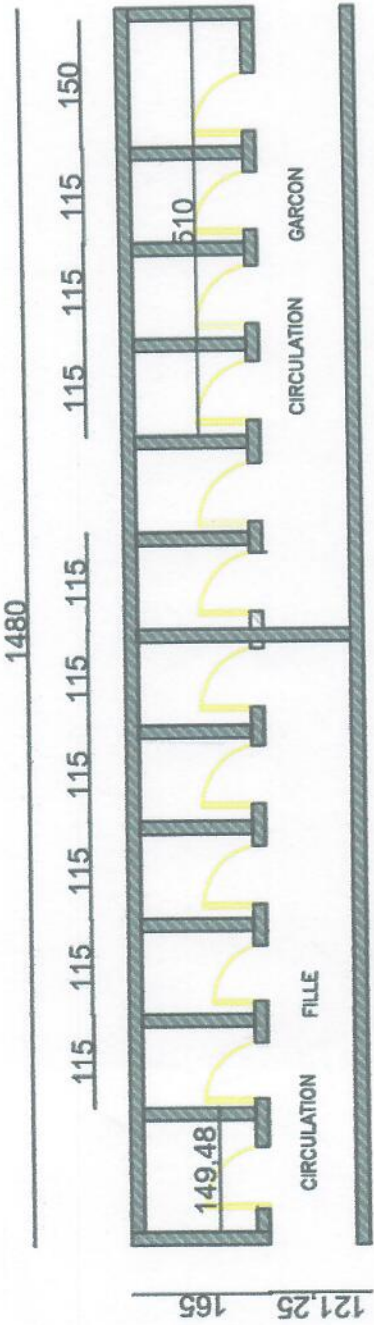
13. Autres matériaux.

- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Les bois de coffrage doivent être bien droit, pas tordus.

12. Les différents plans



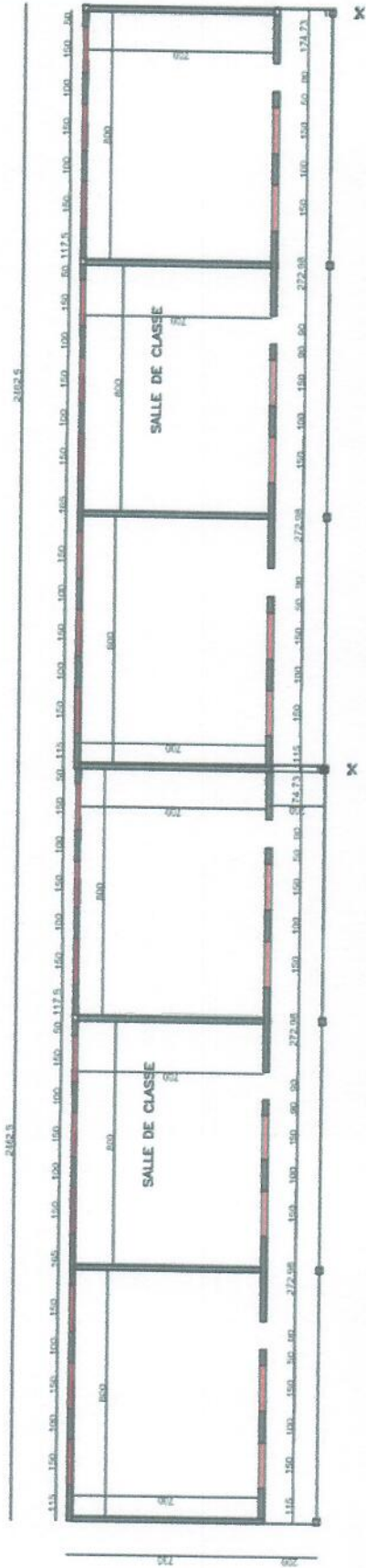
PLAN DES SANITAIRES PAR ECOLE DU COMPLEXE



BATIMENT SANITAIRES

PAN DU BUREAU

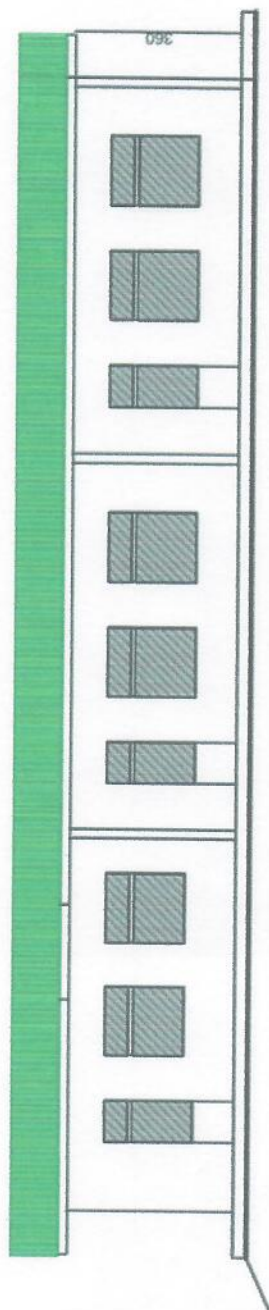
Plan de coupe



VUE EN PLANT DE SALLE DE CLASSE



PLAN DE COUPE ECOLE



VUE DE FACE

PROJET 4. D'AMENAGEMENT/REHABILITATION DES AVENUES AU QUARTIER KASAPA D'UNE LONGUEUR DE TROIS KILOMETRES EN TERRE BATTUE ET COUVERTURE EN PLANTULES ANTIEROSIFS

Bénéficiaires : Les populations du quartier KASAPA, tous ses quartiers et leurs environs

Localisation du projet (lieu de mise en œuvre) : quartier KASAPA en passant par le village agricole, le bloc du champ communautaire de CLD et leurs environs.

Objectifs :

- Désenclaver les quartiers ;
- Lutter contre l'érosion routière avec les arbres au bord de la route
- Améliorer sa desserte en production agricole ainsi que les deux blocs agricoles ci-haut évoqués et leurs environs.
- Améliorer l'atmosphère de la cité avec les arbres fruitiers
- Rendre attrayant le lieu de production au vu des producteurs
- Relier les périphéries et la nationale par une voie ;

Résultats attendus

- 3000 ML de route en terre battue chargés et stabilisés ;
- 600 manguiers plantés et sarclés avec un écartement de 10 mètres entre les pieds ;
- Dix tonnes de mangues sont produites chaque année après quatre ans ;
- Accessibilité des biens et personnes améliorée ;
- Le transport des populations facilité
- La diversification alimentaire est améliorée avec le fruit dans cette communauté

Durée du projet 100 Jours ouvrables.

Période de commencement : 2^{ème} trimestre 2026

Contexte et justification du projet La réhabilitation des tronçons qui se trouvent dans un état de d'ébranlement d'une longueur de 3000 Mètres en terre battue pour une bonne accessibilité,

facilitera les populations dans le trafic de transport des denrées alimentaires, des personnes. ...Et planter le long de la route 600 plantules des manguiers (300 plantules de chaque côté de la route) pour un écartement de 10 mètres entre les pieds.

Stratégies et méthodologie d'exécution Installation chantier et les travaux proprement dits.

Suivi-évaluation : Planning des travaux, cahier des attachements, fiche d'évaluation. Le suivi sera fait par le Comité Local de Suivi (CLS) conformément aux dispositions réglementaires de la République Démocratique du Congo

Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) Contrat d'exécution, Rapport des travaux, photos, vidéos, devis, facture, Plan d'implantation, calendrier d'exécution des travaux.

Structure Responsable de l'Exécution A sélectionner après lancement d'appel d'offre

Supervision des travaux Comité Local de suivi (CLS) à mettre en place

DESCRIPTION TECHNIQUE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EN TERRE BATTUES

COMPOSITION DE L'OUVRAGE :

- Emprise ;
- Assiette ;
- Plate -forme ;
- Chaussée ;
- Accotement ;

De l'ancien corps du chaussée (emprise) :

Les matériaux du corps de chaussé et toutes ses dépendances devront être scarifié sur toute partie concernée dans tous les cas et éloigné du site des travaux vers le site d'entreposage pour permettre un bon traitement du fond de chaussée ;

De l'assiette :

- Les matériaux (moellons) seront d'une bonne qualité, résistant jugés conforme aux travaux ;
- L'utilisation des matériaux ne sera possible que sur autorisation de l'Ingénieur chargé du contrôle.

De la plateforme :

Doit être compactée et répondant à la règle d'art en ce qui concerne la largeur, épaisseur de même pour ses accotements et parties en talus.

De la chaussée :

Faite des matériaux d'emprunt et latéritiques elle doit être compactée d'une manière stable et confortable et orientée de façon à permettre un ruissellement facile et une circulation facile et fluide sur l'ensemble.

Des accotements :

Travailler de manière à garder, stabilisé la chaussée, les accotements en terre battue devront être traités au compactage strict et rigoureux selon l'art l'exige et respect des pentes de ruissellement pour une bonne résistance et la pérennité de la vie de la chaussée.

DEVIS ESTIMATIF ROUTE ET VERGER

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	P.U en USD	P.U en USD
0	INSTALLATION CHANTIER	FF	1	1500	1 500,00
	Sous total				1 500,00
1	TRAVAUX PREPARATOIRE ET TERRASSEMENT				
	ROUTE EN REMBLAIS LONGUEUR 3 KM				
1.1	Scarification de l'ancien corps de la chaussée	M ³	370	20	7 400,00
1.2	Travaux de traitement du fond de chaussée, pose des drains et compactage graduel	M ²	224	10	2 240,00
1.3	Fourniture et pose de la couche de stabilisation en moellons non gélives	M ³	32	500	16 000,00
1.4	Couche de roulement en matériaux d'emprunt	M ³	850	25	21 250,00
	SOUS TOTAL 2				46 890,00

TRAVAUX DE LA PARTIE DE LA ROUTE SUR LE PLATEAU					
1.2	Reprofilage rapide et compaction	M	2700	10	27 000,00
1.3	Arrosage	Fft			3 000,00
1.4	Couche de fondation en matériaux latérites	M³	520	10	5 200,00
1.5	Rechargement route en terre couche de roulement	M³	850	25	21 250,00
1.6	Ouvrages d'assainissement	Fft			3 000,00
	Sous total 3				59 450,00
A	SOUS TOTAL MATERIAUX				107 840,00
	Etudes géotechniques et topographiques 5%	%			5 392,00
	Main d'œuvre 30%	%			32 352,00
	Imprévu 5%	%			5 392,00
	Carburant pour engins	Fft			15 000,00
	Formation des cantonniers	Fft			3 000,00
B	SOUS TOTAL AA				61 136,00
SEMI D'ARBRES					
1.	Plantules	Pce	600	5	3 000,00
2.	Main d'œuvre EMBALAGE ET SARCLAGE	FF	600	3	1 800,00
C	TOTAL SEMI D'ARBRE				4 800,00
	TOTAL GENERAL = A+B+C				173 776,00

PROJET 05 : CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS AU MARCHE KASAPA

1. Contexte et justification

Le présent projet s'inscrit dans le Projet de Développement Economique et Social de 145 territoires, précisément dans le programme du renforcement du pilotage de l'économie provinciale. Dans ce programme, il a été planifié entre autres la construction des marchés modernes dans chaque Territoire et ville ainsi que l'amélioration des infrastructures commerciales rurales, la construction des marchés ruraux en l'occurrence. Le programme évalué à ce jour est loin d'être réalisé et manifeste un gap important relatif notamment à la construction des infrastructures commerciales en milieu rural.

A ce jour, les communautés de la ville de Lubumbashi ont souffert de la mauvaise répartition des infrastructures de base suite au mauvais lotissement, notamment les produits de première nécessité dont elles sont productrices et consommateur par manque de centres de négoce appropriés dans leurs milieux. Pour combler ce gap et s'inscrire ainsi dans ce programme du développement de 145 territoires, les communautés de KASAPA se sont saisies de l'opportunité offerte par les dispositions du Code minier révisé du 9 mars 2018 instituant le Cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières de combler ce vide. Impactées par le projet minier de CDM, elles ont identifié parmi les besoins à mettre dans le cahier des charges de ladite entreprise la construction d'un marché. Ce projet a été retenu lors des négociations entre l'entreprise CDM SAS et les communautés de KASAPA disposant déjà un espace public de cet ordre.

2. Description sommaire du projet

Le présent projet consiste à construire pour le quartier KASAPA un (1) marché composé de 2 hangars de 20 m x 16 m devant abriter 88 étalages pour les vendeurs. Ce marché disposera outre les 2 hangars, d'un Bureau administratif, d'un dépôt, d'un bloc sanitaire et d'un forage à panneau solaire muni d'un réservoir de 5000 litres posé sur un support métallique. Chaque édifice du marché sera construit en matériaux durables dont la structure en béton sera armée avec les spécificités suivantes :

- Fondations en maçonnerie de moellons ;
- Elévation des murs en briques cuites de 15 x 15 x 25 Cm ;
- Claustres inclinés en ciment ;
- Colonnes et poutres en béton armé ;
- Etalages de 90 Cm de haut, 150 Cm de long et 70 Cm de large.

3. Localisation du projet

Le présent projet a comme espace de sa réalisation KASAPA dans la ville de Lubumbashi.

4. Objectifs du projet.

4.1. Objectif général.

- Contribuer à la distribution et à la commercialisation des marchandises dans le coin de la ville.

4.2. Objectifs spécifiques.

- Construire et équiper en mobiliers le marché de type moderne ;
- Attirer les commerçants et autres consommateurs des produits de première nécessité ;
- Stimuler et augmenter les revenus des producteurs et des vendeurs
- Réduire la distance d'approvisionnement.

5. Résultats attendus

- Marché de deux hangars type moderne construit et équipé ;
- Echanges commerciaux dans ce coin améliorés ;
- Revenus des producteurs et vendeurs des produits de première nécessité améliorés.

6. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation du marché.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux de gros œuvres ;
 - Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement du bureau de marché en mobiliers ;
- Remise de l'ouvrages à l'autorité locale.

7. Stratégie de mise en œuvre du projet

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM SAS. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet les terrains devant servir à la construction du marché moyennant l'espace disponible des communautés. Le financement ainsi que la gestion du projet sera assurée par l'entreprise. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un fournisseur d'équipements ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés publics.

Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. L'entreprise va disponibiliser pour l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus encore équiper les marchés en mobiliers bien

spécifiés en recourant à un fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux interviendra la remise du marché construit à l'autorité locale par la CDM SAS. L'échéance des travaux est fixée à 6 mois par ouvrage à partir de 2026 et se réaliseront de manière concomitante.

8. Chronogramme détaillé d'exécution du projet.

N°	Activités et tâches	Echéance					
		Juin 2026	Juillet 2026	Août 2026	Sept 2026	Oct. 2026	Nov. 2026
I	Construction du marché						
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de finissage						
3	Equipement des marchés en mobiliers						
4	Remise des ouvrages à l'autorité locale						

9. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la ville de Lubumbashi et composé d'un (1) délégué de CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages, l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à CDM SAS le calendrier de ses activités.

A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM SAS dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

10. Budget et devis détaillé

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qté	Prix U en USD	Prix total en USD
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1.1	Installation du chantier	Fft			1 000,00
	SOUS TOTAL 1				1 000,00
2	FONDATION				
2.1	Fouille de fondation	m³	30,43	12,75	387,98
2.2	Béton de propreté dose à 150kg/m³	m³	5	150	750,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	30,43	150	4 564,50
2.4	Chape sur fondation dosée à 350Kg/m³	MI	2,02	100	202,00
	Sous total 2				5 904,48
3	ELEVATION				
3.2	Maçonnerie en blocs ciment	m²	118	100	11 800,00
3.3	Béton armé pour linteau et colonnes à 350Kg/m³	m³	4	300	1 200,00
3.4	Béton armé pour étalage	m³	10,33	300	3 099,00
3.4	Maçonnerie de claustras	Pce	155	5	775,00
	Sous total 3				16 874,00
4	TOITURE (Feuilles de métal clouées et boulonnées sur les pannes de la charpente)				
4.1	Charpente métallique + bois scié (madriers)	m²	240	15	3 600,00
4.2	Pannes en bois scié	m²	240	15	3 600,00
4.3	Gouttière métalliques	MI	120,25	10	1 202,50

4.4	Tuyaux de descente en PVC	MI	30	10	300,00
4.5	Couverture en tôles BAP 0,5	m ²	368	20	7 360,00
4.6	Plafonnage	m ²	286	15	4 290,00
	Sous total 4				20 352,50
5	REVETEMENT DES MURS				
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur et extérieur	m ²	585,6	8	4 684,80
	Sous total 5				4 684,80
6	REVETEMENT DES SOLS				
6.1	Sous pavement en BA dosé à 250 Kg/m ³	m ³	28,5	100	2 850,00
6.2	Carreaux pour le bureau	m ²	30	40	1 200,00
	Sous total 6				4 050,00
7	HUISSERIE (Bureau administratif + dépôts)				
7.1	Portes et fenêtres métallique vitrée et grillagées	Pce	8	300	2 400,00
	Sous total 7				2 400,00
8	ELECTRICITE				
8.1	Tubage et câblage	Fft	1	225	225,00
8.2	Coffret divisionnaire	Pce	1	20	20,00
8.3	Interrupteur double direction	Pce	6	4	24,00
8.4	Interrupteur simple	Pce	6	3	18,00
8.5	Prise de courant triphasée	Pce	2	4	8,00
8.6	Prise de courant simple	Pce	6	3	18,00
	Sous total 8				313,00
9	SANITAIRES				
9.1	Tuyauterie d'alimentation	Pce	30	9	270,00
9.2	Tuyauterie d'évacuation	Pce	20	10	200,00
9.3	W.C à la turque + urinoirs	Pce	6	35	210,00
9.4	Porte papier hygiénique	Pièce	6	5,5	33,00
9.5	Porte Savon	Pce	5	5,5	27,50
9.6	Fosse septique de 100 usagers	m ³	21	95	1 995,00
9.7	Puits perdu	m ³	8,78	2,5	21,95
9.8	Forage de puits	Fft	1	15 616	15 616,00
	Sous total 9				18 373,45
10	PEINTURE				
10.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	145	0,75	108,75
10.2	Email sur structures métalliques	m ²	550	1,5	825,00
10.3	Vernis sur portes en bois + Latte plafond	m ²	30	8	240,00
	Sous total 10				1 173,75
11	TRAVAUX D'AMENAGEMENT				
11.1	Parking	m ²	400	1,2	480,00
11.2	Assainissement (poubelle 120 litres)	Pièce	8	50	400,00
11.3	Plantation de fleurs et des arbres	Pièce	90	5	450,00
	Sous total 11				1 330,00
12	EQUIPEMENT BUREAU ADMINISTRATIF				
12.1	Chaise de bureau	Pce	4	150	600,00

12.2	Tables de bureau	Pce	3	200	600,00
12.3	Armoire de bureau	Pce	1	200	200,00
	Sous total12				1 400,00
	TOTAL COUTS DIRECTS= s1 +.....+s12				77 856,03
13.1	Imprévis 5%				3 892,80
13.2	Études géotechniques 3%				2 335,68
13.3	Main d'œuvre 30%				23 356,81
	TOTAL GENERAL POUR 1 MARCHE				107 441,32

11. Prescriptions techniques.

01. Fouille de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable doit être exempté d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendres ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats, se conférer à la semelle de propreté.

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable, cfr. Semelle de propreté.

06. Élévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : l= 0,5 m ; h= 0,20 m ; L=0,40 m ;
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en bacs autoportants ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Huisserie.

- Les fenêtres sont métalliques et semi-vitrées ;
- Les fenêtres sont vitrées et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile ;

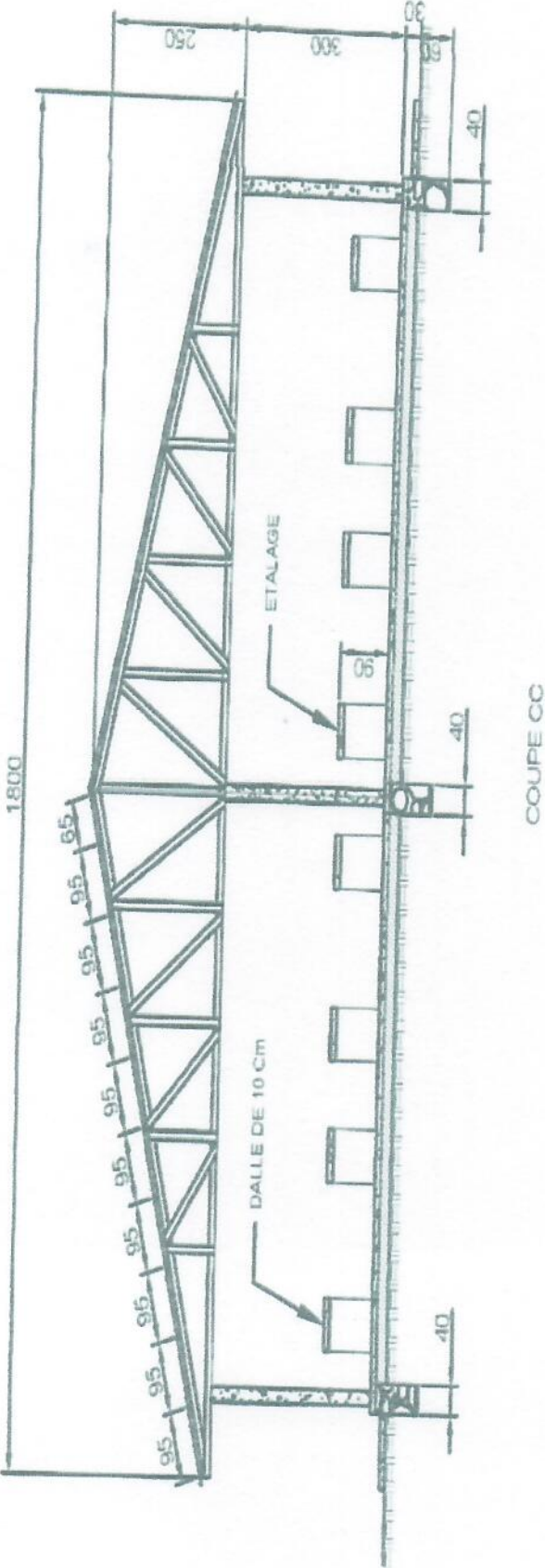
12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

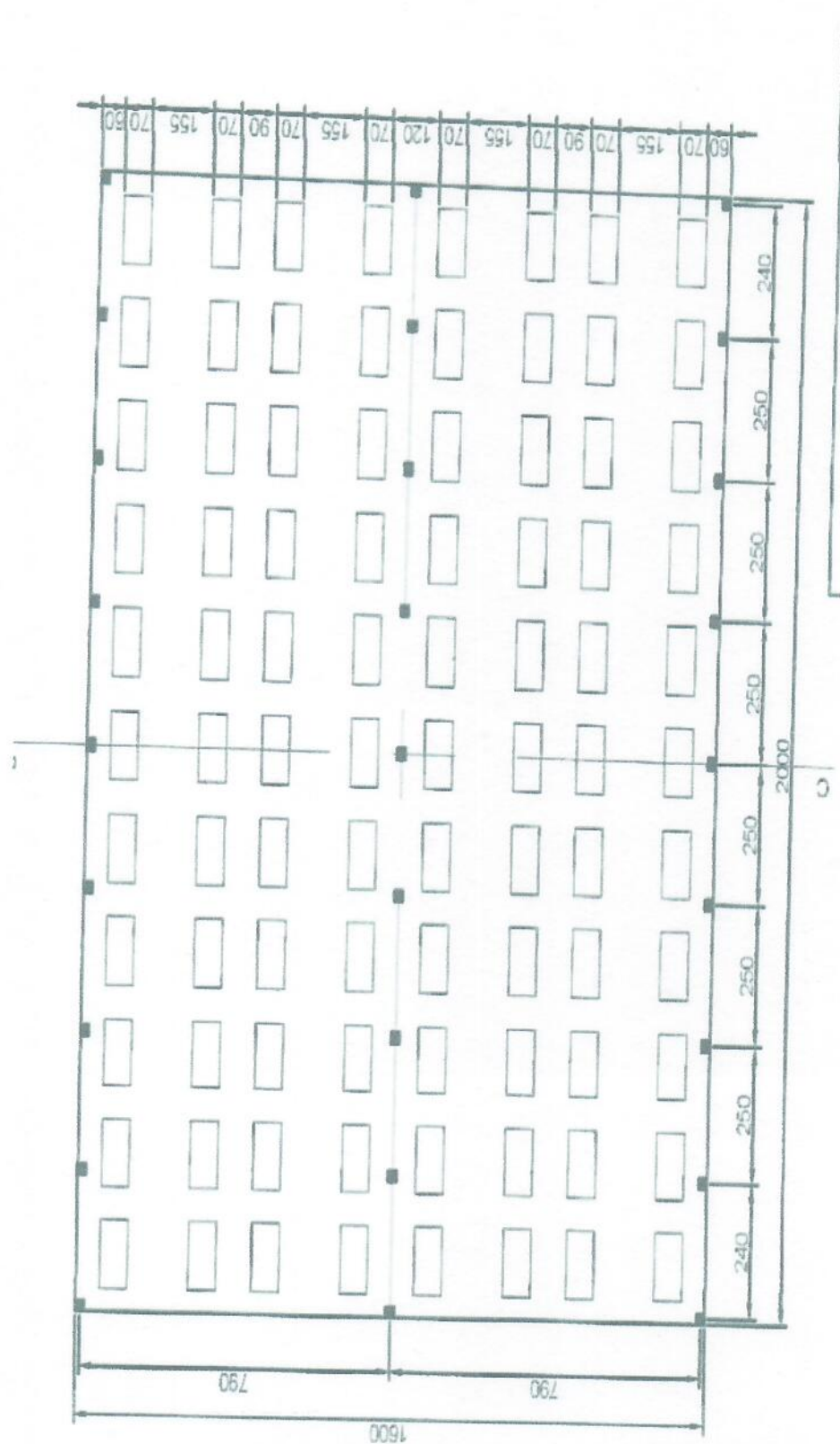
13. Autres matériaux.

- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Le bois de coffrage doit être bien droit, pas tordu.

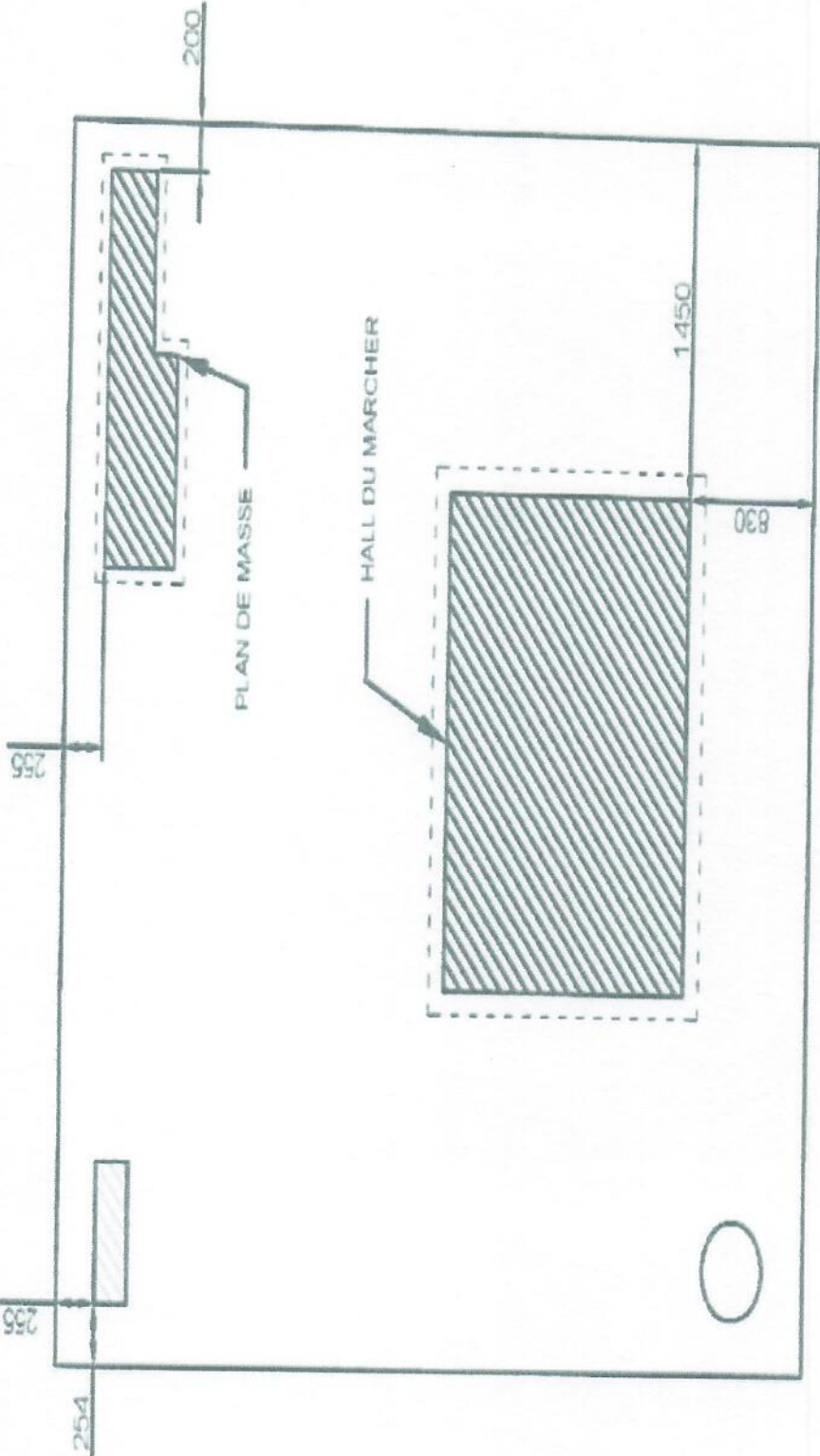
PLAN DE COUPE DU MARCHÉ



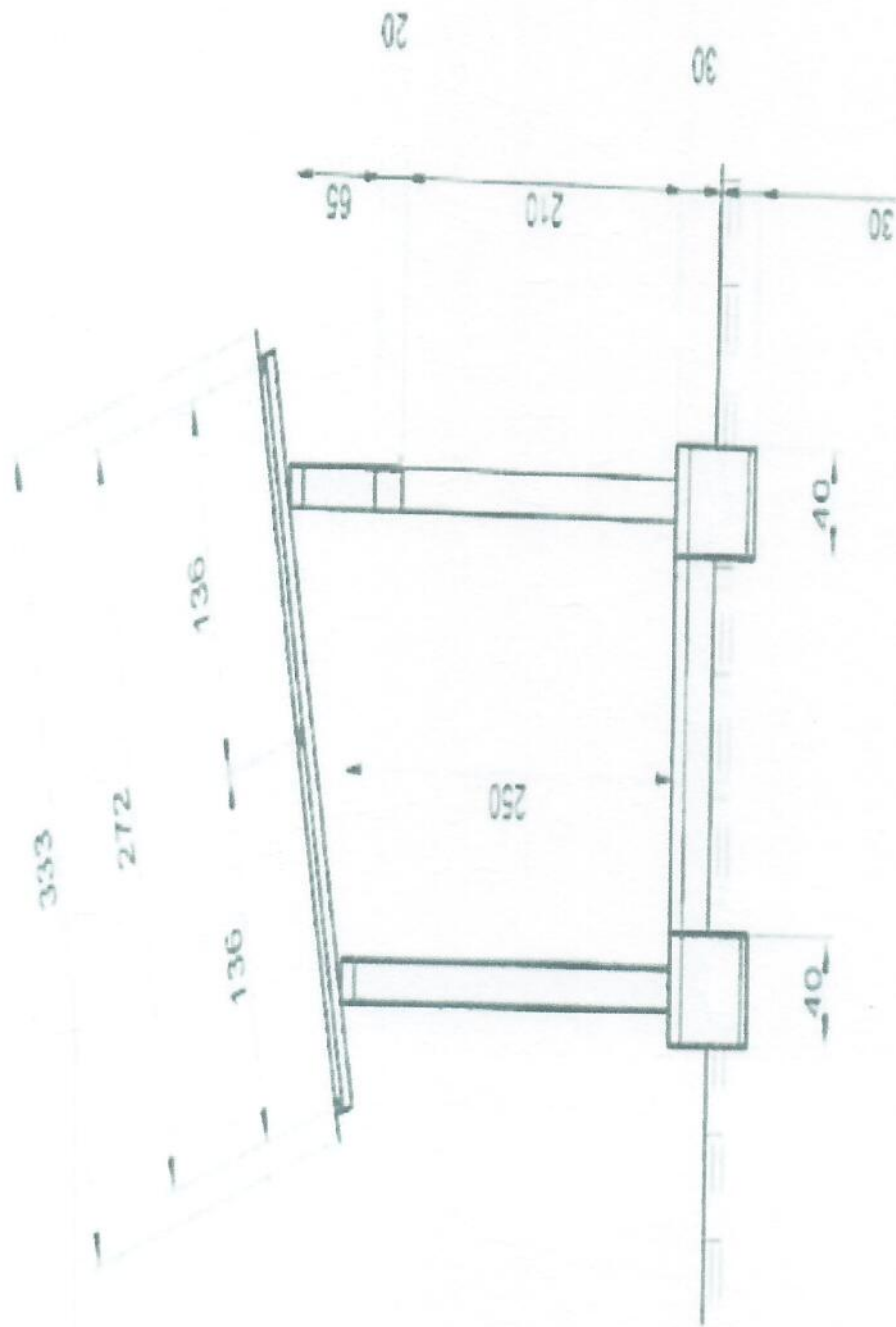
VUE EN PLAN ETALAGES



PLAN DE MASSE

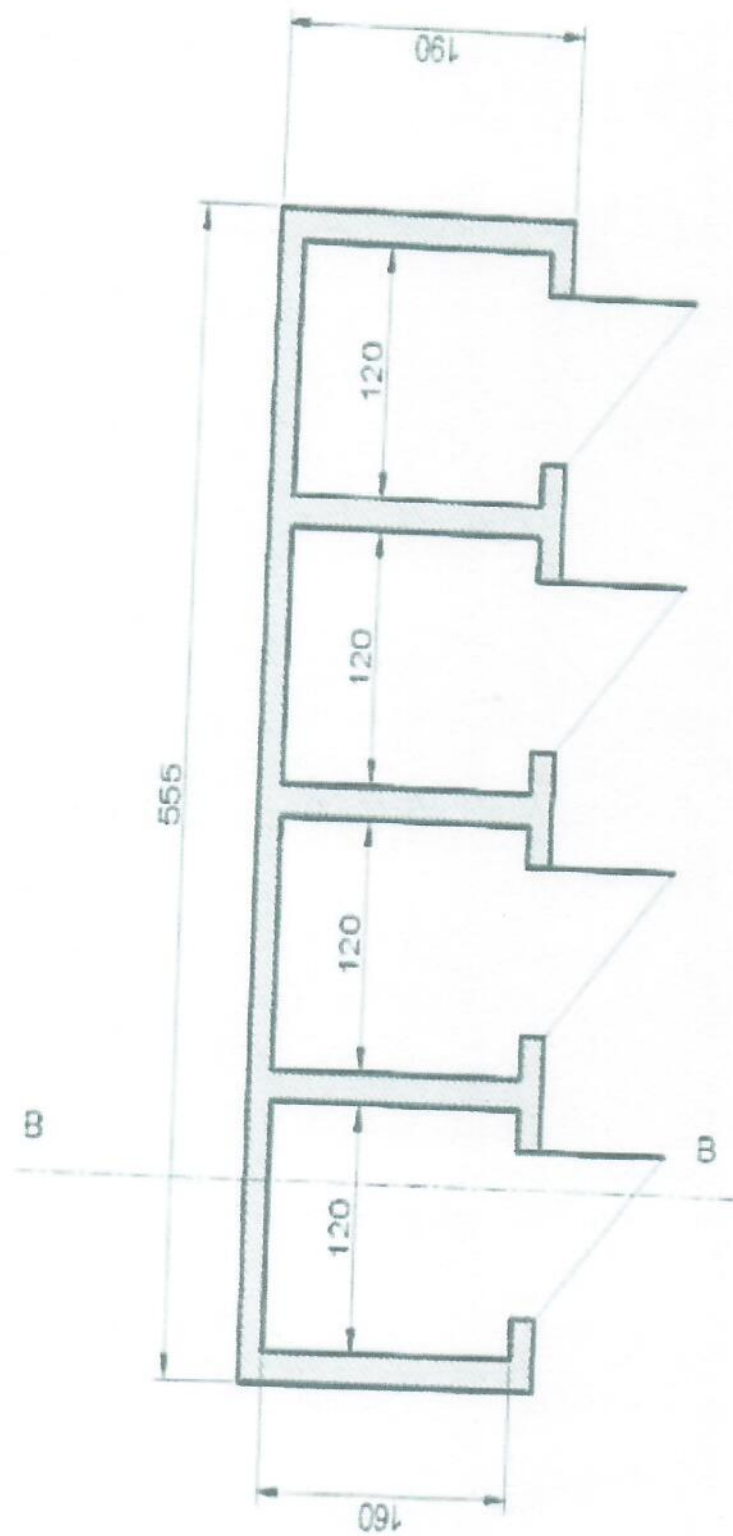


PLAN DE COUPE DU MARCHÉ DE DEUX HANGARS



COUPE BB

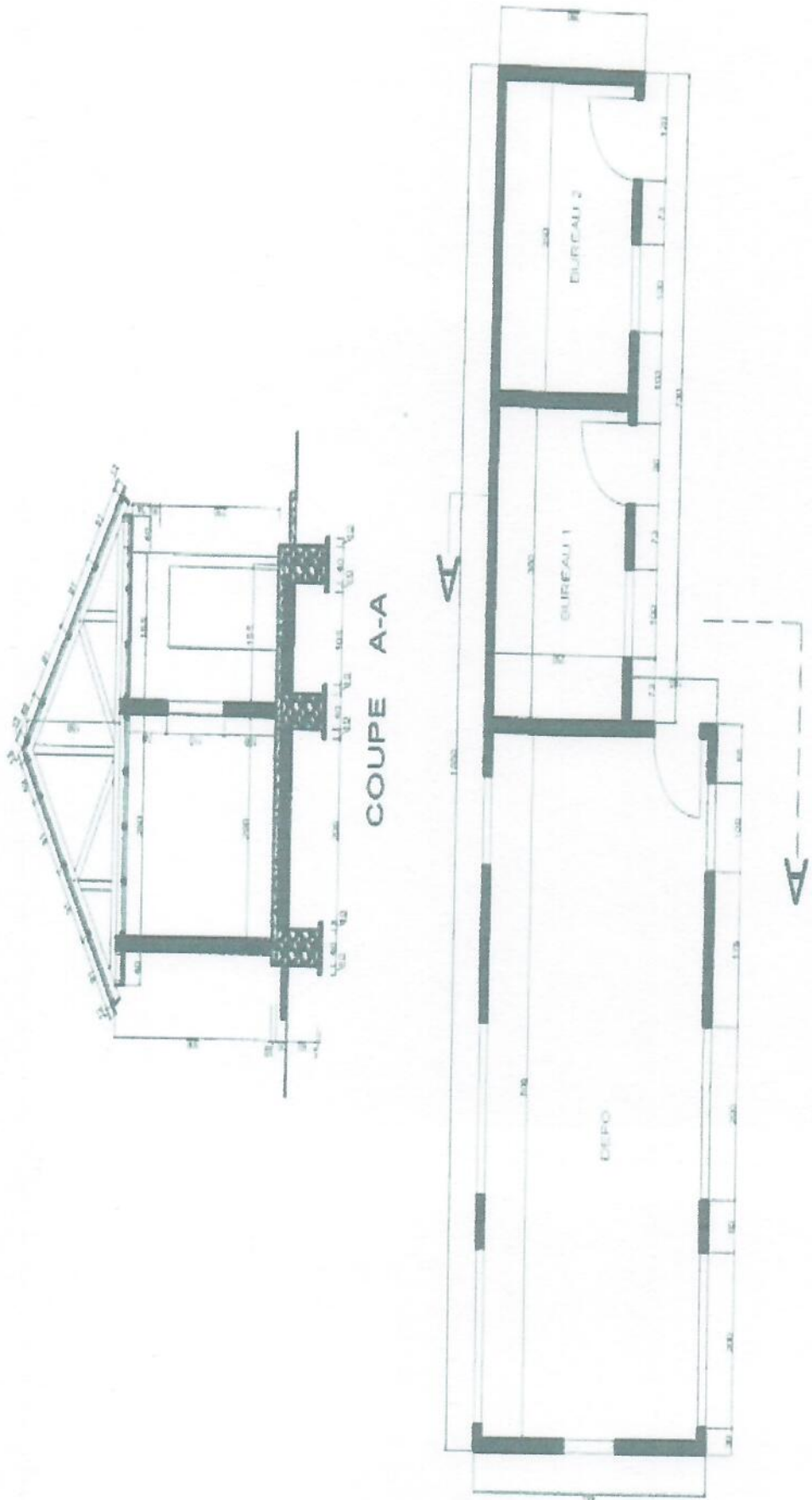
VUE EN PLAN SANITAIRE



VUE EN PLAN INSTALLATION SANITAIRE

VUE

EN BATIMENT ADMINISTRATIF DU MARCHE



PROJET 06 : AMELIORATION DE LA DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE AU QUARTIER KASAPA A TRAVERS LA DOTATION D'UN TRANSFORMATEUR

1.2. Localisation : Quartier KASAPA

Secteur : Energie

1.3. Bénéficiaires : 1) les habitants du quartier KASAPA

1.5. Durée : 6 mois

1.6. Secteur d'intervention : Energie

3. Contexte et justification

Le présent projet trouve son fondement dans l'axe 5 du Plan de Développement Economique et Social de la province relative à la promotion du développement social. Il s'inscrit dans le programme de la promotion d'un cadre de vie sain avec comme actions clés entre autres l'amélioration des conditions de desserte en électricité industrielle et commerciale de moyenne et autre tension dans les centres urbains et ruraux ainsi que l'amélioration du réseau électrique de la SNEL.

Le quartier KASAPA est situé dans la périphérie de la ville de Lubumbashi, à côté de la prison de KASAPA, ce nouveau lotissement a connu un grand afflux démographique à la base de la surcharge des anciens transformateurs (du camp Lemera et de la KASAPA) et de plus, le quartier est dans l'environnement immédiat des entreprises d'exploitation minière. Les agglomérations sont par conséquent devenues des centres d'attraction des populations et connaissent par le fait même une expansion démographique importante.

Pour la Commune Annexe, le réseau public de distribution d'électricité est saturé et nécessite d'être renforcé. Par contre, il est partiellement privé d'électricité qui est un levier de développement des populations à plusieurs égards. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales relatives au cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les communautés de ce quartier, impactées par la société CDM, ont inscrit parmi les priorités de développement la

desserte en énergie électrique. Ce projet a été retenu lors des négociations du cahier des charges de l'entreprise CDM en vue de répondre aux besoins d'urbanisation et de modernisation de la vie de ces communautés.

3. Description détaillée du projet.

Ce projet consiste à renforcer le réseau public de distribution d'électricité dans le quartier KASAPA. Il s'agit concrètement d'installer un transformateur une cabine, d'acquérir tous les matériels de renforcement du réseau de distribution et de procéder aux travaux de desserte d'électricité dans le quartier. En tenant compte d'une distance de 800 ML qui sépare chaque cabine de la moyenne tension.

4. Localisation : quartier KASAPA

5. Bénéficiaires.

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les populations du quartier KASAPA estimées à environ 25 000 habitants. Les bénéficiaires indirects sont notamment tous les visiteurs de cette agglomération.

6. Objectifs du projet.

6.1. Objectif général

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations rurales dans la Province.

6.2. Objectifs spécifiques.

- Assurer la desserte en électricité aux communautés du quartier ;
- Réduire les coupures intempestives d'électricité et les délestages devenus monnaies courantes ;
- Promouvoir les activités commerciales et sociales nécessitant l'alimentation électrique ;
- Décharger les cabines existantes afin d'équilibrer la charge de distribution électrique ;
- Diminuer l'obscurité et l'insécurité au quartier ;

7. Résultats attendus.

- La cabine est installée et connectée à la moyenne tension et la desserte en électricité est assurée à toutes les communautés;
- Les cabines existantes sont déchargées et la charge de distribution de l'électricité est équilibrée ;
- Le renforcement de la distribution d'électricité à Commune Annexe est réalisé ;
- Les coupures intempestives d'électricité et les délestages sont réduits ;
- Les activités commerciales et sociales nécessitant l'électricité sont promues ;
- L'insécurité est diminuée.

8. Activités pour réaliser les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction et les fournisseurs d'équipements :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Travaux préliminaires : descente, visite et estimation ;
- Etude électrique : élaboration des plans et schémas :
- Repérage, piquetage et traçage ;
- Implantation des poteaux et pose des isolateurs ;
- Construction lopin
- Tirage de la ligne d'alimentation MT ;
- Connexion du transformateur à la MT ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Le transformateur ainsi que tous les matériels électriques à installer sur le réseau public de distribution sera un patrimoine de la population géré par l'entreprise

responsable de ce réseau conformément au protocole d'accord qui sera signé. La cabine sera implantée sur un espace cédé à la communauté par l'autorité locale moyennant un acte de cession ou d'acquisition irrévocable. Sa gestion et sa maintenance seront assurées par le distributeur officielle d'électricité dans cette contrée.

Par contre, CDM sera dégagée des travaux de maintenance ou d'entretien de cet équipement électrique. Elle pourra toutefois intervenir par des actions ponctuelles dans l'intérêt de la population. Un comité de gestion de ce patrimoine sera désigné et formé. Il travaillera à titre gracieux et sera chargé du suivi et de la mobilisation des partenaires pour assurer le bon maintien de l'ouvrage.

10. CALENDRIER DES ACTIVITES

N	ctivités	Année 2024			
		1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
IMPLANTATION CABINE MT/BT					
01	Lancement d'appel d'offre (Préparation ; Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ; Evaluation des offres, passation des marchés)				
02	Travaux préliminaires (descente, visite et estimation)				
03	Etude électrique (plans et schémas)				
04	Repérage, piquetage et traçage				
05	Implantation poteaux MT et pose des isolateurs				
06	Construction lopin				
07	Tirage de la ligne d'alimentation MT				
08	Connexion transformateur				
09	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale				

11. Mécanisme de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi et composé d'un (1) délégué CDM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation

portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux schémas et plans électriques, l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation.

En temps opportun, il communiquera à CDM le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat, à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

11. Devis estimatif

APPAREILS					
NUMERO	DESIGNATIONS	CAPACITE	NOMBRE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL EN USD
1	Transformateur	630 KVA	1	39773,44	39 773,44
2	Disjoncteur	NSX900F	1	9500	9 500,00
3	Fusible	HPC Gr 630A	28	500	14 000,00
4	Jeux de barre	50X5 mm*2	8	250	2 000,00
5	fil nue	95x1	100	13	1 300,00
6	fil pré-ensemble	35x4	50	5	250,00
7	Sectionneur	Gw9 série - 12/900	1	5950	5 950,00
8	Câble	5x 90	20	30	600,00
9	Câble	4x75	100	25	2 500,00
10	Poteau	MT	12	150	1 800,00
11	Poteau	BT	10	100	1 000,00
12	Isolateur	MT	36	50	1 800,00
13	Isolateur	BT	40	7	280,00
14	bloc de brique	20x40	500	1,5	750,00
15	Ciment	Standard	50	9,5	475,00
16	Sable	m*3	6	90	540,00
17	Gravier	m*3	6	100	600,00
18	Boitier de manouvre		1	500	500,00

19	Tôle		7	35	245,00
20	Charpente	Métallique	1	600	600,00
21	Fer Rond	12	30	7	210,00
22	Coffrage		1	100	100,00
23	Came	Diélectrique	1	200	200,00
24	Inspecteur		1	100	100,00
25	Toile	Isolante	5	50	250,00
26	Imprévue	Fft		4 266,17	
A2	sous total				89 589,61
1	Transport 1%				895,90
2	Main d'œuvre 30%				26 876,88
COUT TOTAL DU PROJET					<u>\$ 117 362.39</u>

**LES DIFFERENTS ACTES DE CESSION DU QUARTIER
KASAPA**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
VILLE DE LUBUMBASHI
COMMUNE ANNEXE
QUARTIER KASAPA



ACTE DE CESSIION

Nous famille DANIEL MILUMBO ILUNGA,
acceptons de construire un forage d'eau
à la parcelle Daniel Milumbo, cellule
Combattant, Avenue des Combattants no 40,
dimension 3m x 3m dans la l'amiable.
du Comité de développement en présence
du chef de quartier Adjoint.

Pour le Président du
CLD KASAPA
WALTER SUBILA

F

Famille DANIEL
MILUMBO ILUNGA

0990493398
0896588871

Fait à Lubumbashi
le 28/Septembre/2022

CHEF DE QUARTIER
ADJOINT KASAPA
DAKOSO - DAKINBI DOKK

0992201939

X/

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMUNE ANNEXE / VILLE DE LUBUMBASHI
QUARTIER KASAPA / CRAA
AV. LAURENT DESIRE 75B



1984, 07/04/84



ACTE DE CESSION

Mademoiselle MUJINGA MALUNDU
propriétaire de la parcelle n° 75B
75B accepte par le présent acte de céder
Une superficie de 3m13m dans ma parcelle
pour l'implantation du forage d'un puits
d'eau potable communautaire sous la supe-
- vision du CLO KASAPA.

Le présent acte de cession
d'être établi de mon gré pour contri-
- buer au développement d'intérêt com-
- munaire dont je suis bénéficiaire.

CHEF DE QUARTIER ADJOINT
(KASAPA)

Makoso - Mayimbi - Mark

083804089

PRÉSIDENCE CLO / KASAPA

Walter SOBILABH SOBILABH

0814825733

MUJINGA MALUNDU

TÉMOINS PARENTS

André Nyiraga
malundu

PAUL MALUNDU

Province du Haut-Katanga!
Ville de Lubumbashi

Commune - Annexe.

Quartier Kasapa.

Cellule Joli Site Extension N°1.

N°3, Avenue Chemin public N°1.



Mr Remy MUNSSENDA MUKOMA
Bourgeois

Acte de Cession;

Nous, famille
SUBIKA BIN SUBILA Valter acceptons de Ceder une
superficie de 3m x 3m soit 9 m² (neuf mètres carrés)
de notre parcelle, sise au numero 03 de l'avenue
chemin public 1 Cellule numero 01. Joli site extension
Quartier Kasapa/Commune Annexe en présence du
Chef de Quartier Adjoint et du Président du Comité
local de Développement (C.L.D.) - Matif forage d'eau pota-
ble au profit de la communauté.
Pour la Présidence du C.L.D.
Kasapa.

Chef de Quartier
Adjoint Kasapa.

093304939.

+243814825733
SUBIKA BIN SUBILA

Pour la famille
SUBIKA BIN SUBILA Valter
Maire. Impereur.

+243814825733

Temoins Madames Kéro MBUKA SUBILA

+243818064040

Fait à Lubumbashi
Le 28 / Septembre / 2022

PROVINCE DU HAUT-KATANGA
VILLE DE LUBUMBASHI
COMMUNE ANNEXE
QUARTIER KASAPA.

Vu et approuvé par

Le Bourg

ce 04/10/2022



MUNSENSE MUKOMA
Bourgeois

ACTE DE CESSION

Nous famille CLAUDINE MWADI acceptons de construire un forage d'eau à la parcelle de la Pré-site: Prés-citée, cellule meema 1, AV/SHAMAMBA dimension 3m x 3m dans l'amiable avec le Comité local de développement en présence du chef de quartier Adjoint pour le président C.L.D KASAPA.
WALTER SUBILA

CHEF DE QUARTIER
Adjoint KASAPA.

FAMILLE CLAUDINE
MWADI.

[Signature]

0997034273 terrain

0977552429

0976768966 JISCA NSOMWE
Bourgeois

Fait à Lubumbashi
le 28/09/2022

u

R

SA

X, *[Signature]*

ACTE DE CESSION



Un tel approuvé par
Le Beng

Le 04/10/2022



NOUS, SOUSSIGNES, BERNARDIN

MUKONKONTA NTANDA, PREFET DE L'INSTITUT LEMERA
IKASAPA ET MADAME MATE DIKA KUNZI,
DIRECTRICE DE VEPA IKASAPA AINSI QUE MADAME
MUYEMBE MURILLO, DIRECTRICE DE VEPA IKASAPA,
AVONS ACCEPTE LA CONSTRUCTION DE SIX
SALLES DE CLASSE PAR LE COMITE LOCAL
DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER IKASAPA
DANS L'ENCLINTE DU COMPLEXE SCOLAIRE
BULAYA ECOLES OFFICIELLES DE L'ETAT POUR
L'EDUCATION DE NOS ENFANTS.

FATAUSHI, le 29/09/22

POUR LE COMPLEXE

EP/IKASAPA

MATE DIKA KUNZI



EP/IKASAPA

MUYEMBE MURILLO

TEL: 099 2415057



INSTITUT LEMERA

BERNARDIN MUKO

KONTO NTAND

TEL: 099 1671111

081 9921503



X / VIII

Republique démocratique du Congo
Province du Haut-Katanga
Ville de Lubumbashi

Clannacht
F. Keldra

Внеклассное

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
VILLE DE LUE
Le Bony

Acte de cession

604/20/2024

Ni murya propriétaire wa Lupanga Mushiga-Kabungo Manig
ne tshika kuleta 3m x 3m cyu ya buwaka
forage ya muryi ku comite ya developement mu
presence ya chef de quartier Adj. Karsaya Rutika
masikilizamo. Avenue T.p. Mazembe N° 87
propriétaire

Mushinga-Kalongo Monique

YOM

853534873

president c.l.d

[Handwritten signature]

chef de quartier Adr



0853804989

2. 8/1

PROVINCE DUTAHUT-KAIANGA
VILLE DE LUBUMBASHI
COMMUNE - ANNEXE
QUARTIER - KASAPA.

Vu et approuvé par

Le Bour

Co 04/10/2022

Acte de CESSION



Mr. Kany MUMSENSE MUKOMA
Bourgeois

Ni famille KOJI - MUSHINDI - ONORE na itshu k
ya kama ba weke Forage ya mayi pa
Lupango Cellule - Ishabala (2) Avenue: Senterome
N° 126. Dimension ya 3m x 3m katika marikali
na na comité de développement na présence ya
chef de quartier shy.

Pour le Président du C.A.
KASAPA, Walter SUBUKA

[Signature]

28 Septembre 2022

FAMILIE KOJI -
MUSHINDI - HONORE

[Signature]

Fait à Lubumbashi
le 28/Septembre/2022
N° TEL. 0890297569.

Chef de quartier shy Kasapa
Makoso - Mayi mbi - Mook

[Signature]

0893204939.

X/ VIII

II. QUARTIER KAMATETE

PROJET 1 : ADDUCTION EN EAU POTABLE

Secteur d'intervention : *Développement Rural*

1. Contexte et justification

Se procurer une eau saine en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance, est une priorité absolue pour l'homme. Raison pour laquelle, dans le cadre de cahier des charges de l'entreprise CDM SAS la population a priorisé l'adduction en eau potable. Ceci dans l'intérêt de résoudre ce problème de distance à parcourir généralement par les femmes pour se procurer de l'eau potable dans ce milieu. La résolution de ce problème passe notamment par l'augmentation des sources d'approvisionnement tout en rapprochant ces dernières de la population. Personne n'est sans savoir que l'eau est une denrée de première nécessité pour tout être humain ; voilà la motivation principale qui a poussé les communautés impactées à opter pour les forages des puits d'eau. La consommation de l'eau de mauvaise qualité occasionne beaucoup de maladies d'origine hydrique surtout dans les milieux nouvellement urbanisés.

2. Brève description du projet

Ce projet consiste à forer aux normes du SNHR (Service National d'Hydraulique Rural) qui prévoit un forage industriel de 1,5 m de diamètre à une profondeur de 120 mètres et busé avec escaliers.

S'agissant des indications techniques, ce puits aura une profondeur de ± 120 m, 1,5 m de diamètre avec une pompe immergée Triphasée (300), 10Hp équivalent à 10 m³ par heure pour distribution industrielle dans le quartier KAMATETE pour éviter un traitement hydro chimique individuel des forages contaminés en éléments traces métalliques (ETM), une tuyauterie principale de distribution est prévue, formation d'un comité de gestion de ces réseau et fonctionnement avant sa remise à la REGIDESO.

3. Objectifs du projet

- Assurer à la population l'accès à l'eau potable ;
- Réduire les distances à parcourir par les ménages pour accéder aux points d'eau potable ;
- Réduire la morbidité due aux maladies d'origine hydrique ;

- Assurer une gestion durable des ouvrages d'eau par l'implantation et la formation du comité de gestion d'eau
- Urbaniser le système d'accès à l'eau qui est devenu très rural et dépendant de l'individu que d'une structure

4. Localisation.

Les sites d'implantation du présent projet seront : à KAMATETE

5. Bénéficiaires :

Les communautés de KAMATETE impactées par le projet minier de l'entreprise CDM SAS.

6. Résultats attendus

- Un forage industriel aux norme du SNAHR est acquis ;
- Les distances parcourues pour atteindre un point d'eau réduites ;
- La morbidité due aux maladies d'origine hydrique réduite ;
- Le système de distribution porte à porte est établi ;
- La création de l'emploi est faite pour diminuer le chômage.

6.1. Activités pour réaliser les résultats

Lancement des appels d'offre des entreprises de forage et des bureaux d'études ;

1. Etudes hydrogéologique et hydro chimique ;
2. Forage et installation de la pompe triphasée ;
3. Fuie pour tuyauterie ;
4. Réhabilitation de la tuyauterie F1 et biffage du puit prison mineure ;
5. Désignation et formation des comités de gestion des forages ;
6. Remise de l'ouvrages à l'autorité locale.

6.2. Indicateurs des résultats

- Un puit industriel d'eau potable forésà KAMATETE dans l'espaces ayant l'acte de session ;
- Les robinets sont installés porte à porte ;
- Une fuie à la norme ;
- La tuyauterie F1 installée et entretenue

7. Stratégie de mise en œuvre

Les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise CDM SAS. En ce qui concerne les forages qui seront exécutés dans l'enceinte des établissements scolaires, l'horaire de travail sera adapté de commun accord avec les chefs d'établissements des différentes structures scolaires pour ne pas perturber le déroulement normal des cours. Les chefs desdits établissements doivent être sensibilisés afin d'éviter l'appropriation des patrimoines communautaires ou les assimiler aux patrimoines de l'école. Quant à ceux qui seront exécutés hors des établissements scolaires, des actes de cession doivent être fournis. Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par CDM SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de forage et d'un Bureau d'études devant effectuer les études hydrogéologiques. Les travaux de forage seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de la passation des marchés publics.

L'entreprise CDM SAS va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études hydrogéologiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus encore procéder à la construction des murs de sécurisation des forages et à la formation des comités de gestion d'eau pour inscrire les ouvrages dans la pérennité. A la fin des travaux interviendra la remise des ouvrages à l'autorité locale par L'entreprise CDM SAS.

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de l'entreprise CDM SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS effectueront en tant que services étatiques effectueront un contrôle à un second niveau.

Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande du maire de la

ville de Lubumbashi. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de l'entreprise CDM SAS, dès lors, ce rapport est opposable à toutes les parties. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

18. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DES ACTIVITÉS

N°	Activités	Avril 2023			
		Juin	Juillet	Aout	Septemb.
01	Lancement d'appel d'offre				
02	Etudes hydrogéologiques				
03	Adduction d'eau à partir de CDM				
04	Fouille pour F1				
05	Raccordement				
06	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

10.DEVIS DETAILLE POUR L'ADDUCTION ET LES BORNES FONTAINES

Ajustage						
Numé ro	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total	Total en \$
1	Tuyau galvanisé	160	560	350000	196000000	113 750,00
2	coude	160	30	100000	3000000	1 500,00
3	Fil électrique	4X4	250	8000	2000000	1 000,00
4	Pre-ensemble	50x4	3050	15000	45750000	22 875,00
5	cornière	50x5	3	85000	255000	127,50
6	Tôle noire	1,6mm	1	350000	350000	175,00
7	Tuyau galvanisé	1"	5	150000	750000	375,00
8	Tuyau IPS	1"	50	55000	2750000	1 375,00
9	Robinet	1"	50	20000	1000000	500,00

10	paumelle	500	8	2000	16000	8,00
11	Roulette		6	8000	48000	24,00
12	pinceau	3"	4	3000	12000	6,00
13	Scotche		2	45000	90000	45,00
14	téflon		6	4000	24000	12,00
15	hermétique		5	5000	25000	13,00
16	inti-rouille verte	par litre	8	11000	88000	44,00
17	Peinture à huile	par litre	80	14000	1120000	560,00
18	Vanne a tiroir	1"	4	4000000	16000000	8 000,00
19	Té galvanise	160	8	100000	800000	400,00
20	Té Ips	1"	5	5000	25000	12,50
21	manchons galv	160	100	100000	10000000	5 000,00
22	manchons galv	1"	20	10000	200000	100,00
23	Câble de sois	200Kg	3	400000	1200000	600,00
24	Coude Ips	1"	5	5000	25000	12,50
25	Poupe immerge	10 HP	1	30000000	30000000	15 000,00
26	Disjoncteur	Biphasé 150A	1	35000	35000	18,00
A1	sous total				343 065 000	171 532,50

Accessoires

Numé ro	Désignations	Capacité	Nombre	Prix Unitaire	Prix total	Total en \$
27	fer rond	10	7	12000	84000	42,00
28	fer rond	6	3	7500	22500	11,25
29	gasoil	litre	400	4000	1600000	800,00
30	disque à coupée	230x3	55	13000	715000	357,50
31	fil barbelé	par mettre	15	7000	105000	52,50
32	Electrode	Boite	50	50000	2500000	1 250,00
33	Disque à couper		10	15000	150000	75,00
34	Disque a mêler		5	20000	100000	50,00
35	Projecteur		3	200000	600000	300,00
36	Verrous		1	20000	20000	10,00
37	Cadenas		1	15000	15000	7,50

38	Fil à ligature	par Kg	2	8000	16000	8,00
39	gravier	par mètre cube	3	180000	540000	270,00
40	sable	par mètre cube	3	170000	510000	255,00
41	bois	2x22	8	25000	200000	100,00
42	tôles	BG28	5	30000	150000	75,00
43	Vis de tôles	5x60	2	30000	60000	30,00
44	Fil galvanise	/ Kg	5	7000	35000	17,50
45	Creusage de la fouille		1		37 374 000	18 687,00
46	autorisation Regideso			1	23 513 540	11 756,77
47	Installations sanitaires				4 000 000	2 000,00
49	ciment	ordinaire	30	18000	540000	270,00
50	Bloc de ciment	20x40	5000	3500	17500000	8 750,00
A2	<i>sous total</i>				90 350 040	45 175,02
AA	Total = A1 + A2		433 415 040.00			216 707,52
Numéro	désignations	Capacité	Prix en FCD	Taux	2 000,00	Prix en USD
1	Transport 1%					2 167,08
2	Imprévu 5%					10 835,38
3	Main d'œuvre 30%					65 012,26
	TOTAL GENERAL					294 722,24

COUT GLOBAL DU PROJET = 294 722,24 USD

PROJET 2 : PRISE EN CHARGE DE LA SCOLARITE DES ENFANTS DEMUNIS DU QUARTIER KAMATETE

Secteur d'intervention : Education

Contexte et justification

Les dispositions du code minier interdisent la présence des enfants dans les exploitations minières artisanales. Il se remarque une présence clandestine de plus en plus élevée des enfants dans les mines de la société CDM SAS. Cette présence est due à l'impossibilité aux parents d'assurer la scolarité de leurs enfants. Suite à cette épreuve, l'entreprise CDM SAS, dans le cadre de sa responsabilité sociétale et sur demande des communautés impactées, a souhaité soutenir les communautés dans l'éducation des enfants par l'octroi des bourses d'études aux enfants des parents démunis pour les rendre utiles à la communauté et les mettre sur les mêmes bases compétitives à l'emploi.

Brève description du projet

Sachant que l'éducation de base est la clé du développement d'une nation, ce projet consiste à identifier les familles incapables de financer l'enseignement primaire de leurs enfants en âge scolaire et de leur apporter assistance à travers l'octroi des bourses d'études. La prise en charge se fera sur base du critère de sélection basée sur la capacité intellectuelle et les moyens financiers. Seuls les enfants intelligents et provenant des familles démunies bénéficieront d'aide aux frais scolaires.

Il sera accordé une prise en charge à 50 enfants fréquentant le cycle primaire, habitant le quartier KAMATETE et cela pendant 5 ans.

Objectif du projet

Ce projet consistera à la réduction du nombre d'enfants dans les mines artisanales et à leurs faciliter l'accès à l'éducation scolaire de base qui est obligatoire à toutes les couches de la population.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directes sont les enfants qui excellent par leurs résultats de première du quartier KAMATETE et ceux en âge d'étude primaire se trouvant dans les mines artisanales par fautes des moyens aux parents pour leurs prises en charge scolaire.

Résultats attendus :

- La réduction du nombre d'enfants dans les exploitations minières artisanales clandestines ;
- L'enseignement de base est assuré aux enfants démunis.
- 50 enfants démunis sont pris en charge pendant cinq ans.

Critères de sélection :

- Pour les enfants fréquentant déjà l'école, être parmi les dix premiers de la classe en première primaire et provenant d'une famille jugée démunie après consultation du mouvement de paiement des frais à l'école de l'enfant ou prioritairement être orphelin réunissant les conditions définies ci-dessus.
- Pour les enfants fréquentant l'exploitation minière artisanale, avoir six à dix ans d'âge et manifestant préalablement la volonté d'étudier.

DEVIS DETAILLE DU PROJET

LIBELLES	UNITES	QUANTITE	NOMBRE DE MOIS	PRIX UNIT. EN USD	PRIX TOT. EN USD
Païement encadreur pédagogique	Pers.	1	10	100	1 000,00
Inscription des élèves recrutés	Pers.	50	1	10	500,00
Dotation du kit scolaire (uniformes, objets classiques, sac scolaire,..)	Kit	50	1	30	1 500,00
Païement des frais scolaires et connexes	Pers.	50	10	20	10 000,00
Sensibilisation des enfants et des parents dans les mines	Fft			1	1 561,70
SOUS TOTAL					14 561,70
Imprévu 3%					436.85
TOTAL POUR UNE ANNEE					14 998,55
TOTAL POUR 5 ANS					74 992,75

CHRONOGRAMME D'EXECUTION

[illegible]

PROJET 3 : AMELIORATION DE LA DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE AU QUARTIER KAMATETE A TRAVERS LA DOTATION D'UN TRANSFORMATEUR

1.2. Localisation : Quartier KAMATETE

Secteur : Energie

1.3. Bénéficiaires : 1) les habitants du quartier KAMATETE

1.5. Durée : 6 mois

1.6. Secteur d'intervention : Energie

4. Contexte et justification

Le présent projet trouve son fondement dans l'axe 5 du Plan de Développement Economique et Social de la province relative à la promotion du développement social. Il s'inscrit dans le programme de la promotion d'un cadre de vie sain avec comme actions clés entre autres l'amélioration des conditions de desserte en électricité industrielle et commerciale de moyenne et autre tension dans les centres urbains et ruraux ainsi que l'amélioration du réseau électrique de la SNEL.

Le quartier KAMATETE est situé dans la périphérie de la ville de Lubumbashi, à côté de la prison KASAPA. Il a un grand afflux démographique à la base de la surcharge des transformateurs (du camp LEMERA et de la prison KASAPA). Ce lieu se trouve dans l'environnement immédiat des entreprises d'exploitation minière. Les agglomérations sont par conséquent devenues des centres d'attraction des populations et connaissent par le fait même une expansion démographique importante.

Pour la Commune Annexe, le réseau public de distribution d'électricité est saturé et nécessite d'être renforcé. Par contre, il partiellement privé d'électricité qui est un levier de développement des populations à plusieurs égards. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales relatives au cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les communautés de ce quartier, impactées par la CDM, ont inscrit parmi les priorités de développement la desserte en

énergie électrique. Ce projet a été retenu lors des négociations du cahier des charges de l'entreprise CDM en vue de répondre aux besoins d'urbanisation et de modernisation de la vie de ces communautés.

3. Description détaillée du projet.

Ce projet consiste à renforcer le réseau public de distribution d'électricité dans le quartier de la commune. Il s'agit concrètement d'installer un transformateur et une cabine, d'acquérir tous les matériels de renforcement du réseau de distribution et de procéder aux travaux de desserte d'électricité dans le quartier. En tenant compte d'une distance de 800 ML qui sépare la cabine de la moyenne tension.

4. Localisation : quartier KAMATETE

5. Bénéficiaires.

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les populations du quartier et KAMATETE estimées respectivement à environ 25000 habitants. Les indirects sont notamment tous les visiteurs de cette agglomération.

6. Objectifs du projet.

6.1. Objectif général

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations rurales dans la Province

6.2. Objectifs spécifiques.

- Assurer la desserte en électricité au quartier
- Réduire les coupures intempestives d'électricité ;
- Promouvoir les activités commerciales et sociales nécessitant l'électricité.

7. Résultats attendus.

- La moyenne tension tirée de 800 ML ;
- Décharger les cabines existantes et équilibrer la charge de distribution ;
- Le renforcement de la distribution d'électricité à Commune Annexe est réalisé ;
- Les coupures intempestives d'électricité sont réduites ;
- Faciliter la sécurité à proximité ;

- Les activités commerciales et sociales nécessitant l'électricité sont promues.

8. Activités pour réaliser les résultats.

➤ Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction et les fournisseurs d'équipements :

- Préparation ;
- Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
- Evaluation des offres, passation des marchés.
- Travaux préliminaires : descente, visite et estimation ;
- Etude électrique : élaboration des plans et schémas ;
- Repérage, piquetage et traçage ;
- Implantation des poteaux et pose des isolateurs ;
- Construction lopin
- Tirage de la ligne d'alimentation MT ;
- Connexion transformatrice ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Le transformateur ainsi que tous les matériels électriques à installer sur le réseau public de distribution sera un patrimoine de la population géré par l'entreprise responsable de ce réseau conformément au protocole d'accord qui sera signé. La cabine sera implantée sur un espace cédé à la communauté par l'autorité locale moyennant un acte de cession ou d'acquisition irrévocable. Sa gestion et sa maintenance seront assurées par le distributeur d'électricité dans cette contrée.

Par contre, CDM sera dégagée des travaux de maintenance ou d'entretien de cet équipement électrique. Elle pourra toutefois intervenir par des actions ponctuelles dans l'intérêt de la population. Un comité de gestion de ce patrimoine sera désigné et formé. Il travaillera à titre gracieux et sera chargé du suivi et de la mobilisation des partenaires pour assurer le bon maintien de l'ouvrage.

10. CALENDRIER DES ACTIVITES

N	Activités	Année 2024			
		1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
IMPLANTATION CABINE MT/BT					
01	Lancement d'appel d'offre (Préparation ; Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ; Evaluation des offres, passation des marchés)				
02	Travaux préliminaires (descente, visite et estimation)				
03	Etude électrique (plans et schémas)				
04	Repérage, piquetage et tracé				
05	Implantation poteaux MT et pose des isolateurs				
06	Construction lopin				
07	Tirage de la ligne d'alimentation MT				
08	Connexion transformateur				
09	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale				

11. Mécanisme de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi et composé d'un (1) délégué CDM et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux schémas et plans électriques, l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation.

En temps opportun, il communiquera à CDM le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec CDM dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat, à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social

(FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

12. Budget et devis détaillé de la desserte en énergie électrique.

Appareils					
NUMERO	DESIGNATIONS	CAPACITE	NOMBRE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL EN USD
1	Transformateur	315 kVA	1	15773,44	15 773,44
2	Disjoncteur	NSX630F	1	2500	2 500,00
3	Fusible	HPC Gr 630A	6	500	3 000,00
4	Jeux de barre	50X5 mm*2	12	250	3 000,00
5	fil nue	95	2400	13	31 200,00
6	Sectionneur	Gw9 série -12/630	1	1950	1 950,00
7	Cable	5x 90	35	30	1 050,00
8	Cable	4x75	600	25	15 000,00
9	Poteau	MT	18	150	2 700,00
10	Poteau	BT	100	150	15 000,00
11	Isolateur	MT	75	50	3 750,00
12	Isolateur	BT	150	7	1 050,00
13	bloc de brique	20x40	300	1,5	450,00
14	Ciment	standard	50	9,5	475,00
15	Sable	m*3	2	90	180,00
16	Gravier	m*3	3	100	300,00
15	Porte	2M	1	380	380,00
18	Tôle		5	35	175,00
19	Charpente	métallique	1	600	600,00
20	Fer rond	12	35	7	245,00
21	Coffrage		1	100	100,00
22	Came	diélectrique	1	200	200,00
23	Extincteur		1	100	100,00
24	Toile	isolante	2	50	100,00
A2	sous total				99 278,44
Numéro	Désignations			Prix en USD \$	
1	Transport 5%				4 963,92
2	Main d'œuvre 30%				29 784,00
0	Total				134 026,36

PROJET 4 : AMENAGEMENT/REHABILITATION DES ROUTES D'UNE LONGUEUR DE SIS ET DEMIE KILOMETRES EN TERRE BATTUE ET COUVERTURE EN PLANTULES ANTIEROSIFS AU QUARTIER KAMATETE

Bénéficiaires : Les populations du quartier, KAMATETE et ses environs

Localisation du projet (lieu de mise en œuvre) : quartier KAMATETE plus précisément les avenues suivantes :

- Av. Sifa (0,6km)
- Av. Kalulwa (1km)
- Av. Ndala (0,5Km)
- Av Kalulwa (2 Km)
- Av circulaire (2 Km)
- et Av. Laurent Mbaz (0,9km). Dans le quartier KAMATETE

Objectifs :

- Désenclaver le quartier ;
- Lutter contre l'érosion routière avec les arbres au bord de la route
- Améliorer sa desserte en production agricole ainsi que les deux blocs agricoles ci-haut évoqués et leurs environs.
- Améliorer l'atmosphère de la cité avec les arbres fruitiers
- Rendre attrayant le lieu de production au vu des producteurs
- Relier les périphéries et la nationale par une voie ;

Résultats attendus

- 6000 ML de route en terre battue chargés et stabilisés ;
- 3600 manguiers plantés et sarclés ;
- Trente tonnes de mangues sont produites chaque année après quatre ans ;
- Accessibilité des biens et personnes améliorée ;
- La mobilité des populations facilité
- La diversification alimentaire est améliorée avec le fruit dans cette communauté

Durée du projet 100 Jours ouvrables.

Période de commencement : 2^{ème} Semestre 2023

Contexte et justification du projet

La réhabilitation des tronçons qui se trouvent dans un état de d'ébranlement d'une longueur de 6500 Mètres en terre battue pour une bonne accessibilité, facilitera les populations dans le trafic de transport des biens, des personnes et des produits de premières nécessités

Stratégies et méthodologie d'exécution Installation chantier et les travaux proprement dits.

Suivi-évaluation : Planning des travaux, cahier des attachements, fiche d'évaluation. Le suivi sera fait par le Comité Local de Suivi (CLS) conformément aux dispositions réglementaires de la République Démocratique du Congo

Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) Contrat d'exécution, Rapport des travaux, photos, vidéos, devis, facture, Plan d'implantation, calendrier d'exécution des travaux.

Structure Responsable de l'Exécution A sélectionner après lancement d'appel d'offre

Supervision des travaux Comité Local de suivi (CLS) à mettre en place.

DESCRIPTION TECHNIQUE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EN TERRE BATTUES

COMPOSITION DE L'OUVRAGE :

- Emprise ;
- Assiette ;
- Plate -forme ;
- Chaussée ;
- Accotement ;
- et la mine en place des manguiers au bord

De l'ancien corps du chaussée (emprise) :

Les matériaux du corps de chaussé et toutes ses dépendances devront être scarifié sur toute partie concernée dans tous les cas et éloigné du site des travaux vers le site d'entreposage pour permettre un bon traitement du fond de chaussée.

De l'assiette :

- Les matériaux (moellons) seront d'une bonne qualité, résistant jugés conforme aux travaux ;
- L'utilisation des matériaux ne sera possible que sur autorisation de l'Ingénieur chargé du contrôle.

De la plateforme :

Doit être compactée et répondant à la règle d'art en ce qui concerne la largeur, épaisseur de même pour ses accotements et parties en talus.

De la chaussée :

Faite des matériaux d'emprunt et latéritiques elle doit être compactée d'une manière stable et confortable et orientée de façon à permettre un ruissellement facile et une circulation facile et fluide sur l'ensemble.

Des accotements :

Travailler de manière à garder, stabilisé la chaussée, les accotements en terre battue devront être traités au compactage strict et rigoureux selon l'art l'exige et respect des pentes de ruissellement pour une bonne résistance et la pérennité de la vie de la chaussée.

DEVIS ESTIMATIF ROUTE ET ANTIEROSION

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	P.U en USD	P.U en USD
0	INSTALLATION CHANTIER	FF	1	1 500,00	1 500,00
	SOUS TOTAL 1				1 500,00
1	TRAVAUX PREPARATOIRE ET TERRASSEMENT				
	ROUTE EN REMBLAIS LONGUEUR 6,5 KM				
1.1	Scarification de l'ancien corps de la chaussée	M ³	740	25,00	18 500,00
1.2	Travaux de traitement du fond de chaussée, pose des drains et compactage graduel	M ²	448	12,00	5 376,00
1.3	Fourniture et pose de la couche de stabilisation en moellons non gélives	M ³	64	850,00	54 400,00

1.4	Couche de roulement en matériaux d'emprunt	M ³	1700	30,00	51 000,00
	SOUS TOTAL 2				129 276,00
	TRAVAUX DE LA PARTIE DE LA ROUTE SUR LE PLATEAU				
1.2	Reprofilage rapide et compaction	M ³	5400	10,00	54 000,00
1.3	Arrosage	Fft			3 000,00
1.4	Couche de fondation en matériaux latérites	M ³	1040	10,00	10 400,00
1.5	Rechargement route en terre couche de roulement	M ³	1700	30,00	51 000,00
	SOUS TOTAL 3				118 400,00
	TOTAL MATERIAUX				249 176,00
	Etudes géotechniques 5%				12 458,80
	Main d'œuvre 30%				74 752,80
	Carburant	Fft			3 000,00
	SOUS-TOTAL				90 211,60
	TOTAL				339 387,60
semi d'arbres					
1.	Plantules	Pce	1800	5,00	9 000,00
2.	Main d'œuvre EMBALAGE ET SARCLAGE	Fft			2 000,00
3.	semi d'arbre	Fft			2 000,00
	SOUS-TOTAL REBOISEMENT (PLANTULES)				13 000,00
	TOTAL GENERAL				352 387,60

LES DIFFERENTS ACTES DE CESSION DU QUARTIER KAMATETE

ACTE DE CESSION

Je soussigné TIMOTHÉE NULEBA, reconnais par le présent acte avoir cédé un espace de 3,5/3,5 m (trois mètres et demi sur trois mètres et demi) de superficie pour l'installation d'un transformateur dans le compte du CLO/KANATETE pour la distribution du courant électrique sur l'avenue de l'Etoile, N° 25, cellule NOAYI, Quartier KANATETE.

Fait à L'Isle le 10 oct 2022

TIMOTHÉE NULEBA

0821496204

Vu et approuvé par
le Bourg



X/

ACTE DE CESSION

Je soussigné, Madame MUZINGA WA LUKWESA, reconnais par la présente avoir cédé à titre gratuit une portion de ma parcelle de 3m/3m pour le usage d'eau d'intérêt communautaire et c'est au CLS/KANATEI qui en est bénéficiaire. La parcelle est située au n° 26, de l'avenue de l'étoile, cellule NDAYI, Commune de Muxet Province KANITEI

En foi de quoi, cet acte a été délivré pour faire valoir à qui de droit.

Fait à Lubumbashi,
le 10/10/2022

Pour le Cédant

En présence de



Mr Remy MUSENSE MUKOMA
Bourgmestre

[Signature]

X / *[Signature]*

DISPOSITIONS FINALES

Respectueuse des lois de la République Démocratique du Congo, l'entreprise CDM SAS s'engage à respecter les engagements contenus dans le présent cahier des charges ainsi que le chronogramme y relatif.

L'entreprise a l'obligation de mettre à la disposition des Comités Locaux de Développement et aux Comités Locaux de Suivi (CLS) toutes les informations pertinentes sur les projets qu'elle va réaliser afin de leur permettre d'assurer le suivi et de rendre compte aux communautés affectées de toutes les étapes de l'exécution du présent cahier des charges.

S'agissant de la passation des marchés pour faciliter une bonne exécution des projets contenus dans ce cahier des charges, CDM SAS est tenue de se conformer à la loi relative à la passation des marchés publics en République Démocratique du Congo.

Les communautés affectées s'engagent à respecter les clauses contenues dans le présent accord, à protéger, à s'approprier et à gérer en toute responsabilité les infrastructures qui seront réalisées.

Dans les six mois qui suivront l'obtention de l'arrêté d'exécution du présent cahier des charges, une évaluation sera organisée par l'entreprise en collaboration avec les autorités des entités concernées pour examiner la mise en œuvre des projets.

Dans tous les cas, la bonne foi doit caractériser la mise en œuvre des projets de développement communautaire contenus dans ce cahier des charges.

Ainsi fait à Lubumbashi, le 16/09/2022

Le Pour l'entreprise minière CONGO DONGFANG MINING SAS

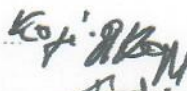
Noms : 
Fonction :

Lu et approuvé

Signature : 



Pour les Représentants des communautés

Robert Mwakusem Kofi  President

Lu et approuvé

SHA'A NGOIE-BÉATRICE

 CLD-Kawama
Vice-Prés CLD

Lu et approuvé

KIBWILA - NSENGI-IBRA

 Sec CLD KAWAMA
KAWAMA

Lu et approuvé

TIMOTHÉE MULEBA



President CLD/KAMATETE

Lu et approuvé

Robert KASONGA



Vice president CLD/KAMATETE

Lu et approuvé

Donatien SWEZI



chargé de planification
CLD/KAMATETE

Lu et approuvé

DINO MANENA KAPONDA



President CLD/Kagamba
sa



Lu et approuvé

KABEMBA KOMI KASHIMBALA

Lu et approuvé

V. PRÉSIDENT CL
KASHIMBALA

NAALULA TIBAYI SARA

Lu et approuvé

2V. PRÉSIDENT CLD

WALTER SUBILA WA SUBILA

Lu et approuvé

PRÉSIDENT CLD KARAPA.
KASHIMBALA

PATRIK KASUYA WA KASUYA

CHAIRMAN CLD KARAPA

Lu et approuvé

SAM-MUKAZ

SEC. CLD KARAPA

Lu et approuvé

Pour la Chefferie Kaponda / Témoin

Noms : KAPONDA LUBENGE

Fonction : Grand chef de la Chefferie

Lu et approuvé le 16/08/2022.

Signature :

Pour le Secteur de Bukanda / Témoin

Noms :

Fonction :

Mario NGOMBE BAZAMU
Chef de Secteur

Lu et approuvé

Signature :

Pour la Commune Annexe / Témoin

Noms :

Fonction :

Lu et approuvé

Signature :



X/ [Signature]

ANNEXE 1 : PREUVE DE SUPERVISION



刚果东方国际矿业简易股份有限公司

CDM

CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING SAS

RCCM: 14-B-1494 (NRC: 9945 L' Shi)

Capital social: 26.100.000 USD

ID.NAT: 01-122-N 46244 W

N°IMPOT: A0712822W

Tél: 0851071288/0851358034 Adresse e-

mail: cdm@huayou.com

N/Réf. 265/CDM/CAB.DG./RSE/08/2022

Lubumbashi, le 26 Août 2022

CABINET DU MINISTRE
RECEPTION CC
Date: 26/08/2022
Nom: [Signature]
Signature: [Signature]

Transmis copie pour information à :

- Son excellence Monsieur le Gouverneur de la province du Haut-Katanga ;
- Monsieur le Bourgmestre de la commune Annexe;
- Monsieur le Chef de Division provinciale des mines (Ious à Lubumbashi) .
- Monsieur le Chef de Secteur de BUKANDA à Kikinda.
- Monsieur le Grand Chef de la Chefferie KAPONDA à Kaponda ;

30-08-2022
Agent P. [Signature]

A son excellence monsieur le Ministre
provinciale des mines/Province du haut-
Katanga

Objet : Votre supervision à l'élaboration
Du cahier des charges

Excellence Monsieur le Ministre,

L'Honneur nous échoit de saisir

respectueusement

Votre autorité et compétence relativement à l'objet mieux indiqué en apostille.
Conformément à l'article 414 bis du règlement minier, nous sollicitons votre supervision dans le
cadre du processus d'élaboration du cahier des charges entre notre entreprise CDM SAS
et les communautés locales impactées par notre projet.



刚果东方国际矿业简易股份有限公司

CDM

CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING SAS

RCCM: 14-B-1494 (NRC: 9945 L' SH)

Capital social: 26.100.000 USD

ID.NAT: 01-122-N 46244 W

N°IMPOT: A0712822W

Tél: 0851071288/0851358034 Adresse e-

mail: cdm@huavou.com

contacts avec les

Veuillez noter, excellence, que les

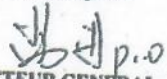
Communautés locales sont en passe d'être pris quant à ce et nous voulons dès lors nous conformer aux exigences légales en matière.

Par ailleurs, en vue de faciliter notre approche auprès des communautés locales dans le cadre des diverses négociations, nous avons désigné comme facilitateur un cabinet spécialisé dans la responsabilité sociale des entreprises (RSE), à savoir KMPC : Katanga mining professionals consulting/KMPC.

Tout en vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous daignerez accorder à la présente, nous vous prions, Excellence monsieur le ministre, de bien vouloir prendre en gré l'assurance de notre insigne considération.

Pour CDM SAS

SHEN JIANQING


DIRECTEUR GENERAL

ANNEXE 2 : PROCES-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
SECTEUR DE BUKANDA

P.V. D'INSTALLATION OFFICIELLE

L'an deux mille dix-neuf, le 22^{ème} jour du mois de février nous: JEAN MARIE N.GOMBE KAZADI, chef de secteur de BUKANDA Demeurant à KIKANDA et nous trouvant à KAWAMA avons procédé ce jour, en présence de: Moulti KALULA, TANGA MUYA, KAKWILE SACHU, VIKINGE NGUYI NA KABILA

RESUME: Juvénile A. Administrateur du Secteur, Chef de Service de la Démocratie, Chef de Village, Chef de Service du District

A l'installation officielle du comité de LOCAL DE DEMOCRATIE (C.D.)

élu en date du 14 / 02 / 2019 (liste annexée)

Du village: KAWAMA

Après lecture du présent P.V. j'avons conjointement signé avec les témoins en fois de quoi le présent P.V est dressé et signé au lieu et date que dessous

LES TEMOINS

Moulti KALULA
Chet V. KAWAMA
Chet DORE

LE CHEF DE SECTEUR

JEAN MARIE NGOMBE KAZADI
CHEF DE SECTEUR

XI ML

LISTE DES MEMBRES DES COMITES DE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE

KAWAHA

1. MULASIBENO KOTI : Président PR/2019
2. SHALA NBOY Bratrice : V/Président [Signature]
3. KIABWILA SAKAI H. Ibrahim : Secrétaire [Signature]
4. MANBA SHIBEL Reigeme : Rapporteur [Signature]
5. MASCHBO KASHWA Prudence : Trésorier [Signature]
6. MULLWA ILUNGA Ide : Commissaire aux Comptes [Signature]
7. MWANBE NYETISO Ruth : " " " [Signature]
8. USHABI BADIBANGE : 1^{er} Conseiller [Signature]
9. ANIFA HAKAYI : 2^e " " [Signature]
10. KAYETISO MUTCHISO : 3^e " " [Signature]
11. MALABA ILUNGA Jeanne : 4^e " " [Signature]
12. _____
13. _____
14. _____
15. _____
16. _____
17. _____
18. _____
19. _____
20. _____

Fait à KAWAHA le 22/2 /2019.

X/ [Signature]

PV. DE LA DETERMINATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE DE L'ENTREPRISE CDM SAS

L'an deux mille vingt – deux, le 30^e Jour du mois de août, s'est tenue dans la salle de réunion ARUPE, dans la commune WELUNBASHI, province du Haut – Katanga, une réunion dans le cadre du processus des négociations du cahier des charges de l'entreprise Congo DongFang International Mining (CDM) SAS .

Etaient réunis les délégués de l'entreprise CDM, les représentants des communautés locales affectées au sein des différents CLD, les représentants des autorités des ETDs comprises dans EIES de l'entreprise ainsi le facilitateur du processus de négociation du cahier des charges de l'entreprise minière CDM SAS

Après les mots d'ouverture de la réunion par le Représentant du ministre provincial des Mines et d'accueil des autorités des ETDs, l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par les parties prenantes à savoir :

1. Détermination de l'espace géographique de l'entreprise minière CDM ;
2. Divers

Concernant la détermination de l'espace géographique

A l'issue des échanges et eu égard aux conclusions de l'EIES de l'entreprise minière CDM et aux impacts réels subis par les communautés locales, les parties ont identifiées les communautés ci – après comme faisant partie de l'espace géographique de l'entreprise CDM SAS :

- ✚ Le village KAWAMA dans le secteur de BUKANDA ;
- ✚ Le village KASHIMBALA dans la chefferie KAPONDA ;
- ✚ Les quartiers KASAPA et KAMATETE dans la commune ANNEXE.

Concernant les divers

Prenant la parole, le représentant du ministre provincial en charge des Mines et le facilitateur du processus des négociations du cahier des charges ont éclairé les participants sur la procédure du processus des négociations du cahier des charges et leur a demandé d'être disponibles pour répondre à chaque réunion afin de faciliter le déroulement rapide du processus

L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 10 h 30, la séance a été levée à 15 h 15

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.

Etaient présents :

X, 

Pour les représentants des communautés

1. COMMUNE ANNEXE

1. TIMOTHÉE MULEBA


PRESIDENT CLD / KADATETE

2. ROBERT KASONGA

 VICE PRESIDENT

3. Adolphe SINDI
Secrétaire

4. SUBILA WA LTBR

5. KABEYA WA KABEYA

6. MUJINGA ISWANO

2. SECTEUR DE BUKANDA

1. Robert Mukumbem Kofi - President
CLD - KAWAMA

2. VICE - PRES - CLD - KAWAMA
BEATRICE SHACK-NGOIE P.O.

3. IBRAHIM KIBWILA-KFENGI
SEC / CLD / KAWAMA

3. LA CHEFFIRIE KAPONDA

1. DINO MANENA KAPONDA

2. JOHNNY JLUNGA JLUNGA

3. SARA NGALULA MBAYI
SEC / CLD KASHIMBALA

X / 

Visa des Autorités locales



MISSSENSI MUKOMA
[Signature]

Jean Marie NGOMBE KAZADI
Chef de Secteur
[Signature]



KARONDA LIBERTE BUNGA
FERDINAND NISURABA
Chef de Canton
[Signature]



KMPC

Jean Fils NGAIKWAGO
Facilitateur
[Signature]

CSM SAS

Yannick KAYEMBE CUMANGA
[Signature]



u
P
\$A

x, [Signature]

PROCES – VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS DU VILLAGE KAWAMA

L'an deux mille vingt – deux, le 3.12 jour du mois décembre, sous la facilitation du bureau d'étude KMP, en présence de la représentante du Chef de secteur de BUKANDA, les délégués des communautés du Village KAWAMA, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef du village, ont convenu, conformément aux dispositions du règlement minier, des besoins suivants pour le compte du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS
Education & Social	Prise en charges de la scolarité des 100 élèves démunis de l'école primaire
Infrastructures	Routes délabrées / Aménagement des routes
	Construction d'une salle polyvalente
DERU	Manque d'eau / Forage des Puits
Energie	Alimentation en énergie Electrique
Agriculture	Appui aux organisations paysannes de KAWAMA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et Engins
Environnement	Reboisement des artères principales
Sports et Loisirs	Aménagement d'une aire des jeux
Social	Construction de 3 salles de classe au Centre de Rattrapage Scolaire de KAWAMA
	Construction d'un centre de formation professionnelle
	Achat d'un bus de transport pour les communautés
Santé	Réhabilitation de la pharmacie du village
	Appui à la campagne de vulgarisation contre la COVID - 19

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

Robert Mulambanu-Koji (Président CLD)

BEATRICE SHALANGOLE (Vice – Président CLD)

KIBWILA – NSENGI (Secrétaire CLD)

PROCES – VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS DU VILLAGE KAWAMA

L'an deux mille vingt – deux, le 31^{er} jour du mois d'août....., sous la facilitation du bureau d'étude KMP, en présence de la représentante du Chef de secteur de BUKANDA, les délégués des communautés du Village KAWAMA, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef du village, ont convenu, conformément aux dispositions du règlement minier, des besoins suivants pour le compte du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS
Education & Social	Prise en charges de la scolarité des 100 élèves démunis de l'école primaire
Infrastructures	Routes délabrées / Aménagement des routes
	Construction d'une salle polyvalente
DERU	Manque d'eau / Forage des Puits
Energie	Alimentation en énergie Electrique
Agriculture	Appui aux organisations paysannes de KAWAMA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et Engins
Environnement	Reboisement des artères principales
Sports et Loisirs	Aménagement d'une aire des jeux
Social	Construction de 3 salles de classe au Centre de Rattrapage Scolaire de KAWAMA
	Construction d'un centre de formation professionnelle
	Achat d'un bus de transport pour les communautés
Santé	Réhabilitation de la pharmacie du village
	Appui à la campagne de vulgarisation contre la COVID - 19

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

Robert Mulambany-Koji (Président CLD)

BETTRICE SHALANGOLE (Vice – Président CLD)

KIBWIGA - NSENGI (Secrétaire CLD)

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
SECTEUR DE BUKANDA

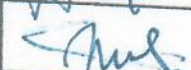
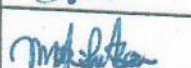
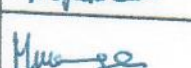
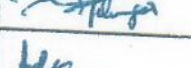
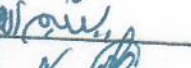
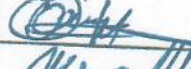
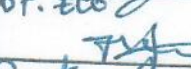
**PROCES – VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS
 PRIORITAIRES DU VILLAGE KAWAMA**

L'an deux mille vingt – deux, le 22 jour du mois de septembre, sous la facilitation du bureau d'étude KMP, les délégués des communautés du Village Kawama, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef du village, ont organisé une réunion populaire à travers laquelle ces différentes parties prenantes ont approuvé, conformément aux dispositions du règlement minier, les besoins prioritaires suivants pour le compte du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS PRIORITAIRES
Energie	Amélioration de la déserte en énergie Electrique
Développement rural	Adduction d'eau
Santé	Construction de 4 postes de santé ainsi que leur équipement en matériels essentiels.
Agriculture	Appui aux organisations paysannes de KAWAMA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et acquisition d'un tracteur.
Social et éducation	Construction d'un centre de formation professionnelle
	Construction de 3 salles de classe au Centre de Rattrapage Scolaire CAREO de KAWAMA
Infrastructures	Aménagement/Réhabilitation de 3Km de l'avenue Beria – Nyeka et reboisement de
Education	Prise en charge de la scolarité des élèves démunis du Village KAWAMA
Infrastructures	Construction d'une salle polyvalente

X, 

Etaient présents :

N°	NOM, POST - NOMS	LIEU	SIGNATURE
1	MULAMBENU-KOJI	SALLE-EDISE EBEN-EZER	
2	KAYIMBE-DAVID	"	
3	MASENGO - KASHIWA	KAWAMA	
4	IBRAHIM-KIWILA-NBENGI	KAWAMA	
5	OUSMAN - BADI-BANGA	KAWAMA	
6	BYANIFA - MAKAYI	KAWAMA	
7	BEA - SHALA-NGOIE	KAWAMA	
8	MWANGI-NYEMBO	KAWAMA	
9	MANDA. SHERECE.	KAWAMA	
10	MALIBA-FEROME	KAWAMA	
11	ILUNGA - MALELWA	KAWAMA	
12	Robert Mulambenu Koji	KAWAMA	
13	OUSMAN - BAMBANGA	KAWAMA	
15	KASHONGO - MWAMBA	KWUM	
16	MWAKU - JUIR	KWUM	
17	KYAMPO - KIBAMBA	KAWAMA	
18	MIKE MUKELANGE	KAWAMA	
19	PRINCE KALOMBO	KAWAMA	
20	JUNIOR MUTOKE	KAWAMA	
21	KSONGA BUIRUPA	KAWAMA	
22	ZYABIBI - MAURICE	KAWAMA	

Pastoral day group code


XI 

23	SUN/ MAM KASOMBO NORBERT	0810782114	
24	NOTABLE - BELIA	082121038	KAM
25	GODEFRID - NGOMBE.	0970478578	KIM
26	SOUS-NOTABLE BELIA	0976333262	CHUKA
27	YAV-KATHUNG JOSE		
28	SOUS NOTABLE LUKUNI		
29			
30			

POUR LE COMITE ORGANISATEUR

LE REPRESENTANT

VISA DE L'AUTORITE DE L'ETD

Nom, signature et sceau





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
CHEFFERIE KAPONDA
Groupement INAKILUBA
Village KASHIMBALA

**PROCES-VERBAL DE DESIGNATION DES DELEGUES DU
VILLAGE KASHIMBALA AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
POUR LE CAHIER DES CHARGES DU PROJET MINIER CDM**

L'an deux mille vingt-deux, le troisième jour du mois de septembre, conformément au processus d'élaboration de cahier des charges de l'entreprise CDM particulièrement en ce qui concerne l'installation des structures de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous force vive toutes couches sociales représentées, étions réunis ce jour au village Kashimbala village impacté par le projet minier de CDM, le Groupement Inakiluba dans le but de structurer notre Comité Local de Développement, CLD en sigle, en présence de Mr Chef Inakiluba Arnold LUKANGA MUSHIKA2 Chef de Groupement, Mr KASHIMBALA MUKUNKAMI ALBERT sous la Modération de Madame Lydiane NABAMI NYEMBO assistante du Grand Chef de chefferie Kaponda en charge de programme de développement ;

Certifions que les personnes ci-dessous ont été désignées pour occuper les fonctions au regard de leurs noms :

N°	Prénom- NOM- Post-nom	Sexe	Fonction	Signature
1.	DINO MANENA KAPONDA	M	Président	0994565000
2.	LUCIEN KABEMBA-KONI KASHIMBALA	M	1 ^{er} Vice-Président	0896341266
3.	KAPONDA MBUYI MULOLO	F	2 ^{em} Vice-Président	084929792
4.	Johnny ILUNGA ILUNGA	M	Secrétaire	0893143714
5.	YANIC KYUMBILA LUBAKILA	M	Secrétaire-Adjoint	0993994818
6.	BERNARD MULENDA	M	Membre	0850370543
7.	SERAPHIN MULUMBILA KALEMBO	M	Membre	0990641123
8.	SARA NGALULA	F	Membre	0858201882
9.	JEANJACQUES FIBONGA SWETA	M	Membre	0858201882
10.	YANNICK KASHIMBALA	M	Membre	0993994818
11.	KALONDA ILUNGA	M	Membre	0818805330
12.	ILUNGA FIBONGA	M	Membre	0975672220
13.	KAYAYA DEBORAH	F	Membre	0896152925
14.	LUCIE SAGARI LUZINGA	F	Membre	0993795600
15.	LAURENT BITUMU	F	Membre	0856466836
16.	DIOBY MBUYI MANENA	M	Membre	0977701734

In foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi et approuvé par l'assemblée électorale
(voir liste de présence en annexe)

POUR LA VALIDATION

Fait à Kaponda, le/septembre 2022

Honorable KAPONDA LUBENGE BWALYA N'SANKAI
Le Grand Chef de Chefferie.



LISTE DE PRÉSENCE POUR
L'ASSEMBLÉE ÉLECTIVE DES DÉLÉGUÉS DU VILLAGE KASHIMBALA
AU COMITÉ LOCALE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE CAHIER DES
CHARGES PROJET MINIER C.A.M

VILLE KASHIMBALA 26/09/2012

N°	NOMS & POST NOM	SEX	ADRESSE	N° TEL	SIGNATURE
1	BIDJARA PRUTU ALBERT	M	KASHIMBALA	0858294540	
2	NGE NGI	M	KASHIMBALA	0878874350	
3	NAUES - ANTOINE	M	KASHIMBALA	0828221142	
4	OMAR SANGWE ALEXIS	M	KASHIMBALA	0883038902	
5	BUMBA-KATHALA	M	KASHIMBALA	0889350490	
6	Fuotag Sogumab	M	Kashimbala	0814721099	
7	MUSINGA-DUETALA	M	KASHIMBALA	0993315113	
8	KAPPA Karama	M	Kashimbala	0995238586	
9	DJETHA ELONGO	M	KASHIMBALA	0810845055	
10	SANGA MUIWALE JEAN	M	KASHIMBALA	0879227404	
11	KABONA KABONDA BENJAMIN	M	KASHIMBALA	0819449536	
12	SOU JOSEPH	M	KASHIMBALA	0950005208	
13	ISHIBANGU-ANACLET	M	KASAPA	0948512289	
14	MUJONBO - MUIJONBO	M	'	0222835895	
15	ELIZA-FEZA	F	KASHIMBALA	0893806035	
16	KAHUNGE - JEAN PAUL	M	KASHIMBALA	0977907862	
17	PEZO MARKEN	F	KASHIMBALA	0995067879	
18	AKISLU MAKWA OMBA	M	KASHIMBALA	0850751407	

PROCES – VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS DU VILLAGE KASHIMBALA

L'an deux mille vingt – et - deux, le 30 jour du mois de septembre, sous la facilitation du bureau d'étude KMP, en présence de la représentante du Chef de chefferie de KAPONDA, les délégués des communautés du Village KASHIMBALA, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef du village, ont convenu, conformément aux dispositions du règlement minier, des besoins suivants pour le compte du cahier des charges de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS
Education	Construction d'un complexe scolaire (Cycle Primaire et secondaire)
	Construction d'une école secondaire technique
Infrastructures+ DERU	Routes délabrées / Aménagement des routes
	Construction d'un bureau administratif/ Manque du bureau de localité.
DERU	Manque d'eau /Forage des Puits
Energie	Alimentation en énergie Electrique
Agriculture	Appui aux organisations paysannes de KASHIMBALA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et engin
Élevage	Appui en élevage des poules de chair et de ponte
	Elevage des porcs
Santé	Construction d'un centre de santé / Manque d'un hôpital de proximité
Sports et Loisirs	Aménagement d'une aire des jeux
Sociale	Un centre de formation professionnelle aux petits métiers et alphabétisation

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

DINO MANENIA KAPONDA (Président CLD)

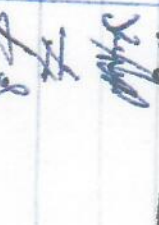
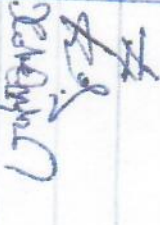
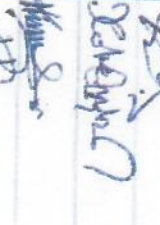
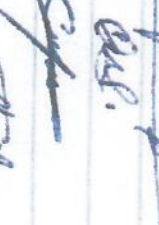
LUCIEN KABENBA (Vice – Président CLD)

SARA NGALULA ABAYI (Secrétaire CLD)

Etaient présents :

Handwritten marks and signatures at the bottom left of the page.

Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page.

NOMS & Post NOM	SEX	ADRESSE	N° TEL	SIGNATURE
1. IMAKILUBA - LUCAS S. MUSHIKA	M	KIPERO-INETA	0220980004	
2. KASHIMBALA DUKULUBA	D	V. Lange Kuluwale	0876158888	
3. KAPPA PAVANA	F	dup de Kiling ADJI	0995338186	
4. MUSINDA. SWEETHA	F	CONVEILLE	0995511155	
5. DINO MAMBENA KAPONDA	M	RESIDENT CIA	0774565000	
6. YAMMICK-KASHIMBALA	M	Conseiller CIA	0333994812	
7. DEAN JACQUES TIBONGA	M	MAMBRE CIA	0858201883	
8. MUBUMBALA ANDERSON - SEKAPHIN	M	MAMBRE CIA	08064-223	
9. LUCIEN-KASEMISA-KONI	M	VC RESIDENT CIA	0836341266	
10. KALONDA-ILUNGA CELESTIN	M	MAMBRE	0814805330	
11. ILUNGA-TIBONGA D.M	M	MAMBRE	0875672220	
12. KIBUYA NDUO ALBERT	M	KASHIMBALA	0858294540	
13. MULUBI LAZARD GHELOD	M	KASHIMBALA	0995883395	
14. SANGA MUBUMBA JEAN	M	"	0819277404	
15. DJEMBA ELONGO	M	"	0810845055	
16. MUBAHA-NGOJI	M	Chef de Cell	0875270374	
17. MULENGA BERNARD	M	KASHIMBALA	0850370543	

NOMS - POST NOM	SEX	ADRESSE	QUALITE	N° TEL	SIGNATURE
LAMENUE LOULEU	M	KASHIMBALA	LIBERALE	0832485930	
KARONDA-KATONDA	M	KASHIMBALA	SEC KASHIMBA	0812449536	
FIBONGA-DIEUDONNE	M	KASHIMBALA	LIBERALE	0978623235	
LUWEWE-BENY	M	KASHIMBALA	PROFESSEUR	0854453168	
JACQUES-TAPATA	M	KASHIMBALA	C.A	0846893561	
KAVULA KANYIMBU TONI	M	"	ENSEIGNANT	0858777206	
MUKINI - SOSE	M	"	LIBERALE	089109556	
MUSINGA-BIANARD	M	"	CULTIVATEUR	0926309191	
KUZEWA LUCIEN	M	MEMBRE	CULTIVATEUR	0990400730	
MATILY - LENOE	F	"	COMMISSAIRE	0899906535	
MKAYA-KHININDO PASCALE	M	MEMBRE	MEMBRE	0993841313	
MAYAYA-DEBORAH	M	MEMBRE	MEMBRE	0993881915	
PEZO MARLEN	F	KASHIMBA		0995067879	

CHEF DU VILLAGE

KASHIMBALA...HUKUNKAMI ALBERT

Signature + sceau

Xop

VISA DU CHEF DE CHEFFERIE KAPONDA

.....
[Signature]



u

A

54

x, ml

PROCES – VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DU VILLAGE KASHIMBALA

L'an deux mille vingt – et - deux, le 30... jour du mois de septembre, sous la facilitation du bureau d'étude KMP, en présence de la représentante du Chef de chefferie de KAPONDA, les délégués des communautés du Village KASHIMBALA, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef du village, s'est tenue une réunion populaire à travers laquelle ces différentes parties prenantes ont approuvé, conformément aux dispositions du règlement minier, les besoins prioritaires suivants pour le compte du cahier des charges de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS PRIORITAIRES
Education	Construction d'un complexe scolaire (Cycle Primaire et secondaire)
Infrastructures	Routes délabrées / Aménagement des routes
	Construction d'un bureau administratif
DERU	Manque d'eau / Forage des Puits
Energie	Alimentation en énergie Electrique
Agriculture	Appui aux organisations paysannes de KASHIMBALA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et engin
Élevage	Appui en l'élevage des poules de chair et de ponte
Santé	Construction d'un centre de santé
Sports et Loisirs	Aménagement d'une aire des jeux

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

DINO MANENA KAPONDA (Président CLD)

LUCIE KABEMBA..... (Vice – Président CLD)

SARA NGALULA MABAYI (Secrétaire CLD)

Etaient présents :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	DINO MANENA	M	0974565000	
2	LUCIE KABEMBA	M	0396341266	
3	SARA NGALULA	F	0973451753	
4	SANGALI LUZINGA	F	0973775600	
5	KALONDA TLUNGA	M	0211305330	
6	YANICK KYUMBILA	M	0973714008	
7	SERAPHIN MUKUMBILA	M	0990647223	

8	JUNIOR KAPONDA	M		
9	MBUYI MILALO	F		
10	DEBORA KITENGE	F		
11	JOHNI TLUNGA	M		
12	MBUYI MANENA	M		
13	MULENCA			
14	FIBONGA DIEUDO	M		
15	SUBAZI KAYEMBE	M	0850684101	SK
16				
17				
18				
19				
20				

CHEF DU VILLAGE

KASHIMBALA...HUKUNKAMI ALBERT

Signature + sceau

Kop

VISA DU CHEF DE CHEFFERIE KAPONDA

.....



X, SK

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE NATIONAL DES MINES

PROVINCE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE PROVINCIALE DES MINES

COMMUNE ANNEXE

QUARTIER KASAPA



CONSTITUTION DU COMITE LOCAL DU DEVELOPPEMENT KASAPA

Vu la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, telle que modifiée à ce jour par la Loi n°11/002 du 20 Janvier 2011, spécialement dans ses dispositions des articles 3, 220 ;

Vu la Loi n°08/0120 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces en ses articles 4 et 5 ;

Vu la loi organique n°08/016 du 07 Octobre 2008, portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces ;

Considérant le souci du législateur Congolais à adapter la loi N°007/2002 du 11 Juillet 2002 portant code minier à l'évolution politico-administrative du pays caractérisée par l'avènement de la décentralisation ;

Vu la loi N°007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier telle que modifiée et complétée par la loi N°18/001 du 09 mars 2018 dans ses dispositions de l'article 285 ;

Vu le Décret N°18/024 du 08/06/2018 modifiant et complétant le Décret N°038/2003 du 26 Mars 2003 portant règlement minier dans ses dispositions des articles 414 bis, ter, quater et quin-quies ;

Vu l'annexe XVII du Décret 18/024 du 08/06/2018 modifiant et complétant le Décret N°038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement minier, sur la Directive relative au Modèle type du Cahier des charges des responsabilités sociétales dans ses dispositions des articles 11 et 12 ;

Considérant le besoin de pouvoir à l'exécution sans faille de tous les engagements du cahier des charges entre les opérateurs miniers et les communautés locales affectées par les projets miniers au profit du développement des communautés de la commune Annexe ;

Considérant le guide méthodologique de planification provinciale et locale ;

[Handwritten signature]

Considérant l'existence des Comités de Développement des quartiers de la Commune annexe ;

Considérant la nécessité de structurer et d'organiser le processus de négociation et élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières localisées dans la Commune annexe ;

Vu l'urgence,

DECIDE :

Article 1.

Sont membres du Comité Local de Développement (CLD, en sigle) de la Commune annexe l'autorité communale, les représentants des entreprises minières et les représentants des communautés.

Article 2.

Le Bourgmestre de la Commune, autorité locale et le Président, Vice-Président, secrétaire, trésorière, logisticien, chargé de la ligue des femmes, chargé de relations publiques, chargé de ligue des jeunes ainsi que leur tous les adjoints constituent le bureau de gestion du Comité Local de Développement Kasapa

Article 3.

L'entreprise devant négocier, élaborer et signer le cahier des charges de responsabilité sociétale avec les communautés affectées désigne ses représentants au Comité Local de Développement.

Article 4.

Le CLD a le mandat d'un organe consultatif vis-à-vis de l'Exécutif communal et d'autres partenaires dans le cadre de la promotion du développement local.

Article 5.

L'observatoire Congolaise de l'Environnement est désigné comme l'Organisation nationale devant apporter un appel et un accompagnement techniques au Comité Local de Développement Kasapa de la Commune annexe.

Article 6.

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 7.

Sont désignés représentants du comité local du développement Kasapa/Commune annexe les personnes dont les noms figure sur la liste en annexe.



Handwritten initials and a signature in blue ink at the bottom left of the page.

Handwritten initials and a signature in black ink at the bottom right of the page.

COMITE CLD KASAPA

N°	NOM & POST-NOM	SEXE	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	SUBILA BIN Walter	M	Président	0814825733	
2	KABEYA WA KABEYA Patrick	M	Vice-Président	0824065579	
3	MUJINGA ISWAMO Clarisse	F	Secrétaire	0840832298	
4	SAM MUKAZ Helene	F	Trésorière	0821696156	
5	LUKONGA NGOIE Thierry	M	Logistique		
6	MBAYO KIRO Jean-Paul	M	Relations publiques		
7	KAMWENI Franck	M	Ligue des jeunes		
8	Me. YVES TSHIBALA	M	Conseil juridique	0971242340	
9	MUMBA LIFA Dalida	F	Ligue des femmes	0812173527 0997109513	
10	Mme. BAHATI	F	Trésorière adj.		
11	MASHINDA KAZADI Gina	F	Logistique adj.		
12	PAPA KALUNGA	M	Relations publiques/adj.		
13	EYENGA Paulina	F	Ligue des femmes/ adj		
14	KATENTU Honore	M	Membre	0821666817	
15	PASTEUR KALONDA	M	Membre		
16	KAYUMBA Hortense	F	Membre		
17	ILUNGA WA ILUNGA Léon	M	Membre		
18	BOKATA KABONGO - BONGATH	M	Membre	0993551313	
19	MUTEBA MUNOKO MTB	M	Membre	0844607680	
20	KAPALO DJIMBU Bony	M	Membre	0895980740	
21	Dr. TSHISWAKA François	M	Membre	0810895257	
22	KABAMBA ILUNGA Martin	M	Membre	0997131215	
23	DIRECTRICE MATEDIKA	F	Membre		
24	MULUMBU Daniel	M	Membre		
25	KALAMBAYI Mike	M	Membre	0893304939	

MAKOSO

Fait à Lubumbashi, le 20/05/2020

Pour LE CLD KASAPA

Mondia 20-05-20

X, MK

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
COMMUNE ANNEXE
QUARTIER KASAPA

PROCES - VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS DU QUARTIER KASAPA

L'an deux mille vingt - deux, le 22 jour du mois de septembre, sous la facilitation du bureau d'études KMP et en présence du Représentant du Bourgmestre de la Commune Annexe ; les délégués des communautés du quartier KASAPA membres du CLD, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef de quartier ont convenu, conformément aux dispositions du règlement minier, des besoins suivants pour dans la Commune Annexe pour le compte du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS
Education & Social	Prise en charge de la scolarité des 50 élèves démunis
Infrastructures	Construction d'un marché public de deux hangars
	Construction du bureau du CLD
	Aménagement des routes longues de 8km
Energie	Forage des Puits
	Alimentation en énergie électrique
Education	Construction d'une école primaire
Environnement	Reboisement des artères principales

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

SUBILA WA SUBILA Walter..... (Président CLD)

ISHIBAL WA BINENI YVES..... (Vice - Président CLD)

NSAMBA MU KAZ..... (Secrétaire CLD)

X / X

Etaient présents :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	SHYI MUKAGE	P	082272112	<i>[Signature]</i>
2	LIKONGA NGOIO	M	099298947	<i>[Signature]</i>
3	KAKIWEZI BIAWUK	M	084256322	<i>[Signature]</i>
4	UBAYO KIRO	M	0976472242	<i>[Signature]</i>
5	JURE TSHIBAL	M	0971242310	<i>[Signature]</i>
6	LIKONGA WASHUNGA	M	0837152187	<i>[Signature]</i>
7	KABANDA LLUNGA	M	0992131211	<i>[Signature]</i>
8	SAN HOLEMB	P	0827636156	<i>[Signature]</i>
9	MUTEBA NTB	M	084460780	<i>[Signature]</i>
10	UBAYO KIRO	M	0842168321	<i>[Signature]</i>
11	MUNGA LIPA	P	0877109113	<i>[Signature]</i>
12	KABONGO BONGATA	M	084607680	<i>[Signature]</i>
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

CHEF DE QUARTIER

Signature + sceau

BUPE-CHARALA BIBI
[Signature]

VISA DU BOURGMESTRE

X, *[Signature]*

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
COMMUNE ANNEXE
QUARTIER KASAPA

**PROCES – VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS
 PRIORITAIRES DU QUARTIER KASAPA**

L'an deux mille vingt – deux, le 02 jour du mois de septembre, sous la facilitation du bureau d'étude KMP, en présence du représentant du Bourgmestre de la commune Annexe, les délégués des communautés du quartier KASAPA, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef de quartier, s'est tenue une réunion populaire à travers laquelle ces différentes parties prenantes ont approuvé, conformément aux dispositions du règlement minier, les besoins prioritaires suivants pour le compte du cahier des charges responsabilité sociétale de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS PRIORITAIRES
Education & Social	Prise en charge de la scolarité des 50 élèves démunis
Infrastructures	Construction d'un marché public de deux hangars
	Aménagement de 3 km des routes
Energie	Forage des Puits
	Alimentation en énergie électrique à travers l'installation d'un transformateur
Education	Construction d'une école primaire de six salles de classe
Environnement	Reboisement des routes qui seront aménagées

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

SUBILA WA SUBILA Walter (Président CLD)
ISHIBAL WA DIMENA Yves (Vice – Président CLD)
NSAMBO - MUKAZ (Secrétaire CLD)

[Signature]
 10/5

[Signature]

[Signature]

Etaient présents :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	GUY MUKAZE	P	082767112	
2	LUKONGA NGOIO	M	099398947	
3	KAKWENI BIAWE	M	084216882	
4	UBAJO KIRO	M	097647242	
5	JVES TBMBA	M	0971242310	
6	ILUNSA WATILUNSA	M	083715281	
7	KABANBA ILUNSA	M	099213121	
8	DAN HBLEMB	P	082767156	
9	MUTEBA ITB	M	084460760	
10	UBAJO KIRO	M	084216832	
11	MUNBA LIP4	P	0897105123	
12	KABONZO BONGHA	M	0844607680	
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

CHEF DE QUARTIER

Signature + sceau



BUPE-CHARALA BIBI

VISA DU BOURGMESTRE



XI

**P.V DE LA REUNION DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU
QUARTIER KAMATETE/2022**



A l'issu de la rencontre des commissions constituant le comité de développement du quartier KAMATETE ce 25/03/2022, tenue au bureau du quartier en présence du Chef de quartier, un comité local de développement est voté à l'unanimité par les membres réunis, pour représenter ces derniers au niveau de la commune Annexe.

Il s'agit de :

- Commission santé : Docteur ILUNGA, Docteur Paul, Carine MOSALA et Docteur KUMWIMBA NGOY Olivier
- Commission sécurité et justice : Maître Robert, KINGOMA KUTCHA Emmanuel et Donatien SWEDE
- Commission route : Timothée MULEBA et Jean-Paul NGWEJI
- Commission électricité : Bruno N'SUNZU et Theddy NGOY KITOMBOLWE
- Commission éducation : Patrick BULUNGO NDAKU et René PANYA MUBALAMATA
- Commission petit commerce : Jeannette NDAYA, Philippe SATSHOVA et Honoré MUBA KALULWA
- Commission transport : Claude SABU KANYANGA et Yve MWEMA
- Commission environnement : NDALE NTAMBO Emmanuel et Maric-Claude KANYEMBO
- Commission renforcement des capacités : Marcel YAV MUKAZI et
- Manutention : ILUNGA WA KUMATO André

Ci-joint la liste des membres retenus ce jours pour le comité.

(Handwritten signatures and initials)

**BILAN DE VOTE DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER
KAMATETE/2022**

- **Président** : TIMOTHEE MULEBA
- **Vice-président** : ROBERT KASONGA
- **Trésoriers** : - THEDDY NGOY KITOMROI WE
- JEANNETTE NDAYA MWAMBA
- **Secrétaire** : MOTA PAUL
- **Vice-secrétaire** : MARIE CLAUDE KANYEMBO
- **Conseillers** : - NDALA NTAMBO EMMANUEL
- HONORE MUBA KALULWA
- JEAN-PAUL NGWEI
- **Chargé de planification** : SWEDI LUKULANGA Donatien
- **Chargé de communication et Relation publique** : KINGOMA KUTCHA Emmanuel
- **Membres** : - Dr ILUNGA GRACIA
- BRUNO N'SUNZU
- KALENGA BULUNGO NDAKU PATRICK
- RENE MPANYA MUBALAMATA
- CARINE MOSALA
- MARCEL YAV MUKAZ
- PHILIPPE SATSHIOVA
- CLAUDE SABU KANYANGA
- ILUNGA WA KUMATO ANDRE
- YVE MWEMA
- DOCTEUR KUMWIMBA NGOY OLIVIER

Fait à Lubumbashi, le 25/03/2022

**Chef de Quartier
KAMATETE**



ANGELANI MANEPLANGE
CHEF DE QUARTIER KAMATETE

Président du Comité

Timothée MULEBA

Vice-président du Comité

Robert KASONGA

**LISTE DE PRESENCE A L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE
DEVELOPPEMENT DU QUARTIER KAMATETE**

25/03/2022

Etaient présents à la réunion

1. Dr ILUNGA GRACIA
2. THEDDY NGOY KITOMBOLWE
3. BRUNO N'SUNZU
4. SWEDI LUKULUNGA DONATIEN
5. TIMOTHEE MULEBA
6. JEANNETTE NDAYA MWAMBA
7. KALENGA BULUNGO NDAKU PATRICK
8. RENE MPANYA MUBALAMATA
9. ROBERT KASONGA
10. CARINE MOSALA
11. MARCEL YAV MUKAZ
12. MARIE CLAUDE KANYEMBO
13. HONORE MUBA KALILWA
14. NDALA NTAMBO EMMANUEL
15. KINGOMA KUTCHA EMMANUEL
16. PHILIPPE SATSHOVA
17. CLAUDE SARI KANYANGA
18. MOTA PAUL
19. JEAN-PAUL NGWEJI
20. ILUNGA WA KUMATO ANDRE
21. DOCTEUR KUMWIMBA NGOY OLIVIER
22. YVE MWEMA

+243 85 885 48 13
+243 97 688 28 27
+243 81 688 75 62
+243 99 701 75 27
+243 82 149 62 04
+243 97 888 05 64
+243 81 051 65 80
+243 84 219 38 68
+243 85 723 23 88
+243 85 882 20 60
+243 84 076 55 55
+243 81 815 98 78
+243 81 547 73 31
+243 81 405 71 14
+243 81 667 78 98
+243 85 206 26 32
+243 85 199 73 10
+243 85 918 12 82
+243 85 428 56 77
+243 81 645 84 18
+243 81 404 66 01
+243 97 910 57 12



Fait à Lubumbashi, le 25/03/2022

PROCES - VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS DU QUARTIER KAMATETE

L'an deux mille vingt - deux, le 53 jour du mois de septembre sous la facilitation du bureau d'étude KMP, en présence du représentant du Bourgmestre de la commune Annexe, les délégués des communautés du quartier KAMATETE, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef de quartier ont convenu, conformément aux dispositions du règlement minier, des besoins suivants pour le compte du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS
Education & Social	Prise en charges de la scolarité des 50 élèves démunis de l'école primaire
Infrastructures	Routes délabrées / Aménagement de 14km des routes
	Manque de bureau pour le CLD / Construction du Bureau du CLD
	Terrain de basket Ball
	Réfection de maisons des communautés autour de mines
Energie	Manque d'eau / Forage des Puits
Santé	Manque de structure sanitaire de proximité pour accéder aux soins primaires / Construction d'un Centre de santé ainsi que son équipement en matériels essentiels
	Appui à la campagne de vulgarisation contre la COVID - 19
Environnement	Reboisement des artères principales

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

TIMOTHEE DILERA..... (Président CLD)

ROBERT KASONGA..... (Vice - Président CLD)

Acemba SWEZI..... (Secrétaire CLD)

Etaient présents :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				

LISTE DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER KAMATETE 2022

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	N° TELEPHONE	ADRESSE	SIGNATURE
1.	TIMOTHEE MULEBA	Président	0927674046	A: AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
2.	ROBERT KASONGA	Planificateur	0993079527	07. AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
3.	DONATIEN SWEDI LUKULUNGA	Président	0772 6553882	A: AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
4.	THEDDY NGOY KITOMBOLWE	Président	0815440331	13. AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
5.	HONORE MUBA	Président	0814005744	33. AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
6.	NDALA NTAMBO EMMANUEL	Président	0857181283	KATAMATETE	
7.	MOTA PAUL	Président	0816673878	A: KAYENIBE, N°28	
8.	KINGOMA KUTCHA EMMANUEL	Président	0979889054	5-1 AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
9.	JEANNETTE NDAYA MWAMBA	Président	0818153838	7 AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
10.	MARIE CLAUDE KANYEMBO	Président	033328143	SU 01 AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
11.	PHILIPPE SATSHOVA	Président	0815957316	06. AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
12.	CLAUDE SABU KANYANGA	Président	0850295692	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
13.	JEAN-PAUL NGWEI	Président	0776457478	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
14.	ILUNGA WA KUMATO ANDRE	Président	0814046604	39. AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
15.	DI KUMWIMBA NGOY OLIVIER	Président	0999110144	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
16.	YVE MWEMA	Président	0858954913	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
17.	DI ILUNGA GRACIA	Président	0816687063	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
18.	BRUNO N'SUNZU	Président	0810516580	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
19.	PATRICK KALENGA BULUNGO NDAKU	Président	0829297633	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
20.	RENE MPANYA MUBALAMATA	Président	0858889060	BLVD N°119 KAT	
21.	CARINE MOSALA	Président	0840965555	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	
22.	MARCEL YAV MUKAZ	Président	0840965555	AUMURENT 1/8M 2.8 KMT	



Monseigneur le Bourgmestre
de la commune Annexe Mubumba



ANGELANI MANGANGANGA
CHEF DE QUARTIER KAMATETE

Fait à Lubumbashi, le 05/04/2022

PROCES – VERBAL D'APPROBATION POPULAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES DU QUARTIER KAMATETE

L'an deux mille vingt – et - deux, le 22 jour du mois de septembre, sous la facilitation du bureau d'étude KMP, en présence du représentant du Bourgmestre de la commune Annexe, les délégués des communautés du quartier KAMATETE, ensemble avec les communautés ayant répondu à l'appel du Chef de , s'est tenue une réunion populaire à travers laquelle ces différentes parties prenantes ont approuvé, conformément aux dispositions du règlement minier, les besoins prioritaires suivants pour le compte du cahier des charges de l'entreprise CDM SAS :

SECTEURS D'ACTIVITES	BESOINS PRIORITAIRES
Education & Social	Prise en charges de la scolarité des 50 élèves démunis de l'école primaire et du secondaire
Infrastructures	Aménagement de 8km des routes
DERU	Manque d'eau /Forage d'un grand puit type Regideso
Energie	Alimentation en énergie Electrique
Environnement	Reboisement des artères principales

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

TINDRHEZ MWLEBA..... (Président CLD)

ROBERT KASONGA..... (Vice – Président CLD)

Amatien SINDA..... (Secrétaire CLD)

Etaient présents :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Dr. Mungia Gwala	F	065 225 9713	
2	SHEDDY NGAY	M	097 000 000	
3	REINO NSINZU	M	081 600 000	
4	Jeanette NDAYA	F	092 880 000	
5	MARCEL YAU MUKAZ	M	084 000 000	
6	Carine MOSALA	F	095 000 000	
7	NDALA NTAMBO	M		
8	MOTA PAUL	M	0053 1212 000	
9	Paul NGWISHU	M	085 000 000	
10	YVON MWEMA	M	097 000 000	

Visa des Autorités locales



KMPC

Jean Pils NGAIKWOPU
Facilitateur

u
A
\$4

X, [signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
VILLE DE LUBUMBASHI

PV. D'ELECTION DES MEMBRES DU COMMUTE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ANNEXE POUR LE COMPTE DU CAHIER DES CHARGES DE LA SOCIETE CDM SAS

L'an deux mille vingt – et – deux, le quinzième jour du mois de juillet, nous PETER KAZADI Délégué(e) du Bourgmestre de la commune Annexe, en présence des tous les Commutés de Développement Locaux des quartiers KASAPA et KAMATETE, des Chefs desdits quartiers, réunis ce jour dans la salle de la Commune Annexe pour élire nos représentants locaux qui devront prendre part au processus des négociations du cahier des charges de la société minière CDM SAS conformément au Code Minier et Règlements Miniers en vigueur en République Démocratique du Congo.

Après vote suivi de dépouillement, les résultats suivants ont été publiés par le représentant du Bourgmestre de la commune Annexe en présence de tous les participants :

N°	NOMS , POST NOM ET PRENOMS	QUARTIER	FONCTION	TELEPHONES
1	SUBILA WA SUBILA	KASAPA	Président	6814895733
2	KABEJA WA KABEJA	KASAPA	Vice - président	0824065579
3	TIMOTHE MWLEBA	KAMATETE	Secrétaire	0821496204
4	JEANETTE MDAJA	KAMATETE	Vice - secrétaire	0878880564

Etaient présents :

X/ 

COMITE CLD KASAPA

N°	NOM & POST-NOM	SEXE	FONCTION	TEL EPHONE	SIGNATURE
1	SUBILA BIN Walter	M	Président	0814825733	
2	KABEYA WA KABEYA Patrick	M	Vice-Président	0824065579	
3	MUJINGA ISWAMO Charisse	F	Secrétaire	0840832298	
4	SAM MUKAZ Helene	F	Trésorière	0821676156	
5	LUKONGA NGOIE Thierry	M	Logistique		
6	MBAYO KIRO Jean-Paul	M	Relations publiques		
7	KAMWENI Franck	M	Ligne des jeunes		
8	Me. YVES TSHIBALA	M	Conseil juridique	0971242340	
9	MUMBA LIFA Dalida	F	Ligue des femmes	0712173527 0997109513	
10	Mme. BAHATI	F	Trésorière adj.		
11	MASHINDA KAZADI Gina	F	Logistique adj.		
12	PAPA KALUNGA	M	Relations publiques/adj.		
13	EYANGA Paulina	F	Ligue des femmes/ adj		
14	KATENTU Honore	M	Membre	0821666817	
15	PASTEUR KALONDA	M	Membre		
16	KAYUMBA Hortense	F	Membre		
17	ILUNGA WA ILUNGA Léon	M	Membre		
18	BOKATA KABONGO-BONGATH	M	Membre		
19	MUTEBA MUNOKO MTB	M	Membre	0993551313	
20	KAPALO DJIMBU Bony	M	Membre	0844607680	
21	Dr. TSHISWAKA François	M	Membre	0895980740	
22	KABAMBA ILUNGA Martin	M	Membre		
23	DIRECTRICE MATEDIKA	F	Membre	0997131215	
24	MULUMBU Daniel	M	Membre		
25	KALAMBAYI Mike	M	Membre	0893304939	

MAKOSO

Fait à Lubumbashi, le 15/07/2022

Pour LE CLD KASAPA

Mantouza 20-02-22

LISTE DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER KAMATETE 2022

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	N° TELEPHONE	ADRESSE	SIGNATURE
1.	TIMOTHEE MULEBA	REPRESENTANT	0821496304	25, AV. DE L'ÉTOILE KIAMAR	
2.	ROBERT KASONGA	Vice Président	0823334465	21, AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
3.	DONATIEN SWEDI LUKULUNGA	PRÉSIDENT	0997074527	07, AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
4.	THEDDY NGOY KITOMBOLWE	MEMBRE	09726553882	11, AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
5.	HONORE MUBA	MEMBRE	08154704331	13, AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
6.	NDALA NTAMBO EMMANUEL	CO-PRÉSIDENT	0814057444	33, AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
7.	MOTA PAUL	PRÉSIDENT	0857181282	KAMATETE	
8.	KINGOMA KUTCHA EMMANUEL	Comm. R. L. R. R.	0816333878	AV. KAYENIWE, N°28	
9.	JEANNETTE NDAYA MWAMBA	TRÉSORIÈRE	0978880564	5-2 AV. OKOKO KAMATETE	
10.	MARIE CLAUDE KANYEMBO	VIC. SÉCRÉTAIRE	0818153878	7 AV. BAYI TROL KAMATETE	
11.	PHILIPPE SATSHOVA	MEMBRE	0379388149	SUGU R. KAMATETE	
12.	CLAUDE SABU KANYANGA	PRÉSIDENT	0851957316	06, AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
13.	JEAN-PAUL NGWEJ	CONSEILLER	0851935699	AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
14.	ILUNGA IVA KUMATO ANDRE	MEMBRE	0376457478	AV. COMMERCIAL N°9 KAMATETE	
15.	DR KUMWIMBA NGOY OLIVIER	MEMBRE	0814046604	39, AV. MARIE, KAMATETE	
16.	YVE MWEMA	MEMBRE	0399110144	AV. ELIE N°2	
17.	DR ILUNGA GRACIA	MEMBRE	0858854913	N°76 AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
18.	BRUNO N'SUNZU	MEMBRE	0816683768	AV. LUMBAKUMU 10312, KAMATETE	
19.	PATRICK KALENGA BULUNGO NDAKU	MEMBRE	0810516580	N°43, AV. BAYI PAUL KAMATETE	
20.	RENE MPANYA MUBALAMATA	MEMBRE	0824297683	AV. KAMATETE 10312, KAMATETE	
21.	CARINE MOSALA	MEMBRE	0858889060	01, AV. N°14 KAMATETE	
22.	MARCEL YAV MUKAZ	MEMBRE	0840965335	AV. YAV N°2 KAMATETE	

VISA DE
Monsieur le Bourgmestre
de la commune d'Annexé
M. Remy MUNSSENGE MUKOMA
Agent



ANGELANI MANSANGI
CHEF DE QUARTIER
Quartier KAMATETE

Fait à Lubumbashi, le 15/07/2022

PROCES – VERBAL DES RENEGOCIATIONS DES BESOINS PRIORITAIRES DU CAHIER DES CHARGES DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE CONGO DONFANG INTERNATIONAL MINING SAS AVEC LES COMMUNAUTES LOCALES DE LA COMMUNE ANNEXE (QUARTIERS KASAPA ET KAMATETE), DE LA CHEFFERIE DE KAPONDA (VILLAGE KASHIMBALA) ET DU SECTEUR BUKANDA (VILLAGE KAWAMA) IMPACTEES PAR SON PROJET MINIER

L'an deux mille vingt - deux, le .. 8 ^{jour} du mois de décembre il s'est tenu, conformément aux dispositions du règlement minier, une séance de travail dans le cadre des renégociations du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise CONGO DONFANG INTERNATIONAL MINING SAS et les communautés locales de la commune Annexe (quartiers **KASAPA ET KAMATETE**), de la Chefferie KAPONDA (village **KASHIMBALA**) et du Secteur de BUKANDA (village **KAWAMA**) représentées par les comités locaux de développement, en présence du représentant du ministre en charge des mines, du représentant de l'entreprise et des chefs des quartiers et des villages respectifs dans la grande salle polyvalente du Centre ARUPE dans la ville de Lubumbashi.

L'ordre du jour

Prenant la parole, le Facilitateur a informé la plénière qu'en date du 02.12.2022 les communautés par le biais de leurs représentants ont adressé une lettre à ladite entreprise demandant la date de renégociations avec cette dernière et la date ci-dessus a été fixée de commun accord avec les parties.

L'ordre du jour adopté, les parties ont tablé sur la « renégociation des besoins prioritaires à prendre lors des engagements convenus entre l'entreprise CONGO DONFANG INTERNATIONAL MINING SAS et les communautés de la commune ANNEXE (les quartiers **KASAPA** et **KAMATETE**), de la Chefferie de KAPONDA (village **KASHIMBALA**) et du secteur BUKANDA (village **KAWAMA**) impactées par le projet minier de l'entreprise susmentionnée ».

Après un long débat et une discussion mutuelle, un compromis a été trouvé dont la liste des besoins en annexe de la présente entre les parties.

LISTE DES BESOINS PRIORITAIRES VALIDES PAR LES COMMUNAUTES DE LA COMMUNE ANNEXE (QUARTIERS KASAPA ET KAMATETE), DE LA CHEFFERIE KAPONDA (VILLAGE KASHIMBALA) ET DU SECTEUR BUKANDA (VILLAGE KAWAMA) POUR LE COMPTE DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTRPRISE CONGO DONFANG INTERNATIONAL MINING SAS.

N°	PROJET A REALISER	SECTEUR	LOCALISATION	BREVE DESCRIPTION
----	-------------------	---------	--------------	-------------------

(Handwritten signature and initials)

				d'unité de production, car elle sera aussi mise en location pour des fêtes ou d'autres événements.
05	Forage d'eau	Développement Rural	KAWAMA	Forer 4 puits à panneaux solaires à Kawama ,dont : Sandumba 1, Kipiri 1, Kintu 1, Makayi : 1)
06	Appui aux organisations paysannes de Kawama en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et engin	Agriculture	KAWAMA	Appuyer les organisations paysannes réparties en regroupement au tour du village KAWAMA : Kawama, Makaya, Kintu, Muhombe Mashine, Sandumba, Mikalo, Kipiri. N.B: 200.000 USD pour Kawama Acquérir pour le compte du Village Kawama et de tous ses quartiers 1 tracteur + ses accessoires pour l'amélioration de la producteurs agricoles un terrain de
07	Aménagement d'une aire des jeux	Sports et loisirs	KAWAMA	Aménager un espace et disposer d'un terrain de football à Kawama
08	Aménagement des infrastructures routières	Infrastructures	KAWAMA	Réaménagement de la route Beria-Nyeka au village Kawama longue de 6Km ;
09	Construction de 3 salles de classe au Centre de Rattrapage Scolaire de Kawama	Social	KAWAMA	Construire 3 salles de classe et 4 latrines au Centre de Rattrapage Scolaire de Kawama afin de garantir de bonnes conditions d'études aux enfants démunis.
10	Construction d'un centre de formation professionnelle	Social	KAWAMA	Construire un bâtiment moderne de 3 locaux, un bureau, 6 latrines, et l'équiper en mobiliers et en matériels pour la menuiserie, la coupe-couture, l'informatique et la maçonnerie. Y prévoir un dispositif solaire et un forage à pompe immergée. Appuyer la rémunération de 4 formateurs + le gestionnaire du Centre de formation professionnelle pendant deux ans et en raison de 300USD par mois x 5 personnes x 24 mois.



02	Aménagement des infrastructures routières	Infrastructures	KAMATETE	Aménager 8 km des routes en terre battue avec drains et maçonnerie en moellon. Il s'agira de : - Avenue de l'Etoile (1,5km) - Avenue Sifa (0,6km) - Avenue Kalulwa (1km) - Avenue Circulaire (2km) - Avenue Ndala (1km) - Avenue Kayembe (1km) - Avenue Laurent Mbaz (0,9km). au quartier KAMATETE
03	Reboisement des artères principales	Environnement	KAMATETE	Reboiser les artères principales du quartier KAMATETE pour créer des coupe - vents et organiser la lutte antiérosive (espèces d'arbre à déterminer par le technicien) 300 arbres par an.
04	Alimentation en énergie Electrique	Energie	KAMATETE	Implanter 1 transformateur, des accessoires ainsi que la construction d'une cabine en vue de faciliter la distribution en énergie électrique.
05	Prise en charge de la scolarité des élèves démunis	Education & Social	KAMATETE	Payer les Frais scolaires pour 50 élèves du quartier KAMATETE, à raison de : 50 USD par élèves x 10 mois x 5 ans.
01	Alimentation en énergie Electrique	Energie	KAWAMA	Implanter 1 transformateur, des accessoires ainsi que la construction d'une cabine en vue de faciliter la distribution en énergie électrique.
02	Octroi des Bourses d'études scolaires aux élèves démunis du Village Kawama	Education & Social	KAWAMA	Payer les Frais scolaires de 100 élèves pour Kawama, *20 USD par élève x 10 mois x 5 ans pour Kawama ;
03	Reboisement des artères principales	Environnement	KAWAMA	Reboisement communautaire (espèces d'arbre à déterminer par le technicien) 300 arbres par an.
04	Construction d'une salle polyvalente	Infrastructures	KAWAMA	Construire un bureau (3 pièces) et une salle polyvalente moderne d'une capacité d'accueil de 100 places et équiper en chaises, tables et matériels de sonorisation. Cette salle sera gérée par le CLD et lui servira de cadre pour ses réunions et

X/ 

			Personnel d'appoint : 150USD x 2 agents x 24 mois.
11	Construction de 4 postes de santé ainsi que leur équipement en matériels essentiels.	Santé	KAWAMA, plus précisément dans les cellules : - Sandumba - Kamatete - Muhombe - Mikalo
01.	Alimentation en énergie Electrique	Energie	KASHIMBALA
02.	Construction d'un centre de santé	Santé	KASHIMBALA
03.	Construction d'un bureau administratif	Infrastructures	KASHIMBALA
04	Forage d'eau	Energie	KASHIMBALA
05.	Appui en l'élevage des poules de chair et de ponte	Elevage	KASHIMBALA
06.	Appui aux organisations paysannes de KASHIMBALA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et engin	Agriculture	KASHIMBALA

Construire 1 poste de santé dans chacun de ces 4 villages (1 local pour la réception, 1 local pour la consultation, 1 local pour les soins et une pharmacie et 1 local pour l'observation).
L'équiper aussi en mobilier et matériels essentiels.
Y prévoir un point d'eau, des toilettes (2 portes) et la clôture.

Implanter 1 transformateur, des accessoires ainsi que la construction des cabines en vue de faciliter la distribution en énergie électrique pour les ménages.

Construire un centre de santé et l'équiper en mobilier et en matériels essentiels. Y prévoir un point d'eau, les latrines et la clôture.

Construire un bureau administratif de 3 pièces et prévoir un puit de forage ainsi que 4 latrines, pour faciliter la visibilité de l'Etat.

Forer de 6 puits à panneaux solaires à KASHIMBALA ;

Construire, équiper et approvisionner 1 poulailler d'une capacité de 1000 poules pondeuses et de chaire pour ce village. Offrir aussi un accompagnement technique de la production pendant 6 mois à partir Juin 2026

Appuyer les organisations paysannes de KASHIMBALA en intrants agricoles sur 100 Ha dont 50 pour maïs et 50 pour manioc avec les boutures améliorées.

X, 

			Personnel d'appoint : 150USD x 2 agents x 24 mois.
11	Construction de 4 postes de santé ainsi que leur équipement en matériels essentiels.	Santé	KAWAMA, plus précisément dans les cellules : - Sandumba - Kamatete - Muhombe - Mikalo
			Construire 1 poste de santé dans chacun de ces 4 villages (1 local pour la réception, 1 local pour la consultation, 1 local pour les soins et une pharmacie et 1 local pour l'observation). L'équiper aussi en mobilier et matériels essentiels. Y prévoir un point d'eau, des toilettes (2 portes) et la clôture.
01.	Alimentation en énergie électrique	Energie	KASHIMBALA
			Implanter 1 transformateur, des accessoires ainsi que la construction des cabines en vue de faciliter la distribution en énergie électrique pour les ménages.
02.	Construction d'un centre de santé	Santé	KASHIMBALA
			Construire un centre de santé et l'équiper en mobilier et en matériels essentiels. Y prévoir un point d'eau, les latrines et la clôture.
03.	Construction d'un bureau administratif	Infrastructures	KASHIMBALA
			Construire un bureau administratif de 3 pièces et prévoir un puit de forage ainsi que 4 latrines, pour faciliter la visibilité de l'Etat.
04	Forage d'eau	Energie	KASHIMBALA
			Forer de 6 puits à panneaux solaires à KASHIMBALA ;
05.	Appui en l'élevage des poules de chair et de ponte	Elevage	KASHIMBALA
			Construire, équiper et approvisionner 1 poulailler d'une capacité de 1000 poules pondeuses et de chair pour ce village. Offrir aussi un accompagnement technique de la production pendant 6 mois à partir Juin 2026
06.	Appui aux organisations paysannes de KASHIMBALA en intrants agricoles (engrais, maïs et manioc) et engin	Agriculture	KASHIMBALA
			Appuyer les organisations paysannes de KASHIMBALA en intrants agricoles sur 100 Ha dont 50 pour maïs et 50 pour manioc avec les boutures améliorées.



07.	Construction d'un complexe scolaire (Cycle Primaire et secondaire)	Education	KASHIMBALA	Construire une école de 12 classes, un bureau et 8 latrines, un forage d'eau, etc. Aménager un espace et disposer d'un terrain de football dans l'enceinte de cette école.
-----	--	-----------	------------	--

POUR LES COMMUNAUTÉS DE LA COMMUNE ANNEXE

Lu et approuvé

1. SUBILA WA SUBIKA VINTER (Président CLD Kasapa)
2. KABERA WA KABERA PAMUK (Vice - Prés. CLD Kasapa)
3. MURINGA ISWA MO (Secrétaire CLD Kasapa)
4. TIMOTHEE RULISA (Président CLD Kamatete)
5. ROBERT KASONGA (Vice - Prés. CLD Kamatete)
6. Amelien SINDI (Secrétaire CLD Kamatete)

CHEF DE QUARTIER KASAPA

Lu et approuvé

TSABALA BIBICHE

Nom, signature + sceau

BUPE-CHARBALA-BIBI

CHEF DE QUARTIER KAMATETE

Lu et approuvé

Nom, signature + sceau

VISA DU BOURGMESTRE

Lu et approuvé



X/ VIII

POUR LA CHEFFERIE KAPONDA

Lu et approuvé

1. DINO MANENA KAPONDA (PRES. CDL)
2. LUCIE KAMBEBA SOLOKONI (VICE - PRES. CDL)
3. SARA NIALULA MARI (SECRETAIRE CDL)

CHEF DU VILLAGE

KASHIBALA MUKUNKAMI ALBERT

Signature + sceau

VISA DU CHEF KAPONDA

Nom, signature + sceau

POUR LE SECTEUR BUKANDA

Lu et approuvé

1. ROBERT MULAMPENU KOTI (PRES. CLD)
2. BEATRICE SHALA NGRIE PO (VICE - PRES. CLD)
3. ABRAHIM KIBWILA NSENGI (SECRETAIRE CLD)

VISA DU CHEF DE SECTEUR

Jean Marie NGOMBE KAZADI
Chef de Secteur

CAM
KAYE MBE CUMANGA Youmbe



(X) / XINX



LISTE DES PARTICIPANTS

Activité : SEANCE DE NEGOCIATIONS DIRECTE DE CHIER. DES CHARGES DE CRM
 Lieu : CENTRE ARIDE
 Date : 15.08.2019

N°	NOMS	TELEPHONE	ORGANISATION	FONCTION	SIGNATURE
1	<u>CHUMBA-CHAMICH</u> <u>MULAMBEU</u>	<u>0733794832</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>SEC ADJ</u>	<u>[Signature]</u>
2	<u>KAYVA DEBOERH</u>	<u>0848164078</u>	<u>Pr. clb-kashimbal</u>	<u>President CLD</u>	<u>[Signature]</u>
2	<u>JOHNNY JIUNGA</u>	<u>0896452925</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>MEMBRE</u>	<u>[Signature]</u>
3	<u>NEWLOLA-HBAYI</u>	<u>0829623561</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>SEC GEN</u>	<u>[Signature]</u>
4	<u>MBUYI HILELO</u>	<u>0933451753</u>	<u>CLD KASHIMBALA 2^{ème} V. PRESIDENT</u>		<u>[Signature]</u>
5	<u>LAURENT-BITUMU</u>	<u>0934524192</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>MEMBRE</u>	<u>[Signature]</u>
6	<u>JOBY MBUYI MANEMA</u>	<u>0856466836</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>CONSEILLER</u>	<u>[Signature]</u>
7	<u>KALANDA JIUNGA</u>	<u>0977701734</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>CONSEIL</u>	<u>[Signature]</u>
8	<u>JIUNGA TIBONGABONG</u>	<u>0844805330</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>MEMBRE</u>	<u>[Signature]</u>
9	<u>DING MANEMA KAPOMBA</u>	<u>0975672220</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>MEMBRE</u>	<u>[Signature]</u>
10	<u>LUCHEN KASHEBA-KONI</u>	<u>0994565000</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>PRESIDENT CLD</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>KASHIPIKALU</u>	<u>0836341266</u>	<u>CLD KASHIMBALA</u>	<u>V. PRESIDENT</u>	<u>[Signature]</u>

Nom et signature du responsable de KMP : NGAKULOMAS

MAPA Jean Pib
[Signature]



LISTE DES PARTICIPANTS

Activité : SEANCE DE NEGOCIATIONS AVEC LES AGENCES DU CHANGER DES CHARGES DE CDH
 Lieu : CENTRE AGRICOLE
 Date : 15.08.2013

N°	NOMS	TELEPHONE	ORGANISATION	FONCTION	SIGNATURE
1	KABA MISA ILUNGA	0997131215	C.C.A. KASAPA	DEC DELEGUE	
2	PAPY THILIMBO	0856244537	C/A KASAPA C/A	TURISTE	
3	SABU PANYAU CA	0856031765	C/A KAPAMATE	MEMBRE	
4	MATHIEU THILONNA	0842291658	C/A KAPAMATE	MEMBRE	
5	NOMYA JEANNETTE	09788 80564	C/A KAPAMATE	TRESORIER	
6	CHARIE DUSALA	0891375039	C/A KAPAMATE	MEMBRE	
7	EMMANUEL NAKULA	0814057114	C/A KAPAMATE	SECRETAIRE	
8	Donatien Nwesi	0997017823	''	chargé de planning	
9	Patack KABERT	0899144589	C/A KASAPA	Membre	
10	NSAM MUKAZI	08972696136	C/A KASAPA	AD ministr	
	TIBONGA JEAN JEAN	0856204883	C/A KASHIMBA	MEMBRE	

Nom et signature du responsable de KMP : NGATHUWANA Jean Pila



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

CERTIFICAT D'EXPLOITATION

N°CAMI/CE/364/2003

Conformément aux prescrits des articles 47, alinéa 1^{er}, 65, alinéa 2, et 339 de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ainsi qu'aux dispositions de l'article 160, alinéas 1^{er} et 2, et 592 du Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ; et

En application de l'Arrêté Ministériel n° du portant transformation ou de la Décision de transformation d'office (1) de la Concession n° en Permis d'Exploitation n° au nom de la Société résidant ou ayant son siège social à et

Il a été établi au nom du (de la) précité(e) (1) le présent CERTIFICAT D'EXPLOITATION constatant ledit PERMIS D'EXPLOITATION qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du au les travaux de recherche, de développement et d'exploitation de SUBSTANCES MINÉRALES(S) suivantes : et, le cas échéant, des SUBSTANCES ASSOCIÉES OU NON ASSOCIÉES s'il (elle) (1) en a demandé l'extension à l'intérieur du PÉRIMÈTRE composé de carrés situés dans le Territoire de District de Province de

Les coordonnées géographiques des sommets sont reprises dans l'Annexe I portant Configuration du périmètre qui fait partie intégrante du présent CERTIFICAT.

Délivré à Kinshasa, le 25 Août 2003

DIRECTEUR GENERAL
Ambroise MBAKA KAWAYA SWANA

Mentions spécifiques :

Il est rappelé au Titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 592 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVIII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations exécutées en vertu de son PERMIS D'EXPLOITATION

Toute modification ultérieure du présent CERTIFICAT D'EXPLOITATION sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en font parties intégrantes.

(1) *Butter* les mentions initiales

INSCRIPTION DE LA CESSIION TOTALE DU PERMIS D'EXPLOITATION N° 527

Conformément aux prescrits de l'article 380, alinéa 1^{er} du Règlement Minier :

Sur base de la demande de cession totale du PERMIS D'EXPLOITATION N° 527 de la GECAMINES, Et de la lettre N°CAB.MIN/MINES/01/1676/04 du 23 novembre 2004.

Considérant les avis cadastral et technique émis respectivement en date du 02 décembre 2004 et du 13 décembre 2004.

Le Certificat d'exploitation n°CAMI/CE/364/2003 de la société GECAMINES a été cédé à la COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA ayant son siège social sur l'avenue Kigoma, n°22, commune de Kampenba, à LUBUMBASHI, sous réserve de la réalisation de la condition relative à la cession à l'Etat de 5% des parts ou actions du capital social.

Fait à Kinshasa, le... 15 DEC. 2004.....



Patrick MAYUBA MAVUNGU
Directeur Général a.i.

INSCRIPTION SUBSEQUENTE A LA CESSIION TOTALE DU PERMIS D'EXPLOITATION N° 527

Conformément aux prescrits de l'article 380, alinéa 1^{er} du Règlement Minier : et

considérant les avis cadastral et technique émis respectivement en dates du 02 décembre 2004 et du 13 décembre 2004 sur la cession totale du PERMIS D'EXPLOITATION N° 527 de la GECAMINES à la COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA et à la lettre N°CAB.MIN/MINES/01/1676/04 du 23 novembre 2004.

le Certificat d'exploitation n°CAMI/CE/364/2003 a été cédé à la COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA ayant son siège social sur l'avenue Kigoma, n°22, commune de Kampenba à LUBUMBASHI.

La présente Inscription modifie et annule celle du 15 décembre 2004.

Fait à Kinshasa, le... 18 JUL 2005.....



Patrick MAYUBA MAVUNGU
Directeur Général a.i.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO CADASTRE MINIER		
Téléphone: 015 162618 Facsimile: Email: info@caml.cd Website: www.caml.cd		DIRECTION GENERALE Croisement des Avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu, GOMBE BP 7987, Kin 1 KINSHASA

LISTE DES COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	
Titre	527
Type	Permis d'Exploitation
Titulaire	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING SPRL
Localisation	Katanga, Haut-Katanga, Kipushi
Annexe 1	

Sommets	Longitude			Latitude		
	Deg	Min	Sec	Deg	Min	Sec
1	27	24	30,00	- 11	30	30,00
2	27	24	30,00	- 11	29	30,00
3	27	26	30,00	- 11	29	30,00
4	27	26	30,00	- 11	29	0,00
5	27	28	0,00	- 11	29	0,00
6	27	28	0,00	- 11	32	0,00
7	27	25	0,00	- 11	32	0,00
8	27	25	0,00	- 11	31	0,00
9	27	25	30,00	- 11	31	0,00
10	27	25	30,00	- 11	30	30,00

Cartes de Retombe S12/27

Datum WGS84

Projection UTM

Nombre de carrés 34

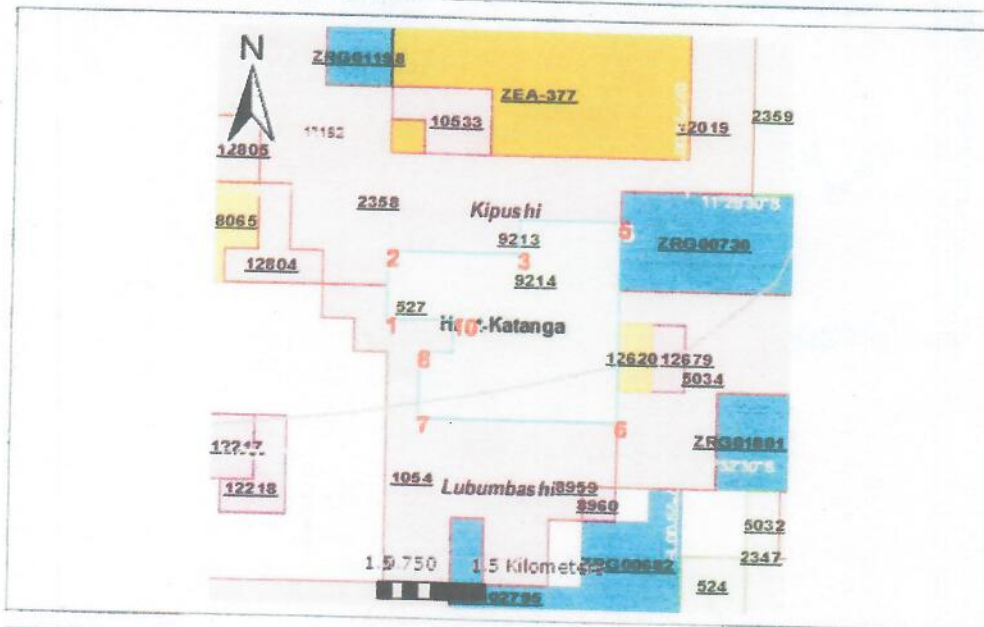
Date d'Octroi 04/04/2009

Date de fin de validité 03/04/2024



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO CADASTRE MINIER		
Téléphone: 015 162618 Facsimile: Email: info@caml.cd Website: www.caml.cd		DIRECTION GENERALE Croisement des Avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu, GOMBE BP 7987, Kin 1 KINSHASA

EXTRAIT DE LA CARTE DE RETOMBE MINIERE	
Titre	527
Type	Permis d'Exploitation
Titulaire	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING SPRL
Localisation	Katanga, Haut-Katanga, Kipushi
Annexe 1	





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/364.001

ANNEXE 2

INSCRIPTION DU RENOUELEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION N° 527

Conformément aux prescriptions de l'article 67 du Code Minier et 187 alinéa 1^{er} du Règlement Minier :
Considérant l'avis cadastral, technique et environnemental émis respectivement le 29/07/2008, 24/02/2009 et 20/05/2008 pour le renouvellement du Permis d'Exploitation n° 527 de la Société COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA « CMSK », dont le périmètre est composé de 34 carrés :
Et en prenant acte de la Notification d'Inscription d'Office n° CAMI/D6/0310/2010 du 07/10/2010.
Le Permis d'Exploitation n° 527, constaté par le présent certificat est, renouvelé pour une durée de 15 (Quinze) ans allant du 04/04/2009 au 03/04/2024.

Édité à Kinshasa, le 22 OCT 2010

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Joseph AMISI MATONGO

Mention Spéciale

La présente Annexe fait partie intégrante du certificat initial.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
LE MINISTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



NCAM/CE/ 364 /2003

ANNEXE 3

INSCRIPTION DE LA TRANSMISSION DU PERMIS D'EXPLOITATION N° 527

Conformément aux prescrits des articles 187 et 190 du Code Minier et 381 du Règlement Minier ;
 Considérant la Résolution n° 01/AGE/19.02/2015 du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la
COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA (CMSK S.A.S), tenue en date du 19/02/2015, décrétant l'absorption de CMSK S.A.S.
 par son associé unique (**GECAMINES S.A.**) ; et
 Considérant l'avis cadastral émis en date du 19/06/2015 sur la demande de transmission totale du Permis d'Exploitation n° 527 de la
COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA S.A.S au bénéfice de la Société **GECAMINES S.A.**, ayant son siège social sis
 Boulevard Kamanyola n° 419, à Lubumbashi/Katanga,
 La Société **GECAMINES S.A.** devient détentrice du présent Certificat.

Écriture à Kinshasa, le **22 JUN 2015**

DIRECTEUR GENERAL

Jean-Félix MUPANDE

Mentions Spéciales

- La présente Annexe fait partie intégrante du certificat initial



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/364/2003.

ANNEXE 4

INSCRIPTION DE LA CESSION TOTALE DU PERMIS D'EXPLOITATION N° 527

Conformément aux prescrits de l'article 380, alinéa 1^{er} du Règlement Minier : et
Considérant le contrat de cession totale signé entre la GÉNÉRALE DES CARRIÈRES ET DES MINES S.A et la Société CONGO
DONGFANG INTERNATIONAL MINING SARL en date du 25/06/2015 à Lubumbashi, et
Considérant les avis cadastral et technique émis respectivement en dates du 11/09/2015 et du 14/09/2015 sur la cession totale
du Permis d'Exploitation n° 527, la Société CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING SARL ayant son siège social sis
Quartier Joli Site, Route Likasi à Lubumbashi/Katanga, devient détentrice du Certificat d'Exploitation n° CAMI/CE/364/2003.

Délibéré à Kinshasa, le 18 SEP 2015

DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Jean-Félix MIPANDE

Mentions Spécifiques

- La présente Annexe fait partie intégrante du certificat initial.

[Handwritten signature]

[Handwritten marks and signature]

